

TOME I

PLAN LOCAL D'URBANISME

INTERCOMMUNAL DU TERRITOIRE DE MARSEILLE-PROVENCE

MODIFICATION N° 4

RAPPORT DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE



Adressé au maître d'ouvrage le 14 mai 2025

Commission d'enquête composée de :
Marc CHALLEAT (président)
Marcel HUARD (membre)
Joseph RECEVEUR (membre)

Enquête publique du 12 mars au 11 avril 2025. Arrêté n° 25/016/CM du 04 février 2025

Commission d'enquête désignée par le tribunal administratif de Marseille.

Décision N° E24000105/13

Table des matières

CHAPITRE 1. Généralités.....	5
1.1Présentation du projet.....	5
1.1.1 Historique.....	5
1.1.2 Localisation géographique.....	6
1.2Objet de l'enquête.....	6
1.3Cadre juridique.....	7
1.3.1 Champ d'application légal.....	7
1.3.2 Les textes juridiques de référence.....	7
1.3.3 Compatibilité avec les documents d'urbanisme et d'aménagement du territoire.....	7
1.4Composition du dossier	8
CHAPITRE 2. Organisation et déroulement de l'enquête	10
2.1Organisation de l'enquête.....	10
2.1.1 Le maître d'ouvrage.....	10
2.1.2 Désignation de la commission d'enquête	10
2.1.3 Préparation de l'enquête	10
2.1.4 Concertation préalable.....	11
2.2Déroulement de l'enquête	12
2.2.1 Information effective du public.....	12
2.2.2 Ouverture de l'enquête et accessibilité des documents.....	12
2.2.3 Permanences.....	12
2.2.4 Conditions de travail et climat de l'enquête.....	13
2.2.5 Modalités de transfert des observations du public-Clôture de l'enquête et procès- verbal de synthèse.....	13
2.3Analyse comptable des observations.....	14
CHAPITRE 3. Analyse des observations	15
3.1Avis et observations des personnes publiques.....	15

3.1.1	Observations de la MRAe, réponse du maître d’ouvrage et analyse de la commission.	15
3.1.2	Avis de la DDTM, réponse du maître d’ouvrage.	15
3.1.3	Observations du Département.....	15
3.1.4	Observations du GPMM	15
3.1.5	Observations d’EUROMED.....	16
3.1.6	Avis du PNR Sainte-Baume.....	16
3.1.7	Avis de la Chambre d’Agriculture (CA).....	16
3.1.8	Avis de la Chambre de métiers et de l’artisanat (CMA).....	16
3.1.9	Avis de la CCI Aix Marseille Provence.....	16
3.1.10	Avis de la SNCF	16
3.1.11	Observations des communes.....	16
3.2	Avis et observations du public.....	17
3.3	Réponse du maître d’ouvrage aux observations.....	18

CHAPITRE 1. Généralités

1.1 Présentation du projet

1.1.1 Historique

La Métropole Aix-Marseille-Provence a été créée le 1er janvier 2016 en application de la loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014), dite « loi MAPTAM ». Elle est issue de la fusion des six intercommunalités préexistantes et regroupe 92 communes.

Conformément à l'article L.5217-2 du code général des collectivités territoriales, elle exerce de plein droit, en lieu et place des communes membres, certaines compétences dont l'élaboration du « ... plan local d'urbanisme, document en tenant lieu ou carte ...».

En vertu de l'article L.134-12 du Code de l'Urbanisme, la Métropole Aix-Marseille-Provence élabore un Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) sur chacun des territoires qui la compose.

Le territoire Marseille Provence (ancienne communauté urbaine Marseille Provence Métropole), dont le PLUi fait l'objet de la modification n°4 objet de l'enquête publique, est l'un des six territoires constituant la métropole Aix Marseille Provence. Il regroupe 18 communes¹ de la partie sud du département des Bouches-du-Rhône, totalisant 1 068 168 habitants (donnée 2018) sur un territoire d'environ 60 475 ha.

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Marseille Provence a été approuvé le 19 décembre 2019 et a fait depuis l'objet :

- d'une mise à jour en date du 5 janvier 2021 ;
- d'une modification n° 1 approuvée en date du 19 novembre 2021 ;
- d'une mise à jour n°2 en date du 31 mai 2022 ;
- d'une modification n°2 approuvée en date du 30 juin 2022 ;
- d'une mise à jour n°3 en date du 08 septembre 2022 ;
- d'une prise en compte du jugement n°2007514 approuvée en date du 20 octobre 2022 ;
- d'une mise en compatibilité approuvée en date du 13 octobre 2022 ;
- d'une mise à jour n°4 en date du 03 mars 2023 ;
- d'une mise en compatibilité approuvée en date du 16 mars 2023 ;
- d'une mise en compatibilité approuvée en date du 29 juin 2023 ;
- d'une modification n°3 approuvée le 18 avril 2024 ;
- d'une mise à jour n°5 en date du 10 juin 2024.

Dans la continuité de la vie du document d'urbanisme, il est apparu nécessaire de procéder à des évolutions afin de corriger des erreurs matérielles, prendre en compte de nouvelles études et/ou de nouveaux projets et éléments bâtis ou végétaux à préserver, etc.

Cette procédure respecte le champ d'application déterminé par les articles L.153-36 et L.153-41 du Code de

¹ Allauch, Carnoux-en-Provence, Carry-le-Rouet, Cassis, Ceyreste, Châteauneuf-les-Martigues, Ensuès-la-Redonne, Gémenos, Gignac-la-Nerthe, la Ciotat, le Rove, Marignane, Marseille, Plan-de-Cuques, Roquefort-la-Bédoule, Saint-Victoret, Sausset-les-Pins, Septèmes-les-Vallons.

l'urbanisme et les conditions fixées pour la réalisation d'une modification du document d'urbanisme.

Par délibération du 16 mars 2023 le Conseil de Métropole a sollicité Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour effectuer l'engagement de la procédure de modification n° 4 du Plan local d'urbanisme intercommunal du Territoire Marseille-Provence.

Par arrêtés n°23/241/CM du 25 avril 2023 et n°23/491/CM du 24 novembre 2023, Madame la Présidente a engagé la modification n°4 du PLUi Marseille Provence (annexes 1 et 2).

L'ouverture et l'organisation de l'enquête publique relative à la modification n°4 ont été prononcées par l'arrêté n°25/016/CM du 04 février 2025 (annexe 3).

La présente enquête publique s'est déroulée pendant une durée de 31 jours consécutives, du mercredi 12 mars 2024 au vendredi 11 avril 2025 inclus.

1.1.2 Localisation géographique

La modification n°4 porte sur tout le territoire de Marseille-Provence qui regroupe les 18 communes qui faisaient partie de l'ancienne Communauté Urbaine de Marseille-Provence. Ce territoire est divisé en trois bassins (cf. page de garde) :

- BASSIN EST qui regroupe les communes de Ceyreste, Carnoux-en-Provence, Cassis, Gémenos, La Ciotat, Roquefort-la-Bédoule.
- BASSIN CENTRE qui regroupe les communes de Marseille, Plan-de-Cuques, Allauch et Septèmes-les-Vallons.
- BASSIN OUEST qui regroupe les communes de Carry-le-Rouet, Châteauneuf-les-Martigues, Ensues-la-Redonne, Gignac-la-Nerthe, Le Rove, Saint-Victoret, Marignane et Sausset-les-Pins.

L'enquête publique a été réalisée à la fois sous forme dématérialisée (dossier et registre numériques) et sur support papier (dossiers et registres en format papier). Le dossier numérique d'enquête publique a pu être consulté à compter du premier jour de l'enquête publique à 9h00, jusqu'au dernier jour de celle-ci à 17h00 à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-numerique.fr/enquetepublique-pluimp-m4>, au siège de la Métropole et dans les 18 communes de Marseille-Provence depuis un poste informatique.

Le dossier papier d'enquête publique a pu être consulté à compter du premier jour de l'enquête publique au siège de la Métropole et dans 7 communes (Septème-les-Vallons, La Ciotat, Allauch, Gignac la Nerthe, Marignane, Marseille sites Pharo et Fauchier, Roquefort la Bédoule), et ce pendant toute la durée de l'enquête, aux jours, horaires et modalités d'ouverture de ces lieux, hors fermetures exceptionnelles.

1.2 Objet de l'enquête

Les objectifs de la modification n° 4 sont les suivants :

- ouverture à l'urbanisation et/ou reclassement de zones AU ;
- adaptation des emplacements réservés (ajouts, suppressions, rectifications) ;
- intégration de mesures favorisant la nature en ville ;
- meilleure prise en compte des risques naturels ;
- évolution des droits à construire (majoration ou minoration) ;
- ajout de protections patrimoniales ou environnementales.

Cette modification respecte les dispositions de l'article L.153-36 du code de l'urbanisme :

« Sous réserve des cas où une révision s'impose en application de l'article L.153-31, le plan local d'urbanisme

est modifié lorsque l'établissement public de coopération intercommunale ou la commune décide de modifier le règlement, les orientations d'aménagement et de programmation ou le programme d'orientations et d'actions. »

1.3 Cadre juridique

1.3.1 Champ d'application légal

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Métropole Aix-Marseille-Provence est officiellement compétente en matière d'élaboration et de gestion des documents d'urbanisme.

Elle exerce cette compétence en lieu et place des 74 communes des cinq anciennes agglomérations intégrées (Pays d'Aix, Salon-Étang de Berre-Durance, Pays d'Aubagne et de l'Étoile, Ouest Provence et Pays de Martigues) et des 18 communes de l'ex-communauté urbaine Marseille Provence Métropole. Cette dernière était la seule des six intercommunalités qui gérait déjà, depuis le début des années 2000, la compétence urbanisme.

Ainsi, en matière d'urbanisme, les prérogatives de la Métropole sont larges et s'appuient sur différents documents. En plus du Schéma de cohérence territoriale (SCoT), son champ d'intervention recouvre, notamment, l'évolution des Plans locaux d'urbanisme (PLU) ainsi que l'élaboration des PLU intercommunaux (PLUi), conçus à l'échelle de chacun des six territoires et approuvés par le conseil métropolitain.

La Métropole pilote, désormais, les modifications des PLU, leur révision lorsque ces dernières ont été engagées par les communes avant le 1^{er} janvier 2018. Depuis 2018, la fabrication d'un PLU doit s'élaborer à l'échelle du territoire intercommunal. A terme, à l'image du territoire Marseille Provence, chacun des Conseils de territoire sera couvert par un Plan local d'urbanisme intercommunal qui permettra d'harmoniser et de simplifier les règles d'urbanisme en vigueur.

1.3.2 Les textes juridiques de référence

La procédure de modification n° 2 du PLUi respecte strictement le champ d'application déterminé par les articles L.153-36 et L.153-41 du Code de l'urbanisme et les conditions fixées pour la réalisation d'une modification du document d'urbanisme.

En particulier la modification n° 4 du PLUi Marseille-Provence respecte les orientations fixées par le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) dont elle ne remet pas en cause les principes fondamentaux et les orientations stratégiques.

Le document de présentation de la modification n° 4 du PLUi du territoire de Marseille-Provence constitue un avenant au rapport de présentation issu de l'élaboration du PLUi qui conserve toute sa pertinence. Il répond aux exigences de l'article R.151-5 du Code de l'urbanisme qui stipule que :

« Le rapport de présentation est complété par l'exposé des motifs des changements apportés lorsque le plan local d'urbanisme est :

1° Révisé dans les cas prévus aux 2° et 3° de l'article L.153-31, 2° Modifié, 3° Mis en compatibilité ».

1.3.3 Compatibilité avec les documents d'urbanisme et d'aménagement du territoire

Les principes du PADD qui s'appliquent à la modification n° 4 sont en compatibilité avec les documents cadres tels que le Schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) approuvé le 15 octobre 2019 et le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) approuvé le 29 juin 2012.

Le rapport de présentation du PLUi avant modification et approuvé le 19 décembre 2019 a démontré la compatibilité du PLUi avec le SCoT.

Les principes de compatibilité ne sont donc pas remis en cause et ne font donc pas l'objet d'une actualisation avec la modification n° 4.

Il est à noter que la présente modification n° 4 fait l'objet d'une évaluation environnementale. Ainsi, chaque point de la présente modification fait l'objet d'une évaluation circonstanciée. Cette dernière présente, pour les évaluations les plus complètes, les principales caractéristiques de l'état initial, les incidences de la modification et les mesures envisagées.

1.4 Composition du dossier

Le dossier d'enquête comprend toutes les pièces du dossier concernées par la modification n°4 du PLUi des 18 communes des trois bassins Ouest, Centre et Est composant le Territoire Marseille Provence :

- Le registre papier d'enquête publique.
- Les actes administratifs avec :
 - arrêté n° 25 / 016 / CM portant ouverture et organisation de l'enquête publique relative à la modification n° 4 ;
 - arrêtés n°23/241/CM et 23/491/CM portant engagement de la procédure de la modification n° 4 ;
 - avis d'enquête publique ;
 - délibération du conseil de Métropole n°URBA-003-13560/23/CM du 16/03/2023 portant engagement de la procédure de la modification n° 4 ;
 - délibération du Conseil de Métropole n°URBA-028-14339/23/CM du 29 juin 2023 définissant les objectifs poursuivis et les modalités de la consultation du public.
- Avis de la MRAe du 27 février 2025.
- Mémoire en réponse à l'avis de la MRAe.
- Les PPA, PPC et les communes ont été saisies de cette modification n° 4 du PLUi Marseille-Provence. Les PPA et PPC suivantes ont exprimé un avis :
 - avis de la ville de Marseille du 03 mars 2025 ;
 - avis de la commune de Ceyreste du 6 décembre 2024 et du 20 janvier 2025 ;
 - avis de la commune de La Ciotat du 13 février 2025 ;
 - avis de la commune de Cassis du 05 février et du 13 mars 2025 ;
 - avis de la commune de Septème-les-Vallons du 13 février 2025 ;
 - avis de la commune de Saint-Victoret ;
 - avis de la commune de Le Rove du 20 janvier 2025 ;
 - avis de la commune de Marnane du 10 mars 2025 ;
 - avis du PNR de la Sainte-Baume du 18 février 2025 ;
 - avis de la DDTM, du 27 février 2025 ;
 - avis du Département du 31 mars 2025 ;
 - avis du Grand port maritime de Marseille (GPMM) du 23 janvier 2025 ;
 - avis de l'établissement public Euroméditerranée du 06 février 2025 ;
 - avis de la SNCF du 14 février 2025 ;

- Avis de la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône du 27 janvier 2025 ;
- Avis de la Chambre des métiers et de l'artisanat PACA du 20 janvier 2025;
- Avis de la CCI Aix Marseille Provence du 06 mars 2025 ;
- Avis de l'INAO du 13 janvier 2025 ;
- Bilan de la concertation :
 - La délibération URBA-003-16081/24/CM du Conseil de la Métropole a arrêté le bilan de concertation, bilan en annexe de la délibération qui est effectivement joint au dossier d'enquête.
- Insertion dans la presse :
 - Les copies des insertions dans le journal La Marseillaise et le journal La Provence, des 24 février et 17 mars 2025, de l'avis d'enquête publique figurent bien au dossier.
- Le rapport de présentation :
 - le rapport de présentation des évolutions du PLUI, qui intègre l'évaluation environnementale de la modification n°4, est compris dans le dossier. Ce rapport de présentation est complété par l'exposé des motifs des changements apportés, conformément à l'article R.151-5 du Code de l'Urbanisme. Il intègre le résumé non technique de la modification n° 4.
 - l'étude de densification effectuée en application de l'article L.151-5 du code de l'urbanisme.
 - les pièces du dossier de PLUi modifiées : les tomes H « Evolutions du PLUi), J « OAP sectorielles », K « OAP multisites », L « Règlements », M « Règlement des zones spécifiques », N « Règlement volet patrimonial », O « Règlement servitudes d'urbanisme », P « Planches de zonage », Bassin Est 13 planches, bassin centre 50 planches, bassin ouest 22 planches, Q « Autres planches » 11 planches. :

Chaque point de la modification fait l'objet d'une description des incidences environnementales dans l'Évaluation environnementale (tome H).

CHAPITRE 2. Organisation et déroulement de l'enquête

2.1 Organisation de l'enquête

L'enquête publique concernant la Modification n°4 du PLUi du Territoire Marseille Provence a été demandée par Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille- Provence. La Métropole a choisi une modification de droit commun (art. L.153-41 à 44 du Code de l'Urbanisme) avec une concertation préalable, une notification aux PPA et l'avis de l'Autorité environnementale.

2.1.1 *Le maître d'ouvrage*

Le maître d'ouvrage et l'autorité compétente sont la Métropole Aix-Marseille- Provence, établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de PLU et de document d'urbanisme en tenant lieu, dont le siège se situe à Marseille au Pharo, 58 boulevard Charles-Livon (adresse postale : BP 48014- 13567 Marseille Cedex 02). La Métropole joue également le rôle d'autorité organisatrice.

Le dossier d'enquête publique a été élaboré par la Direction des services métropolitains d'Aix-Marseille-Provence dont l'adresse est la suivante : Direction Stratégie et Cohérence Territoriale - CMCI - 2 rue Henri Barbusse- 13001 Marseille (BP 48014 - 13567 MARSEILLE CEDEX 02).

L'ensemble des dossiers concernant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Territoire Marseille-Provence, approuvé le 19 décembre 2019 est archivé à la même adresse.

L'arrêté n° 25/016/CM, du 04 février 2025, reçu au contrôle de légalité le 04 février 2025, porte sur l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique relative à la modification n°4 du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) du territoire Marseille Provence (annexe 3). L'avis d'enquête publique est présenté en annexe 5.

2.1.2 *Désignation de la commission d'enquête*

Le président du Tribunal administratif de Marseille a désigné la commission d'enquête par décision N°E24000105/13 du 9 décembre 2024 (annexe 4).

Cette commission d'enquête est composée de :

- Président : Monsieur Marc CHALLEAT
- Membres : Monsieur Marcel HUARD
- Monsieur Joseph RECEVEUR.

2.1.3 *Préparation de l'enquête*

Dans sa phase préparatoire, l'enquête publique a nécessité plusieurs activités :

- réunions internes des membres de la commission d'enquête ;
- réunions communes entre la commission d'enquête et les acteurs concernés de la métropole ;
- visites des lieux de permanences dans les communes du territoire de Marseille ainsi qu'au siège de la Métropole. Elles ont été effectuées par les commissaires enquêteurs avant le début de l'enquête ;
- les registres et dossiers ont été paraphés le 18 février 2025 dans les locaux de la Métropole par le président de la commission d'enquête ;
- la vérification des affichages réglementaire.

A. Réunions internes à la commission d'enquête

Sept réunions ont été tenues par les membres de la commission. Elles se sont déroulées les : les 6 janvier 2025, 10 et 26 mars 2025, 14 et 17 avril 2025 et les 6 et 14 mai 2025.

Elles ont servi de préparation, discussion, étude et analyse des dossiers. Toute la structure du travail à réaliser, la répartition des tâches et l'élaboration des conclusions ont été travaillées et décidées au cours de ces réunions.

Elles ont permis un réel travail d'équipe.

B. Réunions communes entre la commission d'enquête et la métropole.

Deux réunions communes ont été programmées dans cette phase précédant l'ouverture de l'enquête et à l'issue de l'enquête. Elles se sont déroulées les 9 janvier 2025 et le 14 avril 2025.

Ces réunions ont eu lieu au siège du Service Urbanisme Réglementaire (2 rue Henri Barbusse- 13001 Marseille).

Elles ont rassemblé les trois commissaires-enquêteurs et les principales responsables du dossier métropolitain (Mesdames [REDACTED] [REDACTED] et [REDACTED]).

Elles ont été l'occasion d'échanges entre la commission d'enquête et la Métropole, notamment pour l'organisation et la mise au point des permanences mentionnées dans l'arrêté portant ouverture de l'enquête publique.

Ces réunions ont permis au Maître d'ouvrage de :

- présenter le projet aux commissaires enquêteurs ;
- présenter le registre numérique, dénommé e-plui, utilisé en interne par la métropole ;
- répondre aux questions et interrogations émises par les commissaires enquêteurs suite à leur lecture et étude du « rapport de présentation » et après l'enquête publique.

C. Visites des lieux de permanence et visites de terrain

Les commissaires enquêteurs se sont rendus chacun sur les sites de permanence qui les concernaient respectivement : bassin Centre, bassin Est et bassin Ouest. Ils ont pu vérifier que le public serait reçu dans les meilleures conditions possibles. L'affichage dans les lieux de permanence dans chaque mairie a été vérifié.

Des visites d'un certain nombre de lieux concernés les modifications ont été effectuées. Ces visites ont permis aux commissaires enquêteurs d'échanger avec les responsables techniques des services de l'urbanisme de chaque commune. Ces prises de contact préalable ont été appréciées par les mairies et par les commissaires enquêteurs.

Il a été tenu au moins une permanence dans chacune des 18 mairies du Territoire. Deux permanences ont été tenues au siège de la Métropole, à La Ciotat et à Marignane. Quatre permanences au total ont été tenues sur Marseille (y compris celles au siège de la Métropole). Les registres et dossiers papiers étaient présents sur les sites Septème-les-Vallons, La Ciotat, Allauch, Gignac la Nerthe, Marignane, Marseille sites Pharo et Fauchier, Roquefort la Bédoule.

D. Paraphage des registres et dossiers.

Les dossiers (registre, documents et plans) ont été paraphés par le président de la commission d'enquête.

2.1.4 Concertation préalable

Afin de préparer la modification n°4, le conseil de la métropole a engagé, par délibération du 29 juin 2023,

une concertation préalable en application de l'article L103-2 du Code de l'Urbanisme. Il a ainsi défini les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation dans le cadre de la modification du PLUi.

Cette concertation s'est déroulée du 1er septembre 2023 au 07 février 2024. Son principal objectif était de donner au public une information claire sur le contenu de la modification n°4. Un rapport a été publié pour présenter son déroulement, son objet, son bilan et les enseignements qui peuvent en être tirés.

Le bilan est présenté dans les délibérations du conseil de métropole du 18 avril 2024.

Un total de 635 contributions a été reçu, essentiellement issues de la commune de Marseille, 94% par voie dématérialisée. Une centaine de personnes ont participé aux deux réunions publiques.

De nombreuses contributions sortaient du cadre de la modification.

Les observations « recevables » ont porté essentiellement sur les zones AU à l'étude sur la mobilité et sur le zonage. La thématique de l'environnement était présente dans la majorité des contributions.

Il est important de rappeler que parfois une certaine confusion peut s'établir entre une « modification » et une « révision » du PLUi, notamment en ce qui concerne les changements de zonage.

Le bilan de la concertation préalable est consultable à l'adresse suivante : https://cumpm1-my.sharepoint.com/:f/g/personal/plui_marseilleprovence_ampmetropole_fr/EoicR74Fl89CjRG2cAHtclUBpCughTOgWWaMC_SajZS3Zw?e=mBraYF

2.2 Déroulement de l'enquête

2.2.1 Information effective du public

En respect des dispositions de l'article R 123-11 du code l'Environnement, l'avis d'enquête a fait l'objet de deux publications dans deux quotidiens régionaux quinze jours avant le début de l'enquête et dans les huit premiers jours de celle-ci. Les publications parues dans les quotidiens « La Provence » et « La Marseillaise » les 17 mars et 24 février 2025, les annexes n° 6, 7 8 et 9 attestent de leurs parutions réglementaires.

Lors de la visite des communes par les commissaires enquêteurs, il a pu être constaté que les services communaux avaient reçu un exemplaire de l'affiche au format standard et l'avaient apposé aux endroits habituels de l'affichage officiel des enquêtes publiques, le plus souvent visibles de l'extérieur. Des mairies ont indiqué qu'au-delà de cette affichage réglementaire l'information de la procédure d'enquête a été effectuée plus largement au moyen de l'affichage sur mobilier urbain, avec des pages spécifiques sur le site Internet des collectivités, avec utilisation des réseaux sociaux. Au total l'information de l'enquête publique a été assurée de façon satisfaisante et au-delà du minimum légal.

2.2.2 Ouverture de l'enquête et accessibilité des documents

Lors de la visite des communes, il a également pu être constaté que :

- les locaux prévus et le mobilier installé étaient adaptés aussi bien à l'accueil du public qu'à l'installation du commissaire enquêteur,
- que le personnel sur place était mobilisé et compétent pour assurer la surveillance du registre et du dossier d'enquête ainsi que sa mise à disposition continue, notamment hors des permanences du commissaire enquêteur. Il est également chargé d'assurer le report de toute contribution transmise par les requérants (selon les différents modes et formes prévus dans l'arrêté et l'avis d'enquête publique) sur le registre numérique.

2.2.3 Permanences

Les permanences ont été effectuées par les membres de la commission d'enquête aux dates prévues et dans les lieux définis à l'article 10 de l'arrêté d'ouverture et d'organisation de l'enquête publique. Elles se sont

tenues au total dans les 18 mairies ainsi qu'à la Délégation Générale de « la ville plus verte et plus durable » pour la ville de Marseille et au siège de la Métropole.

Le tableau suivant indique, pour chacun des bassins (Centre, Ouest et Est) le nom du commissaire enquêteur qui a assuré les permanences dans les villes correspondantes.

Bassin	Ville	Commissaire enquêteur
Centre	Allauch, Marseille le Pharo (siège Métropole), Marseille (DG « la ville plus verte et plus durable»), Plan de Cuques, Septèmes-les-Vallons	Marc CHALLEAT (Président de la commission)
Ouest	Carry-le-Rouet, Châteauneuf-les-Martigues, Ensues-la-Redonne, Gignac-la-Nerthe, Le Rove, Marignane, Saint Victoret, Sausset-les-Pins,	Marcel HUARD
Est	La Ciotat, Carnoux, Cassis, Ceyreste, Gémenos, Roquefort-la-Bédoule,	Joseph RECEVEUR

Le nombre de permanences a été de trois demi-journées au site Fauchier de la Métropole et de deux demi-journées au site Pharo de la Métropole ainsi que dans les communes de Marignane, Allauch et La Ciotat.

Le nombre de permanences dans chacune des autres communes a été d'une demi-journée.

2.2.4 Conditions de travail et climat de l'enquête

L'organisation matérielle de l'accueil du public et des permanences des commissaires enquêteurs étaient, à la demande de la Métropole, de la responsabilité des communes.

Des locaux appropriés ont été rendus disponibles pour chaque permanence.

L'enquête publique s'est déroulée dans un climat serein et sans incident majeur.

Le nombre de rencontres avec les commissaires enquêteurs a été soutenu et assez dense. Il y a eu dans certains cas des prolongements d'horaire.

Les discussions entre la commission d'enquête et le maître d'ouvrage, qui était également « autorité organisatrice » ont été fournies et constructives. Elles se sont toujours déroulées dans un climat serein.

Les échanges téléphoniques et de courriels entre le président de la commission et la chargée d'études, responsable de l'enquête à la Métropole, ont été fluides et positifs.

Les commissaires enquêteurs ont pu noter la disponibilité et l'amabilité des personnels affectés au déroulement des permanences au siège de l'enquête et dans les mairies.

2.2.5 Modalités de transfert des observations du public-Clôture de l'enquête et procès-verbal de synthèse

Le public pouvait faire ses observations par quatre moyens d'accès :

- Par voie électronique, sur un registre dématérialisé accessible sur le site internet dédié à l'enquête publique, à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-numerique.fr/enquetepublique-pluimp-m4>
- Par courrier électronique à l'adresse de messagerie suivante : enquetepublique-pluimp-m4@mail.registre-numerique.fr
- Sur les registres d'enquête papier à feuillets non mobiles, cotés et paraphés avant l'ouverture de

l'enquête publique par un des membres de la commission d'enquête. Ces registres étaient disponibles dans les lieux de permanences pendant toute la durée de l'enquête.

- Par courrier adressé par voie postale entre le premier et le dernier jour de l'enquête publique (le cachet de la poste faisant foi) à : M. Marc CHALLEAT- Président de la commission d'enquête modification n°4 PLUi Métropole Aix- Marseille-Provence - Direction de la planification et de l'urbanisme - Territoire Marseille-Provence - BP 48014 - 13567 MARSEILLE CEDEX 02.M. Marc Challeat- Président de la commission d'enquête de la modification n°4 du PLUi de Marseille-Provence - Métropole Aix-Marseille-Provence -Direction Générale Déléguée Aménagement Durable, Habitat, Inclusion et Cohésion Territoriale (ADHICT)- Pôle Cohérence Territoriale – Direction Urbanisme – Service Urbanisme Secteur Sud-Est – BP 48014 – 13567 Marseille Cedex 02

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, par voie électronique, consignées dans les registres papier sur les lieux d'enquête, ou reçues par la commission d'enquête lors de ses permanences, ont été versées sur le registre dématérialisé et sont restées consultables jusqu'à la clôture de l'enquête.

L'enquête a été clôturée le vendredi 11 avril 2025 à 17h00.

Compte tenu du nombre très importants d'observations formulées et pour permettre de présenter un rapport et des conclusions de qualité, une demande de report de huit jours a été demandé pour l'échéance de remise du rapport et des conclusions. Cette demande acceptée par la présidente de la Métropole a conduit à une date limite du 16 mai 2025.

2.3 Analyse comptable des observations

C'est un total de 1 795 contributions qui ont été déposées sur le registre numérique, dont 1 402 contributions déposées directement sur le registre, 246 déposées par e-mail, 88 sur les registres papier et 59 adressées par courrier. Il convient d'ajouter à cela 10 pétitions pour 646 pétitionnaires. Plus de 80 % des contributions concernent la commune de Marseille.

La fréquentation des différentes permanences de l'enquête publique a été la suivante :

Marseille 100, Allauch 35, Plan-de-Cuques 8, Septème-Les-Vallons 8, Roquefort-La-Bédoule 10, La Ciotat 16, Cassis 4, Carnoux 64, Ceyreste 4.

Le registre numérique a été parfaitement intégré par les usagers puisque il a connu près de 9 000 visites de plus de 5 000 visiteurs. Ce sont plus de 7 000 téléchargements qui ont été effectués.

Un certain nombre d'observations ne relèvent en réalité pas de la modification n°4 du PLUi. Pour différentes raisons, le plus souvent il s'agit de considérations d'ordre général qui ne concernent pas une disposition en particulier, et d'autres demandes relèvent d'une révision de PLUi et pas d'une simple modification.

CHAPITRE 3. Analyse des observations

3.1 Avis et observations des personnes publiques

3.1.1 Observations de la MRAe, réponse du maître d'ouvrage et analyse de la commission.

A. Observations (recommandations) de la MRAe

Les recommandations de la MRAe portent sur l'analyse de l'état initial de l'environnement et de l'effet induit et subis par l'aménagement des secteurs de projet des OAP. Les risques incendies de forêt, mouvements de terrain et inondation sont évoqués, ainsi que les incidences en matière de nuisances sonores et de santé. Dans chaque cas il est recommandé de prévoir les mesures pour éviter ou réduire les risques.

B. Réponses du maître d'ouvrage

La Métropole souligne que l'évaluation environnementale jointe au dossier « ... identifie précisément les zones susceptibles d'être touchées de manière notable par la mise en œuvre du PLUi... cette analyse des incidences comporte une analyse des sensibilités environnementales de chaque site est illustrée par une carte de sensibilité pour chaque secteur. ». La Métropole précise que « Pour rappel, l'évaluation environnementales porte sur un document de planification. La précision n'est pas celle d'une étude d'impact. ».

Pour chacune des thématiques (risque incendie, mouvements de terrain, santé ...), la Métropole précise que « ... les mesures ERC associées à cette thématique seront également vérifiées et complétées autant que possible au secteur et au projet. ».

3.1.2 Avis de la DDTM, réponse du maître d'ouvrage.

Des réserves sont émises qui portent principalement :

- sur la production de logements sociaux, en raison de la baisse des capacités constructives de logements induites par l'évolution des OAP « Les Gaspiates » et « Saint Roch » sur Allauch ;
- sur la protection du littoral, le changement de destination de l'ancien blockhaus situé chemin des Goudes à Marseille ne peut être envisagé, car situé dans la bande littorale des 100 mètres, il est frappé d'inconstructibilité.

La DDTM demande en outre que soient prises en compte les demandes du GPMM.

3.1.3 Observations du Département

Le Département souligne que la modification n°4 comprend de nombreuses ouverture à l'urbanisation. Il demande que le Département soit associé aux travaux pour que les impacts sur la voirie départementale soient pris en compte.

Le Département fait également un point sur les emplacements réservés pour analyser ceux qui concernent la voirie départementale.

3.1.4 Observations du GPMM

Le GPMM souhaite une homogénéisation du zonage UEsP1 pour les espaces portuaires à vocation industrielle, avec le zonage UEsC2 (zone dédiée au fonctionnement, au développement et à l'intégration urbaine du domaine public portuaire), zonage retenu pour les chantiers navals de La Ciotat.

3.1.5 Observations d'EUROMED

Secteur Aygalades – Canet :

- mise à jour de l'OAP et des emplacements réservés (ER) en fonction des évolutions du projet du parc des Aygalades et de l'extension Ouest du quartier du Canet ;
- préconisations complémentaires relatives aux éléments patrimoniaux déjà repérés à l'OAP

Secteur Zac Littorale :

- modifications techniques de certains articles des règlements écrits des zonages SUEeE1 – 2 – 3 ;
- mise à jour de l'OAP, des Emplacements Réservés et du règlement graphique en fonction des évolutions mineures du projet ;
- préconisations complémentaires relatives aux éléments patrimoniaux déjà repérés à l'OAP.

3.1.6 Avis du PNR Sainte-Baume

Le PNR émet un avis favorable.

3.1.7 Avis de la Chambre d'Agriculture (CA)

La CA émet un avis favorable. Elle relève que plusieurs secteurs classés en zone « à urbaniser » rebasculent en zone agricole sur plus de 40ha. Elle demande un ajustement de classement sur la zone AU1 de Palma et sur la zone AU1 de Sainte Marthe.

3.1.8 Avis de la Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA)

Quatre OAP ont appelé des observations : Domaine du Golf (Allauch), Billard/Bricard (Gignac-la-Nerthe), la Plaine du Caire (Roquefort-la-Bedoule) et les Moulins Maurel (Marseille). Pour la CMA celles-ci soulèvent des préoccupations importantes en matière d'équilibre commercial et artisanal entre centre-ville et périphérie ainsi que sur le potentiel d'appui au développement sur les zones d'activités des communes concernées.

3.1.9 Avis de la CCI Aix Marseille Provence

Avis défavorable, elle est opposée à la création des surfaces commerciales dans l'OAP ALH 08 Domaine du Golf, regrette la sous-densification du foncier économique futur à vocation productive de la zone d'activité de la Haute Bédoule à Septème Les Vallons. La CCI demande également d'encadrer le développement commercial dans les zones futures d'habitat à faible densité.

3.1.10 Avis de la SNCF

La SNCF rappelle les projets identifiés sur le périmètre du PLUi et demande que les prescriptions sur la traverse Trévaresse soient ajustées pour permettre la réalisation du projet de renouvellement urbain dans le cadre de cession de foncier.

3.1.11 Observations des communes

- La commune de Cassis demande de précisions sur les constructions/reconstructions possibles dans certaines situations.
- La commune de Ceyreste demande de création d'un espace vert protégé (EVP) et d'un

ajustement de zonage.

- La commune de La Ciotat demande des ajustements de prescriptions dans quelques zones.
- La commune de Le Rove demande la suppression d'emplacements réservés qui ne sont plus justifiés.
- La commune de Marignane demande des ajustements de zonage.
- La commune de Marseille émet plusieurs observations qui portent sur :
 - Les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation), OAP Cohérence urbaine et transport, demande de dérogation sur la hauteur minimale de constructibilité pour les équipements publics ; OAP Calanques Garlaban, ajustements rédactionnels ; suppression de l'OAP Madrague.
 - Le développement urbain et le zonage, friche industrielle Legré-Mante pour mise en accord avec un jugement ; chemin de la colline Saint Joseph pour tenir compte de l'arrivée du tram T3 ; vallon des Hautes Douces pour mise en œuvre d'un projet agro-alimentaire ; carrière du Vallon pour le développement d'un projet d'excellence numérique.
 - La création ou la suppression d'emplacements réservés et de servitudes de mixité sociale : Sainte-Marie Blancarde pour introduction d'une servitude de mixité sociale ; création d'un emplacement réservé rue Chape, impasse de la colline Périer, chemin piéton résidence la Cravache, rue Paul Coxe ; suppression de l'emplacement réservé avenue Clot Bey, chemin Notre Dame de la Consolation, traverse maritime, rue Odette Jasse, boulevard des Créneaux, avenue Flotte.
 - Le règlement du PLUi : modulation de la mixité sociale dans les arrondissements déficitaires ; élargissement de la ZBD « Habitat » aux arrêts de BHNS ; élargissement du linéaire commercial strict ; permettre le photovoltaïque dans les quartiers en balcon ; encadrement meublés de tourisme ; interdiction des stations de lavage dans les zones résidentielles ; aggravation de la non-conformité aux règles de stationnement ; facilité la transformation des constructions en logement ; favoriser les travaux d'isolation par l'extérieur ; atténuer la contrainte de places de stationnement pour le logement locatif intermédiaire.
 - La protection de l'environnement (demande de rétablissement de 58 EVP et EBC qui ont été supprimés lors de l'approbation de la modification n°3 du PLUi.
- La commune de Saint Victoret demande des ajustements du zonage pour tenir compte de l'abandon d'un projet.
- La commune de Septème-les-Vallons demande l'insertion de l'évocation de l'histoire du site dans l'OAP SLV 01 Centre-ville gare.

3.2 Avis et observations du public

Les contributions formulées par le public, à l'exception de celles qui ne concernent pas la modification n°4 du PLUi et de celles qui constituent des doublons sont présentées dans le document joint en annexe séparée n° 12 qui comprend également les avis de la commission d'enquête.

Le PV de synthèse joint en annexe n°10 présente les observations du public par thématique.

Les principales observations sont les suivantes.

Observations sur les emplacements réservés : des observations nombreuses portent sur des emplacements réservés dont les pétitionnaires jugent qu'ils n'ont plus de raison d'être, le contexte local ayant évolué.

Cette question mérite une attention particulière pour éviter de grever de nombreux terrains de

contraintes non justifiées. Ces contraintes peuvent avoir des conséquences importantes lors de transactions.

Environnement : les observations expriment notamment le souhait de protéger les espaces naturels, la biodiversité. La lutte contre l'artificialisation des sols, contre la destruction des corridors écologiques et la préservation de trames vertes sont évoqués. La lutte contre la pollution de l'air et contre le bruit sont également évoqués.

Quartiers en balcon : des demandes portent sur une modification de prescriptions (Tome N du règlement d'urbanisme) pour permettre les équipements photovoltaïques dans les « quartiers en balcon ». Il semble que ce sujet mérite un examen attentif en lien avec les autorités compétentes en matière de défense du patrimoine et du paysage.

Oppositions à des aménagements projetés. Elles concernent notamment :

l'OAP MRS32 Ruissatel – Jouvène qui est source de nombreuses oppositions, l'OAP RLB 03 Cardeline, la future ZAC des Caillols, le secteur Bois Luzy à Marseille, MRS 28 à Saint Jérôme Nord et MRS 03 Château Gombert.

Les oppositions manifestées demandent la préservation des milieux et de l'environnement des secteurs concernés.

Des observations nombreuses portent sur des demandes très localisées pour obtenir une modification de classement de parcelles, ou une modification de disposition technique pour permettre la réalisation de projets identifiés. De nombreuses observations ne relèvent pas de la modification n°4 du PLUi mais d'une révision du PLUi, ou pourront être examinées dans le cadre d'une nouvelle modification.

3.3 Réponse du maître d'ouvrage aux observations

La réponse du maître d'ouvrage au PV de synthèse est jointe en annexe 11.

Mixité sociale, la Métropole analyse les observations en collaboration avec les communes.

Emplacements réservés, la Métropole a engagé une réflexion sur le long terme, et les cas particuliers signalés font l'objet, au dire de la Métropole, d'analyse.

Environnement, la Métropole précise dans sa réponse que « la modification n°4 objet de l'enquête publique fait basculer plus de 116 ha en zonages naturels ou agricoles... Au total la modification réduit la consommation d'espace... En outre une OAP multi-thématiques traite des thèmes de la nature en ville, du cycle de l'eau et de la santé ... 'applique dans le cadre de toute instruction » .

La Métropole précise également que les OAP MRS 23 Legré-Mante et MRS 24 Pointe Rouge qui font l'objet de contributions par des associations feront l'objet d'une « réflexion plus globale ... lors de la révision du PLUi ».

Sur les autres observations relevées concernant différentes OAP (MRS 32 Jouvène-Ruissatel, OAP RLB 03 Cardeline, La Monjarde, friche SBM La Valentine, et autres observations sur des sujets localisés, la Métropole répond « la Métropole analyse cette demande... ».

ANNEXES

1. ARRETE ENGAGEANT LA PROCEDURE DE MODIFICATION N°4 DU PLUI



Présidente de la Métropole

Arrêté n° 23/241/CM

Engagement de la procédure de modification n°4 d'ordre général du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Marseille-Provence

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Environnement ;
- Le Code de l'Urbanisme ;
- La Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement (ENE) ;
- La Loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;
- La Loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) ;
- La Loi n°2014-1545 du 20 décembre 2014 de Simplification de la Vie des Entreprises et portant dispositions diverses de simplification et de clarification du droit et des procédures administratives (SVE) ;
- La Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) ;
- La Loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets ;
- La Loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale dite « Loi 3DS » ;
- Le Décret n°2022-750 du 29 avril 2022 établissant la liste des communes dont l'action en matière d'urbanisme et la politique d'aménagement doivent être adaptées aux phénomènes hydro-sédimentaires entraînant l'érosion du littoral ;
- La délibération n° URB 001- 7993/19/CM du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence du 19 décembre 2019 approuvant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Territoire Marseille-Provence ;

Reçu au Contrôle de légalité le 25 avril 2023

- 1 -

- La délibération n° HN 001-8065/20/CM du 9 juillet 2020 du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence relative à l'élection de Madame Martine Vassal en qualité de Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération de la commune de Cassis du 25 janvier 2022 émettant un avis favorable à la proposition d'intégration de la commune de Cassis au sein de la liste des communes concernées par le recul du trait de côte ;
- La délibération cadre n°URBA-001-12092/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 approuvant les schémas des procédures d'élaboration et d'évolution des documents d'urbanisme applicables sur la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n°URBA-003-13560/23/CM du Conseil de la Métropole du 16 mars 2023 engageant la modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Marseille-Provence ;

CONSIDÉRANT

- Que le Plan Local d'Urbanisme intercommunal est un document qui nécessite continuellement de s'adapter à la dynamique du territoire, notamment en raison des politiques publiques communales et métropolitaines à mettre en œuvre sur le territoire ;
- Qu'il convient notamment d'y intégrer des réflexions et analyses en matière d'urbanisme, d'adapter les emplacements réservés (ajouts, suppressions, rectifications), de faire évoluer les droits à construire (majoration ou minoration), d'intégrer des mesures favorisant la nature en ville, et de donner lieu à des ouvertures de zones à l'urbanisation ;
- Qu'il convient également d'intégrer les conclusions de l'étude liée au recul du trait de côte (phénomènes hydro-sédimentaires entraînant l'érosion du littoral) sur la commune de Cassis ;
- Que le règlement écrit et graphique, ainsi que les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) seront modifiés ;
- Que la procédure de modification n°4 fera l'objet d'une évaluation environnementale au titre de l'article L. 104-3 du Code de l'Urbanisme ;
- Que la procédure de modification fera l'objet d'une concertation au titre de l'article L.103-2 du Code de l'Urbanisme ;
- Que les modifications du document d'urbanisme projetées relèvent du champ d'application de la procédure de modification conformément au Code de l'Urbanisme ;
- Que le Conseil de la Métropole, par délibération du 16 mars 2023, a sollicité de la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence l'engagement de la procédure de modification n° 4 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Marseille-Provence.

ARRÊTE

Article 1 :

Il est prescrit une modification n°4 d'ordre général du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Marseille-Provence.

Reçu au Contrôle de légalité le 25 avril 2023

Article 2 :

Le projet de modification sera notifié aux personnes publiques associées et soumis à enquête publique selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Métropole est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 25 avril 2023

Martine VASSAL

Reçu au Contrôle de légalité le 25 avril 2023

- 3 -

2. ARRETE COMPLEMENTAIRE ENGAGEANT LA PROCEDURE DE MODIFICATION N°4 DU PLUI



Présidente de la Métropole

Arrêté n° 23/491/CM

Arrêté complémentaire relatif à l'engagement de la procédure de modification n°4 d'ordre général du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Marseille-Provence

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Environnement ;
- Le Code de l'Urbanisme ;
- La loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement (ENE) ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;
- La loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l’Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) ;
- La loi n°2014-1545 du 20 décembre 2014 de Simplification de la Vie des Entreprises et portant dispositions diverses de simplification et de clarification du droit et des procédures administratives (SVE) ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) ;
- Le décret n°2022-750 du 29 avril 2022 établissant la liste des communes dont l'action en matière d'urbanisme et la politique d'aménagement doivent être adaptées aux phénomènes hydro-sédimentaires entraînant l'érosion du littoral ;
- Le Décret n°2023-698 du 31 juillet 2023 modifiant le décret n° 2022-750 du 29 avril 2022 établissant la liste des communes dont l'action en matière d'urbanisme et la politique d'aménagement doivent être adaptées aux phénomènes hydrosédimentaires entraînant l'érosion du littoral ;
- La délibération n° URB 001- 7993/19/CM du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence du 19 décembre 2019 approuvant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Territoire Marseille-Provence ;

Reçu au Contrôle de légalité le 24 novembre 2023

- 1 -

- La délibération n° HN 001-8065/20/CM du 9 juillet 2020 du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence relative à l'élection de Madame Martine Vassal en qualité de Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n°URBA-003-13560/23/CM du Conseil de la Métropole du 16 mars 2023 engageant la modification n°4 ;
- La délibération n° 2022-04-09 du 4 avril 2022, du conseil municipal de la commune de Sausset-les-Pins, se prononçant favorablement à l'intégration de la commune de Sausset-les-Pins dans la liste des communes concernées par le recul du trait de côte ;
- La délibération n° 22/0122/VET du 8 avril 2022 du conseil municipal de la commune de Marseille se prononçant favorablement à l'intégration de la Commune de Marseille dans la liste des communes concernées par le recul du trait de côte ;
- La délibération n° 14 du 12 décembre 2022, du conseil municipal de la commune de la Ciotat, se prononçant favorablement à l'intégration de la Commune de La Ciotat dans la liste des communes concernées par le recul du trait de côte ;
- L'arrêté n°23/194/CM du 31 mars 2023 portant avis favorable à l'intégration des communes de Marseille, La Ciotat et Sausset-les-Pins dans la liste des communes concernées par le recul du trait de côtes et dont l'action en matière d'urbanisme et de politique d'aménagement doivent être adaptées aux phénomènes hydrosédimentaires entraînant l'érosion du littoral ;
- L'arrêté n°23/241/CM du 25 avril 2023 Engageant la procédure de modification n°4 d'ordre général du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Marseille-Provence.

CONSIDÉRANT

- Que dans son arrêté n°23/194/CM du 31 mars 2023 la Métropole Aix-Marseille-Provence a donné un avis favorable à l'inscription des communes de Marseille, La Ciotat et Sausset-les-Pins dans la liste des communes concernées par le recul du trait de côte ;
- Que le décret n°2023-698 du 31 juillet 2023 met à jour la liste des communes dont l'action en matière d'urbanisme et la politique d'aménagement doivent être adaptées aux phénomènes hydrosédimentaires entraînant l'érosion du littoral et qui se sont portées volontaires à ce titre ;
- Que le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Marseille-Provence est un document qui doit intégrer les réflexions et les conclusions de l'étude liée au recul du trait de côte notamment sur les communes de Marseille, La Ciotat et Sausset-les-Pins.

ARRÊTE

Article 1 :

Est complété l'arrêté n°23/241/CM du 25 avril 2023 engageant la procédure de modification n°4 d'ordre général du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Marseille-Provence : Les conclusions de l'étude relatives à l'exposition au recul de trait de côte et les actions à mener en matière d'urbanisme et d'aménagement notamment sur les communes de Marseille, La Ciotat et Sausset-les-Pins seront intégrées dans la modification n°4 du PLUi de Marseille-Provence.

Reçu au Contrôle de légalité le 24 novembre 2023

- 2 -

Article 2 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Métropole est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 24 novembre 2023

**"Pour la Présidente et par délégation"
Pascal MONTECOT**

Reçu au Contrôle de légalité le 24 novembre 2023

- 3 -

3. ARRETE D'OUVERTURE DE L'ENQUETE PUBLIQUE



Présidente de la Métropole

Arrêté n° 25/016/CM

Arrêté portant ouverture et organisation de l'enquête publique relative à la modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Marseille-Provence

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales
- Le Code de l'Urbanisme ;
- Le Code de l'Environnement ;
- La loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (ENE) ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) ;
- La loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) ;
- La loi n° 2020-1545 du 20 décembre 2014 de simplification de la vie des entreprises et portant dispositions diverses de simplification et de clarification du droit et des procédures administratives (SVE) ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRE) ;
- La loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020 portant sur l'accélération et la simplification de l'action publique (ASAP) ;
- La loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 001-8065/20/CM du 9 juillet 2020 relative à l'élection de Madame Martine VASSAL en qualité de Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération du Conseil de la Métropole n°URBA-003-13560/23/CM du 16 mars 2023 sollicitant de la Présidente l'engagement de la procédure n°4 du Plan Local d'Urbanisme (PLUi) intercommunal de Marseille-Provence ;

Reçu au Contrôle de légalité le 4 février 2025

- 1 -

- La délibération du Conseil de la Métropole n°URBA-005-16407/24/CM du 27 juin 2024 justifiant l'ouverture à l'urbanisation de la zone AU du Golf et de la zone AU de Saint Roch à Allauch ;
- La délibération du Conseil de la Métropole n°URBA-006-16408/24/CM du 27 juin 2024 justifiant l'ouverture à l'urbanisation de la zone AU de Billard à Gignac-la-Nerthe ;
- La délibération du Conseil de la Métropole n°URBA-007-16409/24/CM du 27 juin 2024 justifiant l'ouverture à l'urbanisation de la zone AU du Vieux Pigeonnier et de la zone AU du Toès à Marignane ;
- La délibération du Conseil de la Métropole n°URBA-010-16412/24/CM du 27 juin 2024 justifiant l'ouverture à l'urbanisation de la zone AU de Besson-Giraudy, de la zone AU des Hauts de Sainte-Marthe et de la zone AU de Ruissatel-Jouvène sur la commune de Marseille ;
- La délibération du Conseil de la Métropole n°URBA-008-16410/24/CM du 27 juin 2024 justifiant l'ouverture à l'urbanisation de la zone AU de la Cardeline et de la zone AU de la Plaine du Caire à Roquefort-la-Bédoule ;
- La délibération du Conseil de la Métropole n°URBA-009-16411/24/CM du 27 juin 2024 justifiant l'ouverture à l'urbanisation de la zone AU du Centre-Ville Gare et de la zone AU de la Haute-Bédoule à Septèmes-les-Vallons ;
- La délibération du Conseil de la Métropole n°URBA-028-14339/23/CM du 29 juin 2023 qui définit les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation de la Modification n°4 du PLUi de Marseille-Provence ;
- La délibération du Conseil de la Métropole n°URBA-003-16081/24/CM qui tire le bilan de la concertation de la Modification n°4 du PLUi de Marseille-Provence ;
- L'arrêté n°23/006/CM du 18 janvier 2023 de Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Pascal Montecot, premier vice-président du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- L'arrêté de Madame la Présidente de la Métropole n°23/241/CM du 25 avril 2023 engageant la procédure de modification n°4 du PLUi de Marseille-Provence ;
- L'arrêté complémentaire de Madame la Présidente de la Métropole n°23/491/CM du 24 novembre 2023 engageant la procédure de modification n°4 du PLUi de Marseille-Provence ;
- La décision n°E24000105/13 du 9 décembre 2024 du tribunal administratif de Marseille désignant la commission d'enquête en vue de procéder à l'enquête publique de la modification n°4 du PLUi de Marseille-Provence ;
- L'ensemble des pièces du dossier soumis à enquête publique.

CONSIDÉRANT

- Qu'il y a lieu de soumettre à l'enquête publique le projet de modification n°4 du PLUi de Marseille-Provence.

Reçu au Contrôle de légalité le 4 février 2025

- 2 -

ARRÊTE

Article 1 : Objet de l'enquête publique

Il sera procédé à une enquête publique portant sur :

Le projet de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme (PLUi) de Marseille-Provence. Pour rappel, le PLUi est le document d'urbanisme intercommunal qui concerne les communes suivantes : Allauch, Carnoux-en-Provence, Carry-le-Rouet, Cassis, Ceyreste, Châteauneuf-les-Martigues, Ensues-la-Redonne, Gémenos, Gignac-la-Nerthe, La Ciotat, Le Rove, Marignane, Marseille, Plan-de-Cuques, Roquefort-la-Bédoule, Saint-Victoret, Sausset-les-Pins et Septèmes-les-Vallons.

Ce projet de modification consiste notamment à intégrer des réflexions et analyses en matière d'urbanisme, d'adapter les emplacements réservés (ajouts, suppressions, rectifications), de faire évoluer les droits à construire (majoration ou minoration), d'intégrer des mesures favorisant la nature en ville, et de donner lieu à des ouvertures de zones à l'urbanisation.

Article 2 : Avis sur le projet

- Autorité environnementale :

Le projet de modification n° 4 du PLUi de Marseille-Provence a fait l'objet d'une évaluation environnementale. L'autorité environnementale a été saisie pour avis et cet avis figure dans le dossier soumis à l'enquête publique.

Cet avis est également consultable sur le site internet de l'Autorité environnementale.

- Personnes Publiques Associées :

Les avis rendus par les personnes publiques associées et les communes concernées sont également joints au dossier d'enquête publique.

Ces documents sont consultables selon les modalités fixées à l'article 7 du présent arrêté.

Article 3 : Maîtres d'ouvrage, autorités compétentes et personnes responsables du projet, auprès desquels le public pourra demander des informations

Le maître d'ouvrage et l'autorité compétente sont la Métropole Aix-Marseille-Provence, établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de PLUi et de document d'urbanisme en tenant lieu, dont le siège se situe :

Le Pharo - 58 boulevard Charles-Livon 13007 MARSEILLE (adresse postale : BP 48014 - 13567 MARSEILLE CEDEX 02).

Les informations sur le projet peuvent être demandées auprès des services métropolitains d'Aix-Marseille-Provence ayant élaboré ce document :

Direction Générale Déléguée Aménagement Durable, Habitat, Inclusion et Cohésion Territoriale (ADHICT) - Pôle Cohérence Territoriale - Direction Urbanisme - Service Urbanisme Secteur Sud-Est – CMCI – 2 rue Henri Barbusse – 13001 MARSEILLE.

Reçu au Contrôle de légalité le 4 février 2025

Article 4 : Date et siège de l'enquête publique

Le siège de l'enquête publique est établi à : Le Pharo - 58 boulevard Charles Livon 13007 MARSEILLE.

L'enquête publique se déroulera pendant une durée de 31 jours consécutifs, du mercredi 12 mars 2025 au vendredi 11 avril 2025.

Article 5 : Désignation et qualité des membres de la commission d'enquête publique

Par décision n°E24000105/13 du 09 décembre 2024, Monsieur le Président du tribunal administratif de Marseille a désigné une commission d'enquête, composée comme suit :

- Président : M Marc Challéat - Ingénieur des Ponts, des Eaux et des Forêts, retraité
- Membre titulaire : M Marcel Huard – Colonel de l'armée de terre, retraité
- Membre titulaire : M Joseph Receveur – Directeur établissement social (médico-éducatif), retraité
- Membre suppléant : M Pierre Galland, Directeur des Douanes – Conciliateur de justice CA Aix, retraité

Article 6 : Publicité de l'enquête publique

La publicité de l'enquête publique, répondant aux dispositions de l'article R 123-11 du Code de l'environnement, sera réalisée par un avis d'information au public :

- Publié en caractères apparents dans deux journaux locaux diffusés dans le département, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et dans les huit premiers jours de celle-ci ;
- Affiché, selon les caractéristiques et dimensions fixées par les textes réglementaires, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci :
 - au siège de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
 - en mairie de chacune des communes membres ainsi qu'aux huit mairies de secteurs de Marseille ;
- Publié, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, sur le site internet de la Métropole Aix-Marseille-Provence :
<https://www.ampmetropole.fr/urbanisme-intercommunal-plui> et sur le site : <https://www.registre-numerique.fr/enquetepublique-pluimp-m4>

Article 7 : Consultation du dossier d'enquête publique

L'enquête publique sera réalisée à la fois sous forme dématérialisée (dossier et registre numériques) et sur supports papiers (dossiers et registres en format papier).

- Le dossier numérique d'enquête publique pourra être consulté à compter du premier jour de l'enquête publique à 9h, jusqu'au dernier jour de celle-ci à 17h00 à l'adresse internet suivante <https://www.registre-numerique.fr/enquetepublique-pluimp-m4> et depuis un poste informatique dans les 19 lieux d'enquête.

Reçu au Contrôle de légalité le 4 février 2025

- Le dossier papier d'enquête publique pourra être consulté à compter du premier jour de l'enquête publique au siège de l'enquête de la Métropole Aix-Marseille-Provence et dans les communes de Allauch, Gignac-la-Nerthe, Marignane, Marseille (Fauchier), Marseille (Pharo), La Ciotat, Roquefort-la-Bédoule et Septèmes-les-Vallons, ce pendant toute la durée de l'enquête, aux jours, horaires et modalités d'ouverture de ces lieux, hors fermetures exceptionnelles (cf tableau article 10).

Article 8 : Modalités selon lesquelles le public pourra formuler ses observations et propositions

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations et propositions :

- Par voie électronique, depuis le premier jour de l'enquête à 9h00 et jusqu'au dernier jour de celle-ci à 17h00 :
 - Sur le registre dématérialisé accessible sur le site internet dédié à l'enquête publique, à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-numerique.fr/enquetepublique-pluimp-m4>
 - Par courrier électronique à l'adresse de messagerie suivante : enquetepublique-pluimp-m4@mail.registre-numerique.fr
- Sur les registres d'enquête papier à feuillets non mobiles, cotés et paraphés avant l'ouverture de l'enquête publique par un des membres de la commission d'enquête. Ces registres seront disponibles dans les lieux d'enquête des communes Allauch, Gignac-la-Nerthe, Marignane, Marseille (Fauchier), Marseille (Pharo), La Ciotat, Roquefort-la-Bédoule et Septèmes-les-Vallons et ce pendant toute la durée de l'enquête, aux jours, horaires et modalités d'ouverture de ces lieux, hors fermetures exceptionnelles (cf. tableau article 10).
- Par courrier adressé par voie postale entre le premier et le dernier jour de l'enquête publique (le cachet de la poste faisant foi) à :

M. Marc Challeat- Président de la commission d'enquête de la modification n°4 du PLUi de Marseille-Provence - Métropole Aix-Marseille-Provence - Direction Générale Déléguée Aménagement Durable, Habitat, Inclusion et Cohésion Territoriale (ADHICT)– Pôle Cohérence Territoriale - Direction Urbanisme – Service Urbanisme Secteur Sud-Est – BP 48014 – 13567 Marseille Cedex 02 ;

- Lors des permanences de la commission d'enquête mentionnées dans le tableau de l'article 10 du présent arrêté.
 - Les observations et propositions du public transmises par voie postale, par voie électronique, consignées dans les registres papier sur les lieux d'enquête, ou reçues par la commission d'enquête lors de ses permanences, seront versées et consultables sur le registre dématérialisé à l'adresse <https://www.registre-numerique.fr/enquetepublique-pluimp-m4>

Article 9 : Permanences de la commission d'enquête

La commission d'enquête, représentée par un ou plusieurs de ses membres, se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations et propositions lors des permanences qu'elle tiendra sur les différents lieux d'enquête.

Reçu au Contrôle de légalité le 4 février 2025

Les lieux, jours et heures de permanences des membres de la commission d'enquête sont indiqués dans le tableau de l'article 10 du présent arrêté.

Article 10 : Liste des sites d'accueil du public pendant la durée de l'enquête et des permanences de la commission d'enquête, mentionnés aux articles 7, 8, et 9

Sont indiqués dans le tableau ci-après les lieux dans lesquels, pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête version papier et/ou numérique, et consigner des observations et propositions sur les registres papier et/ou numérique, ainsi que les dates des permanences de membres de la commission d'enquête :

COMMUNES	ADRESSE DES LIEUX D'ENQUETE PUBLIQUE	JOURS ET HEURES D'OUVERTURE DES LIEUX D'ACCES A L'ENQUETE PUBLIQUE ET FORMAT DU DOSSIER ET REGISTRE	DATES ET HORAIRES DES PERMANENCES DE LA COMMISSION D'ENQUETE
ALLAUCH	Service urbanisme Montée Jean-Baptiste Tiran, rue notre dame 13190 Allauch	Du Lundi au Vendredi : 8h30-12h / 14h-17h Dossier et registre numérique et papier	Mardi 18 mars 2025 de 09h à 12h Et Vendredi 04 avril 2025 de 14h à 17h
CARNOUX-EN-PROVENCE	Hôtel de Ville 19 avenue du Maréchal Juin 13470 Carnoux-en-Provence	Du Lundi au Vendredi : 8h30-12h / 13h30-17h Dossier et registre numérique	Vendredi 04 avril 2025 de 14h à 17h
CARRY-LE-ROUET	Service urbanisme-cadastre 5 bd Philippe Jourde 13620 Carry-le-Rouet	Du Lundi au Jeudi : 9h-12h / 14h-17h Dossier et registre numérique	Lundi 17 mars 2025 de 14h à 17h

Reçu au Contrôle de légalité le 4 février 2025

CASSIS	Hôtel de ville Place Baragnon 13260 Cassis	Du lundi au jeudi : 9h-12h / 14h-17h et le Vendredi 8h30 – 12h30 / 13h30 – 16h30 Dossier et registre numérique	Mardi 25 mars 2025 de 14h à 17h
CEYRESTE	Hôtel de ville Place du Général de Gaulle 13600 Ceyreste	Lundi-Mardi- Jeudi : 8h-12h / 13h30-17h30 et le Mercredi et Vendredi : 8h-12h Dossier et registre numérique	Mercredi 19 mars 2025 de 09h à 12h
CHATEAUNEUF- LES- MARTIGUES	Service Urbanisme 31 boulevard Armand Audibert 13220 Châteauneuf- les-Martigues	Du Lundi au Vendredi : 9h-12h / 14h-17h Dossier et registre numérique	Mercredi 02 avril 2025 de 9h à 12h
ENSUES-LA- REDONNE	Hôtel de ville 15 avenue du Général Monsabert 13820 Ensues- la-Redonne	Du Lundi au Vendredi : 8h30- 12h / 13h30-17h Dossier et registre numérique	Lundi 24 mars 2025 de 14h à 17h
GEMENOS	Hôtel de ville Rue Maréchal des-Logis Planzol 13420 Gémenos	Du Lundi au Vendredi : 8h30- 12h15 / 13h30- 17h Dossier et registre numérique	Mardi 18 mars 2025 de 09h à 12h

Reçu au Contrôle de légalité le 4 février 2025

- 7 -

GIGNAC-LA-NERTHE	Direction des Services Techniques municipaux (Service urbanisme) 1 avenue des Fortunés 13180 Gignac-la-Nerthe	Du Lundi au Vendredi : 8h30-12h / 13h30-17h Dossier et registre numérique et papier	Jeudi 27 mars 2025 de 09h à 12h
LA CIOTAT	Hôtel de ville (Direction de l'urbanisme) Place de la Libération 13830 La Ciotat	Du Lundi au Jeudi : 9h-12h / 14h-17h et le Vendredi : 9h-12h / 14h-16h30 Dossier et registre numérique et papier	Mercredi 12 mars 2025 de 9h à 12h Et Vendredi 11 avril 2025 de 14h à 17h
LE ROVE	Hôtel de ville 4, rue Jacques Duclos 13740 Le Rove	Du Lundi au Jeudi : 8h30-12h / 14h- 17h30 et le Vendredi : 8h30-12h / 14h-17h Dossier et registre numérique	Jeudi 20 mars 2025 de 9h à 12h
MARIGNANE	Guichet unique 4 Rue de Verdun 13700 Marignane	Du Lundi au Vendredi : 8h30 – 12h / 13h – 17h Dossier et registre numérique et papier	Mercredi 12 mars 2025 de 9h à 12h Et Vendredi 11 avril 2025 de 14h à 17h
MARSEILLE	Direction Générale Adjointe "Ville de demain" 40 rue Fauchier 13002 Marseille	Du Lundi au Vendredi : 9h-12h / 13h45-16h45 Dossier et registre numérique et papier	Lundi 24 mars 2025 de 13h45 à 16h45 Et Mercredi 02 avril 2025 de 9h à 12h et de 13h45 à 16h45

Reçu au Contrôle de légalité le 4 février 2025

- 8 -

MARSEILLE (SIEGE DE L'ENQUETE)	Siège de la Métropole Aix-Marseille Provence Le Pharo 58 boulevard Charles Livon 13007 Marseille	Du Lundi au Vendredi : 9h-12h / 14h-17h30 Dossier et registre numérique et papier	Mercredi 12 mars 2025 de 9h à 12h Et Vendredi 11 avril 2025 de 14h à 17h
PLAN-DE-CUQUES	Direction de l'urbanisme Rue du Vert-Coteau 13380 Plan-de-Cuques	Du Lundi au Vendredi : 9h-12h / 14h-17h Dossier et registre numérique	Jeudi 27 mars 2025 de 09h à 12h
ROQUEFORT-LA-BEDOULE	Hôtel de ville Place de la Libération 13830 Roquefort-la-Bédoule	Du Lundi au Vendredi : 8h30-12h / 13h30-17h Dossier et registre numérique et papier	Mardi 1 ^{er} avril 2025 de 09h à 12h
SAINT-VICTORET	Hôtel de ville (service urbanisme) Esplanade Albert-Mairot 13730 Saint-Victoret	Du Lundi au Jeudi : 8h30-12h15 / 13h30-17h et le Vendredi : 8h30-12h / 13h30-16h45 Dossier et registre numérique	Lundi 31 mars 2025 de 14h à 17h
SAUSSET-LES-PINS	Hôtel de ville (service urbanisme) Place des Droits de l'Homme 13960 Sausset-lesPins	Du Lundi au Vendredi : 8h30-17h30 Dossier et registre numérique	Jeudi 13 mars 2025 de 14h à 17h
SEPTEMES LES VALLONS	Hôtel de ville (service urbanisme) Place Didier Tramoni 13240 Septèmes-les-Vallons	Du Lundi au Vendredi : 8h30-17h30 Dossier et registre numérique et papier	Vendredi 21 mars 2025 de 09h à 12h

Reçu au Contrôle de légalité le 4 février 2025

Article 11 : Clôture de l'enquête publique

A l'expiration du délai, les registres d'enquête en format papier seront transmis sans délai à la commission d'enquête qui les clôturera.

Dans le délai de huit jours suivant la fin de l'enquête, le Président de la commission d'enquête communiquera à la Métropole Aix-Marseille-Provence les observations écrites ou orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. La Métropole Aix-Marseille-Provence disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Article 12 : Rapport et les conclusions

La commission d'enquête établira un rapport relatant le déroulement de l'enquête et examinant les observations recueillies.

Elle consignera dans une présentation séparée, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet de modification n°4 du PLUi de Marseille-Provence.

La commission d'enquête disposera d'un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête pour remettre son rapport et ses conclusions motivées, sauf demande motivée de report de ce délai adressée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence par le Président de la commission d'enquête.

Une copie du rapport et des conclusions motivées sera transmise par le Président de la commission d'enquête au président du Tribunal Administratif de Marseille.

Article 13 : Consultation par le public du rapport et des conclusions de la commission d'enquête publique

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la remise du rapport et des conclusions par la commission d'enquête :

- À la Métropole Aix-Marseille-Provence - Direction Générale Déléguée Aménagement Durable, Habitat, Inclusion et Cohésion Territoriale (ADHICT)– Pôle Cohérence Territoriale - Direction Urbanisme – Service Urbanisme Secteur Sud-Est – Division Marseille - CMCI – 2 Rue Henri Barbusse 13001 Marseille;
- Dans les 18 communes concernées ;
- À la Préfecture des Bouches-du-Rhône, place Félix Baret – Marseille 13006.
- La Métropole Aix-Marseille-Provence publiera le rapport et les conclusions de la commission d'enquête, pendant le délai d'un an à compter de leur remise par la commission d'enquête, sur le site internet : <https://www.registre-numerique.fr/enquetepublique-pluimp-m4>

Article 14 : Les décisions au terme de l'enquête publique et les autorités compétentes pour statuer

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence est l'autorité compétente pour statuer par délibération sur l'approbation de la modification n4 du PLUi intercommunal de Marseille-Provence.

Reçu au Contrôle de légalité le 4 février 2025

Il pourra, au vu des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet en vue de cette approbation.

Article 15 :

Le présent arrêté sera :

- Affiché au siège de l'enquête publique ;
- Affiché dans les 18 communes concernées ;
- Publié électroniquement sur le site internet : <https://www.registre-numerique.fr/enquetepublique-pluimp-m4> .

Article 16 :

Monsieur Le Directeur Général des Services de la Métropole est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 4 février 2025

**"Pour la Présidente et par délégation"
Pascal MONTECOT**

Reçu au Contrôle de légalité le 4 février 2025

- 11 -

4. DESIGNATION DE LA COMMISSION D'ENQUETE – DECISION TRIBUNAL ADMINISTRATIF

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MARSEILLE

09/12/2024

N° E24000105 /13

Le Président du tribunal administratif

Décision désignation commission en date du 09/12/2024

Vu enregistrée le 25 novembre 2024, la lettre par laquelle la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence demande la désignation d'une commission d'enquête en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet le projet de modification n°4 plan local d'urbanisme intercommunal de Marseille – Provence ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 ;

Vu le décret n° 85-453 du 23 avril 1985 pris pour l'application de la loi du 12 juillet 1983 ;

VU le décret n° 2001-260 du 27 mars 2001 ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est constitué pour le projet de modification n°4 du plan local d'urbanisme intercommunal de Marseille - Provence une commission d'enquête composée ainsi qu'il suit :

Président :

M. Marc Challéat

Membres :

M. Marcel Huard

M. Joseph Receveur

Suppléant :

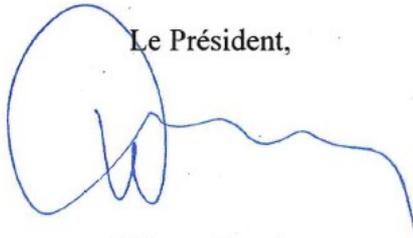
M. Pierre Galland

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, les membres de la commission d'enquête sont autorisés à utiliser leur véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, à Monsieur Marc Challeat, à M. Marcel Huard, à M. Joseph Receveur et à Monsieur Pierre Galland.

Fait à Marseille, le 9 décembre 2024

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial 'T' followed by a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Thierry Trottier

5. AFFICHAGE



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

- Modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) Marseille-Provence

Par arrêté, la Métropole Aix-Marseille-Provence a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique portant sur la modification n°4 du PLUi Marseille-Provence qui a pour objet d'intégrer des réflexions et analyses en matière d'urbanisme, d'adapter les emplacements réservés, de faire évoluer les droits à construire (majoration ou minoration), d'intégrer des mesures favorisant la nature en ville, et de donner lieu à des ouvertures de zones à l'urbanisation.

L'enquête publique se déroulera du mercredi 12 mars 2025 à 9h00 au vendredi 11 avril 2025 à 17h00.

Une commission d'enquête a été désignée par le Tribunal Administratif de Marseille, ayant pour Président : M. Marc CHALLEAT – Ingénieur des Ponts, des Eaux et des Forêts, retraité ; pour membres titulaires M Joseph RECEVEUR – Directeur établissement social (médico-éducatif), retraité et M. Marcel HUARD – Colonel de l'armée de terre, retraité, et pour membre suppléant M. Pierre GALLAUD – Directeur des Douanes et conciliateur de justice CAA d'AIX, retraité.

Le siège de l'enquête publique est situé au siège de la Métropole Aix-Marseille-Provence : Le Pharo, 58 boulevard Charles Livon 13007 MARSEILLE

Le public pourra prendre connaissance du dossier soumis à enquête publique, selon les modalités suivantes :

- > Consultation du dossier sous forme numérique :
 - Depuis le premier jour de l'enquête publique à 9h, jusqu'au dernier jour de celle-ci à 17h00, depuis le site internet de la Métropole Aix-Marseille-Provence : <https://www.registre-numerique.fr/enquetepublique-pluimp-m4>
 - Sur des postes informatiques de consultations localisés dans les 19 lieux d'enquête ouverts pendant toute la durée de l'enquête, aux jours, horaires et modalités d'ouverture de ces lieux, hors fermetures exceptionnelles (cf. tableau ci-dessous)
- > Consultation du dossier sur support papier dans les communes d'Allauch, Gignac-la-Nerthe, La Ciotat, Morignane, Marseille, Roquefort-la-Bédoule, Septèmes-les-Vallons et au siège de la Métropole, et ce pendant toute la durée de l'enquête, aux jours, horaires et modalités d'ouverture de ces lieux, hors fermetures exceptionnelles (cf. tableau ci-dessous)

Le public pourra formuler ses observations et propositions :

- > Par voie électronique, depuis le premier jour de l'enquête à 9h00 et jusqu'au dernier jour de l'enquête à 17h00 :
 - Sur le registre dématérialisé accessible sur le site internet dédié à l'enquête publique, à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-numerique.fr/enquetepublique-pluimp-m4>
 - Par courrier électronique à l'adresse de messagerie suivante : enquetepublique-pluimp-m4@metropole-aix-marseille-provence.fr
- > Sur les registres d'enquête papier à feuillets non mobiles, cotés et paraphés avant l'ouverture de l'enquête publique par un des membres de la commission d'enquête - ces registres seront disponibles dans les communes d'Allauch, Gignac-la-Nerthe, La Ciotat, Morignane, Marseille, Roquefort-la-Bédoule, Septèmes-les-Vallons et au siège de la Métropole et ce pendant toute la durée de l'enquête, aux jours, horaires et modalités d'ouverture de ces lieux, hors fermetures exceptionnelles. (Cf. tableau ci-dessous)
- > Par courrier adressé par voie postale entre le premier et le dernier jour de l'enquête publique (le cachet de la poste faisant foi), à :
M. Marc CHALLEAT – Président de la commission d'enquête publique de la modification 4 du PLUi Marseille-Provence - Métropole Aix-Marseille-Provence – Direction Générale Déléguée Aménagement Durable, Habitat, Inclusion et Cohésion Territoriale (ADHICT) - Pôle Cohérence Territoriale - Direction Urbanisme – Service Urbanisme Secteur Sud-Est – BP 48014 – 13567 Marseille Cedex 02
- > Lors des permanences de la commission d'enquête mentionnées dans le tableau figurant ci-après.

Lieux d'accès à l'enquête publique et permanences :

COMMUNES	ADRESSE DES LIEUX D'ENQUETE PUBLIQUE	DATES ET HEURES DES LIEUX D'ENQUETE ET FORMAT DU DOSSIER/REGISTRE	DATES ET HORAIRES DES PERMANENCES DE LA COMMISSION D'ENQUETE
ALLAUCH	Service urbanisme Montée Jean-Baptiste Turan, rue notre dame 13190 Allauch	Du Lundi au Vendredi : 8h30-12h / 14h- 17h Dossier et registre numérique et papier	Mardi 18 mars 2025 de 09h à 12h et Vendredi 04 avril 2025 de 14h à 17h
CARNOUX-EN-PROVENCE	Hôtel de Ville 19 avenue du Maréchal Juin 13470 Carnoux-en-Provence	Du Lundi au Vendredi : 8h30-12h / 13h30-17h Dossier et registre numérique	Vendredi 04 avril 2025 de 14h à 17h
CARRY-LE-ROUET	Service urbanisme-cadastre 5 bd Philippe Jourde 13620 Carry-le-Rouet	Du Lundi au Jeudi : 9h-12h / 14h-17h Dossier et registre numérique	Lundi 17 mars 2025 de 14h à 17h
CASSIS	Hôtel de ville Place Baragnon 13260 Cassis	Du lundi au jeudi : 9h-12h / 14h-17h et le Vendredi : 8h30 – 12h30 / 13h30 – 16h30 Dossier et registre numérique	Mardi 25 mars 2025 de 14h à 17h
CEYRESTE	Hôtel de ville Place du Général de Gaulle 13600 Ceyreste	Lundi-Mardi-Jeudi : 8h-12h / 13h30-17h30 et le Mercredi et Vendredi : 8h-12h Dossier et registre numérique	Mercredi 19 mars 2025 de 09h à 12h
CHATEAUNEUF-LES-MARTIGUES	Service Urbanisme 31 boulevard Armand Audibert 13220 Châteauneuf-les-Martigues	Du Lundi au Vendredi : 9h-12h / 14h-17h Dossier et registre numérique	Mercredi 02 avril 2025 de 9h à 12h
ENSUES-LA-REDONNE	Hôtel de ville 15 avenue du Général Monabert 13820 Ensues-la-Redonne	Du Lundi au Vendredi : 8h30-12h / 13h30-17h Dossier et registre numérique	Lundi 24 mars 2025 de 14h à 17h
GEMENOS	Hôtel de ville Rue Maréchal des Logis Planzol 13420 Géménos	Du Lundi au Vendredi : 8h30-12h15 / 13h30-17h Dossier et registre numérique	Mardi 18 mars 2025 de 09h à 12h
GIGNAC-LA-NERTHE	Direction des Services Techniques municipaux (Service urbanisme) 1 avenue des Fortunés 13180 Gignac-la-Nerthe	Du Lundi au Vendredi : 8h30-12h / 13h30-17h Dossier et registre numérique et papier	Jeudi 27 mars 2025 de 09h à 12h

LA CIOTAT	Hôtel de ville (Direction de l'urbanisme) Place de la Libération 13830 La Ciotat	Du Lundi au Jeudi : 9h-12h / 14h-17h et le Vendredi : 9h-12h / 14h-16h30 Dossier et registre numérique et papier	Mercredi 12 mars 2025 de 9h à 12h Et Vendredi 11 avril 2025 de 14h à 17h
LE ROVE	Hôtel de ville 4 Rue Jacques Duclos 13740 Le Rové	Du Lundi au Jeudi : 8h30-12h / 14h-17h30 et le Vendredi : 8h30-12h / 14h-17h Dossier et registre numérique	Jeudi 20 mars 2025 de 9h à 12h
MARIGNANE	Guichet unique 4 Rue de Verdun 13700 Morignane	Du Lundi au Vendredi : 8h30 – 12h / 13h – 17h Dossier et registre numérique et papier	Mercredi 12 mars 2025 de 9h à 12h Et Vendredi 11 avril 2025 de 14h à 17h
MARSEILLE	Direction Générale Adjointe "Ville de demain" 40 rue Fanchier 13002 Marseille	Du Lundi au Vendredi : 9h-12h / 13h45-16h45 Dossier et registre numérique et papier	Lundi 24 mars 2025 de 13h45 à 16h45 Et mercredi 02 avril 2025 de 9h à 12h et de 13h45 à 16h45
MARSEILLE (SIEGE DE L'ENQUETE)	Siège de la Métropole Aix-Marseille Provence Le Pharo 58 boulevard Charles Livon 13007 Marseille	Du Lundi au Vendredi : 9h-12h / 14h-17h30 Dossier et registre numérique et papier	Mercredi 12 mars 2025 de 9h à 12h Et Vendredi 11 avril 2025 de 14h à 17h
PLAN-DE-CUQUES	Direction de l'urbanisme Rue du Vert-Coteau 13380 Plan-de-Cuques	Du Lundi au Vendredi : 9h-12h / 14h-17h Dossier et registre numérique	Jeudi 27 mars 2025 de 09h à 12h
ROQUEFORT-LA-BEDOULE	Hôtel de ville Place de la Libération 13830 Roquefort-la-Bédoule	Du Lundi au Vendredi : 8h30-12h / 13h30-17h Dossier et registre numérique et papier	Mardi 1er avril 2025 de 09h à 12h
SAINTE-VICTOIRE	Hôtel de ville (service urbanisme) Esplanade Albert Marrot 13730 Saint-Victoret	Du Lundi au Jeudi : 8h30-12h15 / 13h30-17h et le Vendredi : 8h30-12h / 13h30-16h45 Dossier et registre numérique	Lundi 31 mars 2025 de 14h à 17h
SAUSSET-LES-PINS	Hôtel de ville (service urbanisme) Place des Droits de l'Homme 13960 Sausset-les-Pins	Du Lundi au Vendredi : 8h30-17h30 Dossier et registre numérique	Jeudi 13 mars 2025 de 14h à 17h
SEPTEMES-LES-VALLONS	Hôtel de ville (service urbanisme) Place Didier Tramoni 13240 Septèmes-les-Vallons	Du Lundi au Vendredi : 8h30-17h30 Dossier et registre numérique et papier	Vendredi 21 mars 2025 de 09h à 12h

Maitres d'ouvrage / personnes responsables auprès desquelles demander des informations :

Direction Générale Déléguée Aménagement Durable, Habitat, Inclusion et Cohésion Territoriale (ADHICT) – Pôle Cohérence Territoriale - Direction Urbanisme – Service Urbanisme Secteur Sud-Est – Division Marseille - CMCI – 2 Rue Henri Barbusse 13001 Marseille

Autorités compétentes pour statuer et décisions pouvant être prises au terme de l'enquête :

L'autorité compétente pour statuer au terme de l'enquête publique est le Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence qui se prononcera par délibération après saisine pour avis simple des communes. Il pourra, au vu des résultats de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet en vue de son approbation.

Informations environnementales :

L'avis de l'autorité environnementale figure dans le dossier soumis à l'enquête publique.

Rapport et conclusions de la Commission d'enquête :

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant un an :

- > A la Métropole Aix-Marseille-Provence - Direction Générale Déléguée Aménagement Durable, Habitat, Inclusion et Cohésion Territoriale (ADHICT) – Pôle Cohérence Territoriale - Direction Urbanisme – Service Urbanisme Secteur Sud-Est – Division Marseille - CMCI – 2 Rue Henri Barbusse 13001 Marseille
- > En Préfecture (Place Félix-Baret - Marseille 13006)
- > Et sur le site internet de la Métropole Aix-Marseille-Provence <https://registre-numerique.fr/enquetepublique-pluimp-m4/rapport>

6. PUBLICATIONS PRESSE LA MARSEILLAISE

28 La Marseillaise / lundi 17 mars 2025

ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES


ANNONCES LÉGALES
HABILITÉ À PUBLIER PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

BOUCHES-DU-RHÔNE
Tél. 04 91 57 75 74 annonceslegales@lamarseillaise.fr



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE
 - Modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI) Marseille-Provence

Par arrêté, la Métropole Aix-Marseille-Provence a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique portant sur la modification n°4 du PLUI Marseille-Provence qui a pour objet d'intégrer des réflexions et analyses en matière d'urbanisme, d'adapter les emplacements réservés, de faire évoluer les droits à construire (majoration ou minoration), d'intégrer des mesures favorisant la nature en ville, et de donner lieu à des ouvertures de zones à l'urbanisation. L'enquête publique se déroulera du mercredi 12 mars 2025 à 9h00 au vendredi 11 avril 2025 à 17h00.

Une commission d'enquête a été désignée par le Tribunal Administratif de Marseille, ayant pour Président : M. Marc CHALLEAT – Ingénieur des Ponts, des Eaux et des Forêts, retraité ; pour membres titulaires M. Joseph RECEVEUR – Directeur d'établissement social (médico-éducatif), retraité et M. Marçal HUARD – Colonel de l'armée de terre, retraité, et pour membre suppléant M. Pierre GALLAUD – Directeur des Douanes et conciliateur de justice CAA d'AX, retraité.

Le siège de l'enquête publique est situé au siège de la Métropole Aix-Marseille-Provence :
 Le Pharo, 58 boulevard Charles Livon 13007 MARSEILLE.

Le public pourra prendre connaissance du dossier soumis à enquête publique, selon les modalités suivantes :
 - Consultation du dossier sous forme numérique : - Depuis le premier jour de l'enquête publique à 9h, jusqu'au dernier jour de celle-ci à 17h00, depuis le site internet de la Métropole Aix-Marseille-Provence : <https://www.registre-numerique.fr/enquetepublique-plump-m4/>
 - Sur des postes informatiques de consultations localisés dans les 19 lieux d'enquête ouverts pendant toute la durée de l'enquête, aux jours, horaires et modalités d'ouverture de ces lieux, hors fermetures exceptionnelles (cf. tableau ci-dessous)

- Consultation du dossier sur support papier dans les communes d'Allauch, Gignac-la-Nerthe, La Ciotat, Morignane, Marseille, Roquefort-la-Bédoule, Septèmes-les-Vallons et au siège de la Métropole, et ce pendant toute la durée de l'enquête, aux jours, horaires et modalités d'ouverture de ces lieux, hors fermetures exceptionnelles (cf. tableau ci-dessous)
 - Consultation du dossier sur support papier dans les communes d'Allauch, Gignac-la-Nerthe, La Ciotat, Morignane, Marseille, Roquefort-la-Bédoule, Septèmes-les-Vallons et au siège de la Métropole, et ce pendant toute la durée de l'enquête, aux jours, horaires et modalités d'ouverture de ces lieux, hors fermetures exceptionnelles (cf. tableau ci-dessous)

Le public pourra formuler ses observations et propositions

- Par voie électronique, depuis le premier jour de l'enquête à 9h00 et jusqu'au dernier jour de l'enquête à 17h00 :
 - Sur le registre dématérialisé accessible sur le site internet dédié à l'enquête publique, à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-numerique.fr/enquetepublique-plump-m4/>
 - Par courrier électronique à l'adresse de messagerie suivante : enquetepublique-plump-m4@mail.registre-numerique.fr
 - Sur les registres d'enquête papier à feuillets non motorisés, cotés et paraphés avant l'ouverture de l'enquête publique par un des membres de la commission d'enquête - ces registres seront disponibles dans les communes d'Allauch, Gignac-la-Nerthe, La Ciotat, Morignane, Marseille, Roquefort-la-Bédoule, Septèmes-les-Vallons et au siège de la Métropole et ce pendant toute la durée de l'enquête, aux jours, horaires et modalités d'ouverture de ces lieux, hors fermetures exceptionnelles. (Cf. tableau ci-dessous)
 - Par courrier adressé par voie postale entre le premier et le dernier jour de l'enquête publique (le cachet de la poste faisant foi), à :
 M. Marc CHALLEAT – Président de la commission d'enquête publique de la modification 4 du PLUI Marseille-Provence – Métropole Aix-Marseille-Provence – Direction Générale Délégée Aménagement Durable, Habitat, Inclusion et Cohésion Territoriale (ADH-ICT)
 Pôle Cohésion Territoriale – Direction Urbanisme – Service Urbanisme Secteur Sud-Est
 – BP 48014 – 13567 Marseille Cedex 02
 -Lors des permanences de la commission d'enquête mentionnées dans le tableau figurant ci-après

Lieux d'accès à l'enquête publique et permanences :

COMMUNES	ADRESSE DES LIEUX D'ENQUETE PUBLIQUE	DATES ET HEURES DES LIEUX D'ENQUETE ET FORMAT DU DOSSIER/REGISTRE	DATES ET HORAIRES DES PERMANENCES DE LA COMMISSION D'ENQUETE
ALLAUCH	Service urbanisme Montée Jean-Baptiste Tiran, rue notre dame 13190 Allauch	Du Lundi au Vendredi : 8h30-12h / 14h-17h Dossier et registre numérique et papier	Mardi 18 mars 2025 de 09h à 12h Et Vendredi 04 avril 2025 de 14h à 17h
CARNOUX-EN-PROVENCE	Hôtel de Ville 19 avenue du Maréchal Juin 13470 Carnoux-en-Provence	Du Lundi au Vendredi 8h30-12h / 13h30-17h Dossier et registre numérique	Vendredi 04 avril 2025 de 14h à 17h
CARRY-LE-ROUET	Service urbanisme-cadastre 5 bd Philippe Jourde 13620 Carry-le-Rouet	Du Lundi au Jeudi : 9h-12h / 14h-17h Dossier et registre numérique	Lundi 17 mars 2025 de 14h à 17h
CASSIS	Hôtel de ville Place Baragnon 13260 Cassis	Du Lundi au jeudi : 9h-12h / 14h-17h et le Vendredi 8h30-12h30 / 13h30 – 16h30 Dossier et registre numérique	Mardi 25 mars 2025 de 14h à 17h
CEYRESTE	Hôtel de ville Place du Général de Gaulle 13600 Ceyreste	Lund-Mardi-Jeudi 9h-12h / 13h30-17h30 et le Mercredi et Vendredi : 8h-12h Dossier et registre numérique	Mercredi 19 mars 2025 de 09h à 12h
CHATEAUNEUF-LES-MARTIGUES	Service Urbanisme 31 boulevard Armand Audibert 13220 Châteauneuf-les-Martigues	Du Lundi au Vendredi : 9h-12h / 14h-17h Dossier et registre numérique	Mercredi 02 avril 2025 de 9h à 12h
ENSUES-LA-REDONNE	Hôtel de ville 15 avenue du Général Monsabert 13820 Ensues-la-Redonne	Du Lundi au Vendredi : 8h30-12h / 13h30-17h Dossier et registre numérique	Lundi 24 mars 2025 de 14h à 17h
GEMENOS	Hôtel de ville Rue Maréchal des-Logis Planzol 13420 Gémenos	Du Lundi au Vendredi : 8h30-12h15 / 13h30-17h Dossier et registre numérique	Mardi 18 mars 2025 de 09h à 12h
GIGNAC-LA-NERTHE	Direction des Services Techniques municipaux (Service urbanisme) 1 avenue des Fortunés 13180 Gignac-la-Nerthe	Du Lundi au Vendredi : 8h30-12h / 13h30-17h Dossier et registre numérique et papier	Judi 27 mars 2025 de 09h à 12h
LA CIOTAT	Hôtel de ville (Direction de l'urbanisme) Rond-Point des Messageries Maritimes 13600 La Ciotat	Du Lundi au Jeudi : 9h-12h / 14h-17h et le Vendredi : 9h-12h / 14h-16h30 Dossier et registre numérique et papier	Lundi 12 mars 2025 de 9h à 12h Et Vendredi 11 avril 2025 de 14h à 17h
LE ROVE	Hôtel de ville 4, rue Jacques Duclos 13740 Le Rové	Du Lundi au Jeudi : 8h30-12h / 14h-17h30 et le Vendredi : 8h30-12h / 14h-17h Dossier et registre numérique	Judi 20 mars 2025 de 9h à 12h
MARIGNANE	Guichet unique 4 Rue de Verdun 13700 Marignane	Du Lundi au Vendredi : 8h30 – 12h / 13h – 17h Dossier et registre numérique et papier	Lundi 12 mars 2025 de 9h à 12h Et Vendredi 11 avril 2025 de 14h à 17h
MARSEILLE	Direction Générale Adjointe "Ville de demain" 40 rue Fauchier 13002 Marseille	Du Lundi au Vendredi : 9h-12h / 13h45-16h45 Dossier et registre numérique et papier	Lundi 24 mars 2025 de 13h45 à 16h45 Et mercredi 02 avril 2025 de 9h à 12h et de 13h45 à 16h45
MARSEILLE (SIEGE DE L'ENQUETE)	Siège de la Métropole Aix-Marseille Provence Le Pharo 58 boulevard Charles Livon 13007 Marseille	Du Lundi au Vendredi : 9h-12h / 14h-17h30 Dossier et registre numérique et papier	Lundi 12 mars 2025 de 9h à 12h Et Vendredi 11 avril 2025 de 14h à 17h
PLAN-DE-CUQUES	Direction de l'urbanisme Rue du Vert-Coteau 13380 Plan-de-Cuques	Du Lundi au Vendredi : 9h-12h / 14h-17h Dossier et registre numérique	Judi 27 mars 2025 de 09h à 12h

ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

ANNONCES LÉGALES HABILITÉ À PUBLIER PAR ARRÊTÉ PREFECTORAL			
BOUCHES-DU-RHÔNE Tél. 04 91 57 75 74 annonceslegales@lamarseillaise.fr			
ROQUEFORT-LA-BEDOULE	Hôtel de ville Place de la Libération 13830 Roquefort-la-Bédoule	Du Lundi au Vendredi : 8h30-12h / 13h30-17h Dossier et registre numérique et papier	Mardi 1er avril 2025 de 09h à 12h
SAINT-VICTOIRET	Hôtel de ville (service urbanisme) Esplanade Albert-Mairot 13730 Saint-Victoret	Du Lundi au Jeudi : 8h30-12h15 / 13h30-17h et le Vendredi : 8h30-12h / 13h30-16h45 Dossier et registre numérique	Lundi 31 mars 2025 de 14h à 17h
SAUSSET-LES-PINS	Hôtel de ville (service urbanisme) Place des Droits de l'Homme 13960 Sausset-les-Pins	Du Lundi au Vendredi : 8h30-17h30 Dossier et registre numérique	Jeudi 13 mars 2025 de 14h à 17h
SEPTÈMES LES VALLONS	Hôtel de ville (service urbanisme) Place Didier Tramoni 13240 Septèmes-les-Vallons	Du Lundi au Vendredi : 8h30-17h30 Dossier et registre numérique et papier	Vendredi 21 mars 2025 de 09h à 12h

Maîtres d'ouvrage / personnes responsables auprès desquelles demander des informations :

Direction Générale Déléguée Aménagement Durable, Habitat, Inclusion et Cohésion Territoriale (ADH-ICT) - Pôle Cohérence Territoriale - Direction Urbanisme - Service Urbanisme Secteur Sud-Est - Division Marseille - CMCI - 2 Rue Henri Barbusse 13001 Marseille

Autorités compétentes pour statuer et décisions pouvant être prises au terme de l'enquête :

L'autorité compétente pour statuer au terme de l'enquête publique est le Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille Provence qui se prononcera par délibération après saisine pour avis simple des communes. Il pourra, au vu des résultats de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet en vue de son approbation.

Informations environnementales :

L'avis de l'autorité environnementale figure dans le dossier soumis à l'enquête publique.

Rapport et conclusions de la Commission d'enquête :

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant un an :

- A la Métropole Aix-Marseille-Provence - Direction Générale Déléguée Aménagement Durable, Habitat, Inclusion et Cohésion Territoriale (ADH-ICT) - Pôle Cohérence Territoriale - Direction Urbanisme - Service Urbanisme Secteur Sud-Est - Division Marseille - CMCI - 2 Rue Henri Barbusse 13001 Marseille

- En Préfecture (Place Félix-Baret - Marseille 13006)

- Et sur le site internet de la Métropole Aix-Marseille-Provence

<https://registre-numerique.fr/enquete-publique-pluimp-m4/rapport>

202511412

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ, DE LA LÉGALITÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT

EXTRAIT D'AVIS

Réunie le jeudi 6 mars 2025, la commission départementale d'aménagement commercial des Bouches-du-Rhône a rendu un avis favorable sur la demande d'autorisation d'exploitation commerciale présentée par la SOCIÉTÉ PROMOTION représentée par monsieur Georges DAHAN en qualité de propriétaire en vue de la création par régularisation d'un ensemble commercial composé de 167 cellules totalisant une surface de vente de 2 404 m², exploitant des activités de secteur 2, sis 65-67 rue Bon Pasteur et 5 rue Fauchier à Marseille (13002).

Pour le Préfet,
signé
Florence KATRUIN
Cheffe de Bureau

Fait à Marseille, le 12 mars 2025

AVIS DE PUBLICITE

CREATION DE LA ZONE D'AMENAGEMENT DIFFERE DE LA VERDIERE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE MALLEMORT

Par délibération n°URBA-017-17523/25/CM en date du 27 février 2025, le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence a approuvé la création d'une Zone d'Aménagement Différée (ZAD) sur le périmètre de la future zone d'activités de La Verdrière situé chemin de Salon sur le territoire de la commune de Mallemort pour une durée de six ans renouvelable dont le périmètre et l'état parcellaire sont joints à ladite délibération.

Le titulaire du droit de préemption dans le périmètre ZAD de la Verdrière est la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Vie des sociétés

MODIFICATIONS

LYM RENOVATION
Sarl au capital de 1000€
Siège 25 rue du Mail Appt 1233 76100 Rouen
Rcs Rouen 898314564

Aux termes de l'AGE du 02/11/2023 il a été décidé

- de nommer gérante Mme NITA Anca demeurant 169 Boulevard de l'Europe 13300 Salon de Provence en remplacement de Mr MEDDAH Ahmed Hourzi
- De modifier l'objet de la société qui devient Achat Vente de matériel outillage de maçonnerie générale Btp
- De transférer le siège social au 19 rue du musée 13001 Marseille.

Les statuts ont été mis à jour
Une radiation sera faite au Rcs Rouen et une inscription modificative au Rcs Marseille.

202511736

Vie des sociétés

CLÔTURE DE LIQUIDATION

ETABLISSEMENTS VERT ET BOIS
SARL au capital de 9000 euros
Siège social : 69 BD CHARLES KADDOUZ 13012 MARSEILLE
N° 810 012 500 RCS MARSEILLE

Le 14/03/2018, le PV d'AG a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, M. PAMBAGUIAN Vazken, demeurant 69 BD CHARLES KADDOUZ 13012 MARSEILLE, pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/12/2017. Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce de MARSEILLE, Radiation au RCS de MARSEILLE.

202511508

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

EXATEC PACA
SAS au capital de 2 100,00 euros
Siège social : 171 B, Chemin de la Madrague Ville - 13002 Marseille
N° 927 612 952 RCS Marseille

Le 06/03/2025 l'Assemblée Générale Extraordinaire a nommé Président M. Zéran BELHOUCHEZ demeurant 3, traverse de Nazareth - 13011 Marseille en remplacement de M. Noradin YAHIAOUI, révoqué, à compter du 06/03/2025.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention en sera faite au RCS de Marseille.

202511714

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP, il a été constitué une SAS dénommée :
YSOO INC
Capital social : 1000 euros.
Siège social : 51 TRAVERSE DU MOULIN DE LA VILLETTE 13003 MARSEILLE

Objet : La vente en gros, en détail, la location ainsi que la réparation d'appareil de distribution automatique, Location de distributeur automatique de protéines dans les salles de sport et/ou de musculation, hôtels, établissements d'enseignement publics et privés, hôpitaux et cliniques et plus généralement tout établissement public ou privé susceptible d'accueillir du public ainsi que la vente de produits alimentaires inhérents au distributeur. La vente par automates de boissons, produits alimentaires et diététiques, de boissons chaudes et fraîches et de complément alimentaire. La publicité et la communication au profit de tiers par les biais notamment des automates et de tout autre support.

Président : Monsieur NEKKAR RAYANE demeurant 51 TRAVERSE DU MOULIN DE LA VILLETTE 13003 MARSEILLE

Directeur Général : Monsieur BOUAMAMA Nagui demeurant 40 BOULEVARD DE PARIS 13003 MARSEILLE

Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.

Clause d'admission : Tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de MARSEILLE.

202511535

DISSOLUTION

SOCIÉTÉ JADE DUC DE COURONNE
SAS au capital de 1000 euros
Siège social : 324 Voie d'Aureille 13430 EYGUIERES
N° 852 457 654 RCS TARASCON

Le 31/12/2024, le PV d'AG a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour, Mme COLIN Magali demeurant 3290 Cnemini de la Louisiane 13600 CEYRESTE, a été nommé liquidateur. Le siège de liquidation au domicile du liquidateur.

Mention sera faite au RCS de TARASCON.

202511523

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SOCIÉTÉ JADE DUC DE LA COURONNE
SAS au capital de 1000 euros
Siège social : 324 Voie d'Aureille 13430 EYGUIERES
N° 852 457 654 RCS TARASCON

Le 31/12/2024, le PV d'AG a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, Mme COLIN Magali, demeurant 3280 Chemin de la Louisiane 13600 CEYRESTE, pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour. Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce de TARASCON. Radiation au RCS de TARASCON.

202511524

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP, il a été constitué une SAS dénommée :
SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION AEROPORTUAIRE CAEN CARPIQUET
Capital social : 150 000 euros.
Siège : SEACC
Siège social : Aéroport de Caen-Carpiquet, Route de Caumont - 14650 CARPIQUET

Objet : La Société a pour objet d'assurer l'exploitation de l'aéroport de Caen-Carpiquet dans les conditions prévues par le contrat de concession de service public conclu entre, d'une part, la Communauté urbaine Caen la mer et, d'autre part, le groupement d'entreprises composé des associés. La Société peut agir directement ou indirectement, soit seule, soit en association, participation, groupement ou société, avec toutes autres personnes ou sociétés et réaliser sous quelque forme que ce soit les opérations entrant dans son objet.

Président : SEALAN, dont le siège social est situé 1 Place du 19ème RI 29200 BREST, immatriculé sous le numéro 878 180 439 RCS BREST.

Commissaire aux comptes : FICOREC AUDIT, dont le siège social est situé 132 Boulevard Michel 13008 MARSEILLE, immatriculé sous le numéro 393 916 608 RCS MARSEILLE

Titulaire : M. Matthieu CAPUONO

Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.

Clause d'admission : Tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de CAEN.

202511538

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP, il a été constitué une SASU dénommée :
IJI IMMOBILIER
Capital social : 600 euros.
Siège social : 65 Boulevard Chave 13005 MARSEILLE

Objet : Agence immobilière

Président : Madame BERTHELOT-BOUFELDJA Chéfia, demeurant 65 Boulevard Chave 13005 MARSEILLE

Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.

Clause d'admission : Tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de MARSEILLE.

202511538

annonces légales
en toute simplicité

7. PUBLICATION PRESSE LA PROVENCE

Annonces légales

La Provence
Lundi 17 Mars 2025

VENTES AUX ENCHERES

Huissiers Réunis
Office de Berre l'Etang

VENTES AUX ENCHERES PUBLIQUES

le 16/04/2025 à 10h30

à l'office HUISSIERS REUNIS BERRE L'ETANG

VENTE DE PARTS SOCIALES DE SCI PROPRIETAIRE D'UN IMMEUBLE AVEC VUE MER SUR CASSIS (13)

Modalités et cahiers des charges consultables auprès de
Huissiers Réunis Berre l'Etang
sur demande lucie.dubouff@huissiers-reunis.fr

Mise à prix : 150 000,00 euros

VIE DES SOCIETES

Madame Annonciade Marie ATTARD, née à MONASTIR (Tunisie) le 1 janvier 1929, mariée à Monsieur Edmond LAURENIEUSSES, né le 19 avril 1905 à LA BASTIDE-SUR-LHERS (Ariège), sans contrat devant l'officier d'état civil de MARSEILLE, le 19 juin 1968, a disparu du domicile familial, situé Résidence les Bourrais avenue du Vallon Des 1515 MARSEILLE, en 1986, pour ne plus jamais réapparaître.

ANNONCES LEGALES

APPEL D'OFFRES

Direction de la Citoyenneté, de la Légimité et de l'Environnement
Bureau des Elections et de la Réglementation

EXTRAIT D'AVIS

Réunie le jeudi 6 mars 2025, la commission départementale d'aménagement commercial des Bouches-du-Rhône a rendu un avis favorable sur la demande d'autorisation d'exploitation commerciale présentée par la SCI AMG PROMOTION représentée par monsieur Georges DAHAN en qualité de propriétaire en vue de la création par régularisation d'un ensemble commercial composé de 167 cellules totalisant une surface de vente de 2 404 m², exploitant des activités de secteur 2, sis 65-67 rue Bon Pasteur et 5 rue Faucher à Marseille(13002).

Fait à Marseille, le 12 mars 2025
Pour le Préfet,
Florence KATRIN
Cheffe de Bureau

APPEL D'OFFRE

APPEL D'OFFRE DU PLIE MP OUEST

Association Act'Emploi lance un appel d'offre lié à sa programmation 2025

OBJET : Prestation d'accompagnement à l'emploi 2025 du PLIE MP Ouest

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : Mardi 1er avril 2025 à 17h00

RETRAIT DES DOSSIERS SUR LE SITE : www.laprovencemarchepublics.com

RENSEIGNEMENTS :
Catherine HERANVAL-P.
04 42 31 44 66
c.heranval-p@act-emploi.fr

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

MÉTROPOLÉ AIX-MARSEILLE-PROVENCE

MODIFICATION N°4 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI) MARSEILLE-PROVENCE

Par arrêté, la Métropole Aix-Marseille-Provence a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique portant sur la modification n°4 du PLUI Marseille-Provence qui a pour objet d'intégrer des réflexions et analyses en matière d'urbanisme, d'adapter les emplacements réservés, de faire évoluer les droits à construire (majoration ou minoration), d'intégrer des mesures favorisant la nature en ville, et de donner lieu à des ouvertures de zones à urbanisme.

L'enquête publique se déroulera du mercredi 12 mars 2025 à 9h00 au vendredi 11 avril 2025 à 17h00.

Une commission d'enquête a été désignée par le Tribunal Administratif de Marseille, ayant pour Président : M. Marc CHALLEAT - Ingénieur des Ponts, des Eaux et des Forêts, retraité ; pour membres titulaires M. Joseph REGEVEUR - Directeur établissement social (médecine-éducation), retraité et M. Marcel HUARD - Colonel de l'armée de terre, retraité, et pour membre suppléant M. Pierre GALLAUD - Directeur des Douanes et conciliaire de justice CAA d'Aix, retraité.

Le siège de l'enquête publique est situé au siège de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Le Pharo, 58 boulevard Charles Livon 13007 MARSEILLE.

Le public pourra prendre connaissance du dossier soumis à enquête publique, selon les modalités suivantes :

- Consultation du dossier sous forme numérique ;
- Depuis le premier jour de l'enquête publique à 9h, jusqu'au dernier jour de celle-ci à 17h00, depuis le site internet de la Métropole Aix-Marseille-Provence : <https://www.registre-numerique.fr/enquete-publique-pluimp-m4/>
- Sur des postes informatiques de consultation localisés dans les 19 lieux d'enquête ouverts pendant toute la durée de l'enquête, aux jours, horaires et modalités d'ouverture de ces lieux, hors fermetures exceptionnelles (cf. tableau ci-dessous)
- Consultation du dossier sur support papier dans les communes d'Allauch, Gignac-la-Nerthe, La Ciotat, Marignane, Marseille, Roquefort-la-Bédoule, Septèmes-les-Vallons et au siège de la Métropole, et ce pendant toute la durée de l'enquête, aux jours, horaires et modalités d'ouverture de ces lieux, hors fermetures exceptionnelles (cf. tableau ci-dessous)

Le public pourra formuler ses observations et propositions :

- Par voie électronique, depuis le premier jour de l'enquête à 9h00 et jusqu'au dernier jour de l'enquête à 17h00 ;
- Sur le registre dématérialisé accessible sur le site internet dédié à l'enquête publique, à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-numerique.fr/enquete-publique-pluimp-m4/>
- Par courrier électronique à l'adresse de messagerie suivante : enquete-publique-pluimp-m4@mail.registre-numerique.fr
- Sur les registres d'enquête papier, à feuilles non moles, cotés et paraphés avant l'ouverture de l'enquête publique par un des membres de la commission d'enquête - ces registres seront disponibles dans les communes d'Allauch, Gignac-la-Nerthe, La Ciotat, Marignane, Marseille, Roquefort-la-Bédoule, Septèmes-les-Vallons et au siège de la Métropole et ce pendant toute la durée de l'enquête, aux jours, horaires et modalités d'ouverture de ces lieux, hors fermetures exceptionnelles. (cf. tableau ci-dessous)

Par courrier adressé par voie postale entre le premier et le dernier jour de l'enquête publique (le cachet de la poste faisant foi) à :
M. Marc CHALLEAT - Président de la commission d'enquête publique de la modification 4 du PLUI Marseille-Provence - Métropole Aix-Marseille-Provence - Direction Générale Déléguee Aménagement Durable, Habitat, Inclusion et Cohésion Territoriale (ADHICT) - Pôle Cohésion Territoriale - Direction Urbanisme - Service Urbanisme Secteur Sud-Est - BP 48014 - 13567 Marseille Cedex 02

- Lors des permanences de la commission d'enquête mentionnées dans le tableau figurant ci-après.

Lieux d'accès à l'enquête publique et permanences :

COMMUNES	ADRESSE DES LIEUX D'ENQUETE PUBLIQUE	DATES ET HEURES DES LIEUX D'ENQUETE ET FORMAT DU DOSSIER/REGISTRE	DATES ET HORAIRES DES PERMANENCES DE LA COMMISSION D'ENQUETE
ALLAUCH	Service urbanisme Montée Jean-Baptiste Tiran, rue notre dame 13130 Allauch	Du Lundi au Vendredi : 9h30-12h 14h-17h Dossier et registre numérique et papier	Mardi 18 mars 2025 de 09h à 12h et Vendredi 04 avril 2025 de 14h à 17h
CARNOUX-EN-PROVENCE	Hôtel de Ville 19 avenue du Maréchal Juin 13470 Carnoux-en-Provence	Du Lundi au Vendredi : 8h30-12h 13h30-17h Dossier et registre numérique	Vendredi 04 avril 2025 de 14h à 17h

CARRY-LE-ROUET	Service urbanisme-cadastre 5 bd Philippe Jourde 13620 Carry-le-Rouet	Du Lundi au Jeudi : 9h-12h / 14h-17h Dossier et registre numérique	Lundi 17 mars 2025 de 14h à 17h
CASSIS	Hôtel de ville Place Baragnon 13200 Cassis	Du lundi au jeudi : 9h-12h 14h-17h et le Vendredi 8h30-12h30 13h30-16h30 Dossier et registre numérique	Mardi 25 mars 2025 de 14h à 17h
CEYRESTE	Hôtel de ville Place du Général de Gaulle 13600 Ceyreste	Lundi-Mardi-Jeudi : 9h-12h 13h30-17h30 et le Mercredi et Vendredi : 8h-12h Dossier et registre numérique	Mercredi 19 mars 2025 de 09h à 12h
CHATEAUNEUF-LES-MARTIGUES	Service Urbanisme 31 boulevard Amasud Audited 13220 Châteauneuf-les-Martigues	Du Lundi au Vendredi : 9h-12h 14h-17h Dossier et registre numérique	Mercredi 02 avril 2025 de 9h à 12h
ENSUES-LA-REDONNE	Hôtel de ville 15 avenue du Général Monsabert 13820 Ensues-la-Redonne	Du Lundi au Vendredi : 8h30-12h 14h-17h Dossier et registre numérique	Lundi 24 mars 2025 de 14h à 17h
GEMENOS	Hôtel de ville Rue Maréchal des Lods Planzol 13420 Géménos	Du Lundi au Vendredi : 8h30-12h15 / 13h30-17h Dossier et registre numérique	Mardi 18 mars 2025 de 09h à 12h
GIGNAC-LA-NERTHE	Direction des Services Techniques municipaux (Service urbanisme) 1 avenue des Fortifiés 13190 Gignac-la-Nerthe	Du Lundi au Vendredi : 8h30-12h / 13h30-17h Dossier et registre numérique et papier	Jeu 27 mars 2025 de 09h à 12h
LA CIOTAT	Hôtel de ville (Direction de l'urbanisme) Rond point des Messageries Maritimes 13600 La Ciotat	Du Lundi au Jeudi : 9h-12h 14h-17h et le Vendredi : 9h-12h 14h-17h30 Dossier et registre numérique et papier	Mercredi 12 mars 2025 de 9h à 12h et Vendredi 11 avril 2025 de 14h à 17h
LE ROVE	Hôtel de ville 4, rue Jacques Duclos 13740 Le Rové	Du Lundi au Jeudi : 8h30-12h 14h-17h30 et le Vendredi : 8h30-12h 14h-17h Dossier et registre numérique	Jeu 20 mars 2025 de 9h à 12h
MARIGNANE	Guchet unique 4 Rue de Verdun 13700 Marignane	Du Lundi au Vendredi : 8h30-12h 13h-17h Dossier et registre numérique et papier	Mercredi 12 mars 2025 de 9h à 12h et Vendredi 11 avril 2025 de 14h à 17h

MARSEILLE	Direction Générale Adjointe "Ville de demain" 40 rue Faucher 13002 Marseille	Du Lundi au Vendredi : 9h-12h 13h45-16h45 Dossier et registre numérique et papier	Lundi 24 mars 2025 de 9h à 12h et mercredi 02 avril 2025 de 9h à 12h et de 13h45 à 16h45
MARSEILLE (SIEGE DE L'ENQUETE)	Siège de la Métropole Aix-Marseille-Provence Le Pharo 58 boulevard Charles Livon 13007 Marseille	Du Lundi au Vendredi : 9h-12h 14h-17h30 Dossier et registre numérique et papier	Mercredi 12 mars 2025 de 9h à 12h et Vendredi 11 avril 2025 de 14h à 17h
PLAN-DE-CUCQUES	Direction de l'urbanisme Rue du Vert-Coteau 13380 Plan-de-Cucques	Du Lundi au Vendredi : 9h-12h 14h-17h Dossier et registre numérique	Jeu 27 mars 2025 de 09h à 12h
ROQUEFORT-LA-BEDOULE	Hôtel de ville Place de la Libération 13830 Roquefort-la-Bédoule	Du Lundi au Vendredi : 8h30-12h / 13h30-17h Dossier et registre numérique et papier	Mardi 1er avril 2025 de 09h à 12h
SAINTE-VICTOIRE	Hôtel de ville (service urbanisme) Espace Albert-Mairot 13730 Sainte-Victoire	Du Lundi au Vendredi : 8h30-12h15 13h30-17h et le Vendredi : 8h30-12h 13h30-16h45 Dossier et registre numérique	Lundi 31 mars 2025 de 14h à 17h
SAUSSET-LES-PINS	Hôtel de ville (service urbanisme) Place des Droits de l'Homme 13960 Sausset-les-Pins	Du Lundi au Vendredi : 8h30-12h30 Dossier et registre numérique	Jeu 13 mars 2025 de 14h à 17h

Maitres d'ouvrage / personnes responsables auprès desquelles demander des informations :

Direction Générale Déléguee Aménagement Durable, Habitat, Inclusion et Cohésion Territoriale (ADHICT) - Pôle Cohésion Territoriale - Direction Urbanisme - Service Urbanisme Secteur Sud-Est - Division Marsaille - CMCI - 2 Rue Henri Barbusse 13001 Marseille

Autorités compétentes pour statuer et décisions pouvant être prises au terme de l'enquête :

L'autorité compétente pour statuer au terme de l'enquête publique est le Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence qui se prononcera par délibération après saisine pour avis simple des communes. Il pourra, au vu des résultats de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet en vue de son approbation.

Informations environnementales :

L'avis de l'autorité environnementale figure dans le dossier soumis à l'enquête publique.

Rapport et conclusions de la Commission d'enquête :

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant un an :

- A la Métropole Aix-Marseille-Provence - Direction Générale Déléguee Aménagement Durable, Habitat, Inclusion et Cohésion Territoriale (ADHICT) - Pôle Cohésion Territoriale - Direction Urbanisme - Service Urbanisme Secteur Sud-Est - Division Marsaille - CMCI - 2 Rue Henri Barbusse 13001 Marseille
- En Préfecture (Place Félix-Baret - Marseille 13006)
- Et sur le site internet de la Métropole Aix-Marseille-Provence <https://registre-numerique.fr/enquete-publique-pluimp-m4/rapport>

ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

ANNONCES LÉGALES
HABILITÉ À PUBLIER PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

BOUCHES-DU-RHÔNE
Tél. 04 91 57 75 74 annonceslegales@lamarseillaise.fr



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE
- Modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) Marseille-Provence

Par arrêté, la Métropole Aix-Marseille-Provence a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique portant sur la modification n°4 du PLUi Marseille-Provence qui a pour objet d'intégrer des réflexions et analyses en matière d'urbanisme, d'adapter les emplacements réservés, de faire évoluer les droits à construire (majoration ou minoration), d'intégrer des mesures favorisant la nature en ville, et de donner lieu à des ouvertures de zones à l'urbanisation. **L'enquête publique se déroulera du mercredi 12 mars 2025 à 9h00 au vendredi 11 avril 2025 à 17h00.**

Une commission d'enquête a été désignée par le Tribunal Administratif de Marseille, ayant pour Président : M. Marc CHALLEAT – Ingénieur des Ponts, des Eaux et des Forêts, retraité ; pour membres titulaires M. Joseph RECEVEUR – Directeur établissement social (médico-éducatif), retraité et M. Marcel HUARD – Colonel de l'armée de terre, retraité, et pour membre suppléant M. Pierre GALLAUD – Directeur des Douanes et conciliateur de justice CAA d'Aix, retraité.

Le siège de l'enquête publique est situé au siège de la Métropole Aix-Marseille-Provence :

Le Pharo, 58 boulevard Charles Livon 13007 MARSEILLE.

Le public pourra prendre connaissance du dossier soumis à enquête publique, selon les modalités suivantes :

- Consultation du dossier sous forme numérique : - Depuis le premier jour de l'enquête publique à 9h, jusqu'au dernier jour de celle-ci à 17h00, depuis le site internet de la Métropole Aix-Marseille-Provence : <https://www.registre-numerique.fr/enquetespublique-pluimp-m4>

- Sur des postes informatiques de consultations localisés dans les 19 lieux d'enquête ouverts pendant toute la durée de l'enquête, aux jours, horaires et modalités d'ouverture de ces lieux, hors fermetures exceptionnelles (cf. tableau ci-dessous)

- Consultation du dossier sur support papier dans les communes d'Allauch, Gignac-la-Nerthe, La Ciotat, Maignane, Marseille, Roquefort-la-Bédoule, Septèmes-les-Vallons et au siège de la Métropole, et ce pendant toute la durée de l'enquête, aux jours, horaires et modalités d'ouverture de ces lieux, hors fermetures exceptionnelles (cf. tableau ci-dessous)

- Consultation du dossier sur support papier dans les communes d'Allauch, Gignac-la-Nerthe, La Ciotat, Maignane, Marseille, Roquefort-la-Bédoule, Septèmes-les-Vallons et au siège de la Métropole, et ce pendant toute la durée de l'enquête, aux jours, horaires et modalités d'ouverture de ces lieux, hors fermetures exceptionnelles (cf. tableau ci-dessous)

Le public pourra formuler ses observations et propositions

- Par voie électronique, depuis le premier jour de l'enquête à 9h00 et jusqu'au dernier jour de l'enquête à 17h00 (cf. tableau ci-dessous)

- Sur le registre dématérialisé accessible sur le site internet dédié à l'enquête publique, à l'adresse internet suivante :

<https://www.registre-numerique.fr/enquetespublique-pluimp-m4>

- Par courrier électronique à l'adresse de messagerie suivante :

enquetespublique-pluimp-m4@mail.registre-numerique.fr

- Sur les registres d'enquête papier à feuillets non mobiles, cotés et paraphés avant l'ouverture de l'enquête publique par un des membres de la commission d'enquête - ces registres seront disponibles dans les communes d'Allauch, Gignac-la-Nerthe, La Ciotat, Maignane, Marseille, Roquefort-la-Bédoule, Septèmes-les-Vallons et au siège de la Métropole et ce pendant toute la durée de l'enquête, aux jours, horaires et modalités d'ouverture de ces lieux, hors fermetures exceptionnelles, (cf. tableau ci-dessous)

- Par courrier adressé par voie postale entre le premier et le dernier jour de l'enquête publique (le cachet de la poste faisant foi), à :

M. Marc CHALLEAT – Président de la commission d'enquête publique de la modification 4 du PLUi Marseille-Provence – Métropole Aix-Marseille-Provence – Direction Générale Déléguée Aménagement Durable, Habitat, Inclusion et Cohésion Territoriale (AD-IC)

Pôle Cohésion Territoriale – Direction Urbanisme – Service Urbanisme Secteur Sud-Est

– BP 48014 – 13567 Marseille Cedex 02

-Lors des permanences de la commission d'enquête mentionnées dans le tableau figurant ci-après

Lieux d'accès à l'enquête publique et permanences :

COMMUNES	ADRESSE DES LIEUX D'ENQUETE PUBLIQUE	DATES ET HEURES DES LIEUX D'ENQUETE ET FORMAT DU DOSSIER/REGISTRE	DATES ET HORAIRES DES PERMANENCES DE LA COMMISSION D'ENQUETE
ALLAUCH	Service urbanisme Montée Jean-Baptiste Tiran, rue notre dame 13180 Allauch	Du Lundi au Vendredi : 8h30-12h / 14h-17h Dossier et registre numérique et papier	Mardi 18 mars 2025 de 09h à 12h Et Vendredi 04 avril 2025 de 14h à 17h
CARNOUX-EN-PROVENCE	Hôtel de Ville 19 avenue du Maréchal Juin 13470 Carnoux-en-Provence	Du Lundi au Vendredi : 8h30-12h / 13h30-17h Dossier et registre numérique	Vendredi 04 avril 2025 de 14h à 17h
CARRY-LE-ROUET	Service urbanisme-cadastre 5 bd Philippe Jourde 13620 Carry-le-Rouet	Du Lundi au Jeudi : 9h-12h / 14h-17h Dossier et registre numérique	Lundi 17 mars 2025 de 14h à 17h
CASSIS	Hôtel de ville Place Baragnon 13260 Cassis	Du lundi au jeudi : 9h-12h / 14h-17h et le Vendredi 8h30-12h30 / 13h30 – 16h30 Dossier et registre numérique	Mardi 25 mars 2025 de 14h à 17h
CEYRESTE	Hôtel de ville Place du Général de Gaulle 13600 Ceyreste	Lundi-Mardi-Jeudi 8h-12h / 13h30-17h30 et le Mercredi et Vendredi : 8h-12h Dossier et registre numérique	Mercredi 19 mars 2025 de 09h à 12h
CHATEAUNEUF-LES-MARTIGUES	Service Urbanisme 31 boulevard Armand Audibert 13220 Châteauneuf-les-Martigues	Du Lundi au Vendredi : 9h-12h / 14h-17h Dossier et registre numérique	Mercredi 02 avril 2025 de 9h à 12h
ENSUES-LA-REDONNE	Hôtel de ville 15 avenue du Général Monsabert 13820 Ensues-la-Redonne	Du Lundi au Vendredi : 8h30-12h / 13h30-17h Dossier et registre numérique	Lundi 24 mars 2025 de 14h à 17h
GEMENOS	Hôtel de ville Rue Marchal des-Logis Planzol 13420 Gémenos	Du Lundi au Vendredi : 8h30-12h15 / 13h30-17h Dossier et registre numérique	Mardi 18 mars 2025 de 09h à 12h
GIGNAC-LA-NERTHE	Direction des Services Techniques municipaux (Service urbanisme) 1 avenue des Fortunés 13180 Gignac-la-Nerthe	Du Lundi au Vendredi : 8h30-12h / 13h30-17h Dossier et registre numérique et papier	Jeudi 27 mars 2025 de 09h à 12h
LA CIOTAT	Hôtel de ville (Direction de l'urbanisme) Place de la Libération 13830 La Ciotat	Du Lundi au Jeudi : 9h-12h / 14h-17h et le Vendredi : 9h-12h / 14h-16h30 Dossier et registre numérique et papier	Lundi 12 mars 2025 de 9h à 12h Et Vendredi 11 avril 2025 de 14h à 17h
LE ROVE	Hôtel de ville 4, rue Jacques Duclos 13740 Le Roze	Du Lundi au Jeudi : 8h30-12h / 14h-17h30 et le Vendredi : 8h30-12h / 14h-17h Dossier et registre numérique	Jeudi 20 mars 2025 de 9h à 12h
MARIGNANE	Guichet unique 4 Rue de Verdun 13700 Marignane	Du Lundi au Vendredi : 8h30 – 12h / 13h – 17h Dossier et registre numérique et papier	Lundi 12 mars 2025 de 9h à 12h Et Vendredi 11 avril 2025 de 14h à 17h
MARSEILLE	Direction Générale Adjointe "Ville de demain" 40 rue Fauchier 13002 Marseille	Du Lundi au Vendredi : 9h-12h / 13h45-16h45 Dossier et registre numérique et papier	Lundi 24 mars 2025 de 13h45 à 16h45 Et mercredi 02 avril 2025 de 9h à 12h et de 13h45 à 16h45
MARSEILLE (SIEGE DE L'ENQUETE)	Siège de la Métropole Aix-Marseille Provence Le Pharo 58 boulevard Charles Livon 13007 Marseille	Du Lundi au Vendredi : 9h-12h / 14h-17h30 Dossier et registre numérique et papier	Lundi 12 mars 2025 de 9h à 12h Et Vendredi 11 avril 2025 de 14h à 17h
PLAN-DE-CUQUES	Direction de l'urbanisme Rue du Vert-Coteau 13380 Plan-de-Cuques	Du Lundi au Vendredi : 9h-12h / 14h-17h Dossier et registre numérique	Jeudi 27 mars 2025 de 09h à 12h
ROQUEFORT-LA-BEDOULE	Hôtel de ville Place de la Libération 13830 Roquefort-la-Bédoule	Du Lundi au Vendredi : 8h30-12h / 13h30-17h Dossier et registre numérique et papier	Mardi 1er avril 2025 de 09h à 12h

ANNONCES LEGALES



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

MODIFICATION N°4 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLU) MARSEILLE-PROVENCE

Par arrêté, la Métropole Aix-Marseille-Provence a organisé l'ouverture de l'enquête publique unique portant sur la modification n°4 du PLU Marseille-Provence qui a pour objet d'intégrer des réflexions et analyses en matière d'urbanisme, d'adapter les emplacements réservés, de faire évoluer les droits de construire (implantation ou réhabilitation), d'élargir des mesures favorisant la nature en ville, et de donner lieu à des ouvertures de zones d'urbanisation.

L'enquête publique se déroulera du mercredi 12 mars 2025 à 9h00 au vendredi 11 avril 2025 à 17h00.

Une commission d'enquête a été désignée par le Tribunal Administratif de Marseille, agant pour Président : M. Marc CHALLEAT - Ingénieur des Ponts, des Eaux et des Forêts, retraité ; pour membres titulaires M. Joseph REDEVILLER - Directeur établissement social (Indo-Edusoft), retraité et M. Marcel HUARD - Colonel de l'armée de terre, retraité, et pour membre suppléant M. Pierre GALLAUD - Directeur des Doctes et conseiller de justice CAJ-CR, retraité.

Le siège de l'enquête publique est situé au siège de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Le Pneu, 58 boulevard Charles Livon 13007 MARSEILLE.

Le public pourra prendre connaissance du dossier soumis à enquête publique, selon les modalités suivantes :

- Consultation du dossier sous forme numérique ;
- Depuis le premier jour de l'enquête publique à 9h, jusqu'au dernier jour de celle-ci à 17h00, depuis le site internet de la Métropole Aix-Marseille-Provence : <https://www.registre-numerique.fr/enquetespubliques-plump-m4>
- Sur des points d'information de consultation localisés dans les 10 lieux d'enquête couverts pendant toute la durée de l'enquête, aux jours, horaires et modalités d'ouverture de ces lieux, hors fermetures exceptionnelles (cf. tableau ci-dessous) ;
- Consultation du dossier sur support papier dans les communes d'Aix-en-Provence, Gignac-la-Nerthe, La Ciotat, Margonnes, Marseille, Roquefort-la-Bédoule, Septèmes-les-Vallons et au siège de la Métropole, et ce pendant toute la durée de l'enquête, aux jours, horaires et modalités d'ouverture de ces lieux, hors fermetures exceptionnelles (cf. tableau ci-dessous) ;

Le public pourra formuler ses observations et propositions :

- Par voie électronique, depuis le premier jour de l'enquête à 9h00 et jusqu'au dernier jour de l'enquête à 17h00 ;
- Sur le registre dématérialisé accessible sur le site internet dédié à l'enquête publique, à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-numerique.fr/enquetespubliques-plump-m4>
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : enquetespubliques-plump-m4@maip.aix-marseille-provence.fr
- Sur les registres d'enquête papier à l'adresse non mobiles, opés et passibles avant l'ouverture de l'enquête publique par un des membres de la commission d'enquête - ces registres sont disponibles dans les communes d'Aix-en-Provence, Gignac-la-Nerthe, La Ciotat, Margonnes, Marseille, Roquefort-la-Bédoule, Septèmes-les-Vallons et au siège de la Métropole et ce pendant toute la durée de l'enquête, aux jours, horaires et modalités d'ouverture de ces lieux, hors fermetures exceptionnelles (cf. tableau ci-dessous) ;
- Par courrier adressé par voie postale entre le premier et le dernier jour de l'enquête publique (le cachet de la poste faisant foi), à : M. Marc CHALLEAT - Président de la commission d'enquête publique de la modification n°4 du PLU Marseille-Provence - Métropole Aix-Marseille-Provence - Direction Générale Délégue Aménagement Durable, Habitat, Inclusion et Cohésion Territoriale (ADHCT), Pôle Cohésion Territoriale - Direction Urbanisme - Service Urbanisme Secteur Sud-Est - BP 40014 - 13007 Marseille Cedex 02
- Lors des permanences de la commission d'enquête mentionnées dans le tableau figurant ci-après.

Lieux d'accès à l'enquête publique et permanences :

COMMUNES	ADRESSE DES LIEUX D'ENQUÊTE PUBLIQUE	DATES ET HEURES DES LIEUX D'ENQUÊTE ET FORMAT DU DOSSIER/REGISTRE	DATES ET HORAIRES DES PERMANENCES DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE
ALLAUCH	Service urbanisme Mairie Jean-Baptiste Tria rue Notre Dame 13160 Allauch	Du Lundi au Vendredi : 9h00-12h / 14h-17h Dossier et registre numérique et papier	Mardi 18 mars 2025 de 09h à 12h et Vendredi 04 avril 2025 de 14h à 17h
CARNOUX EN-PROVENCE	Hôtel de Ville 19 avenue du Maréchal 13470 Carnoux-en-Provence	Du Lundi au Vendredi : 9h00-12h / 13h30-17h Dossier et registre numérique	Vendredi 04 avril 2025 de 14h à 17h

CARRY LE-ROUET	Service urbanisme cadastre 5 bd Philippe Joseph 13605 Carry-le-Rouet	Du Lundi au Jeudi : 9h-12h / 14h-17h Dossier et registre numérique	Lundi 17 mars 2025 de 14h à 17h
CASSIS	Hôtel de ville Place Bergson 13020 Cassis	Du lundi au jeudi : 9h-12h / 14h-17h et le vendredi : 9h00 - 12h30 / 13h30 - 16h00 Dossier et registre numérique	Mardi 25 mars 2025 de 14h à 17h
CEYRESTE	Hôtel de ville Place du Général de Gaulle Ceyreste	Lundi/Mardi-Jeudi : 9h-12h / 13h30-17h30 et le Vendredi : 9h-12h Dossier et registre numérique	Mercredi 19 mars 2025 de 09h à 12h
CHATEAUNEUF LES MARITIMES	Services Urbanisme 31 boulevard Armand Aubert 13025 Châteauneuf-les-Maritimes	Du Lundi au Vendredi : 9h-12h / 14h-17h Dossier et registre numérique	Mercredi 02 avril 2025 de 09 à 12h
ENGUES LA-REDONNE	Hôtel de ville 45 avenue du Général de Gaulle 13630 Enguèze-la-Redonne	Du Lundi au Vendredi : 9h00-12h / 13h30-17h Dossier et registre numérique	Lundi 24 mars 2025 de 14h à 17h
GEMENOS	Hôtel de ville Rue Maréchal des Lignes Maritimes 13403 Gemenos	Du Lundi au Vendredi : 9h00-12h / 13h30-17h Dossier et registre numérique	Mardi 18 mars 2025 de 09h à 12h
GIGNAC LA-NERTHE	Direction des Services Techniques municipaux (Service urbanisme) 1 avenue des Fontaines 13160 Gignac-la-Nerthe	Du Lundi au Vendredi : 9h00-12h / 13h30-17h Dossier et registre numérique et papier	Jeudi 27 mars 2025 de 09h à 12h
LA CIOTAT	Hôtel de ville (Direction de l'urbanisme) Place de la Libération 13630 La Ciotat	Du Lundi au Jeudi : 9h-12h / 14h-17h et le Vendredi : 9h-12h / 14h-16h30 Dossier et registre numérique et papier	Mercredi 12 mars 2025 de 09h à 12h et Vendredi 11 avril 2025 de 14h à 17h
LE ROVE	Hôtel de ville 4, rue Jacques Duclos 13740 Le Rove	Du Lundi au Jeudi : 9h00-12h / 14h-17h00 et le Vendredi : 9h-12h / 14h-17h Dossier et registre numérique	Jeudi 20 mars 2025 de 09 à 12h
MARIGNANE	Gâtinet unique 4 Place de Vendôme 13710 Marignane	Du Lundi au Vendredi : 9h00 - 12h / 13h - 17h Dossier et registre numérique et papier	Mercredi 12 mars 2025 de 09 à 12h et Vendredi 11 avril 2025 de 14h à 17h

MARSEILLE	Direction Générale Adjointe "Vie de l'habitat" 40 rue Pasquier 13002 Marseille	Du Lundi au Vendredi : 9h-12h / 13h45-16h45 Dossier et registre numérique et papier	Lundi 24 mars 2025 de 13h45 à 16h45 et mercredi 02 avril 2025 de 09 à 12h et de 13h45 à 16h45
MARSEILLE (SEGE DE L'ENQUETE)	Siège de la Métropole Aix-Marseille-Provence Le Pneu Charles Livon 13007 Marseille	Du Lundi au Vendredi : 9h-12h / 14h-17h30 Dossier et registre numérique et papier	Mercredi 12 mars 2025 de 09 à 12h et Vendredi 11 avril 2025 de 14h à 17h
PLAN DE-CUQUES	Direction de l'Urbanisme Rue du Vert-Coteau 13080 Plan-de-Cuques	Du Lundi au Vendredi : 9h-12h / 14h-17h Dossier et registre numérique	Jeudi 27 mars 2025 de 09h à 12h
ROQUEFORT LA-BEDOULE	Hôtel de ville Libération 13800 Roquefort-la-Bédoule	Du Lundi au Vendredi : 9h00-12h / 13h30-17h Dossier et registre numérique et papier	Mardi 11 avril 2025 de 09h à 12h
SAINTE-VICTOIRE	Hôtel de ville (service urbanisme) Capitaine Albert-Maisot 13730 Sainte-Victoire	Du Lundi au Jeudi : 9h00-12h / 13h30-17h et le Vendredi : 9h00-12h / 13h30-16h45 Dossier et registre numérique	Lundi 31 mars 2025 de 14h à 17h
SALUSSET-LES-PINS	Hôtel de ville (Service urbanisme) Place des Droits de l'Homme Salusset-les-Pins	Du Lundi au Vendredi : 9h00-12h / 13h30-17h Dossier et registre numérique	Jeudi 13 mars 2025 de 14h à 17h

Maîtres d'ouvrage / personnes responsables après desquelles demander des informations :

Direction Générale Délégue Aménagement Durable, Habitat, Inclusion et Cohésion Territoriale (ADHCT) - Pôle Cohésion Territoriale - Direction Urbanisme - Service Urbanisme Secteur Sud-Est - Division Marseille - GMCI - 2 Rue Henri Barbusse 13001 Marseille

Autorités compétentes pour statuer et décisions pouvant être prises au terme de l'enquête :

L'autorité compétente pour statuer au terme de l'enquête publique est le Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence qui se prononcera par délibération après avis des autres autorités compétentes. Il pourra, au vu des résultats de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'approuver des modifications au projet en vue de son approbation.

Informations environnementales :

L'avis de l'autorité environnementale figure dans le dossier soumis à l'enquête publique.

Rapport et conclusions de la Commission d'enquête :

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions initiales de la Commission d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant un an - à la Métropole Aix-Marseille-Provence - Direction Générale Délégue Aménagement Durable, Habitat, Inclusion et Cohésion Territoriale (ADHCT) - Pôle Cohésion Territoriale - Direction Urbanisme - Service Urbanisme Secteur Sud-Est - Division Marseille - GMCI - 2 Rue Henri Barbusse 13001 Marseille

- En Préfecture (Place Fiala-Sarret - Marseille 13006)

- Et sur le site internet de la Métropole Aix-Marseille-Provence <https://registre-numerique.fr/enquetespubliques-plump-m4> rapport

VIE DES SOCIÉTÉS



AVIS DE TRANSFORMATION / REMPLACEMENT DU PRÉSIDENT

EYETANE SARL au capital de 135 000 € Transformation en SAS (Société) : 1489 chemin de la Velle 2 SAINT MITRE LOT FRIMONDUS - 13405 AUBAGNE 919 945 794 RCS MARSEILLE

Aux termes de l'article de la loi du 1962/2025, l'assemblée unique a décidé la transformation de la Société en SAS à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à 135 000 €. Exercice de droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Chaque action donne droit à une voix. Transmission : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Sous sa forme SARL, la Société était gérée par Laurent AMEALLEM, demeurant 95 bd Gaston CRÉMIEUX 13008 MARSEILLE. Sous sa nouvelle forme de SAS, la Société est, à compter du 19/02/2025 dirigée par l'assemblée unique en remplacement du président démissionnaire à cette même date : PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ : SARL AMISA INVEST, située au LOT FRIMONDUS CHEM DE LA VALLEE 13405 AUBAGNE, RCS Marseille 838 108 683 La Gérance

ANNULE ET REMPLACE LA PRECEDENTE PUBLICATION

GALIAN-SMASTP - Société anonyme - RCS 423 703 032 - 06, rue de la Boétie, 75008 PARIS, tel secteur que la (les) garantie(s) dont bénéficie :

Établissement VLMCC
12 rue de la BARTHOLEME
13005 CARRY LE ROUET
RCS : 84429489

Ex-clerf N° 171927 C Pour les activités :

- TRANSACTIONS SUR IMMOBILIERES ET FONDS DE COMMERCE
- GESTION IMMOBILIERE

Vise(s) par la loi du 2 janvier 1970, devenu(e) opacule(s) sans interruption. Ce texte annule et remplace celui paru précédemment.

En complément de la publication de cessation de garantie et approuvée aux articles 22-1, 44 et 45 du décret du 20 juillet 1972, GALIAN-SMASTP - Société anonyme d'Assurance - RCS 423 703 032, située au 06, rue la BOETIE, 75008 PARIS, informe que :

EVEREST ASSURANCE FRANCE BRANCH, en qualité de nouveau garant financier, a justifié reprendre avec tous ses effets, à compter de la cessation effective de la garantie, les engagements précédemment octroyés par GALIAN-SMASTP à :

BOYDOT
22 TRAVIROSE DE LA DOMINIQUE
13011 MARSEILLES - 900857962
Ex-clerf N° 154466 X

Pour l'activité : GESTION IMMOBILIERE

En conséquence, les créances, s'il en existe, doivent être produites (dans les trois mois de cet avis) au siège nouveau garant :

EVEREST ASSURANCE FRANCE BRANCH 42 rue Washington, 75008 Paris.



LESDEUXCEPRES
Société civile au capital de 2300 €
Siège social : 2, Rue des Miroires
06200 GRÈVE-LES-BAINS
34264383 RCS MARSEILLE

Aux termes d'une délibération en date du 27/01/2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transformer le siège social du 2, Rue des Miroires, 06200 GRÈVE-LES-BAINS à chez Monsieur Patrick BAP - Résidence Parc Rambar - App. 402 - 2, Rue Docteur Fernand ALBERTINI - 13100 AIX-EN-PROVENCE à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

En conséquence, la Société qui est immatriculée au RCS de MARSEILLE sous le numéro 34264383 RCS MARSEILLE fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS d'AIX-EN-PROVENCE.

La Société, constituée pour 99 années à compter du 04/11/1993, a pour objet social l'acquisition de tous biens immobiliers, la gestion et l'administration de tous biens immobiliers dont la société pourrait devenir propriétaire, sous quelque forme que ce soit, l'emport de tous les fonds nécessaires à la réalisation de ces objets, et un capital de 2 300 € composé uniquement d'apports en numéraire.

Pour agir - Le Gérant

10. PV DE SYNTHESE

**PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DU
TERRITOIRE DE MARSEILLE-
PROVENCE**

Modification n°4

Procès-verbal de synthèse

Commission d'enquête composée de :

Marc CHALLEAT (président)

Marcel HUARD (membre)

Joseph RECEVEUR (membre)

– Procès-verbal de synthèse – Arrêté n°25/016/CM du 04/02/2025 – Réf E24000105/13

L'article R.123-18 du Code de l'environnement précise que « dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontre, dans la huitaine, le responsable du projet, plan ou programme et lui communique les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet, plan ou programme dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles ».

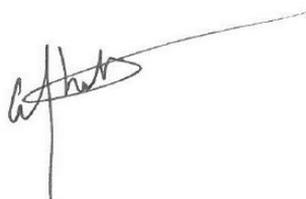
Dans le cas présent nous avons réceptionné les registres à l'issue de l'enquête, le 14 avril 2025.

Nous avons remis, sous format électronique, le présent procès-verbal de synthèse, le 17 avril 2025, au responsable du projet, Mme Pavia, cheffe de service, à la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Le responsable du projet a été invité à produire ses observations éventuelles.

Document établi par
la commission d'enquête

Marc CHALLEAT
Président de la commission d'enquête



Marcel HUARD

Joseph RECEVEUR



Remis le 17 avril 2025
à Mme Pavia, cheffe de pôle
Métropole Aix-Marseille-Provence

1. Synthèse des observations recueillies

L'enquête s'est déroulée dans un climat parfaitement serein.

Des avis et/ou observations ont été reçues par voie électronique, par envoi, et par formulation lors des permanences en mairies.

Ce sont 186 personnes qui ont demandé à nous rencontrer (Marseille 100, Allauch 35, Plan-de-Cuques 8, Septème-Les-Vallons 8, Roquefort-La-Bédoule 10, La Ciotat 16, Cassis 4, Carnoux 64, Ceyreste 4), pour émettre des avis, exprimer des observations ou interrogations. Ces avis, observations ou interrogations ont, pour celles qui le nécessitaient, été reportées dans les registres d'enquêtes.

Sept communes ont adressé des observations écrites, parfois longues, comme la ville de Marseille..

Neuf personnes publiques associées (PPA) et personnes publiques consultées (PPC) ont adressé des contributions écrites parfois également longues, c'est le cas de la DDTM, du Département, de l'établissement EUROMED, de la SNCF, du GMPM, de la Chambre des métiers et de l'artisanat, de la Chambre de commerce et de l'industrie et de la Chambre d'agriculture.

1.1. Considérations générales – Éléments statistiques

Le registre numérique a fait l'objet de plus de 8 900 visites par plus de 5 000 visiteurs. Les observations ont été très nombreuses, ce sont 2 064 observations qui ont été formulées, dont 1795 (près de 90%) l'ont été sur le registre numérique.

Plusieurs avis ont été formulés par des comités d'intérêt de quartier (CIQ), lesquels ont été également parfois repris en grand nombre par des particuliers.

De nombreuses observations/contributions (plus de 400) ne relèvent pas de la modification n°4 du PLUi pour différentes raisons, en particulier certaines relèvent d'une révision de PLUi et pas d'une simple modification, et d'autres sont des déclarations ou souhaits de principe, par exemple sur la nécessité de préserver l'environnement, sur le rejet de la « bétonisation », sur les difficultés de circulation, sur le manque de trottoirs et de pistes cyclables.

Plusieurs observations/contributions sont des réflexions sur des questions et problématiques générales. Ainsi est évoquée la question de collecte et d'évacuation des eaux pluviales qui, dans l'agglomération marseillaise, est un sujet important.

Le syndicat des architectes présente une contribution qui fait des propositions précises sur la forme et sur le fond.

Certaines contributions sont en réalité des réactions aux conséquences de la modification n°3 du PLUi.

La répartition des contributions par thématique est la suivante :

Habitat/Mixité sociale 560, Environnement 131, Urbanisme opérationnel 110, Voirie 109, Économie 78, Patrimoine urbain 59, Agriculture 36, Équipement 50, Risques 22, Équipement hors voirie 16, Santé 2.

Les observations/contributions sont synthétisées ci- dessous.

1.2. Observations sur les modalités de l'enquête

Quelques observations ont été portées sur les difficultés de compréhension du dossier, qui il est vrai est important et comprend de nombreux documents pas toujours très accessibles pour des non initiés. Cette complexité est inhérente à la procédure, même si la Métropole s'est attachée à présenter des documents qui soient le plus clair possible..

En particulier plusieurs personnes n'ont pas réussi à faire le lien entre les délibérations de la séance du 27 juin 2024 de la Métropole qui justifient des ouvertures à l'urbanisation, et les documents présentant la modification n°4 du PLUi. Il aurait été utile, pour chaque planche graphique, de disposer de la planche avant modification et de la planche après modification pour apprécier précisément les modifications apportées..

1.3. Observations sur les contraintes de mixité sociale

La DDTM émet une réserve sur la production de logements sociaux, soulignant que sur la commune d'Allauch, l'évolution des OAP « Les Gaspiates » et « Saint Roch », nous citons « ne permet pas de s'assurer d'un respect des objectifs réglementaires de production de logements sociaux. L'évolution de l'OAP de Saint-Roch en particulier entraîne une perte de 100 logements et d'une trentaine de logements sociaux (LLS)». Cette réserve prend tout son sens compte tenu de la forte carence de la commune d'Allauch dans ce domaine, la commune est en effet la commune des Bouches-du-Rhône qui présente la carence la plus importante.

La Commune de Roquefort La Bédoule, elle aussi fortement carencée en logements sociaux (20 % seulement actuellement), doit faire face à une forte résistance de sa population face au projet de construction de 45 logements, dont 30% réservés aux logements sociaux, sur le site de la CARDELINÉ, OAP N° 3. La DDTM demande également de revoir à la hausse le taux de 30 % de LLS afin de répondre aux objectifs obligatoires de la commune.

Marseille 13^{ème} – Quartier Saint Mauront. L'EPF demande la création d'une OAP sectorielle pour permettre la réalisation d'un projet innovant en matière de mixité sociale verticale. Le zonage actuel UAe1 ne permet pas la réalisation du projet financé.

1.4. Observations sur les emplacements réservés (ER)

Ce sont 172 contributions qui comprennent ce thème. Si quelques demandes de nouvel emplacement réservé sont formulées, des observations beaucoup plus nombreuses portent sur des emplacements réservés dont les pétitionnaires jugent qu'ils n'ont plus de raison d'être, le contexte local ayant évolué.

Cette question mérite manifestement une attention particulière pour éviter de grever de nombreux terrains de contraintes non justifiées. Ces contraintes peuvent avoir des conséquences importantes lors de transactions.

En particulier la demande exprimée par la ville de Marseille dans sa lettre du 03 mars 2025, page 18 demande n°12 Résidence la Cravache/Lotissement Coin joli 13009 est vivement contestée. En effet le cheminement piétonnier invoqué n'existe actuellement que parce qu'un mur de limite de copropriété (Nouveau parc Sévigné) s'est effondré lors d'une tempête. La clôture va être rétablie, et l'accès au centre scolaire peut se faire sans difficulté par la voirie existante. La copropriété souligne qu'il n'y a aucune raison pour qu'une copropriété assure un cheminement public.

FNE13 et l'association de défense des riverains de Linéa demandent la suppression des emplacements réservés MRS02, ALH037, PDC001 initialement instaurés pour le projet de voie routière urbaine LINEA compte tenu du jugement du 14 mars 2019 puis du 8 septembre 2020 de la Cour administrative d'appel.

ZAC de la Capelette 41 boulevard des aciéries 13010, les emplacements réservés M10 035 et M10 074 interdisent la réhabilitation du siège de l'entreprise Montaner Pietrini. Le projet d'élargissement du boulevard et de la rue du Panthéon semblent abandonnés. Si une solution n'est pas trouvée l'entreprise devra déménager.

Marseille – ER M11 101 et MRS 07. Mme Rutigliano souligne que la Métropole aurait changé plusieurs fois de position sur le devenir du secteur, empêchant toute réalisation d'un projet.

La Ciotat - Emplacement réservé T079. Cet emplacement réservé, intégré à l'enquête publique en cours, est mis en place pour la réalisation d'un dépôt de bus (RTM). Or un permis de construire a été délivré le 18 octobre 2024 par la commune de Ciotat sur ce site au bénéfice de la société SCCV NS IMMO, les travaux ont commencé. La question du maintien de cet emplacement réservé se pose donc.

Bien d'autres observations sont formulées en matière d'emplacements réservés dont le maintien est vivement contesté, d'autant que dans certains cas l'emplacement réservé est en place depuis plusieurs décennies sans qu'aucun travaux ne soit engagé ni ne soit réellement projeté.

1.5. Environnement

Plus de 120 observations portent exclusivement sur ou évoquent des questions environnementales. Elles expriment notamment le souhait de protéger les espaces naturels, la biodiversité. La lutte contre l'artificialisation des sols, contre la destructions des corridors écologiques et la préservation de trames vertes sont évoqués. La lutte contre la pollution de l'air et contre le bruit sont également évoqués.

La DDTM considère que « la prise en compte de l'évaluation environnementale valant évaluation des incidences Natura 2000 n'est pas suffisante et doit être complétée ». Des mesures ERC doivent être envisagées sur certains secteurs ouverts à l'urbanisation (domaine du Golf à Allauch, Haute-Bédoule à Septème-les-vallons, carrière du Vallon à Marseille).

Des contributions soulignent la nécessité d'être attentif à la protection de la nappe phréatique (association « Pour la sauvegarde et l'animation du poumon vert Saint-Mitre », FNE 13). L'association Santé littoral sud (ASLS) fait des observations et des propositions sur les OAP Legré Mante (MRS 23) et Pointe Rouge (MRS 14) qui ne font pas l'objet de modifications dans la modification n°4 du PLUi.

Des considérations environnementales sous-tendent nombre d'observations sur certaines oppositions à des OAP qui ont des impacts sur l'environnement.

1.6. OAP MRS 05 - Euroméditerranée II

L'EPA Euroméditerranée a présenté des demandes d'ajustements d'un certain nombre de prescriptions qui ont un impact sur les projets que l'EPA.

- Secteur Ayalades-Canet : mise à jour de l'OAP et des emplacements réservés en fonction des évolutions du projet du parc des Ayalades et de l'extension ouest du quartier de Canet.
- Secteur Zac Littorale : modifications techniques de certains articles des règlements écrits des zonages SUeE1-2-3 ; mise à jour d'OAP, des emplacements réservés et du règlement graphique en fonction des évolutions mineures du projet ;

préconisations complémentaires relatives aux éléments patrimoniaux déjà repérés à l'OAP.

Ces demandes sont appuyées par la DDTM.

1.7. Observations sur les contraintes fixées dans les « quartiers en balcon » de Marseille

La ville de Marseille et quelques particuliers demandent une modification de prescriptions (Tome N du règlement d'urbanisme) pour permettre les équipements photovoltaïques dans les « quartiers en balcon ». Il semble que ce sujet mérite un examen attentif en lien avec les autorités compétentes en matière de défense du patrimoine et du paysage.

Marseille 13008 - Résidence La Cadenelle. Demande d'autoriser les panneaux photovoltaïques dans la résidence la Cadenelle.

1.8. Autres dispositions ayant suscité le plus d'observations

OAP MRS 32 Ruissatel – Jouvène

De très nombreuses observations émanant du CIQ, de FNE13 et de particuliers (plus de 120 au total) qui s'élèvent contre l'urbanisation prévue pour la construction de logements sur un terrain à caractère naturel qui appartient à la collectivité. La plupart des observations demandent que, dès lors que le terrain appartient à la collectivité, ce soient des équipements publics qui soient projetés et non des logements,. La saturation de la circulation automobile et le manque d'équipements publics (crèches, écoles) sur le secteur sont soulignés.

OAP RLB 03 Cardeline. De nombreuses manifestations d'oppositions à ce projet... Des contributions prévues dans le cadre de l'enquête publique () et une pétition de 500 signatures organisée sous l'égide du C.I.Q. 3C s'élèvent contre ce projet soulevant les risques : Incendie, circulation accrue, contraintes engendrées par la mixité sociale, etc...

Dans son argumentaire, le responsable de la commune fait valoir l'obligation de remplir le plus possible les obligations engendrées par l'article 55 de la loi S.R.U. Il argumente également que toutes les dispositions sécuritaires, environnementales et autres seront bien prises en compte dans la réalisation de ce projet.

Marseille – 11ème et 12ème - secteur Grognarde-Caillols / future ZAC des Caillols. Des oppositions (FNE13, association Les Hautes Herbes, le Collectif anti nuisances -CAN-, le collectif Sol vivant terres fertiles, association VVOUM) au classement en zone AU1 pour préserver la trame verte existante.

Marseille – Bois Luzy Parcelle 874 E 45, 875 E104. Demande, pour préserver le cadre patrimonial des abords du château, le retour au classement UCt2 qui a été modifié en UC1 lors de la modification n°3 du PLUi. Contribution du CIQ Bois Luzy et de particuliers.

Marseille – La Monjarde parcelles 908D141, D207, D102. Demande de reclassement de UEa2 en UP2B pour corriger une confusion au niveau local et permettre la réalisation d'un local à vélos et d'ombrières.

Marseille - Chemins des Bossons demande de modification de zonage pour la parcelle section M n° 0226, quartier Sainte Marthe.

Marseille – La valentine, friche SBM UEa2. Demande d'interdiction de zone logistique.

Marseille – Parcelle 909 E1 – 45 chemin de la Nerthe - Carrière du Vallon. Le CIQ Estaque Riaux et plusieurs particuliers s'opposent à la classification en zone logistique et demandent que cet espace soit réservé à des infrastructures de stationnement compte tenu de sa localisation. Il faut noter que la ville de Marseille évoque un projet économique à vocation numérique (IA) et non une zone logistique.

Marseille – MRS 28 – Saint Jérôme Nord, et MRS 03 – Extension de Château Gombert. FNE s'oppose à l'urbanisation sur des terres aux potentialités agronomiques et présentant un intérêt environnemental.

1.9. Observations sur des sujets localisés

Marseille – GPMM-Zonage UEsP1 entre J4 et forme 10. le GPMM demande, pour favoriser les investissements nécessaires au développement des espaces portuaires, une homogénéisation du zonage UEsP1 avec le zonage UEsC2 du domaine public portuaire des chantiers navals de La Ciotat. Le projet Monaco marine qui justifie cette demande est très impactant en terme de hauteur. Les CIQ Saint André et Estaque Gare sont opposés à cette demande.

Marseille – OAO MRS 33 Moulins Maurel. La SCI Ciotat Park (groupe Sport Immo), propriétaire du site « Grands Moulins Maurel » présente des propositions visant à ajuster les dispositions techniques pour tenir compte des contraintes locales (gypse, circulation, parking, gestion des eaux pluviales...). La question se pose des surfaces commerciales supplémentaires dans un secteur déjà bien pourvu dans ce domaine.

Marseille – Fiche patrimoniale pour l'immeuble « Hôtel PERON ». Des échanges entre le propriétaire, l'architecte, la ville et l'architecte des bâtiments de France ont permis de trouver un accord sur la rédaction d'une fiche patrimoniale qui précise les modalités de reprise de la balustrade du dernier étage. Il est demandé l'intégration de cette rédaction dans le PLUi.

Marseille – Château Gombert (Palama). Le propriétaire agriculteur demande, pour sauvegarder l'activité agricole (oliveraie notamment) un reclassement de la zone A1 en A2, et de la partie comprenant les bâtiments agricoles du classement UP2b en A2. La Chambre d'agriculture soutient cette demande.

Marseille – 4 traverse Lieutaud 13013 . Parcelle 889 H 207. Demande de modification du classement UP1 en UCt2 ou UCt1, en cohérence avec le classement des parcelles environnantes.

Marseille – Sainte Marthe zone UQP – EHPAD SCI Magdala. Demande d'uniformisation par classement en UCt1 pour permettre la réalisation d'un projet de résidence dont le principe a été admis par la Métropole.

Marseille –8ème arrondissement - Friche de l’Escalette – Demande d’ajout des bâtiments 39 et 72 parmi les bâtiments pouvant changer de destination, pour permettre la valorisation de la friche industrielle et la pérennisation du projet culturel développé. D’autres contributions s’opposent au projet.

Allauch OAP ALH 07 Saint Roch et OAP ALH 08 Domaine du golf. Des contributions s’élèvent contre les projets qui vont à l’encontre de la préservation de la nature dans des secteurs dont la biodiversité est intéressante.

Allauch – Parcelle EX101. Demande d’extension du classement UP1 à la totalité de la parcelle pour permettre la réalisation d’un projet de construction.

Marseille 10ème – Parcelle 859D298 – EB101. La société BNP Paribas immobilier demande la suppression de la fiche de l’EB101 du règlement du PLUi compte tenu de l’état de ruine avancé du bâti.

Ceyreste – La Ciotat. La commune de Ceyreste demande la préservation d’un alignement végétal entre les communes de Ceyreste et La Ciotat.

La Ciotat – Quartier Peyregoua. La commune demande la modification du classement de AU5 en UV3.

1.10. Observations sur les activités de proximité

La Chambre des métiers et de l’artisanat et la Chambre de commerce et d’industrie soulignent la nécessité de veiller à l’équilibre commercial et artisanal entre centre ville et périphérie, et de veiller à ne pas déséquilibrer l’offre commerciale existante. Sont particulièrement citées l’OAP ALH 08 Domaine du golf, l’OAP RLB 02 La Plaine du Caire, et l’OAP GLN 04 Billard Bricard.

La Chambre de commerce et d’industrie demande également que dans l’OAP SLV 03 de Haute Bédoule les capacités à construire soient augmentées en passant de 40 % à 65 % le taux admis d’emprise au sol, pour mieux répondre aux enjeux de sobriété foncière tout en permettant aux entreprises d’exploiter pleinement le potentiel de leur assiette foncière.

1.11. Observations sur la sécurité incendie

RLB OAP 2 – La Plaine du Caire. La DDTM observe qu’il n’est pas prévu d’emplacement réservé sur un site EBC pour la création d’un bassin de rétention et rappelle que les schémas d’OAP doivent afficher les EBC. Elle demande également de compléter les prescriptions de l’OAP en incluant la mise en place de points d’eau incendie.

RLB OAP 3 La Cardeline. La DDTM demande d’inscrire dans cette OAP l’interdiction de planter des arbres hautement inflammables en limite de massif.

11. REPONSE METROPOLE AU PV DE SYNTHESE



Directeur de Pôle
COHERENCE TERRITORIALE

Marseille, le 30 AVR. 2025

Monsieur Marc CHALLEAT
Président de Commission d'Enquête
20 avenue Mimet
13380 PLAN-DE-CUQUES

DOSSIER SUIVI PAR :

Marie CALISTRI
DGD AMENAGEMENT DURABLE HABITAT INCLUSION ET COHESION
TERRITORIALE
T : 07 60 74 54 61
marie.calistri@ampmetropole.fr
Nos réf : DIVUM-54123100/2025-04-43315
P.J : Note en réponse au procès-verbal de synthèse

Objet : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de Marseille-Provence - Modification n°4 - Note en réponse au procès-verbal de synthèse du commissaire enquêteur

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

L'enquête publique relative à la Modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Marseille-Provence s'est tenue du mercredi 12 mars 2025 au vendredi 11 avril 2025.

Conformément aux dispositions de l'article R. 123-8 du Code de l'environnement et suite à la remise du procès-verbal de synthèse, je vous prie de bien vouloir trouver en pièce-jointe les observations de la Métropole Aix-Marseille-Provence, maître d'ouvrage.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.

Cyril BLANC

MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE
BP 48014 - 13567 MARSEILLE CEDEX 02
T : 04 91 99 99 00
ampmetropole.fr

12.

METROPOLE

AIX
MARSEILLE
PROVENCE



PLAN LOCAL D'URBANISME

INTERCOMMUNAL

MODIFICATION N°4

**Mémoire en réponse au
procès-verbal de synthèse
de l'enquête publique**

30/04/2025



1

L'enquête publique de la Modification n°4 du Plan Local de l'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Marseille-Provence s'est déroulée du 12 mars 2025 au 11 avril 2025.

La commission d'enquête a remis son procès-verbal (PV) de synthèse de l'enquête publique le 17/04/2025.

Le PV de synthèse de la Commission d'enquête présente l'organisation de l'enquête publique et fait un bilan de la participation du public et des personnes publiques associées (PPA). Puis il présente les éléments statistiques des requêtes et met en évidence les différentes thématiques qui ont été le plus abordées par les administrés.

Afin de permettre une meilleure lisibilité la Métropole a décidé de reprendre les thématiques listées dans le PV de synthèse en développant les sujets mentionnés par les commissaires.

LES OBSERVATIONS RELATIVES A LA MODIFICATION 4 DU PLUi

A. Observations sur les contraintes de mixité sociale

La Commission a relevé que la DDTM avait émis une réserve concernant la production de logements sociaux dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) de deux communes carencées en logements sociaux : Allauch et Roquefort-la-Bédoule.

Ces observations sont actuellement analysées en collaboration avec les communes.

La Commission a également noté que l'Etablissement Public Foncier (EPF) régional a demandé la création d'une OAP dans le quartier de Saint Mauront dans le 3e arrondissement de Marseille afin de réaliser un projet innovant de mixité verticale qui ne peut se faire avec le zonage actuel.

La Métropole travaille actuellement à la réalisation d'une nouvelle OAP valant règlement couvrant ce projet à intégrer au PLUi à l'approbation de la Modification n°4.

B. Observations sur les emplacements réservés

La Commission a relevé que 172 contributions portaient sur le thème des emplacements réservés, et la majorité concerne des emplacements réservés anciens qui ne semblent parfois plus justifiés au regard du contexte urbain et/ou qui ont déjà fait l'objet d'une demande de délaissement auprès de la collectivité.

Les demandes de suppression ou de modification d'emplacements réservés sont analysées au cas par cas en fonction des projets de la Métropole et des autres collectivités territoriales. Il s'agit d'outils importants qui permettent de mettre en œuvre sur le long terme la création d'équipements d'intérêt général ou d'améliorer la desserte des quartiers.

Néanmoins, la Métropole s'est engagée dans une réflexion sur le long terme, à l'horizon de la révision du PLUi, sur le devenir des emplacements réservés qui concerne la voirie, notamment par la passation d'un marché public qui permettrait d'étude de ces emplacements réservés.

Marseille 9^e – avis PPA Marseille – Emplacement réservé Résidence la Cravache/lotissement Coin joli

La ville de Marseille dans son avis PPA a demandé l'inscription d'un emplacement réservé pour un cheminement piéton qui traverserait la copropriété. La Commission a noté l'opposition des habitants du lotissement et que l'accès peut se faire sans difficulté sur la voirie existante.

Cette demande est actuellement en discussion avec les services de la ville de Marseille.

Marseille/Allauch/Plan-de-Cuques – Emplacement réservé LINEA

La Commission a noté les demandes de suppression des emplacements réservés relatifs au projet de voie LINEA.

Aujourd'hui, même si le projet de LINEA tel qu'imaginé par le département a été annulé par le juge administratif, la Métropole maintient ses emplacements réservés

dans l'attente d'une nouvelle étude. En effet, même si le schéma routier a été abandonné par le département, les quartiers traversés par le projet LINEA restent très engorgés sur les voies existantes.

Marseille 10^e – ZAC de la Capelette – 41 boulevard des aciéries

La Commission a relevé qu'une entreprise demandait la suppression d'emplacement réservé (M10-035 et M10-074).

Cette demande est toujours en cours d'analyse.

Marseille 11^e – Emplacements réservés M11-101 et MR-S07 - Boulevard de la Valbarelle

La Commission souligne qu'un particulier demande la suppression de deux emplacements réservés qui bloque son projet de logistique.

La Métropole est à ce jour défavorable à la suppression de ces emplacements réservés en raison de son incompatibilité avec le projet de voie douce le long de l'Huveaune, en plus d'être situé dans le corridor écologique identifié dans l'OAP MRS-29 Calanques/Garlaban.

La Ciotat – Emplacement réservé T079

La Commission a relevé que sur le foncier de l'emplacement réservé T079, qui a été intégré au projet de modification n°4 pour la réalisation d'un dépôt de bus (RTM), un permis de construire a déjà été délivré en 2024 et les travaux ont commencé.

Cette demande est toujours en cours d'analyse.

C. Environnement

D'une part, la Commission a relevé que plus de 120 observations sont liées aux questions environnementales, la protection des espaces naturels et la lutte contre l'artificialisation des sols.

La Métropole rappelle que, si cette modification inscrit l'ouverture à l'urbanisation de secteurs, elle permet également de protéger et valoriser l'environnement. En effet, à ce stade plus de 116 hectares sont rebasculés en zonages naturels ou agricoles (75 hectares en N et 41 hectares en A), y compris en partie dans les secteurs de projets. Ainsi, même avec l'ouverture à l'urbanisation de certaines zones, la modification contribue à réduire la consommation d'espace dans le PLUi (les zones AU fermées étant comptabilisées dans cette dernière) et à protéger le patrimoine naturel. Par ailleurs, près de 13 hectares de prescriptions graphiques ont été ajoutés afin de protéger le patrimoine naturel (emplacement boisé classé (EBC), espace vert protégé (EVP), alignement végétal...), en partie dans les secteurs de projets. De plus, l'élaboration de l'OAP et de prescriptions graphiques spécifiques sur le secteur Calanques/Garlaban contribueront à protéger et restaurer le corridor écologique et contribuer à la trame verte et bleue. Si ces outils sont jugés efficaces, ils pourront être dupliqués sur d'autres secteurs lors d'autres procédures. Enfin, une OAP multithématiques qui traite des thèmes de la nature en ville, du cycle de l'eau et de la santé notamment de la pollution de l'air et des nuisances sonores s'applique dans le cadre de toute instruction. Sur ces derniers enjeux, l'OAP intègre des mesures d'évitement et de réduction à appliquer à l'échelle des projets pour limiter la vulnérabilité de la population à proximité des principales voies circulées.

D'autre part, la Commission note que dans l'avis DDTM, les services de l'Etat considère que « la prise en compte de l'évaluation environnementale valant évaluation des incidences Natura 2000 n'est pas suffisante et doit être complétée » et que des mesures Eviter-Réduire-Compenser (ERC) doivent être envisagées sur certains secteurs.

Concernant l'évaluation des incidences Natura 200, l'évaluation environnementale dédie spécifiquement un chapitre aux incidences Natura 2000 (page 457 du rapport). Ce chapitre reprend les mesures d'évitement et de réduction (E-R) qui ont été intégrées dans l'ensemble des OAP modifiées ou créées et conclut à l'absence ou non d'incidences significatives sur le(s) périmètre(s) Natura 2000 situé(s) à proximité. Par ailleurs l'autorité environnementale (MRAE), n'a pas jugé insuffisante cette partie dans le rapport de présentation dans son avis. Tel quel, le chapitre est conforme au code de l'environnement. Toutefois, le chapitre de l'évaluation environnementale pourra être revu au besoin post enquête publique pour l'améliorer.

Concernant les mesures E-R-C sur certains secteurs ouverts à l'urbanisation, de nombreuses ont d'ores et déjà été intégrées. Pour rappel, l'évaluation environnementale identifie précisément les zones susceptibles d'être touchées de manière notable par la mise en œuvre du PLUi dans l'analyse des incidences des OAP à partir de la page 158 ou dans l'analyse des incidences du zonage à partir de la page 41 du rapport de présentation. En plus d'une analyse des sensibilités environnementales, ce chapitre inscrit les incidences des projets sur l'environnement et rappelle l'ensemble des mesures d'évitement et de réduction qui ont été intégrées aux secteurs permettant de limiter grandement des incidences négatives. Certaines incidences résiduelles pourront néanmoins être retravaillées post enquête publique à partir des mesures de réduction complémentaires. En outre, le niveau de précision attendu dans le cadre de l'évaluation environnementale n'est pas, par définition, le même que celui mené lors d'une étude d'impact. Les incidences et les mesures devront être davantage et respectivement précisées et décidées à l'échelle des projets.

Plus précisément la Commission a noté que des associations ont déposé des contributions sur ce thème sur deux OAP à Marseille : l'OAP MRS-23 Legré-Mante et OAP MRS-24 Pointe rouge.

Ces deux OAP n'ont pas fait l'objet de modifications dans cette procédure et une réflexion plus globale sur ces secteurs sera menée lors de la révision du PLUi.

D. OAP MRS 05-Euroméditerranée II

La Commission a noté sur l'Etablissement Public d'Aménagement (EPA) Euroméditerranéen a demandé dans son avis PPA des modifications relatives aux OAP, aux emplacements réservés, au règlement qui sont appuyées par la DDTM.

Ces demandes ont été travaillées en amont entre les services d'Euroméditerranée et métropolitains. La Métropole ne s'oppose pas à ces demandes de modifications, des arbitrages seront peut-être à prévoir sur certains sujets.

E. Observations sur les contraintes fixées dans les « quartiers en balcon » de Marseille

La Commission a relevé que la ville de Marseille et certains habitants ont demandé à pouvoir installer des panneaux photovoltaïques dans les « quartiers en balcon » (Tome N Patrimonial).

Cette demande sera étudiée dans le cadre de la révision du PLUi car elle dépasse le seul cadre des secteurs classés « quartiers en balcon ». Il est nécessaire d'analyser les impacts urbains et paysagers de l'installation de ces panneaux, en lien avec les communes et l'Architecte des Bâtiments de France (ABF).

Pour le cas particulier de la Résidence la Cadenelle dans le 8^e arrondissement de Marseille, leur demande sera étudiée dès cette modification. En effet, même si elle se situe dans le périmètre d'un « quartier en balcon », elle dispose d'un zonage UC2 que l'on ne retrouve pas ailleurs, du fait d'une hauteur importante de la résidence (R+4 en toit plat). Compte tenu de cette hauteur et de la topographie du site, une installation en toiture aurait un impact très limité sur le paysage, car elle serait peu visible, notamment si elle est encadrée par une réglementation adaptée.

F. Autres dispositions ayant suscité le plus d'observations

Marseille 12^e – OAP MRS-32 Jouvène-Ruissatel

La Commission a noté l'opposition des riverains, des CIQ et des associations à l'ouverture à l'urbanisation de la zone AU de la Jouvène dont le foncier appartient à la ville de Marseille.

La Métropole analyse ces requêtes en lien avec la commune de Marseille en rappelant les objectifs de productions de logements.

Roquefort-la-Bédoule – OAP RLB-03 Cardeline

La Commission a noté l'opposition des riverains sur le projet de la Cardeline.

La Métropole analyse ces requêtes en lien avec la commune de Roquefort-La-Bédoule en rappelant les objectifs de productions de logements.

Marseille 11^e et 12^e arrondissement – secteur Grogarde-Caillols / future ZAC des Caillols

La Commission d'enquête a relevé que de nombreux habitants et associations se sont opposés à l'ouverture à l'urbanisation de la zone AU1 des Caillols.

L'ouverture à l'urbanisation de cette zone AU1 était initialement prévue à la Modification n°4. A la suite de la concertation sur le devenir du secteur et de réunions publiques, la Métropole a choisi de reporter son ouverture à l'urbanisation à la prochaine modification afin d'étudier plus finement les besoins en équipements, services et transports sur le secteur. Par ailleurs, le Métropole réfléchit à l'instauration d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) sur le secteur des Caillols afin de planifier les aménagements et les équipements nécessaires.

Marseille 12^e - Bois Luzy

La Commission a relevé que des habitants ont demandé le retour à un zonage UCt2 pour des parcelles au fond de la traverse Marcel Maridet.

Au regard du contentieux en cours sur l'autorisation d'urbanisme délivrée dans ce secteur, aucune modification n'est prévue après l'enquête publique de la

modification n°4.

Marseille 16e La Monjarde

La copropriété de la Monjarde a demandé un changement de zonage de leur voie d'accès en zone UP2b au lieu de UEa2.

Cette demande de modification sera analysée au regard des articles du règlement du PLUi.

Marseille 14e - Chemin des Bessons

La commission d'enquête a relevé la demande de changement de zonage pour la parcelle 0226.

Cette zone AU1 est couverte par de multiples protections paysagères. Il n'est pas possible d'ouvrir juste la partie basse (sans protection), car elle pourrait contraindre le reste de l'aménagement de la zone. Aussi, la zone est maintenue en zone AU1 en attendant une étude globale lors de la révision.

Marseille 11e – Friche “SBM” La Valentine

La Commission a noté que des habitants ont demandé l'interdiction dans l'OAP sectorielle de logistique sur ce secteur.

La Métropole souhaite mener une réflexion à mener au long court dans le cadre d'une procédure d'évolution ultérieure.

Marseille 16e – chemin de la Nerthe - carrière du Vallon

La Commission a relevé que de nombreux particuliers et CIQ se sont opposés au classement en zonage logistique ou en ferme solaire et souhaitent un zonage permettant un projet à vocation numérique.

La Métropole a bien noté ces remarques. Cependant la zone AU Carrière du Vallon est soumise aux dispositions de la loi Littoral, et notamment le principe de l'extension limitée de l'urbanisation en continuité de l'existant, qui n'autorise qu'un zonage N.

Marseille 14e – OAP MRS-28 Saint Jérôme Nord et OAP MRS-03 extension Château-Gombert

La commission d'enquête a relevé l'opposition d'association à l'urbanisation de ces secteurs.

- OAP Saint-Jérôme Nord : la Métropole analyse ces requêtes en lien avec la commune de Marseille ;
- OAP de Château-Gombert, il n'y a pas d'ouverture à l'urbanisation de la zone, la Métropole maintient un zonage (fermé) AU3, ce secteur doit faire l'objet de nouvelles études.

G. Observations sur des sujets localisés

Marseille 16e – avis PPA Grand Port Maritime de Marseille (GPMM)

Le GPMM dans son avis PPA a demandé un zonage UEsc2 afin de permettre la réalisation du projet de Monaco Marine. La Commission a noté que ce projet avait un impact paysager fort au regard de la hauteur demandée, ce qui a notamment provoqué l'opposition de certains habitants et CIQ (Comité d'Intérêt de Quartier).

La Métropole et les services de Marseille sont toujours en train d'analyser cette demande. Une attention particulière est apportée à cette demande de changement de zonage au regard de l'impact paysager et environnemental et le manque d'information au public à ce stade du projet.

Marseille 12e – OAP MRS 33 Moulins Maurel

Le porteur de projet du site des "grands Moulins Maurel" souhaite apporter des modifications et des ajustements à l'OAP. La Commission a noté ces demandes de modifications ainsi que la question du commerce dans la zone.

Au regard du travail qui est mené entre les services de la Ville de Marseille, de la Métropole et du porteur du projet, la Métropole ne s'oppose pas à ces demandes de modifications. Le sujet du commerce reste à être retravailler.

Marseille 7e – Fiche Patrimoniale "Hotel Péron"

La Commission a relevé que l'Hôtel Péron qui fait l'objet d'une fiche patrimoniale dans le PLUi en demandait sa modification concernant la protection de sa façade. La Métropole analyse cette demande en lien avec la Ville de Marseille.

Marseille 13e - Château Gombert (Palama)

La Commission a relevé que le propriétaire de la zone AU Palama demande un reclassement de la zone A1 en A2 et les bâtiments agricoles de Up2b en A2, appuyé par la Chambre d'agriculture.

La Métropole est actuellement en train d'analyser cette demande.

Marseille 13e – 4 Traverse Lieutaud

La Commission relève que des habitants ont demandé une modification des parcelles 889 H 207 en zonage UCt2 ou UCt1.

La Métropole analysera cette demande, mais précise que l'accessibilité du site est très contrainte (voie étroite à angle droit car l'emplacement pour voirie n'a pas été réalisé).

Marseille 13e – Zone AU EHPAD SCI Magdala

La Commission a noté que l'EHPAD Magdala demande le classement en UCt1 pour permettre la réalisation d'un projet de résidence dont le principe a été admis par la Métropole.

La Métropole est actuellement en train d'analyser cette demande.

Marseille 8e – Friche de l'Escalette

La Commission a relevé que le maître d'ouvrage du projet de centre d'art a demandé le pastillage de deux bâtiments pour leur permettre de changer de destination. Des administrés contestent cette demande.

La Métropole rappelle que le pastillage permet la demande de changement de destination sous couvert de l'accord de la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) lors de l'instruction du permis de construire.

Allauch – OAP-07 Saint Roch et OAP-08 Domaine du Golf

La Commission a noté que certaines contributions soulignaient que ces projets pourraient aller à l'encontre d'un objectif de préservation de la nature.

La Métropole rappelle que toutes les OAP ajoutées et modifiées à la Modification n°4 ont fait l'objet d'une évaluation environnementale et ces projets ont été travaillées en ce sens.

Allauch – Parcelle EX101 Graménoué

La Commission a noté qu'un requérant avait demandé le classement en UP1 d'une parcelle classée actuellement en AU1.

Aucune ouverture de zone AU fermée ne peut avoir lieu après l'enquête publique notamment car cette zone n'a pas fait l'objet d'une délibération obligatoire d'ouverture à l'urbanisation.

Marseille 10e – Parcelle 859D298 – EB101

La Commission a relevé que la société BNP Paribas immobilier demande la suppression de la fiche patrimonial EB101 au regard de l'état en ruine de la bastide dite "Bastide à l'hémicycle".

La Métropole rappelle que les dispositions générales du tome patrimonial relatives aux éléments remarquables disposent que : "la démolition de tout ou partie d'une construction est subordonnée à la délivrance d'un permis de démolir et peut être admise à conditions [...] que cette démolition soit rendue nécessaire par l'état de dégradation irrémédiable d'une partie ou de la totalité de la construction".

Ceyreste – avis PPA

La ville de Ceyreste dans son avis PPA demande l'instauration d'une protection d'espace vert protégé.

La Métropole est favorable à cette demande.

La Ciotat – Quartier Peyregoua

La Commission a noté que la commune de la Ciotat a demandé l'ouverture à l'urbanisation de la zone AU5 dans le quartier de Peyregoua.

Aucune ouverture de zone AU fermée ne peut avoir lieu après l'enquête publique notamment car cette zone n'a pas fait l'objet d'une délibération obligatoire d'ouverture à l'urbanisation, ni d'évaluation environnementale, ni d'études. Cette demande sera donc examinée lors de la Modification n°5.

H. Observations sur les activités de proximité

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA) et la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) dans leur avis PPA ont rappelé qu'il fallait veiller à l'équilibre commercial et artisanal entre les centres ville et la périphérie en visant l'OAP du Golf sur Allauch, l'OAP de la Plaine du Caire sur Roquefort-la-Bédoule et l'OAP Billard sur Gignac-la-Nerthe.

La Commission a également noté que la CCI a demandé que, dans l'OAP-03 de la Haute Bédoule sur Septèmes-les-Vallons, l'emprise au sol passent de 40% à 65%.

Ces deux demandes sont toujours en cours d'analyse avec les services métropolitains et les communes concernées.

I. Observations sur la sécurité incendie

La Commission a relevé que la DDTM avaient fait des observations sur deux OAP de Roquefort-la-Bédoule :

- Concernant l'OAP RLB-02 La Plaine du Caire, la DDTM demande l'inscription d'emplacement réservé sur un site EBC ainsi que l'inscription dans l'OAP de la mise en place d'un point d'eau incendie.

D'une part, La Métropole est à ce stade défavorable à l'inscription de ces emplacements réservés qui doit faire l'objet d'une autre procédure d'évolution du PLUi au regard de leur incompatibilité avec le site EBC. D'autre part, la Métropole est

favorable à l'inscription du point d'eau incendie dans l'OAP.

- Concernant l'OAP RBL-03 La Cardeline, la DDTM demande l'inscription de l'interdiction de planter des arbres hautement inflammables en limite de massif. Cette demande pourra être mentionnée dans l'OAP.

ANNEXE 12 AU RAPPORT (tome 1)

OBSERVATIONS FORMULEES – AVIS DE LA COMMISSION D'ENQUETE

PLUi METROPOLE MARSEILLE-PROVENCE

MODIFICATION N° 4

Commission d'enquête composée de :
Marc CHALLEAT (président)
Marcel HUARD (membre)
Joseph RECEVEUR (membre)

Enquête publique du 12 mars au 11 avril 2024. Arrêté n° 25/016/CM du 04 février 2025 Commission d'enquête
désignée par le tribunal administratif de Marseille.

Décision N° E240000105/13

N°	Numdosier	Date de la demande	Nom de famille ou de l'organisme	Prénom	Commune ou arrondissement	Objet principal de la requête	Synthèse de la requête	Avis de la Commission d'enquête
1	0315@53	2025-03-15	MARTEL	Audrey	Allauch	Zonage	Chemin de la Clue HH 0135, 0133 Zone Nh Demande classement de ses 2 parcelles en zone U Dans le cadre de la concertation publique relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme d'Allauch, nous souhaitons soumettre une demande de reclassement de nos parcelles HH0133 et HH0135, actuellement situées en zone Nh, en terrain constructible.	Article L 153-31 du code de l'urbanisme ceci relève d'une révision du PLUi.
2	0319 R123 (ALH - A-1)	2025-03-19	MERLE	Maxime	Allauch	Zonage	OAP des Embucs Zone AUH Parcelles EW 168, 169, 185 SMS 60% OAP: maisons individuelles groupées Demandent de sortir du périmètre de l'OAP	Demande une modification de l'OAP des Embucs. A voir par la Métropole.
3	0319 R124 (ALH - A-1)	2025-03-19	FENETRIER	Yves	Allauch	Emplacements réservés	ER ALH-021 Elargissement du Chemin de Tardinaou Demande de recalculer l'ER car mal positionné sur la parcelle DW0085 supportant une habitation individuelle	L'ER ALH-021 (voirie) impacte effectivement fortement la parcelle DW 0085. A voir par la Métropole.
4	0319 R129 (ALH - A-4)	2025-03-19	CHIARELLO	Yves et Chantal	Allauch	Zonage	Parcelles situées chemin de Mordeau zonage UP2b Demande un zonage UP1 car non raccordé au réseau d'assainissement	La procédure pour ce type de modification est d'adresser la demande au Maire. Si celle-ci est acceptée, elle pourra faire l'objet d'une inscription à la prochaine modification.
5	0321@206	2025-03-21	QUESADA	DELPHINE	Allauch	Zonage	Chemin Enco de Botte HB0214, HB0215 non localisées exactement Zonage Nh proximité UP1 et UP2b Demande un classement en zone U pour projet immobilier. dans le cadre d'un partage familial	Article L 153-31 du code de l'urbanisme ceci relève d'une révision du PLUi.
6	0321@208	2025-03-21	QUESADA	DELPHINE	Allauch	Zonage	HB0129 Enco de Botte Traverse de la Salette zonage UM1 Le zonage UM1 applicable au terrain (HB0129) ne permet pas de réaliser l'extension souhaitée de la maison existante.	La procédure pour un changement de zonage est d'adresser la demande au Maire. Si celle-ci est acceptée, elle pourra faire l'objet d'une inscription à la prochaine modification.
7	0321@209	2025-03-21	QUESADA	DELPHINE	Allauch	Zonage	Route Enco de Botte HB0056 Zonage Nh Cette parcelle classée à ce jour en zone NH est entourée par des zones UP2b et UP1 et pourrait dans le cadre d'une évolution du PLUi permettre d'accueillir du logement de même si nécessaire qu'un projet d'intérêt communal	Article L 153-31 du code de l'urbanisme ceci relève d'une révision du PLUi.
8	0324@270	2025-03-24	CORDOBA	Astrid	Allauch	Zonage	Chemin des 3 Lucs HB 0048 (HB 214, 215) Zone Nh Demande de classer en zone U	Article L 153-31 du code de l'urbanisme ceci relève d'une révision du PLUi.
9	0324@271	2025-03-24	CORDOBA	Astrid	Allauch	Zonage	Enco de Botte HB0129 Nh Demande zone constructible	Article L 153-31 du code de l'urbanisme ceci relève d'une révision du PLUi.
10	0324@272	2025-03-24	CORDOBA	Astrid	Allauch	Zonage	Enco de Botte BP0056 Zone Nh Demande zonage U	Article L 153-31 du code de l'urbanisme ceci relève d'une révision du PLUi.
11	0327@521	2025-03-27	PELLEGRIN	Jean-Claude	Allauch	Zonage	Chemin de la Craie DZ 80, 150 Zonage UP1 et Ns Notre demande est d'aligner la zone UP 1 à la limite de la zone réelle Ns	Article L 153-31 du code de l'urbanisme ceci relève d'une révision du PLUi.
12	0403C771	2025-04-03	SCI l'amandière	x	Allauch	Zonage	IDEM 0324@270 Enco de Botte parcelles HB 214 et 215 Nh Demande zone U pour un projet immobilier	Doublon 0324@270
13	0404@810	2025-04-04	CHIAPERO	Jean-Alber	Allauch	Zonage	AU1 LES PLAINES parcelles DO 142 et DO 144 d'une superficie globale de 8 300m² Zonage	La procédure pour un changement de zonage est d'adresser la demande au

N°	Numdosier	Date de la demande	Nom de famille ou de l'organisme	Prénom	Commune ou arrondissement	Objet principal de la requête	Synthèse de la requête	Avis de la Commission d'enquête
				t			AU1 Demande passage en UM ou UP pour projet de logements	Maire. Si celle-ci est acceptée, elle pourra faire l'objet d'une inscription à la prochaine modification.
14	0404@811	2025-04-04	CHIAPERO	Guy	Allauch	Zonage	IDEM requête 0404@810	Doublon 0404@810
15	0404 R804 (ALH - A-1)	2025-04-04	Falco, Baret, Guiziano...	x	Allauch	OAP sectorielle	OAP LES GASPIATES approuve la baisse du nombre de logements mais demande encore moins vu les problèmes d'accès et de réseaux.	Allauch est une commune carencée en matière de logement social. Il faut donc maintenir le nombre de logements sociaux (30 %) comme prévu dans l'OAP Les Gaspiates.
16	0404 R806 (ALH - A-1)	2025-04-04	Pougol Sci Lagarde	Joëlle	Allauch	EBC, EVP, TCP...	Impasse des Grives DA0151 EBC sur terrain de tennis (zone UP2b) Demande suppression EBC pour absence d'arbre	Article L 153-31 du code de l'urbanisme ceci relève d'une révision du PLUi.
17	0405@848	2025-04-05	SANTAMARIA	Guy	Allauch	Autre	je demande aux commissaires enquêteurs d'être très vigilants sur les réserves foncières identifiées 100% logements sociaux .en effet le préfet via l'EPF peut se substituer au maire pour étudier et délivrer des permis de construire au delà de l'avis du maire .cela a été le cas a ALLAUCH. Donc il faut être vigilant et viser dans les attendues /réserves ou objections que cette mesure ne peut être appliquée qu'après l'accord officiel de la mairie concernée . merci	Cette contribution relève du Bassin Ouest (Sausset-les-Pins) et non du Bassin Centre (Allauch). Le requérant ne cite Allauch qu'en exemple. Il habite 15 rue Darius Milhaud. 13960 Sausset-le-Pins. La commune de Sausset-les-Pins est carencée en matière de logement social. Elle doit appliquer le Plan Local de l'Habitat élaboré par la métropole pour remplir ses objectifs de production de logements sociaux
18	0407@964	2025-04-07	MINGAUD CORTIAL	Céline	Allauch	Zonage	Graménoué Parcelle EX0101 Zone UP1 Demande de classer 1000 m² en zone UP1 au lieu des 600 m² actuellement pour construire une habitation avec une emprise plus grande.	La procédure pour ce type de modification est d'adresser la demande au Maire. Si celle-ci est acceptée, elle pourra faire l'objet d'une inscription à la prochaine modification.
19	0408@1012	2025-04-08	BLANC	Jean Louis	Allauch	Zonage	Chemin Ste Euphémie Parcelle DV0042 Zone UQP Demande à être rattaché à la zone UP1 pour projet de logement	La procédure pour ce type de modification est d'adresser la demande au Maire. Si celle-ci est acceptée, elle pourra faire l'objet d'une inscription à la prochaine modification.
20	0410@1416-01	2025-04-10	ROUANET CABINET ROUANET	Pierre	Allauch	Emplacements réservés	Ch de Tagaret DO0099 ERP009 Demande suppression ER P009 prévu pour un parking au profit de AMP	Parcelle DO 0099, demande la disparition de l'ER P 009 (Parking au profit de la Métropole). Cet ER a déjà été réduit. A voir par la Métropole.
21	0410@1416-02	2025-04-10	ROUANET CABINET ROUANET	x	Allauch	EBC, EVP, TCP...	Ch de TAGARET servitude de Terrain cultivé sur DO0099 Demande la suppression de la servitude	Parcelle DO 0099, demande la suppression du terrain cultivé à protéger. Article L 153-31 du code de l'urbanisme ceci relève d'une révision du PLUi.
22	0410@1416-03	2025-04-10	ROUANET CABINET ROUANET	Pierre	Allauch	Zonage	Ch de Tagaret DO0099 et DO0100 Zonage UP3 La modification n°4 du PLUi classe ces terrains en zone UP3 ce qui correspond à la demande des requérants.	La parcelle DO 0100 est classé en zone UP3. Une partie de la parcelle DO 0099 est également en zone UP3, seule la partie grevée par l'ER P 009 et le terrain cultivé protégé sont en zone AU1. A voir par la Métropole

N°	Numdosier	Date de la demande	Nom de famille ou de l'organisme	Prénom	Commune ou arrondissement	Objet principal de la requête	Synthèse de la requête	Avis de la Commission d'enquête
23	0411@1456-02	2025-04-11	ADRL Association de défense des riverains de Linéa	x	Allauch	OAP sectorielle	OAP SAINT-ROCH ALH-07 Remarques sur: - L'abattage d'arbres qui est prévu sera compensé ? - parking situation et matériaux en bois - aménagement du Cours du 11 novembre - participation de la population sur ce projet	L'association émet des réserves sur l'OAP Saint Roch ALH 07, l'OAP Les Gaspiates ALH 03 et sur l'OAP Domaine du Golf ALH 08. A voir par la Métropole.
24	0411@1456-03	2025-04-11	ADRL Association de défense des riverains de Linéa	x	Allauch	OAP Thématique	OAP ALH-03 LES GASPIATES Remarques générales Site enclavé. Les dessertes par les traverses étroites seront un casse-tête pour la circulation. Leur agrandissement est probablement impossible. Quiétude des habitants perturbée. Terrain quasiment plat à réserver comme terres agricoles à « sanctuariser », qui peut lutter contre les îlots de chaleur, circuits courts, création d'emplois agricoles. Pourcentage d'occupation des sols et loi sur leur l'artificialisation.	Idem 0411@1456-02.
25	0411@1456-05	2025-04-11	ADRL Association de défense des riverains de Linéa	x	Allauch	OAP sectorielle	OAP ALH-08 DOMAINE DU GOLF Remarques générales Présence du MH du Château de Fontvieille, complexe hôtelier, lignes hautes tension, le golf, PPR Argiles, nappes phréatiques, gabarit Routes des 4 Saisons, problèmes des commerces, protection des espèces animales protégées, loi sur artificialisation des sols.	Idem 0411@1456-02.
26	0411@1479	2025-04-11	Colinéo	Monique BERCET	Allauch	OAP sectorielle	OAP du Golf: projet équipements et logements Enumère les enjeux forts sur cette zone en matière de: - biodiversité - présence en limite de l'opération d'un monument classé MH - risques naturels (inondation, feux de forêt, sols argileux) industriel (conduite de gaz) La zone ne parait pas propice à un projet d'urbanisation d'une telle envergure.	Idem 0411@1456-02.
27	0411@1479-02	2025-04-11	ASSOCIATION Colinéo	Monique BERCET	Allauch	OAP sectorielle	OAP SAINT ROCH ALH-07 équipements sportifs, stationnement et parc paysager Respecter la biodiversité, conserver au maximum l'aspect naturel du site pour les terrains en contact avec le massif; pour la partie urbanisée, utiliser des revêtements perméables et introduire la nature en ville	Idem 0411@1456-02.
28	0411@1479-03	2025-04-11	ASSOCIATION Colinéo	Monique BERCET	Allauch	OAP sectorielle	OAP LES GASPIATES projet de 60 logements individuels groupés et isolés Demande la préservation des espaces à vocation agricole sur les piémonts de l'Étoile afin d'apporter des « îlots de fraîcheur » au sein des villes et de faire face aux conséquences du dérèglement climatique.	Idem 0411@1456-02.
29	0411@1525	2025-04-11	LAGANT	Jean-Louis	Allauch	Zonage	SAINT ROCH zonage et OAP Zone 2 de l'OAP (parking silo): s'oppose à cet ouvrage; suggère d'augmenter l'offre de transport en commun, de créer une voie douce qui permettrait l'accès du bas du village aux vélos et aux piétons Zone 3 Partie haute: demande un EBC; contre les petites constructions prévues	Idem 0411@1456-02.
							LE GOLF zonage et OAP Demande que la	

N°	Numdosier	Date de la demande	Nom de famille ou de l'organisme	Prénom	Commune ou arrondissement	Objet principal de la requête	Synthèse de la requête	Avis de la Commission d'enquête
30	0411@1525-02	2025-04-11	LAGANT	Jean-Louis	Allauch	OAP sectorielle	zone du golf devienne une naturelle ou aménagée en parc ou en zone agricole	Idem 0411@1456-02.
31	0411@1531	2025-04-11	MICHEL	Jacques	Allauch	Zonage	UP4 La Pounche parcelles EM 261-262-263 La totalité des propriétaires EM 261-262-263 s'opposent au changement de zonage; demande la maintien de la zone Uct2 qui semble plus adaptée au quartier et à son environnement urbain que le zonage UP4 envisagé.	Sur la cartographie en vigueur, les parcelles EM 0261, 0262 et 0263 sont en zone Uct2.
32	0411@1626	2025-04-11	JOGAND PORTIGLIATTI	QUENTIN	Allauch	Zonage	Bd Enco de Pont HA66 et HA67 Zone Nh Parcelle très boisée	Article L 153-31 du code de l'urbanisme ceci relève d'une révision du PLUi.
33	0411@1670	2025-04-11	ADNOT	Lucienne	Allauch	Zonage	Chemin des Blacassins Zone AU1 Parcelle EP258 Demande un zonage UP3	La procédure pour ce type de modification est d'adresser la demande au Maire. Si celle-ci est acceptée, elle pourra faire l'objet d'un inscription à la prochaine modification.
34	0414C1756	2025-04-14	AUBRY	Mari-Laure	Allauch	Emplacements réservés	Chemin de Tardinaou ER ALH-021 sur DK0117 élargissement chemin de Tardinaou au profit AMP Demande suppression de l'ER sur sa parcelle	L'ER ALH-021 (voirie) impacte effectivement fortement la parcelle DK 0117. Idem contribution 0319R124. A voir par la Métropole.
35	0414C1761	2025-04-14	FIGON	Roger	Allauch	OAP sectorielle	OAP LES GASPIATES mêmes remarques que 0404R804 (ALH-A-1) Demande de supprimer ou de revoir à la baisse le nombre de maisons isolées prévues chemin de Tagaret afin de prévoir une zone tampon entre l'habitat existant et le projet; préconise des espaces plus naturels tels que des jardins partagés.	Doublon 0404R804
36	0414R1755 (ALH-A-1)	2025-04-14	LOMBARDO SARL MONTESPAN	Karine	Allauch	Risques	Chemin de Barbaraou parcelle HH0027 Zone UP1 risque inondation zone rouge Demande les éléments de l'étude inondation qui ont conduit à classer la parcelle HH0027 en zone rouge	Toute modification du PPRI relève de la compétence de l'État. Cette demande ne peut donc pas être traitée par la Métropole et doit être adressée au préfet de département.
37	0414R1757 (ALH-A-1)	2025-04-14	SAS KAFREMBO	Kamel CHEBOUBD G	Allauch	Autre	Courrier de réponse aux avis de la CCI et de la CMA sur le projet d'une jardinerie à l'entrée de l'OAP du Golf (secteur activités commerciales) Le projet de jardinerie face à la polarité des Quatre Saison/Fontvieille est une offre supplémentaire pour la commune et ne crée pas une situation de suroffre.	Conteste les avis des PPA CCI et CMA sur le projet d'une jardinerie à l'entrée de l'OAP Domaine du Golf ALH 08. A voir par la Métropole.
38	0414R1758 (ALH-A-1)	2025-04-14	CONTINO	Rosario	Allauch	Zonage	DH0074 zone Ns dans le prolongement du Lotissement L'Arcadie classé en zone UP1 Demande classement en zone constructible pour projet résidentiel	Article L 153-31 du code de l'urbanisme ceci relève d'une révision du PLUi.
39	0414R1759 (ALH-A-1)	2025-04-14	AUDION	Jean-Pierre	Allauch	Emplacements réservés	ER ALH-104-9 Elargissement du chemin des Mille Ecus sur parcelle ES0031 Demande le repositionnement du tracé pour une meilleure prise en compte de la configuration des lieux; propose un nouveau tracé moins impactant(cf requête)	Demande le repositionnement du tracé de l'ER ALH 104-9 sur la parcelle ES 0031 pour une meilleure prise en compte de la configuration des lieux. A voir par la Métropole.
40	0415R1766 (ALH-A-1)	2025-04-15	Commune d'Allauch	X	Allauch	Autre	Plusieurs demandes de modification du PLUi sont déposées par la Commune à la fin de l'enquête publique (emplacements réservés, OAP, risque inondation).	A étudier par la Métropole pour une prise en compte éventuelle dans la prochaine modification du PLUi.

N°	Numdosier	Date de la demande	Nom de famille ou de l'organisme	Prénom	Commune ou arrondissement	Objet principal de la requête	Synthèse de la requête	Avis de la Commission d'enquête
41	20250310134820	2024-03-06	Avis PPA-PPC	CCI	Allauch	OAP sectorielle	OAP LE GOLF Projet Commerces en entrée de zone (zone 1 sur le plan de l'OAP page 11) La CCI demande la réduction des possibilités de création de nouvelles surfaces commerciales et la réalisation d'une étude de marché	Favorable
42	20250313084921	2025-03-13	Avis PPA-PPC	CCI	Allauch	OAP sectorielle	OAP Gaspiates: demande l'interdiction du commerce dans la zone en raison de la proximité de commerces existants et de la faible densité de population	Favorable
43	20250313092301	2025-03-13	Avis PPA-PPC	CMA R	Allauch	OAP sectorielle	OAP Le Golf: un pôle commercial existe déjà en face de l'OAP (UEC1 route des 4 Saisons). Le développement de commerce dans la nouvelle zone urbaine n'est pas compatible avec le SCOT et n'est pas souhaitable. Interdire la réalisation de commerces	Favorable
44	20250313092318	2025-02-27	Avis PPA-PPC	DDTM	Allauch	Mixité sociale	La compatibilité entre le PLUi et le PLH au regard des objectifs de production de LLS n'est plus assurée du fait de : - le passage en zonage UP4 du secteur de la Pounche qui limite la constructibilité du secteur ; - et les évolutions des OAP des Gaspiates et de St Roch et la réduction de la zone AU1 des Plaines La DDTM propose de trouver des compensations comme le renforcement de LLS dans les secteurs dont la surface est réduite ou la définition de nouveaux SMS (p2)	A traiter par la Métropole
45	20250313095021	2025-02-27	Avis PPA-PPC	DDTM	Allauch	OAP sectorielle	OAP des Gaspiates et du Golf: la DDTM demande que PPRIF soit mentionné dans les OAP (page 5).	Favorable
46	20250313133625	2025-02-27	Avis PPA-PPC	DDTM	Allauch	OAP sectorielle	OAP GASPIATES PAGE 8 AVIS DDTM: La DDTM demande: - d'augmenter la densité de logements et la part de LLS - le règlement graphique du PLUi qui indique un SMS de 30% en incohérence avec l'OAP (page 8)	A traiter par la Métropole
47	20250313134116	2025-02-27	Avis PPA-PPC	DDTM	Allauch	OAP sectorielle	OAP SAINT ROCH - AVIS DDTM PAGES 8 et 9: - concernant l'environnement : les mesures ER doivent être explicitées et la démonstration du passage d'un impact brut modéré à un impact résiduel faible doit être renforcée - concernant le patrimoine dans le secteur 3 la constructibilité de 10% devra être regroupée près des bâtiments situés au sud du musée avec des constructions reprenant le gabarit des édicules propres au parc public dans le secteur 2 l'attention devra être portée sur des altimétries basses => un projet paysage plus pertinent et qualitatif est attendu (page 9)	A traiter par la Métropole
48	20250313141556	2025-02-27	Avis PPA-PPC	DDTM	Allauch	OAP sectorielle	OAP du Golf - Avis DDTM page 9: - concernant la biodiversité : renforcer les mesures d'évitement pour l'alpiste aquatique - concernant le patrimoine : intégrer des enjeux patrimoniaux et paysagers en lien avec le PDA de l'ancien château	A traiter par la Métropole
49	0411@1580	2025-04-11	Cognoli Aucun	Jean marc	Caroux-en	Zonage	Demande un zonage permettant de réaliser : - des pavillons de plain-pied adaptés à l'accueil de personnes âgées autonomes, favorisant leur maintien à domicile dans un	Hors sujet : Conformément à l'article L153-31 du Code de l'Urbanisme, la modification de zonage relève d'une REVISION du PLUi. Il y aura donc lieu de renouveler cette

N°	Numdosier	Date de la demande	Nom de famille ou de l'organisme	Prénom	Commune ou arrondissement	Objet principal de la requête	Synthèse de la requête	Avis de la Commission d'enquête
					Provençe		cadre sécurisé ; - une crèche afin de répondre aux besoins des jeunes familles du secteur ; - une salle de sport, un espace médical de proximité et une bibliothèque ouverte aux étudiants comme aux scolaires, favorisant la mixité des publics et les échanges de savoirs. - une fenêtre constructible pour notre usage familial	demande de changement à l'occasion d'une éventuelle révision du PLUi.
50	0318@98	2025-03-18	Marcorelles Indivision Delanglade, Denoix, Marcorelles	Frédérique	Cassiss	Zonage	Demande de passer de Ns en Nh	Hors sujet : Conformément à l'article L153-31 du Code de l'Urbanisme, la modification de zonage relève d'une REVISION du PLUi . Les services de l'Urbanisme de la Ville de la Ciotat interrogés ne paraissent pas opposés à ces changements vu qu'ils n'entraîneraient pas un accroissement des surfaces constructibles. Il y aura donc lieu de renouveler cette demande de changement à l'occasion d'une révision éventuelle du PLUi.
51	0411@1573	2025-04-11	Odoux	Virginie	Cassiss	EBC, EVP, TCP...	Demande de supprimer les EBC pour pouvoir cultiver du safran sur la parcelle	Hors sujet : Conformément à l'article L153-31 du Code de l'Urbanisme, la modification de zonage relève d'une REVISION du PLUi . Il y aura donc lieu de renouveler cette demande de changement à l'occasion d'une éventuelle révision du PLUi.
52	20250321104224	2025-03-14	Avis PPA-PPC	Cassiss	Cassiss	Emplacements réservés	Inscrire un ER sur la parcelle pour stationnement (dédié principalement à la piscine)	Favorable
53	0318@91	2025-03-18	ESSAYAN	Josiane	Ceyreste	Emplacements réservés	Supprimer l'ER pour parking sur la parcelle (un parking à cet endroit en serait pas justifié)	Hors sujet : Conformément à l'article L153-31 du Code de l'Urbanisme, la modification d'un emplacement réservé relève d'une REVISION du PLUi . Il y aura donc lieu de renouveler cette demande de changement à l'occasion d'une éventuelle révision du PLUi.
54	0321E211	2025-03-21	Alexandre	X	Ceyreste	EBC, EVP, TCP...	Demande de supprimer la protection de boisement (EBC) pour pouvoir construire une maison	Hors sujet : Conformément à l'article L153-31 du Code de l'Urbanisme, la modification de changement d'usage d'une parcelle relève d'une REVISION du PLUi . Il y aura donc lieu de renouveler cette demande de changement à l'occasion d'une éventuelle révision du PLUi.
55	0323@245	2025-03-23	GIRARD	Michel	Ceyreste	EBC, EVP, TCP...	Demande la suppression de la servitude "terrain cultivé protégé"	Hors sujet : Concomément à l'article L153-31 du Code de l'Urbanisme, la modification de zonage relève d'une REVISION du PLUi . Il y aura donc lieu de renouveler cette demande de changement à l'occasion d'une éventuelle révision du PLUi.
56	0327C520	2025-03-27	ROCHA	Alexandra	Ceyreste	Zonage	Demande de pouvoir passer 1000 m ² de la parcelle BO40 en zone constructible	Hors sujet : Concomément à l'article L153-31 du Code de l'Urbanisme, la modification de zonage relève d'une REVISION du PLUi . Il y aura donc lieu de renouveler cette demande de changement à l'occasion d'une éventuelle révision du PLUi.
57	0328@566	2025-03-28		Muriel	Ceyreste	Emplacements réservés	Demande de mettre un emplacement réservé sur la traverse (privée) du Miran	Avis Favorable

N°	Numdosier	Date de la demande	Nom de famille ou de l'organisme	Prénom	Commune ou arrondissement	Objet principal de la requête	Synthèse de la requête	Avis de la Commission d'enquête
						és		
58	0405@860	2025-04-05	x	Bastien	Ceyreste	Règlement et OAP QAFU	demande que les terrasses sur plot aient comme les toitures une pente minimal de 2% à cause des moustiques	Hors sujet
59	0407@945	2025-04-07	CECERE	MARION	Ceyreste	Règlement et OAP QAFU	demande une pente pour les terrasses à plot pour lutter contre les moustiques	Hors sujet
60	0409@1155	2025-04-09	REBOUL SCP BERENGER BLANC BURTEZ DOUCEDE ET ASSOCIES	jean-Philippe	Ceyreste	Zonage	Idem requête 0409@1198	Hors sujet : Conformément à l'article L153-31 du Code de l'Urbanisme, la modification de zonage relève d'une REVISION du PLUi. Il y aura donc lieu de renouveler cette demande de changement à l'occasion d'une éventuelle révision du PLUi.
61	0409@1198	2025-04-09	PAITEL, cogérante SCA AZURA SCA AZURA	Elisabeth	Ceyreste	Zonage	Demande de passer la partie de son terrain zoné en AU1 en UP (ouvrir à l'urbanisation).	Hors sujet : Conformément à l'article L153-31 du Code de l'Urbanisme, la modification de zonage relève d'une REVISION du PLUi. Il y aura donc lieu de renouveler cette demande de changement à l'occasion d'une éventuelle révision du PLUi.
62	0410@1378	2025-04-10	PAITEL, cogérante SCA AZURA SCA AZURA (sise 41 traverse Parangon, bat 2, 13008 Marseille)	Elisabeth	Ceyreste	Zonage	Demande de passer les parcelles AR 2, 3, 4, 140 et 173 en zonage permettant l'installation d'un parc photovoltaïque.	Hors sujet : Conformément à l'article L153-31 du Code de l'Urbanisme, la modification de zonage relève d'une REVISION du PLUi. Il y aura donc lieu de renouveler cette demande de changement à l'occasion d'une éventuelle révision du PLUi.
63	0411@1678	2025-04-11	PAITEL, cogérante SCA AZURA SCA AZURA sise 41 traverse Parangon Bat2 13008 Marseille	Elisabeth	Ceyreste	Zonage	Idem requête 0410@1378	Hors sujet : Conformément à l'article L153-31 du Code de l'Urbanisme, la modification de zonage relève d'une REVISION du PLUi. Il y aura donc lieu de renouveler cette demande de changement à l'occasion d'une éventuelle révision du PLUi.
64	20250318154448	2025-01-20	Avis PPA-PPC	Ceyreste	Ceyreste	Règlement et OAP QAFU	Modiifer la protection "linéaire commercial dans la zone UBp Car une grande partie des bâtiments initialement concerné par cette protection n'ont pas d'usage commercial actuellement	Favorable
65	20250318155526	2025-01-20	Avis PPA-PPC	Ceyreste	Ceyreste	EBC, EVP, TCP...	Instaurer un EVP1 pour protéger la vue sur le mur mitoyen d'enceinte du village	Favorable
66	20250318155526-02	2025-01-20	Avis PPA-PPC	Ceyreste	Ceyreste	Patrimoine urbain	Instaurer une protection (fiche patrimoniale) sur le vestige de l'ancien mur d'enceinte du village	Favorable
67	0315@36	2025-03-15	le gavrian	Erwan	Châteauneuf-les-Martigues		L'aménagement de la RD 568 n'est plus dimensionnée pour accueillir l'augmentation de la population	Le Département est responsable du réseau des routes départementales et non la Métropole.

N°	Numdosier	Date de la demande	Nom de famille ou de l'organisme	Prénom	Commune ou arrondissement	Objet principal de la requête	Synthèse de la requête	Avis de la Commission d'enquête
68	0315@37	2025-03-15	le gavrian	Erwan	Château neuf-les-Martigues	Autre	Le pétitionnaire se plaint des activités et commerces bruyants sur l'avenue du 4 septembre	Ceci relève des pouvoirs de police du Maire.
69	0322E225	2025-03-22	Pasero	Edwige	Château neuf-les-Martigues	Zonage	Même demande que la requête 315@37	Pas doublon 315@37, mais demande de changement de zonage A2 actuel en zonage constructible . Article L 153-31 du code de l'urbanisme ceci relève d'une révision du PLUi.
70	0403C760	2025-04-03	GAUCHEY	Remy	Château neuf-les-Martigues	Zonage	Demande la constructibilité de son terrain classé en zone agricole.	Article L 153-31 du code de l'urbanisme ceci relève d'une révision du PLUi.
71	0318@103	2025-03-18	KRAUSE	Mireille	Ensuès-la-Redonne	Zonage	Ch des Bourgailles AM 65, 66, 67 Zone Nh demande zonage constructible Nous souhaitons obtenir une augmentation de nos droits à la construction pour retrouver les critères qui font que nous avons acheté ce terrain en 2001 ; pouvoir y construire notre maison familiale, et permettre à nos deux enfants, petits à l'époque, d'y construire leur logement et rester à Ensues, près de nous. Notre intention est donc d'y construire au moins deux logements pour nos enfants, et plus éventuellement, pour louer.	Dans la zone Nh, ne sont admis que les constructions légales existantes. Article L 153-31 du code de l'urbanisme une réduction de zone Nh relève d'une révision du PLUi.
72	0318@94	2025-03-18		JOCELYNE	Ensuès-la-Redonne	Zonage	Allée des Roseaux AR0014 Zone Ns demande un zonage constructible	Article L 153-31 du code de l'urbanisme ceci relève d'une révision du PLUi.
73	0324@284	2025-03-24	KECHITE Commune d'Ensuès-la-Redonne	Yassine	Ensuès-la-Redonne	Emplacements réservés	Demande un ER sur la parcelle AT0071 Av Plateau de Graffiane	Cet ER P-054 pour parking au profit de la Métropole existe déjà.
74	0401@679	2025-04-01	LISCOUET BARJANE	Emmanuel	Ensuès-la-Redonne	Autre	ZAC DES AIGUILLES Demande l'intégration d'une précision dans l'OAP afin de permettre l'implantation d'une station de distribution de carburants alternatifs en entrée de zone	La station GNV est projetée sur un secteur qui est un espace naturel à conserver. Article L 153-31 du code de l'urbanisme la modification d'une zone naturelle relève d'une révision du PLUi.
75	0410@1272	2025-04-10	CORNUEL association	Christophe	Ensuès-la-	OAP sectorielle	OAP ELR-GLN 01 Projet de station GNV sur espace naturel opposition de l'association ERPE à l'installation d'une station- service de carburants alternatifs en lieu et place d'une aire protégée, reconnue par arrêté	C'est une zone inconstructible qui ne peut recevoir aucune installation ou construction. Article L 153-31 du code de l'urbanisme la modification d'une zone naturelle relève

N°	Numdosier	Date de la demande	Nom de famille ou de l'organisme	Prénom	Commune ou arrondissement	Objet principal de la requête	Synthèse de la requête	Avis de la Commission d'enquête
					Redonne		préfectoral.	d'une révision du PLUi.
76	0410E1363	2025-04-10	Orgnon	William	Ensuès-la-Redonne	Zonage	Ch de Maufatan parcelle AC0061 Zonage Ns Souhaite aménager un bassin de baignade (pas de maçonnerie) dans la partie de son jardin classé en zone Ns avec des EBC Demande si possibilité de modifier le zonage	Article L 153-31 du code de l'urbanisme ceci relève d'une révision du PLUi.
77	0411@1477	2025-04-11	OUNANIAN	Frédéric	Ensuès-la-Redonne	EBC, EVP, TCP...	Les Coullins EVP2 sur Parcelles B850 et 849 zonage UC1 Demande un zonage UV1 sur les terrains classés en EVP. Afin de sanctuariser cet espace boisé remarquable, je souhaiterais que les EVP2 des parcelles B850 et B849 soient reclassés en zonage UV1. Ainsi, ces terrains deviendraient des espaces verts urbains non construits, conservant leur caractère remarquable sur les plans écologique et paysager.	La procédure pour ce type de modification est d'adresser la demande au Maire. Si celle-ci est acceptée, elle pourra faire l'objet d'un inscription à la prochaine modification.
78	0414C1746	2025-04-14	CORNUEL	Claude	Ensuès-la-Redonne	Autre	Chemin des Besquens AD65 et 180 axe d'écoulement concentré demande de déclasser l'axe d'écoulement des eaux concentré en axe d'écoulement des eaux diffus	La réduction d'un risque inondation ne rentre pas dans le champ d'application d'une procédure de modification. Ceci relève de la compétence de l'État.
79	0316@59	2025-03-16	GOUIRAN ENSEMBLE CULTIVONS L'AVENIR	JEROME	Gignac-la-Nerthe	Autre	'oppose à la construction de collectif de plus de 3 niveaux qui ne correspondent pas à l'identité de la commune	Si ces hauteurs sont prévues dans le règlement écrit du PLUi on ne peut pas les remettre en question.
80	0327@511	2025-03-27	SANCHEZ	MARIE JOSE	Gignac-la-Nerthe	Zonage	Demande de modification de la zone UEb1 en UP2b. Demande de pouvoir exercer un activité qui reçoive du publique ce que le règlement de la zone UEb1 interdit.	La procédure pour ce type de modification est d'adresser la demande au Maire. Si celle-ci est acceptée, elle pourra faire l'objet d'un inscription à la prochaine modification
81	0403@791	2025-04-03	PELLEGRIN SCI NARCISSE - SCI LE BILLARD	Georges Michel	Gignac-la-Nerthe	Autre	Demande la création d'une servitude de passage sur ses parcelles enclavées lieudit Billard classées en zone AU2 économique	Le secteur fait l'objet dans la présente modification d'une ouverture à l'urbanisation pour une zone d'activité économique dans le cadre de l'OAP GLN 4 Billard Bricard. Concernant la servitude de passage, celle-ci est prévue par la loi conformément aux articles 682, 683, 684, 685 et 685-1 du Code Civil.
82	0408@1036	2025-04-08	MERLAUD	François	Gignac-la-Nerthe	Autre	Demande la création de pistes cyclables	Hors sujet
83	0408@1043	2025-04-08	soula	anne	Gignac-la-Nerthe	Autre	Informe de l'impact acoustique des avions qui ne respectent pas le PEB sur le territoire de la commune de Gignac La Nerthe	Hors sujet
84	0408@989	2025-04-08	Delmas	Christiane	Gignac-la-Nerthe	Zonage	Demande la constructibilité de sa parcelle classée en zone agricole pour proposer des chambres d'hôtes afin de participer au développement de la nouvelle zone économique prévue sur Billard. Permettre également le raccordement aux réseaux de	Article L 153-31 du code de l'urbanisme ceci relève d'une révision du PLUi.

N°	Numdosier	Date de la demande	Nom de famille ou de l'organisme	Prénom	Commune ou arrondissement	Objet principal de la requête	Synthèse de la requête	Avis de la Commission d'enquête
							sa maison.	
85	0409@1086	2025-04-09	mouren	pierr	Gignac-la-Nert	OAP sectorielle	Propriétaire de la parcelle Z112 au sein de la ZAC des Florides. Demande à ce qu'elle soit intégrée dans le cadre de l'élaboration de l'OAP du Toès.	Cette parcelle est inscrite dans la bande des mesures compensatoires de l'Arrêté Préfectoral portant prescriptions au titre des espèces et habitats protégés.
86	0409@1088	2025-04-09	CORTES	CHRISTINE	Gignac-la-Nert	Emplacements réservés	Le collectif des riverains du Chemin des Oliviers demandent la suppression des ER GLN-17 et 19 pour élargissement de voiries	La demande de suppression de l'ER LV-006 est à adresser au Maire. Si cette demande est acceptée par la mairie, les ER GLN-017 et GLN-019 n'auront plus aucune raison d'exister.
87	0409@1090	2025-04-09	CORTES	CHRISTINE	Gignac-la-Nert	Emplacements réservés	Demande la suppression de l'ER LV-006 pour la création d'un gymnase communal	Doublon 0409@1088
88	0409@1214	2025-04-09	Bourguelle	Mireille / Michèle	Gignac-la-Nert	OAP sectorielle	S'oppose à la modification de l'OAP Figuerolles qui est intervenue après l'enquête publique lors de la procédure de modification n°3. Conformément au courrier PPA de la commune en date du 7 août 2023 la modification a consisté à porter la hauteur des façades de 13m à 16 m dans les lots 1 et 2 de l'OAP Figuerolles.	Cette contribution concerne la modification n° 3. Hors sujet
89	0409@1230	2025-04-09	PIRES	MARISE	Gignac-la-Nert	Risques	Demande l'ajustement de l'aléas fort Risque inondation sur l'emprise réduite d'une partie de sa parcelle au titre du reclassement du domaine public établi par délibération du conseil métropolitain du 19 décembre 2019.	La parcelle AX 0055 n'est grevée que d'une zone inondation à prescriptions simples. Il s'agit sans doute d'une erreur matérielle (précision cartographique). Cartographie à revoir.
90	0409C1129	2025-04-09	AUDIBERT	Fernand	Gignac-la-Nert	Zonage	Demande le classement de ses parcelles AP 52, 53, 54 en zone constructibles	Article L 153-31 du code de l'urbanisme ceci relève d'une révision du PLUi.
91	0409C1132	2025-04-09	TOUJA RELIF France 3 SCI	Pauline	Gignac-la-Nert	OAP sectorielle	Demande de modifier et compléter les affectations de la zone UEa2 pour permettre l'implantation de TESLA ou autre activité. Et y autoriser du commerce et activités de services, dépôts et stockages en plein air.	Les zones UEa2 sont déjà dédiées au développement d'activités industrielles et logistiques. Dans ces zones sont admis les dépôts et stockages en plein air (autres que les aires d'hivernage) et les constructions de la destination « Commerce et activité de service » (à l'exception de la sous-destination « Cinéma » qui est interdite).
92	0409R1128 (GLN-B-1)	2025-04-09	PADILLA	Louis	Gignac-la-Nert	Emplacements réservés	S'oppose à l'élargissement de l'ER 019 à 8 m d'emprise chemin des Oliviers	L'emprise de cet ER GLN-019 est déjà de 8 m. Aucune modification n'est prévue.
93	0409R1130 (GLN-B-1)	2025-04-09	MARTINEZ	Simone	Gignac-la-Nert	EBC, EVP, TCP...	Demande l'extension d'un TCP sur la partie Sud des terrains inconstructibles liés au risque inondation afin de supprimer l'inconstructibilité de la zone inondable	Cette partie de la parcelle est grevée d'un risque inondation et d'un ER (GLN PV 009). Demande qui ne rentre pas dans le cadre de la procédure de modification n°4.
	0409						Demande la constructibilité de sa parcelle	Article L 153-31 du code de l'urbanisme ceci relève d'une

N°	Numdosier	Date de la demande	Nom de famille ou de l'organisme	Prénom	Commune ou arrondissement	Objet principal de la requête	Synthèse de la requête	Avis de la Commission d'enquête
94	R1131 (GLN-B-1)	2025-04-09	Delmas	Christiane	Gignac-la-Nerthe	Zonage	classée en zone agricole du fait du projet économique sur le secteur de Billard dont une OAP est en cours inscription.	révision du PLUi.
95	0410C1330	2025-04-10	BEAUMONT		Gignac-la-Nerthe	Zonage	Demande le classement de 2 parcelles en zone urbaine aujourd'hui ces parcelles sont en zone agricole et grevées d'une inconstructibilité liée à l'aléas fort inondation. Ce secteur joue également le rôle d'un corridor écologique identifié entre Marignane et Gignac pour se poursuivre vers la chaîne de la Nerthe.	Article L 153-31 du code de l'urbanisme ceci relève d'une révision du PLUi. De plus ces parcelles sont inconstructibles car grevées d'un risque inondation fort.
96	0410C1336	2025-04-10	ASL LA CLEF DES CHAMPS		Gignac-la-Nerthe	Emplacements réservés	Demande la suppression de l'ER N°GNL 024-12 au droit des travaux d'élargissement déjà réalisés.	La suppression de cet ER n'est pas prévue dans le cadre de la modification n°4. A vérifier par la Métropole.
97	0410R1337 (GLN-B-1)	2025-04-10	MORIN	DANIEL	Gignac-la-Nerthe	Autre	Demande la réalisation du réseau d'assainissement dans le hameau de billard	Cette demande de relève pas d'une modification du PLUi. La réalisation d'un réseau d'assainissement est de la responsabilité de la commune ou de l'intercommunalité.
98	0411@1472	2025-04-11	SAVOURNIN	Mireille	Gignac-la-Nerthe	Zonage	Demande la constructibilité de ses parcelles classées en zone agricole.	Article L 153-31 du code de l'urbanisme ceci relève d'une révision du PLUi.
99	0411@1659	2025-04-11	Amiraty Mairie de Gignac la Nerthe	Christiane	Gignac-la-Nerthe	OAP sectorielle	L'inscription de l'OAP de Billard prévoit une opération économique d'aménagement d'ensemble. La commune souhaite scinder en 2 opérations le projet au droit du chemin de la carraire de l'aiguille.	La réalisation « technique » de cette OAP est à traiter avec la Métropole.
100	0411@1667	2025-04-11	beaumont	Françoise	Gignac-la-Nerthe	Zonage	Souhaite que sa parcelle agricole soit classée en zone constructible.	Doublon 0410C1330
101	20250313092952	2025-03-13	Avis PPA-PPC	CMAR	Gignac-la-Nerthe	OAP sectorielle	Billard Bricard: La CMAR est inquiète du risque de développement du commerce malgré les conditions inscrites dans le règlement. Elle souhaite une reprise du règlement et une mention dans l'OAP rappelant que le commerce n'est pas souhaitable	Favorable
102	20250313142947	2025-02-27	Avis PPA-PPC	DDTM	Gignac-la-Nerthe	OAP sectorielle	La DDTM demande pour l'OAP de Billard : d'expliciter les enjeux, impact bruts et résiduels concernant l'environnement (page 9	A traiter par la Métropole
103	0317@62	2025-03-17		JO	Gémenos	Autre	demande d'information Je demeure à côté du futur bassin de rétention qui va être créé, N'y a-t-il pas un risque d'inondation pour mon terrain	L'objet de la Modification partielle n° 4 du PLUi sur la Commune de Gémenos (création de deux bassins de rétention) a justement pour objet de protéger les riverains des risques éventuels d'inondations et répond à votre interrogation.
104	0318@81	2025-03-18	cherki	hervé	Gémenos	Emplacements réservés	Er pour bassin de rétention: En tant qu'habitant de Gémenos, si cette solution permet aux habitants de la plaine de subir moins de dommages en cas de grosses	Hors sujet : Conformément à l'article L153-31 du Code de l'Urbanisme, la modification de zonage relève d'une REVISION du PLUi . Il y aura donc lieu de renouveler cette

N°	Numdosier	Date de la demande	Nom de famille ou de l'organisme	Prénom	Commune ou arrondissement	Objet principal de la requête	Synthèse de la requête	Avis de la Commission d'enquête
						és	précipitations je ne peut qu'y souscrire. Qui sera le gestionnaire de ces équipements ?	demande de changement à l'occasion d'une éventuelle révision du PLUi.
105	0322E236	2025-03-22	Falafel	Tho	Gémenos	Zonage	demande la suppression d'une Nh pour une zone urbaine	Nous prenons acte de votre satisfaction en ce qui concerne la volonté du législateur de prendre les dispositions nécessaires en vue de protéger les riverains des éventuelles inondations à venir. La gestion de ces équipements sera à la charge des services compétents.
106	0325E408	2025-03-25	Anthony	Anthony	Gémenos	Zonage	demande la possibilité de construire des constructions liées à la transformation et vente des produits agricoles en zone A1 L'adresse de mon domicile et des parcelles concernées par la demande de modification est: 200 chemin du fauge 13420 Gémenos. Le 2ème site d'exploitation en zone inondable est située vers le 1000 chemin des graviers aussi sur Gémenos	Hors sujet : Conformément à l'article L153-31 du Code de l'Urbanisme, la modification de zonage relève d'une REVISION du PLUi . Il y aura donc lieu de renouveler cette demande de changement à l'occasion d'une éventuelle révision du PLUi.
107	0331@661	2025-03-31	VERCELLINO	Ghislain	Gémenos	Zonage	demande un zonage constructible	Hors sujet : Conformément à l'article L153-31 du Code de l'Urbanisme, la modification de zonage relève d'une REVISION du PLUi . Il y aura donc lieu de renouveler cette demande de changement à l'occasion d'une éventuelle révision du PLUi.
108	0410@1397	2025-04-10	ROMANI	Jérôme	Gémenos	Zonage	demande passer de Nh à constructible	Hors sujet : Conformément à l'article L153-31 du Code de l'Urbanisme, la modification de zonage relève d'une REVISION du PLUi . Il y aura donc lieu de renouveler cette demande de changement à l'occasion d'une éventuelle révision du PLUi.
109	0317@69	2025-03-17	REINAUD	MICHELE	La Ciotat	Zonage	Demande la constructibilité de ses parcelles classées en zone agricole	Hors sujet : Conformément à l'article L153-31 du Code de l'Urbanisme, la modification de zonage relève d'une REVISION du PLUi . Il y aura donc lieu de renouveler cette demande de changement à l'occasion d'une éventuelle révision du PLUi.
110	0317@75	2025-03-17	BENEDETTO	Solange Pierr et leurs filles	La Ciotat	Risques	Classement en zone d'expansion des crues de sa parcelle limitant la constructibilité.	Hors sujet : Conformément à l'article L153-31 du Code de l'Urbanisme, la modification de zonage relève d'une REVISION du PLUi . Il y aura donc lieu de renouveler cette demande de changement à l'occasion d'une éventuelle révision du PLUi. toutefois, nous vous recommandons de vous rapprocher des Services de l'Urbanisme de la Mairie de La Ciotat afin de recueillir de plus amples informations sur les raisons de ce classement.
111	0318@80	2025-03-18	Bombois particulier	Caroline	La Ciotat	Emplacements réservés	Demande l'élargissement et la mise en conformité du chemin de Fardeloup.	Hors sujet : Bien que cela ne soit pas l'objet de la modification n° 4 du PLUi et vu les caractères sécuritaires de cette contribution, nous recommandons à la pétitionnaire de se rapprocher des Services Municipaux compétents pour apporter les solutions correspondantes.
112	0321@222	2025-03-21	MONSERRAT	COLETT	La Ciotat	Autre	Demande la mise en sécurité de l'avenue de la gare.	Hors sujet : Cependant, vu les risques de dangers que soulève cette contribution, nous recommandons à son auteur de se rapprocher des services d'Urbanisme de la

N°	Numdosier	Date de la demande	Nom de famille ou de l'organisme	Prénom	Commune ou arrondissement	Objet principal de la requête	Synthèse de la requête	Avis de la Commission d'enquête
				EMIRELLE				Mairie de la Ciotat afin d'apporter des solutions sécuritaires aux riverains concernés.
113	0323@251	2025-03-23	ROYER	CAMILLE	La Ciotat	Zonage	Demande la constructibilité de sa parcelle classée en zone Nh	Hors sujet : Conformément à l'article L153-31 du Code de l'Urbanisme, la modification de zonage relève d'une REVISION du PLUi . Il y aura donc lieu de renouveler cette demande de changement à l'occasion d'une éventuelle révision du PLUi.
114	0327@517	2025-03-27	SCI Tassigny Adden Avocats	auberi	La Ciotat	Eplacements réservés	Demande la suppression de l'ER LCT 038 pour élargissement de voirie. Cette servitude grève le foncier au niveau duquel sont implantés une partie du bâtiment mais également l'intégralité de la rampe d'accès au parc de stationnement souterrain de l'ensemble commercial. Or, cette rampe d'accès au stationnement souterrain du centre commercial présente des défauts de conception la rendant inutilisable. Cette circonstance obère toute possibilité d'accès au parc de stationnement souterrain destiné aux nombreux personnels exerçant au sein du bâtiment commercial, lequel abrite notamment un supermarché exploité sous l'enseigne « Intermarché ».	Hors sujet : Conformément à l'article L153-31 du Code de l'Urbanisme, la modification d'un emplacement réservé relève d'une REVISION du PLUi . Il y aura donc lieu de renouveler cette demande de changement à l'occasion d'une éventuelle révision du PLUi.
115	0328@547	2025-03-28	CUBURU	ANDRE	La Ciotat	Zonage	Demande le classement de la zone agricole stricte en zone A2 ouverte pour la construction d'un chai vinicole	Hors sujet : Conformément à l'article L153-31 du Code de l'Urbanisme, la modification de zonage relève d'une REVISION du PLUi . Il y aura donc lieu de renouveler cette demande de changement à l'occasion d'une éventuelle révision du PLUi.
116	0401@680	2025-04-01	BEN SOUSSAN Association ARPEJH	Florian	La Ciotat	Zonage	Demande la modification du règlement de la zone Nh afin de pérenniser l'établissement existant (ARPEJH) recevant des jeunes handicapés. La demande consiste à intégrer pour la sous destination "établissement de santé et d'action sociale une règle dérogatoire" qui seraient admis sous condition en zone Nh (Cf pièces jointes des propositions de conditions).	Hors sujet : Conformément à l'article L153-31 du Code de l'Urbanisme, la modification de zonage relève d'une REVISION du PLUi . Il y aura donc lieu de renouveler cette demande de changement à l'occasion d'une éventuelle révision du PLUi.
117	0404@825	2025-04-04	blanc	pascal	La Ciotat	Zonage	Demande la constructibilité d'une partie de sa parcelle classée en zone Nh	Hors sujet : Conformément à l'article L153-31 du Code de l'Urbanisme, la modification de zonage relève d'une REVISION du PLUi . Il y aura donc lieu de renouveler cette demande de changement à l'occasion d'une éventuelle révision du PLUi.
118	0407@927	2025-04-07	Prudhomme	Muriel	La Ciotat	EBC, EVP, TCP...	Le tracé de l'alignement végétal à préserver, restituer ou créer sur le chemin Charré et le chemin de l'Homme Rouge passe sur la voie et sur un pont, ce qui n'est pas approprié	Erreur matérielle
119	0407@950	2025-04-07	Paitel	Elisabeth	La Ciotat	Zonage	Demande la constructibilité de sa parcelle classée en zone Nh.	Défavorable
120	0408@	2025-04-	SEDE WIM Group	Guilla	La	Zonage	Demande le classement en zone UEb2, à titre subsidiaire en zone UP3, des parcelles de la ferme du ROUMAGOUA actuellement	Hors sujet : Conformément à l'article L153-31 du Code de l'Urbanisme, la modification de zonage relève d'une REVISION du PLUi .

N°	Numdosier	Date de la demande	Nom de famille ou de l'organisme	Prénom	Commune ou arrondissement	Objet principal de la requête	Synthèse de la requête	Avis de la Commission d'enquête
	1013	08		ume	Ciotat		classées en zone Nh et limitrophe de la zone Athéla	Il y aura donc lieu de renouveler cette demande de changement à l'occasion d'une éventuelle révision du PLUi.
121	0409@1136	2025-04-09	cotinat	bernard	La Ciotat	Autre	Alerte d'un médecin sur le risque crée par des bassins de rétentions des eaux de pluies, en lien avec la prolifération des moustiques. Association ciotadenne contre aedes albopictus	Hors sujet
122	0409E1218	2025-04-09	Berger	Julien	La Ciotat	Zonage	Demande la modification du zonage de sa parcelle classée en UP2b, l'emprise au sol est de 20% et ne lui suffit pour réhabilité sa maison. Il souhaite un classement en zone plus dense UC1 ou UB3. Le secteur est constitué de maisons individuelles.	Hors sujet : Conformément à l'article L153-31 du Code de l'Urbanisme, la modification de zonage relève d'une REVISION du PLUi. Il y aura donc lieu de renouveler cette demande de changement à l'occasion d'une éventuelle révision du PLUi.
123	0411@1474	2025-04-11	x	françois	La Ciotat	Emplacements réservés	Demande la suppression de l'ER LCT 019 avenue Louis Crozet qui impacte un bâtiment	Hors sujet : Conformément à l'article L153-31 du Code de l'Urbanisme, la modification d'un emplacement réservé relève d'une REVISION du PLUi. Il y aura donc lieu de renouveler cette demande de changement à l'occasion d'une éventuelle révision du PLUi.
124	0411@1529	2025-04-11	SCCV NS IMMO	IBAN EZ AV OC AT S	La Ciotat	Emplacements réservés	Demande la suppression de l'ER T079 pour la réalisation du dépôt RTM grevant les parcelles C140 à C143 et C105 et C1106 sises Avenue des Mattes, ZI Athéla	Avis favorable vu la présence d'un permis de construire délivré par la commune de La Ciotat et le début des travaux entrepris
125	0411E1459	2025-04-11	BONNIN	Cyril	La Ciotat	Zonage	Demande la constructibilité de sa parcelle classée en zone AU1 fermée, chemin du Roumagoua	Hors sujet : Conformément à l'article L153-31 du Code de l'Urbanisme, la modification de zonage relève d'une REVISION du PLUi. Il y aura donc lieu de renouveler cette demande de changement à l'occasion d'une éventuelle révision du PLUi.
126	0411E1650	2025-04-11	Faudon	Gladys	La Ciotat	Zonage	Le camping Baies des Anges souhaite s'étendre et se mettre en conformité, pour ce faire le changement de zonage de UEt2 à UEt1 est nécessaire pour permettre une emprise au sol à 30%	Avis favorable avec réserves - Prise en compte des préconisations formulées dans le cadre de la loi Littoral
127	0415C1782	2025-04-15	LAFFOND	Dan	La Ciotat	Règlement et OAP QAFU	Demande la possibilité au règlement de la zone naturelle d'autoriser la construction d'une piscine sur un terrain bâti.	Avis favorable sous réserve de respecter l'harmonie générale de l'environnement
128	0415R1767 (LCT-C-1)	2025-04-15	Commune de la Ciotat	x	La Ciotat	OAP sectorielle	La commune demande l'ouverture à l'urbanisation de la zone AU5 située au quartier PEREGOUA	Défavorable car ce projet de modification de zonage n'a pas fait l'objet des dispositifs préparatoires et nécessaires à une modification à prévoir dans la future modification N° 5 du PLUi
129	0415R1779 (LCT-C-1)	2025-04-15	BENEDETTO	Solange et Pierre	La Ciotat	Risques	Demande la suppression de la zone d'expansion du crue identifiée sur sa parcelle	Hors sujet : Conformément à l'article L153-31 du Code de l'Urbanisme, la modification de zonage relève d'une REVISION du PLUi. Il y aura donc lieu de renouveler cette demande de changement à l'occasion d'une éventuelle révision du PLUi.
130	0415R178	2025-04-	TREVES	Yves	La	Autre	Demande imprécise et intraitable.	Hors sujet

N°	Numdosier	Date de la demande	Nom de famille ou de l'organisme	Prénom	Commune ou arrondissement	Objet principal de la requête	Synthèse de la requête	Avis de la Commission d'enquête
	1 (LCT-C-1)	15			Ciotat			
131	0415 R178 4 (LCT-C-1)	2025-04-15	COPROPRIETE LE PIN DE LA FADE	x	La Ciotat	Emplacements réservés	La copropriété s'oppose à l'élargissement de la voie identifiée par l'ER LCT 046 pour 8 m d'emprise	Favorable
132	0415 R178 5 (LCT-C-1)	2025-04-15	COUDERT	Alain	La Ciotat	EBC, EVP, TCP...	Demande le classement d'un arbre situé sur la propriété voisine	Favorable sous réserve que ce soit le propriétaire qui en fasse la demande
133	0415 R178 6 (LCT-C-1)	2025-04-15	AZUREX	x	La Ciotat	Autre	Création d'une ferme photovoltaïque en espace naturel	Hors sujet
134	0415 R178 7 (LCT-C-1)	2025-04-15	GODARD	Frédéric	La Ciotat	Autre	A obtenu un PC de démolition reconstruction mais doit déplacer son projet de 7m pour ne pas être sur du remblais	Projet de reconstruction à établir avec les services municipaux compétents
135	0415 R178 8 (LCT-C-1)	2025-04-15	GERMAIN	Frank	La Ciotat	Emplacements réservés	Demande la suppression de l'ER TO79	Avis favorable vu la présence d'un permis de construire délivré par la commune de La Ciotat et le début des travaux entrepris
136	0415 R178 9 (LCT-C-1)	2025-04-15	BAUX	Roland	La Ciotat	EBC, EVP, TCP...	Demande la suppression des EBC inscrits sur sa parcelle BE 417	Hors sujet : Conformément à l'article L153-31 du Code de l'Urbanisme, la modification d'un emplacement réservé relève d'une REVISION du PLUi. Il y aura donc lieu de renouveler cette demande de changement à l'occasion d'une éventuelle révision du PLUi.
137	20250 31213 4234	2012-03-20	Avis PPA-PPC	LA CIOTAT	La Ciotat	Patrimoine urbain	La commune souhaite identifier dans l'OAP Bord de mer 4 constructions d'intérêt patrimonial, témoignage d'un passé architectural de style Art Déco. Conformément à l'annexe jointe.	Favorable
138	20250 31213 5029	2012-03-20	Avis PPA-PPC	LA CIOTAT	La Ciotat	OAP sectorielle	La commune souhaite limiter la création de sous-sols en bord de mer. La commune souhaite interdire la possibilité de créer des niveaux souterrains, notamment pour les stationnements en front de mer, sur une bande d'une profondeur de 80 m comptés à partir de l'alignement de toute la façade maritime du périmètre de l'OAP Bord de mer	Favorable
139	20250 31213 5321	2012-03-20	Avis PPA-PPC	LA CIOTAT	La Ciotat	OAP sectorielle	Modification du périmètre UQP (périmètre du stade Bouissou, av Emile Ripert) Le fond de parcelle AT 45 qui fait partie du stade Bouissou a été omis et doit être reclassé dans le périmètre UQP. de l'OAP Bord de mer	Favorable

N°	Numdosier	Date de la demande	Nom de famille ou de l'organisme	Prénom	Commune ou arrondissement	Objet principal de la requête	Synthèse de la requête	Avis de la Commission d'enquête
140	20250312140628	2012-03-20	Avis PPA-PPC	LA CIOTAT	La Ciotat	Emplacements réservés	La commune souhaite modifier pour partie l'affectation de l'emplacement réservé T079 au bénéfice de la Métropole pour la réalisation d'un nouveau dépôt de bus et y inscrire un club de tir. En effet, le parc national des Calanques a demandé au club de tir de La Ciotat de quitter son actuel emplacement. L'une des deux solutions envisagées par la commune consiste à les positionner sur un terrain communal mitoyen de cette parcelle et touché par l'emplacement réservé.	Défavorable : Délivrance antérieure d'un Permis de construire par la Commune
141	20250313143227	2025-02-27	Avis PPA-PPC	DDTM	La Ciotat	OAP sectorielle	La DDTM demande des compléments à l'OAP Bord de Mer : - imposer une hauteur de clôture max de 80 cm pour la partie opaque - limiter l'implantation d'équipement ou de mobilier urbain sur le linéaire du front de mer - entreprendre un travail de recensement exhaustif des villas et immeubles d'intérêt patrimonial (page 10)	Favorable
142	0314E26	2025-03-14	Domergue	Guy	Le Rove	Zonage	Les Piélettes AA0021 Zone Nh, recul Entrée de Ville, en bordure de l'autoroute A55 Demande le classement de la parcelle en zone UP1 mitoyenne	Article L 153-31 du code de l'urbanisme ceci relève d'une révision du PLUi.
143	0326@424	2025-03-26	BERGAMELLI ASSOCIATION TCAP21	Katia	Le Rove	Zonage	Ancienne gare de Niolon Association Tcap21 Zonage UQI activités dédiées à la formation et à l'emploi de jeunes trisomiques au sein de notre association. Plusieurs initiatives ont ainsi vu le jour : un service de petite restauration sur place et à emporter, un atelier de permaculture, un atelier couture, ainsi qu'un service d'hébergement dans les appartements situés aux 1er, 2 ^e et 3 ^e étages, permettant d'accueillir à la fois les personnes salariées ne pouvant repartir immédiatement et des hôtes partageant les valeurs de notre projet. Nous avons besoin de soutien pour apaiser cette situation et garantir la pérennité légale de notre projet, qui a déjà prouvé son impact positif et son utilité sociale.	L'ensemble est en zone UQI et cette contribution a été déposée car la mairie rejette toute nouvelle demande de permis de construire. Cette zone est grevée, outre l'ER LRV 030 (voirie), des risques inondation, éboulement et incendie de forêt. Tout ceci entraîne sinon une inconstructibilité ou au moins des limitations dans la constructibilité. Rien ne s'oppose à la poursuite des activités de l'association si celle-ci peut se passer de nouvelles infrastructures. A défaut, il faudra envisager un déménagement.
144	0326@433	2025-03-26	Pellegrin	Georges Michel	Le Rove	Zonage	Roquebarbe AA40, 42, 43 , 253, 38 Ns, UQI, ER, zone inondable AA43: UQI+ ER35 pour échangeur A55 RD568 AA0040: Ns +zone inondable AA0038: Ns AA0253: Zone UQI + ER35 pour échangeur A55 RD568 Demande que ses terrains situés en zone Ns et UQI soient classés en zone économique	Pour les parcelles en zone Ns, conformément à l'article L 153- 31 du code de l'urbanisme ceci relève d'une révision du PLUi. Pour les parcelles en zone UQ1, celles-ci sont grevées d'un risque inondation (zone inconstructible), d'un emplacement réservé pour voirie (ER 035) ou d'un espace boisé classé loi littoral. Un changement de zonage ne modifierait en rien le caractère inconstructible de ces parcelles.
145	0327@496	2025-03-27	PELLEGRIN SMTRT SCI du Rove SAS Saint Roch	Jean-Claude	Le Rove	Zonage	Le Douard Zone UEb2 risque inondation zone inconstructible Parcelles AC N° 189, 190, 191, 192, 193, 265, 268 Demande la levée de l'aléa inondation	Toute modification du PPRI relève donc de la compétence de l'État. Cette demande ne peut donc pas être traitée par la Métropole et doit être adressée au préfet de département.
							Roquebarbe Parcelles AA 255, 256, 38 parcelles classées en zone Ns Demande un zonage constructible AA 255 et 256: zone	Quasi-doublon de 0326@433.

N°	Numdosier	Date de la demande	Nom de famille ou de l'organisme	Prénom	Commune ou arrondissement	Objet principal de la requête	Synthèse de la requête	Avis de la Commission d'enquête
146	0327C503	2025-03-27	PELLEGRIN	Georges	Le Rove	Zonage	UQi +ER LRV-035 ÉCHANGEUR A55-RD568 au profit AMP AA38: zone Ns	
147	0410@1261-01	2025-04-10	LASBATS-MAZILLE Avocat	Anne	Le Rove	Emplacements réservés	RD568 ER LRV005 AMÉNAGEMENT INTERSECTION Parcelle AE0462 Demande suppression ER suite travaux réalisés sur RD568	Les travaux d'élargissement de la D 568 étaient prévus dans l'ER LRV 004. L'ER LRV 005 est prévu pour l'aménagement de l'intersection de la D 568. C'est donc l'ER LRV 004 qui doit être supprimé.
148	0410@1261-01-02	2025-04-10	LASBATS-MAZILLE Avocat	Anne	Le Rove	EBC, EVP, TCP...	RD568 Demande suppression EVP3 sur parcelle AE 53 et 462	Conformément à l'article L 153-31 du code de l'urbanisme la réduction d'un EBC ou d'un EVP relèvent d'une révision du PLUi.
149	0410@1261-01-03	2025-04-10	LASBATS-MAZILLE Avocat	Anne	Le Rove	Risques	RD 568 AE 53 et 462 Risque inondation Demande la suppression du risque inondation sur les parcelles AE 53 et 462 situées le long de la RD568	La réduction d'un risque inondation ne rentre pas dans le champ d'application d'une procédure de modification. Ceci relève de la compétence de l'État.
150	0410@1409	2025-04-10	Leca	Christiane	Le Rove	Zonage	Passer la parcelle en UQi	Cette contribution relève du Bassin Centre (Marseille 16) et non du Bassin Ouest (Le Rove). Doublon 0407@953
151	0411@1544	2025-04-11	Bibiloni	Olga et Karine	Le Rove	EBC, EVP, TCP...	Secteur de Roquebarbe: soulève de multiples problèmes, une forte dégradation du site malgré la classement en zone Ns Demande la réduction de la zone UQi au profit d'une zone Ns avec la mise en place d'un sursis à statuer nous ne pouvons que constater que loin de s'améliorer, la situation ne cesse de se dégrader. Si une société de cars qui stockait à ses véhicules a bien cherché ailleurs une solution pérenne, les autres activités sont toujours là et leurs nuisances ne cessent de se développer. De nouvelles sont même apparues dans l'ancienne carrière... Stockage en plein air de nombreux conteneurs et de matériaux de construction sur la partie classée NS, terrain terrassé clandestinement, stationnement anarchique de camions à proximité de la route départementale (ce qui réduit la visibilité pour la circulation), rejets de déchets en contradiction avec le Code de l'Environnement, constructions clandestines, poussières et bruits multiples, la liste est longue des problèmes et irrégularités qui sont aujourd'hui le lot du quartier Roquebarbe. Lesquelles provoquent de nombreuses tensions, qui ne manquent pas de nous inquiéter.	Conformément à l'article L 153-31 du code de l'urbanisme la modification d'une zone naturelle et la modification d'un espace boisé classé relèvent d'une révision du PLUi. De plus, les abords de l'autoroute sont grevés par l'ER LRV- 035 prévu pour l'échangeur A55/R 568 qu'il n'est pas prévu de supprimer. Cet emplacement réservé ne peut être grevé par un EBC.
152	0411@1544-02	2025-04-11	Bibiloni	Olga et Karine	Le Rove	EBC, EVP, TCP...	Roquebarbe demande d'étendre les EBC jusqu'à l'A55 et à la RD568	Doublon 0411@1544.
153	20250	2025-01-	Avis PPA-PPC	Le	Le	Zonage	PIELETES AA 0293 située en zone Nh; demande son classement en zone UP1 pour un zonage cohérent. (Parcelle	Article L 153-31 du code de l'urbanisme ceci relève d'une révision du PLUi.

N°	Numdosier	Date de la demande	Nom de famille ou de l'organisme	Prénom	Commune ou arrondissement	Objet principal de la requête	Synthèse de la requête	Avis de la Commission d'enquête
	310112230	20		Rove	Rove		non bâtie qui sert de stationnement, dépôts...)	
154	20250310133636	2025-01-20	Avis PPA-PPC	Le Rove	Le Rove	Emplacements réservés	RD 568 Supprimer ER LRV-004-32, LRV-005-0 et LRV-006-0 travaux de voirie réalisés	A traiter par la Métropole
155	0312@8	2025-03-12	Miranda SAS Bimmo Conseil	Bruno	Mari gnane	Zonage	Le comité d'entreprise du complexe sportif d'Airbus industrie est classé en zone Uv et demande le classement en zone UQp	Dans le cadre des PPA-PPC, l'avis transmis le 10/03/2025 par la mairie à la Métropole ne mentionne pas cette demande de reclassement.
156	0312E13	2025-03-12	Etablissements BAUMEL	& fils	Mari gnane	Risques	mande de revoir l'emprise du champs d'expansion de crue (Cadière) intégré en procédure de modification 3, grevant pour partie la parcelle objet d'un projet de construction.	Actuellement, dans la version en vigueur du PLUi, ces parcelles, outre les zones inconstructibles qui existaient, sont grevées d'une zone à prescriptions renforcées du risque inondation. De plus l'ensemble de la zone est un espace boisé classé. Dans le cadre des PPA-PPC, l'avis transmis le 10/03/2025 par la mairie à la Métropole ne Demande aucune modification de la cartographie de cette zone.
157	0313E22	2025-03-13	Roux	Jean-Pierre	Mari gnane	Zonage	Demande le classement de sa parcelle UM1 en zone constructible.	Aucune modification de zonage n'est prévue à la modification 4 du PLUi. Pour être considéré comme constructible, un terrain doit impérativement être répertorié dans une zone constructible du PLUi. Si votre terrain ne l'est pas, vous devez donc demander une révision du PLUi au maire de la commune concernée.
158	0318C86	2025-03-18	Rieux	Jean Pierre	Mari gnane	Autre	Dans l'attente des éléments qui doivent être envoyés	Doublon 0314E22.
159	0318C87	2025-03-18	RIEUX	Antoine	Mari gnane	Zonage	Demande la modification de sa parcelle classée en UM1 en zone constructible.	Aucune modification de zonage n'est prévue à la modification 4 du PLUi. Pour être considéré comme constructible, un terrain doit impérativement être répertorié dans une zone constructible du PLUi. Si votre terrain ne l'est pas, vous devez donc demander une révision du PLUi au maire de la commune concernée. La parcelle BL 0114 est de plus un espace vert protégé de catégorie 3. En application des articles L. 151-19 et L. 151-23 du code de l'urbanisme, ce terrain est inconstructible.
160	0319@107	2025-03-19	Durand	Michel	Mari gnane	Zonage	Demande de classement de sa parcelle en zone constructible. Située sur le secteur du Toès, la zone AU1 fait l'objet d'une OAP de composition. Le projet doit s'inscrire dans cette opération d'aménagement d'ensemble.	Propriétaire de la parcelle BR 0092 située en zone AU1, le requérant souhaite diviser celle-ci en 3 lots pour 2 nouvelles constructions. Le dossier de demande de permis de lotir doit être envoyé à la mairie de la commune dans laquelle est situé le terrain.
161	0321C203	2025-03-21	SCI JEANFRED	X	Mari gnane	Risques	Ont obtenu un permis d'aménage sur la parcelle dont la zone d'expansion de crue créée lors de la modif 3 à rendu inconstructible le terrain.	Doublon 0312E13.

N°	Numdosier	Date de la demande	Nom de famille ou de l'organisme	Prénom	Commune ou arrondissement	Objet principal de la requête	Synthèse de la requête	Avis de la Commission d'enquête
162	0326C437	2025-03-26	SEBERIAN	Mari gnane	Mari gnane	Zonage	Demande le classement de sa parcelle agricole en zone urbaine.	Au PLUi en vigueur, la parcelle CN est en zone AU1 trame verte et bleue à étudier pour l'ouverture à l'urbanisation et la parcelle CO 0046 est en zone Ns. Une évolution est donc prévue sur la parcelle CN 0019 quant à la parcelle CO 0046, conformément à l'article L 153-31 du code de l'urbanisme la modification d'une zone naturelle relève d'une révision du PLUi.
163	0326C438	2025-03-26	KALAYDJIAN	Mari gnane	Mari gnane	EBC, EVP, TCP...	Demande la suppression des EBC afin de pouvoir construire une piscine	Conformément à l'article L 153-31 du code de l'urbanisme la réduction d'un espace boisé classé relève d'une révision du PLUi.
164	0404@827	2025-04-04	BARBATO	Christelle	Mari gnane	Emplacements réservés	Demande la suppression de l'ER voirie n°9	Aucune suppression de l'ER MGN-09 pour voirie au profit de la Métropole n'est prévue dans la modification n° 4. Pour demander la suppression d'un ER, il faut demander à la mairie un changement du PLUi afin de ne plus y faire figurer le terrain comme « réservé », Il est possible également d'adresser, dans le cadre d'une « procédure de délaissement », une demande au bénéficiaire de l'emplacement réservé afin qu'il acquiert le terrain.
165	0405@862	2025-04-05	Reinaud	Yves	Mari gnane	Emplacements réservés	Demande la suppression de l'ER n°9	Aucune suppression de l'ER MGN-09 pour voirie au profit de la Métropole n'est prévue dans la modification n° 4. Pour demander la suppression d'un ER, il faut demander à la mairie un changement du PLUi afin de ne plus y faire figurer le terrain comme « réservé », Il est possible également d'adresser, dans le cadre d'une « procédure de délaissement », une demande au bénéficiaire de l'emplacement réservé afin qu'il acquiert le terrain. C'est une zone UM1, dans lesquelles les constructions nouvelles d'habitation ne sont pas autorisées mais dans lesquelles les extensions limitées sont admises. Aucun changement de zonage n'est prévu dans la modification n° 4.
166	0405@866	2025-04-05	REINAUD	CHRISTINE	Mari gnane	Emplacements réservés	Demande la suppression de l'ER N°9	Doublon 0405@862.
167	0405@876	2025-04-05	Martins	Laure	Mari gnane	Emplacements réservés	Demande la suppression de l'ER N°9	Doublon 0404@827.
168	0407@935	2025-04-07	PINTON	DANIELLE	Mari gnane	Emplacements réservés	Demande la suppression de l'ER N°9	Doublon 0404@827.
169	0407@	2025-04-07	MESCHI	sandr	Mari	OAP sectoriel	S'oppose à la création de collectifs dans le cadre de l'inscription de l'OAP du Vieux Pigeonnier et souhaite un meilleur	L'OAP MGN 04 - Vieux Pigeonnier est créé dans le cadre de la modification n°4. L'objectif est d'ouvrir un secteur à

N°	Numdosier	Date de la demande	Nom de famille ou de l'organisme	Prénom	Commune ou arrondissement	Objet principal de la requête	Synthèse de la requête	Avis de la Commission d'enquête
	961			ine	gnane	e	intégration du projet au regard du contexte pavillonnaire alentours	l'urbanisation en associant collectifs et individuels en laissant une large place aux espaces de nature ou paysagers. Ce projet n'appelle pas de remarque particulière.
170	0408@1006	2025-04-08	Fabrice	Gros	Mari gnane	OAP sectorielle	S'oppose à la création de collectifs dans le cadre de l'inscription de l'OAP du Vieux Pigeonnier et souhaite une meilleure intégration du projet au regard du contexte pavillonnaire alentours	Doublon 0407@961.
171	0408@1029	2025-04-08	Meschi Particulier du voisinage du projet	Pierre-Xavier	Mari gnane	OAP sectorielle	S'oppose à la création de collectifs dans le cadre de l'inscription de l'OAP du Vieux Pigeonnier et souhaite une meilleure intégration du projet au regard du contexte pavillonnaire alentours	Doublon 0407@961.
172	0408@1030	2025-04-08	REIG	Jean Francis	Mari gnane	OAP sectorielle	S'oppose à la création de collectifs dans le cadre de l'inscription de l'OAP du Vieux Pigeonnier et souhaite une meilleure intégration du projet au regard du contexte pavillonnaire alentours	Doublon 0407@961.
173	0408@1049	2025-04-08	F	Rosalie	Mari gnane	Emplacements réservés	Chemin des Granettes ER MGN-054 Suite à l'urbanisation croissante des quartiers Lacanau, Granettes et Figuerolles et au projet d'urbanisation du Vieux Pigeonnier (OAP Vieux Pigeonnier MGN-04), il est demandé à la métropole de prévoir l'aménagement du Chemin des Granettes, notamment sur la partie Marignane, en véritable voie urbaine avec des trottoirs et de l'éclairage public qui fond défaut actuellement. Le chemin des Granettes est concerné par l'emplacement réservé MGN054.	Ce chemin est grevé par l'ER MGN-054 (aménagement voie urbaine - chemin des Granettes). Ces aménagements sont donc prévus.
174	0408@1061	2025-04-08	BRUN	Thierry	Mari gnane	OAP sectorielle	S'inquiète de la création de l'OAP sectorielle du Vieux Pigeonnier dont les hauteurs, densités et nombre de logements vont marquer une rupture avec la forme urbaine de type pavillonnaire existante dans le secteur.	Doublon 0407@961.
175	0408@998	2025-04-08	Fabrice	Gr	Mari gnane	OAP sectorielle	S'oppose à la création de collectifs dans le cadre de l'inscription de l'OAP du Vieux Pigeonnier et souhaite une meilleure intégration du projet au regard du contexte pavillonnaire alentours	Doublon 0407@961.
176	0408E1028	2025-04-08	n	elisabeth	Mari gnane	Zonage	Demande le classement en UP4 de sa parcelle classée en zone UM1	La procédure pour ce type de modification est d'adresser la demande au Maire. Si celle-ci est acceptée, elle pourra faire l'objet d'une inscription à la prochaine modification.
177	0409@1037	2025-04-09	x	Pierre	Mari gnane	Emplacements réservés	Demande l'élargissement et la mise en sécurité du chemin des Granettes au regard de la réalisation des programmes de logements au Vieux Pigeonnier déterminée dans l'OAP Le Vieux Pigeonnier. ER 54 pour 12 m d'emprise	Doublon 0408@1049.
178	0409@1047	2025-04-09	x	Rosalie	Mari gnane	Emplacements réservés	Demande l'élargissement et la mise en sécurité du chemin des Granettes au regard de la réalisation des programmes de logements au Vieux Pigeonnier déterminée dans l'OAP Le Vieux Pigeonnier.	Doublon 0408@1049.

N°	Numdosier	Date de la demande	Nom de famille ou de l'organisme	Prénom	Commune ou arrondissement	Objet principal de la requête	Synthèse de la requête	Avis de la Commission d'enquête
179	0409@1076	2025-04-09	ZOPPARDO association RCMS riverains des campagnes Marignane sud	Claude	Marignane	OAP sectorielle	Souhaite que le programme d'habitat de l'OAP du Vieux Pigeonnier ne comporte que des maisons individuelles	Doublon 0407@961.
180	0409@1089	2025-04-09	LERMINIAUX	Yves	Marignane	Emplacements réservés	S'inquiète du projet prévu aux Granettes dans le cadre de l'OAP du Vieux Pigeonnier. Pose des questions sur les coûts des travaux à réaliser et les nuisances à venir	Doublon 0407@961.
181	0409@1158	2025-04-09	Mouren	Roland	Marignane	OAP sectorielle	Demande à être intégrer dans le périmètre de l'OAP sectorielle du Toès à vocation d'habitat.	Doublon 0409@1086.
182	0409@1210	2025-04-09	SEDE WIM Group	Guillaume	Marignane	OAP sectorielle	Contribution à l'évolution du projet d'OAP Vieux Pigeonnier : - Une densité d'environ 80 logements à l'hectare sur plusieurs petits collectifs ; - Une implantation progressive des constructions, allant de bâtiments en R+3+attique en partie Ouest, vers des gabarits plus modérés en R+2+attique puis R+1+attique puis R+1 en direction de l'Est, selon un épannelage dégressif maîtrisé ; - Une trame verte et paysagère positionnée seulement sur la bande inconstructible issue du zonage relatif au risque inondation, garantissant ainsi un rôle hydraulique, mais aussi écologique et paysager ; - Le stationnement pourra être majoritairement traité en infrastructure ou en aire paysagère mutualisée, sous réserve de sa bonne intégration environnementale/écologique ; - Une desserte en boucle interne, assurant une circulation douce, sécurisée et hiérarchisée ; - La possibilité de procéder à l'urbanisation des parcelles situées au sein du périmètre de l'OAP selon une ou plusieurs phases	Cette contribution est à présenter au Maire de Marignane.
183	0409@1211	2025-04-09	SCAVONE	Marie	Marignane	OAP sectorielle	L'administré fait part de ses réserves quant à l'aménagement et la traduction de l'OAP du Vieux Pigeonnier. Au regard du risque inondation et de la problématique d'accès du chemin des Granettes.	Cette demande ne concerne pas la modification n° 4.
184	0409@1229	2025-04-09	delys particulier	jean-CHRISTOPHE	Marignane	OAP sectorielle	S'oppose à l'implantation de l'équipement public prévu dans l'OAP du Toès inscrit en partie sur sa parcelle. Elle souhaite la modification de son implantation ailleurs.	Cette contribution est à présenter au Maire de Marignane.
185	0410@1303	2025-04-10	BOUTAIB	Farid	Marignane	Zonage	Parcelle classée en UM1. Demande le classement en zone urbaine.	La procédure pour ce type de modification est d'adresser la demande au Maire. Si celle-ci est acceptée, elle pourra faire l'objet d'une inscription à la prochaine modification.
								Cette demande ne concerne pas la modification n° 4.

N°	Numdosier	Date de la demande	Nom de famille ou de l'organisme	Prénom	Commune ou arrondissement	Objet principal de la requête	Synthèse de la requête	Avis de la Commission d'enquête
186	0411@1507	2025-04-11	GUERRA	MIREILLE	Marignane	Emplacements réservés	Souhaite la suppression de l'ER 046 pour 12 m d'emprise chemin des Vians	Il faut souligner que le chemin des Vians se situe en bordure le l'OAP du Vieux Pigeonnier (MGN-04) et que son agrandissement peut s'avérer nécessaire dans le cadre de la réalisation de cette OAP.
187	0414C1734	2025-04-14	Quitavalla L'étang nouveau	Mirelle	Marignane	OAP sectorielle	Le collectif étang nouveau s'oppose à l'OAP tel que défini au PLUi et demande une diminution de 30% de la densité.	Cette demande ne concerne pas la modification n° 4.
188	0414 R173 5 (MRG - D-1)	2025-04-14	Asta	x	Marignane	Zonage	Demande la restitution de la cession gratuite au titre du PC obtenu, concernant le projet de route U9 Demande le changement de zone UM1 en zone constructible.	Cette demande ne concerne pas la modification n° 4. L' ER MGN 09 (Voie urbaine sud + carrefour) existe toujours actuellement donc la restitution de la parcelle BL 0079 paraît impossible. La procédure pour la modification de zonage est d'adresser la demande au Maire. Si celle-ci est acceptée, elle pourra faire l'objet d'une inscription à la prochaine modification.
189	0414 R173 6 (MRG - D)	2025-04-14	Seren	Antoinette	Marignane	Autre	S'oppose à l'étalement urbain et propose le renouvellement urbain pour dynamiser et requalifier les équipements et réseaux de la commune.	Cette demande ne concerne pas la modification n° 4.
190	0414 R173 8 (MRG - D-1)	2025-04-14	GRANGEOT	Angèle	Marignane	OAP sectorielle	S'oppose au développement urbain de la commune au travers les projets du Toès et du Vieux pigeonnier afin de préserver les derniers espaces naturelles et agricoles de la commune de Marignane.	Cette demande ne concerne pas la modification n° 4.
191	0416C1795	2025-04-16	VALENZA	Mari Eulalie	Marignane	Zonage	Demande la constructibilité de son terrain classé en zone UM1	Ce changement de zonage n'est pas prévu dans la modification n° 4. La procédure pour ce type de modification est d'adresser la demande au Maire. Si celle-ci est acceptée, elle pourra faire l'objet d'un inscription à la prochaine modification.
192	20250 31308 2232	2025-03-13	Avis PPA-PPC	CCI	Marignane	OAP sectorielle	Toes : demande la réduction des surfaces de commerces possible à 400 m² au lieu de 1250 m² afin de préserver l'équilibre avec les polarités existantes	Favorable
193	20250 31308 2604	2025-03-13	Avis PPA-PPC	CCI	Marignane		VIEUX PIGONNIERS demande la réduction des surfaces de commerces possible à 400 m² au lieu de 1250 m² afin de préserver l'équilibre avec les polarités existantes: village de Gignac et de Marignane pas très loin	Favorable
194	20250 31309 2506	2025-03-10	Avis PPA-PPC	DDTM	Marignane	Mixité sociale	Sans obligation, la DDTM propose de fixer un taux de mixité sociale supérieurs à 30% dans les nouvelles OAP.	A traiter par la Métropole
195	20250 31310 2526	2013-03-20	Avis PPA-PPC	Marignane	Marignane	OAP sectorielle	Des ajustements règlementaires sont à faire sur quelques points règlementaires, notamment ajuster la hauteur sur un des îlots de l'OAP Vieux Pigeonnier. Ces ajustements ne modifieront pas l'économie générale de l'OAP.	Favorable

N°	Numdosier	Date de la demande	Nom de famille ou de l'organisme	Prénom	Commune ou arrondissement	Objet principal de la requête	Synthèse de la requête	Avis de la Commission d'enquête
196	20250313103222	2013-03-20	Avis PPA-PPC	MARIGNANE	Mari gnane	Zonage	La commune souhaite modifier le zonage économique d'une zone située à La Palun et la classer en zone commerciale UEc	A traiter par la Métropole
197	20250313143403	2025-02-27	Avis PPA-PPC	DDTM	Mari gnane	OAP sectorielle	La DDTM demande à ce que les résultats de l'étude écologique soit intégrés à l'OAP et les mesures ER. (page 10)	Favorable
198	20250313144056	2025-02-27	Avis PPA-PPC	DDTM	Mari gnane	OAP sectorielle	La DDTM demande que l'OAP VIEUX PIGEONNIER intègre un recul par rapport à la voie ferrée. (page 10)	A traiter par la Métropole
199	20250313144358	2025-02-27	Avis PPA-PPC	DDTM	Mari gnane	OAP sectorielle	Sur l'OAP des Beugons Sud l'absence d'incidence significatives sur la ZSC doit être démontré (page 11).	A traiter par la Métropole
200	0312@2	2025-03-12	musarella association poumon vert saint mitre	philippe	Mars eille (global)	Règlement et OAP QAFU	demande des mesures règlementaire pour protéger les nappes phréatiques	Ne concerne pas modification n°4 PLUi
201	0315@45	2025-03-15	IRONDET PAIN Les Coussinets Marseillais	Alizé	Mars eille (global)	Règlement et OAP QAFU	Pétition: demande une modification règlementaire afin de pouvoir autoriser les centres aérés canins en zones agricoles et naturelles	Défavorable
202	0319E120	2025-03-19	BOREL	JM	Mars eille (global)		arrêter de bétonner	Ne concerne pas modification n°4 PLUi
203	0320@141	2025-03-20	Jaubert	Laurent	Mars eille (global)		non localisable. s'oppose à un projet	Ne concerne pas modification n°4 PLUi
204	0320@170	2025-03-20	bros	cyril	Mars eille (global)	Règlement et OAP QAFU	demande en UP1 de passer à 320m² de sdp	Défavorable
205	0323@239	2025-03-23	nogaro Architecte DPLG	jean-claude	Mars eille (global)		demande moins de normes, moins de conflit politique entre la ville et la Métropole afin de faciliter la sortie des constructions et l'emploi dans le BTP	Ne concerne pas modification n°4 PLUi
206	0323@248	2025-03-23	Sospedra	Christiane	Mars eille (global)		non localisable. s'oppose à un projet	Ne concerne pas modification n°4 PLUi
207	0324@306	2025-03-24	Buonsignori	Gérald	Mars eille (global)		non localisable. s'oppose à un projet	Ne concerne pas modification n°4 PLUi
208	0324E2	2025-03-	francis	Associa	Mars	Règlement	souhaite que le PLUi indique une norme constructive sur les terrasses en indiquant	Ne concerne pas modification n°4 PLUi

N°	Numdosier	Date de la demande	Nom de famille ou de l'organisme	Prénom	Commune ou arrondissement	Objet principal de la requête	Synthèse de la requête	Avis de la Commission d'enquête
	67	24	charlet	tionciot adenne contre aedes albopictus	eille (global)	nt et OAP QAFU	une obligation de pente à 2 % pour lutter contre les moustiques	
209	0325@311	2025-03-25	Manon Privé	Magnetto	Marseille (global)		Contestation logements	Ne concerne pas modification n°4 PLUi
210	0325@338	2025-03-25	Gross	Emmanuel	Marseille (global)		non localisable. s'oppose à un projet	Ne concerne pas modification n°4 PLUi
211	0328@555	2025-03-28		Sido	Marseille (global)		contre l'ouverture de toutes les zones AU surtout les caillols	Défavorable
212	0329@609	2025-03-29	Stappers	Xavier	Marseille (global)		Non localisable. S'oppose à un projet	Ne concerne pas modification n°4 PLUi
213	0330@616	2025-03-30		Sicmo	Marseille (global)		stop à l'urbanisation	Défavorable
214	0402@755	2025-04-02	Ticmo	Ticmo	Marseille (global)	OAP sectorielle	opposition à l'ouverture de toutes les zones a urbaniser	Défavorable
215	0407@912	2025-04-07	DURNAIAN	Edouard	Marseille (global)		S'oppose à un projet : le rétablissement du zonage Uct2 sur la parcelle 875 E45 ayant abrité EDF	A examiner avec attention
216	0407@969	2025-04-07	David	Mireille	Marseille (global)	Règlement et OAP QAFU	pente terrasse à plot pour lutter moustique	Ne concerne pas modification n°4 PLUi
217	0407@987	2025-04-07	davy	soline	Marseille (global)		impossible à localiser	Ne concerne pas modification n°4 PLUi
218	0409@1110	2025-04-09	DONADIO Collectif Anti Nuisances Environnement	Bernard	Marseille (global)		la modification 4 doit être retiré car non conforme au loi et au SCOT	Défavorable
						Règlement	demande d'assouplir les règles de depose	

N°	Numdosier	Date de la demande	Nom de famille ou de l'organisme	Prénom	Commune ou arrondissement	Objet principal de la requête	Synthèse de la requête	Avis de la Commission d'enquête
219	0409@1149	2025-04-09	Hutchinson	Sidney	Marseille (global)	nt et OAP QAFU	autocar dans le centre-ville marseillais pour les batis anciens	Ne concerne pas modification n°4 PLUi
220	0409@1192	2025-04-09	REBOUL SCP BERENGER BLANC BURTEZ DOUCEDE ET ASSOCIES	Avocats	Marseille (global)	Règlement et OAP QAFU	demande de préciser la règle du stationnement qui dit que le nombre doit correspondre aux besoins de la construction	A examiner avec attention
221	0410@1356	2025-04-10	HARDOUIN France Nature Environnement Bouches-du- Rhône	Richard	Marseille (global)		MRS 002 (PDC 001)(ALH 037) demande suppression Er ex linea	A examiner avec attention
222	0410@1422	2025-04-10	LAPLANE	Mattieu	Marseille (global)		Objet : OAP N° 29 CALANQUES GARLABAN	A examiner avec attention
223	0410@1424	2025-04-10	LAPLANE	Catherine	Marseille (global)		Objet : OAP N° 29 CALANQUES GARLABAN	A examiner avec attention
224	0410@1425	2025-04-10	Torres Le collectif des Gammars	Mari ne	Marseille (global)	OAP sectorielle	demande de compléter l'oap MRS 5: - installation d'équipements de rayonnement local et métropolitain, en cohérence avec l'ouverture du parc sur les paysages et l'effort de la renaturation de son site. - effort de renaturation du ruisseau qui est mené depuis la source à Septèmes-les-Vallons jusqu'aux ouvrages à Marseille - libérant le ruisseau par la mise en oeuvre de continuités écologiques et sa réouverture, sans murs latéraux ni ouvrages de régulation ; - n autorisant la possibilité d'aménager des déplacements doux au long de ses berges, depuis Saint-Louis- Sucre jusqu'au Parc des Aygalades, à travers le Parc Billoux	A examiner avec attention
225	0410@1425-02	2025-04-10	Torres Le collectif des Gammars	x	Marseille (global)	OAP sectorielle	demande de modifier l'OAP MRS 5 site 7: y libérer le ruisseau et favoriser sa renaturation en lui permettant de s'installer sur un plus grand linéaire, en retrouvant ses limons anciens et en le reconnectant à la nappe phréatique ; contrôler ses débordements en ré- installant son lit à l'endroit des anciennes voies ferroviaires ; permettre sa réouverture, sans murs latéraux ni ouvrages de régulation ; favoriser les connexions avec le Parc Billoux depuis Saint-Louis-Sucre, et la possibilité de déplacements doux tout au long de ses berges.	A examiner avec attention
226	0411@1480	2025-04-11	Luche	Mari e	Marseille (global)	Règlement et OAP QAFU	demande que les murs de clôture soit plus haut que 1,80m	Défavorable

N°	Numdosier	Date de la demande	Nom de famille ou de l'organisme	Prénom	Commune ou arrondissement	Objet principal de la requête	Synthèse de la requête	Avis de la Commission d'enquête
227	0411@1595	2025-04-11	CIQ BOMPARD CIQ BOMPARD	Frédéric-Joël	Marseille (global)	Règlement et OAP QAFU	demande que le plui oblige lorsqu'il y a une protection patrimoniale, que les constructions dans un périmètre voisin soit également regardées pour vérifier que leurs travaux ne portent pas atteinte à la protection	Défavorable
228	0411E1654	2025-04-11	LACOSTE	Patrick	Marseille (global)		l'association se plaint de la complexité du dossier, du simple respect de la réglementation en matière de temps d'enquête et de concertation et d'un vocabulaire trop technocratique. Elle pointe également le manque de logements sociaux et l'absence de rééquilibrage entre arrondissements et la perte d'attractivité de la ville	Généralités
229	0414C1747	2025-04-14	Confédération des CIQ de Provence	x	Marseille (global)		demande allongement enquête publique	Défavorable
230	20250313100405	2025-02-27	Avis PPA-PPC	DDTM	Marseille (global)	Règlement et OAP QAFU	La DDTM demande le maintien de la rédaction actuelle de l'article 1.2 des DG dans le périmètre du SPR (et non "la règle la plus contraignante"), à moins qu'une formule résolvant les hiatus entre les règlements du SPR et du PLUi puisse être ajoutée dans l'OAP QAFU zone UA (page 7).	A examiner avec attention
231	20250314145952	2025-02-27	Avis PPA-PPC	DDTM	Marseille (global)	Règlement et OAP QAFU	La suppression de la dérogation aux obligations de stationnement pour les LLI et les BRS induit une contrainte supplémentaire pour les opérations d'aménagement, cette modification apparait comme un obstacle à la réalisation de ces programmes en particulier les BRS qui sont décomptés comme des logements sociaux au sens de la loi SRU.	Défavorable
232	20250318135218	2025-03-18	Avis PPA-PPC	Marseille	Marseille (global)	Règlement et OAP QAFU	La ville renouvelle sa demande de moduler les obligations en matière de production de logements sociaux selon les arrondissement en compatibilité avec le PLH.	Favorable
233	20250318135548	2025-03-18	Avis PPA-PPC	Marseille	Marseille (global)	Règlement et OAP QAFU	Doublon 20250314145952 La ville demande la réécriture de l'article 4.4 des DG qui précise quels logements peuvent servir à remplir les obligations de production de logements sociaux dont les BRS et les PSLA : - revenir à l'écriture de l'article 4.4 des DG tel qu'il était rédigé à la modification 3 - exclure les résidences autonomie de l'application de la servitude de mixité sociale (justification en PJ)	Favorable
234	20250318140931	2025-03-18	Avis PPA-PPC	Marseille	Marseille (global)	Règlement et OAP QAFU	La ville demande la modification des dispositions du Tome N relatives aux quartiers en balcon afin de permettre l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture sous conditions.	A examiner avec attention

N°	Numdosier	Date de la demande	Nom de famille ou de l'organisme	Prénom	Commune ou arrondissement	Objet principal de la requête	Synthèse de la requête	Avis de la Commission d'enquête
235	20250318141553	2025-03-18	Avis PPA-PPC	Marsaille	Marsaille (global)	Règlement et OAP QAFU	La ville souhaite compléter l'article 2 du règlement de zone UA, pour d'interdire les changements de destination des constructions relevant des sous-destinations « commerces et activités de services », « bureaux », « artisanat et de commerce de détail » vers la sous-destination « autres hébergement touristique ».	Favorable
236	20250318141813	2025-03-18	Avis PPA-PPC	Marsaille	Marsaille (global)	Règlement et OAP QAFU	La ville demande de modifier le règlement des zones UC, UP, UM voire UB afin d'interdire ou soumettre à des conditions (ne pas porter atteinte à l'intérêt des lieux avoisinants) les stations de lavage.	A examiner avec attention
237	20250318142216	2025-03-18	Avis PPA-PPC	Marsaille	Marsaille (global)	Règlement et OAP QAFU	La ville souhaite redéfinir les conditions d'application de l'article 2.2 des DG pour la dérogation à l'interdiction de tout travaux rendant une constructible non conforme pour les travaux strictement nécessaires à la mise aux normes de sécurité et PMR.	A examiner avec attention
238	20250318142410	2025-03-18	Avis PPA-PPC	Marsaille	Marsaille (global)	Règlement et OAP QAFU	La zone sU concerne les projets pour lesquelles une OAP de composition réglementaire a été élaborée. Le règlement de la zone sU renvoie donc pour l'application d'un certain nombre d'articles (dont le 13 qui régit la desserte par les réseaux) à l'OAP sectorielle dédiée. Les dispositions de l'article 13 se prêtent mal à une application en compatibilité et doivent demeurer uniquement dans le règlement dont les dispositions s'appliquent en conformité. La desserte par les réseaux doit rester régie par le règlement de zone sU	Favorable
239	20250318142633	2025-03-18	Avis PPA-PPC	Marsaille	Marsaille (global)	Règlement et OAP QAFU	Intégrer l'équivalent du point h de l'article 11 de la zone UP au sein des règlement de zone UB, UC et UE. Ce point h précise : « En cas de projet sur un terrain*, sans division en propriété ou en jouissance, les nouvelles constructions* ne pourront aggraver la non-conformité ou rendre non conforme la construction* existante vis-à-vis des règles de stationnement ».	Favorable
240	20250318142913	2025-03-18	Avis PPA-PPC	Marsaille	Marsaille (global)	Règlement et OAP QAFU	La ville demande l'intégration une réglementation spécifique pour certains usages ou activités pour les zones A, N, AU à l'instar des autres zones (pas d'exemples dans le PJ ?)	Favorable
241	20250318143110	2025-03-18	Avis PPA-PPC	Marsaille	Marsaille (global)	Règlement et OAP QAFU	En zone UP, les constructions destinées à l'habitation sont limitées à une SPD de 300m ² et la ville souhaite une dérogation à cette règle pour les constructions existantes qui ne sont pas des habitations.	A examiner avec attention
242	20250318143447	2025-03-18	Avis PPA-PPC	Marsaille	Marsaille (global)	Règlement et OAP QAFU	La ville demande l'intégration d'une nouvelle règle alternative à l'article 6 de la zone UC pour gérer les situations de fortes différences topographiques voie/terrains privés et permettre les constructions à l'alignement .	Favorable

N°	Numdosier	Date de la demande	Nom de famille ou de l'organisme	Prénom	Commune ou arrondissement	Objet principal de la requête	Synthèse de la requête	Avis de la Commission d'enquête
243	20250318143625	2025-03-18	Avis PPA-PPC	Marseille	Marseille (global)	Règlement et OAP QAFU	La ville souhaite ajouter une règle alternative à l'article 9 des différentes zones pour permettre des pourcentages de pente plus importants lorsque le contexte urbain et paysager ou le parti pris architectural le justifient.	A examiner avec attention
244	20250318143725	2025-03-18	Avis PPA-PPC	Marseille	Marseille (global)	Règlement et OAP QAFU	La ville souhaite aménager l'article 11 des différentes zones pour favoriser la construction d'abris vélos hors du volume des constructions.	Favorable
245	20250318143838	2025-03-18	Avis PPA-PPC	Marseille	Marseille (global)	Règlement et OAP QAFU	La ville souhaite amender l'article 2.1 des dispositions générales du règlement pour signifier que les travaux strictement nécessaires à l'ITE des constructions légales mais non conformes n'ont pas pour effet d'aggraver les motifs de non conformité.	A examiner avec attention
246	20250318144008	2025-03-18	Avis PPA-PPC	Marseille	Marseille (global)		Le tome N limite les travaux de démolitions des éléments bâtis remarquables aux constructions en "état de dégradation irrémédiable". La ville souhaite que le terme soit précisé pour éviter toute ambiguïté et interprétation.	A examiner avec attention
247	20250318144110	2025-03-18	Avis PPA-PPC	Marseille	Marseille (global)	Règlement et OAP QAFU	La ville demande de revenir à la version de l'article 3.6 des DG en vigueur à la modification 3.	A examiner avec attention
248	20250318150807	2025-03-18	Avis PPA-PPC	Marseille	Marseille (global)	OAP Thématique	La ville demande la modification de l'OAP CUT pour intégrer une dérogation à la hauteur minimale pour les équipements publics notamment les écoles.	Favorable
249	20250313094023	2025-02-14	Avis PPA-PPC	SNCF	Marseille 01	Zonage	Mise en place d'une servitude de Hauteur à 36m pour permettre la réalisation du projet des Halles de Saint Charles	Favorable
250	20250313094705	2025-02-14	Avis PPA-PPC	SNCF	Marseille 01	Règlement et OAP QAFU	S'assurer de la bonne interprétation des dispositions du n) en UQI pour la destination des constructions autorisées : Le projet des Halles Saint-Charles prévoit la réalisation de locaux accessoires permettant la bonne exploitation ferroviaire du site. Au titre de ceux-ci nous pouvons lister des activités de service telles que du commerce de détail ou de la restauration, des équipements d'intérêt collectif tels que des locaux, parcs de stationnement ou bureaux permettant d'accueillir les exploitants ferroviaires et les usagers ou des fonctionnalités d'avitaillement n) En UQI, sont admises les constructions des constructions : II = Artisanat et publiques et assimilés* ; II = Logements de services ou d'effectifs d'une clientèle* ; II = Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés* ; à condition qu'elles soient nécessaires ou liées au fonctionnement des infrastructures autoroutières, routières ou ferroviaires.	Favorable
251	20250	2025-02-27	Avis PPA-PPC	DDT M	Marseille	OAP sectoriel	AVIS DDTM Santé page 6: les OAP situées à moins de 150 m l'autoroute A55 (OAP Saint Louis, OAP Madrague...) doivent	Favorable

N°	Numdosier	Date de la demande	Nom de famille ou de l'organisme	Prénom	Commune ou arrondissement	Objet principal de la requête	Synthèse de la requête	Avis de la Commission d'enquête
	313095929				01	e	explicitement renvoyer à la fiche 14 de l'OAP Nature en Ville.	
252	20250318140718	2025-03-18	Avis PPA-PPC	Marseille	Marseille 01	Zonage	La ville demande le changement de la règle relative aux linéaire commercial strict. Elle souhaite intégrer les sous- estimations "hôtel", "cinéma", "salles d'arts et spectacles", "locaux et bureaux des administrations publiques et assimilés" et "locaux d'enseignement".	A examiner avec attention
253	0331E632	2025-03-31	CIQ Littoral Chante-le-Vent		Marseille 02	Emplacements réservés	demande de P+R comme échangé avec DGS métropole	A examiner avec attention
254	0331E634	2025-03-31	Choquell	Sophie	Marseille 02	Règlement et OAP QAFU	demande une dérogation de hauteur en UEsp1	A examiner avec attention
255	0408@1023	2025-04-08	PIOT Comité d'Intérêt de Quartier Protis- Saint Jean-Tourette	MIREILLE	Marseille 02	Règlement et OAP QAFU	appui pour encadrer les meublés de tourisme	A examiner avec attention
256	0410@1360	2025-04-10	HARDOUIN France Nature Environnement Bouches-du- Rhône	Richard	Marseille 02	Autre	Préservation (et l'amélioration) des conditions de vie des riverains du Grand port maritime de Marseille	Ne concerne pas modification n°4 PLUi
257	0411@1467	2025-04-11	VIDAL	ARLETTE	Marseille 02	OAP sectorielle	Modifier les objectifs de l'OAP MRS- 05 (site 7) : - libérer le ruisseau et favoriser sa renaturation en lui permettant de s'installer sur un plus grand linéaire, en retrouvant ses limons anciens et en le reconnectant à la nappe phréatique ; - contrôler ses débordements en ré- installant son lit à l'endroit des anciennes voies ferroviaires ; - permettre sa réouverture, sans murs latéraux ni ouvrages de régulation ; - favoriser les connexions avec le Parc Billoux depuis Saint-Louis-Sucre, et la possibilité de déplacements doux tout au long de ses berges.	Ne concerne pas modification n°4 PLUi
258	20250313090313	2025-02-14	Avis PPA-PPC	SNCF	Marseille 02	Zonage	Mise en place d'une servitude de Hauteur à 12m, nécessaire aux aménagements liés au fonctionnement, à l'exploitation ferroviaire. page 3	Favorable
259	20250313093306	2025-02-27	Avis PPA-PPC	DDTM	Marseille 02	Autre	L'étude de densification du PADD doit être affiné sur plusieurs points : - affiner l'étude des ZAE notamment sur la vacance pour justifier l'ouverture des zones AU éco - faire apparaître la superficie des déclassements des zones AU en zone A ou N Page 2 et 3	Favorable
260	20250314091247	2025-02-27	Avis PPA-PPC	DDTM	Marseille 02	Annexes	ANNEXES SUP (MH et PDA): La DDTM demande d'annexe une liste de SUP liée aux monuments historiques (dernière page).	Favorable
261	20250	2025-03-	Avis PPA-PPC	Mars	Mars	EBC, EVP,	demande la mise en place d'environ 50	A examiner avec attention

N°	Numdosier	Date de la demande	Nom de famille ou de l'organisme	Prénom	Commune ou arrondissement	Objet principal de la requête	Synthèse de la requête	Avis de la Commission d'enquête
	318140000	18		eille	eille 02	TCP...	protections supplémentaires	
262	20250319142537	2025-02-03	Avis PPA-PPC	EUROMED	Marseille 02	Emplacements réservés	Modifications de plusieurs ER sur le secteur Littoral	A examiner avec attention
263	20250319143554	2025-02-03	Avis PPA-PPC	EUROMED	Marseille 02	Zonage	Demande de modification de la prescription de hauteur sur le bd salengro et rue Bachas	Favorable
264	20250319143737	2025-02-03	Avis PPA-PPC	EUROMED	Marseille 02	OAP sectorielle	Modifs de l'OAP Euromed	Favorable
265	0325@383	2025-03-25	Cacioppo CIQ Arenc-Villette	Antoine	Marseille 03	Patrimoine urbain	Demande de modifier la rédaction de la fiche EG6 telle que précédemment	Ne concerne pas modification n°4 PLUi
266	0404@805	2025-04-04	Langer Comité d'intérêt de quartier Arenc-Villette	Patricie	Marseille 03	Patrimoine urbain	Demande de modification de la fiche EG6 église Saint- Martin d'Arenc	Ne concerne pas modification n°4 PLUi
267	0410@1250	2025-04-10	CIQ ST.MAURONT	Claude TABET	Marseille 03	Zonage	Demande de changement de zonage de UAe1 en UA1	A examiner avec attention
268	0410@1250-02	2025-04-10	CIQ ST.MAURONT	Claude Tabet	Marseille 03	Emplacements réservés	Demande suppression ER M03-031	A examiner avec attention
269	0411@1535	2025-04-11	LECLERCQ EPF PACA	REGIS	Marseille 03	OAP sectorielle	Demande de création d'une OAP sectorielle	Favorable
270	20250313145513	2025-02-27	Avis PPA-PPC	DDTM	Marseille 03	OAP sectorielle	La DDTM demande pour l'OAP QUARTIERS LIBRES : - de renvoyer à la fiche 14 de l'OAP NATURE EN VILLE car située à moins de 150m de l'A55 - de respecter l'architecture et de conserver les pavillons d'accueil de la caserne de MUY (page 11)	Favorable
271	20250319142252	2025-02-03	Avis PPA-PPC	EUROMED	Marseille 03	Zonage	nouveau zonage sUeE1-3 pour permettre le développement de « la pointe Briançon » où seul l'article 10 du zonage sUeE1 ne s'applique pas	Favorable
272	0313@23	2025-03-13	MOLLIER	MARINE	Marseille 04	Emplacements réservés	demande la suppression de l'Er M12-037.	A examiner avec attention
273	0319@128	2025-03-19	REBOUL	Jean-Philippe	Marseille 04	Zonage	Demande de modification de zonage de UC1 en UC2 pour la réalisation de 62 logements	A examiner avec attention
274	0324@264	2025-03-24	LELOUP	Alexandre	Marseille 04	Emplacements réservés	Demande de suppression de l'ER voirie M04	A examiner avec attention

N°	Numdosier	Date de la demande	Nom de famille ou de l'organisme	Prénom	Commune ou arrondissement	Objet principal de la requête	Synthèse de la requête	Avis de la Commission d'enquête
275	0326E454	2025-03-26	ROSTE	Sylvain	Marseille 04	Règlement et OAP QAFU	Demande de polygone constructible afin de pouvoir déroger à la règle de hauteur prescrite dans le PLUi (10 mètres maximum), et pouvoir construire jusqu'à une hauteur de façades de 13 mètres. [projet d'un immeuble de bureaux en R+2 + un bâtiment réversible]	A examiner avec attention
276	0403C758	2025-04-03	SCI feuilleraït, mutuelles de provence, mellone immobilier provence...		Marseille 04	Règlement et OAP QAFU	demande un zonage plus dense en passant de UC1 à UC2 pour faire une opération immobilière	Défavorable
277	0409@1175	2025-04-09	Moysan-Laroy aucun	Nicolas	Marseille 04	EBC, EVP, TCP...	Demande d'EBC sur parcelle 818K0079	A examiner avec attention
278	20250311102456	2025-03-03	Avis PPA-PPC	Marseille	Marseille 04	Mixité sociale	Demande d'instauration d'une servitude de mixité sociale sur les parcelles D0037 et D0038 afin de s'assurer de la réalisation de 35% de logements sociaux sur l'ancien établissement scolaire Sainte-Marie-Blancarde qui déménage dans le 11ème établissement et pour lequel le Comité catholique des Ecoles souhaite valoriser son foncier. Page 14 Annexe 1	Favorable
279	20250311103657	2025-03-03	Avis PPA-PPC	Marseille	Marseille 04	Emplacements réservés	Afin d'améliorer la sécurité des piétons, il est demandé la création d'un emplacement réservé pour permettre l'élargissement du trottoir. page 15	A examiner avec attention
280	20250313094329	2025-02-27	Avis PPA-PPC	DDTM	Marseille 04	Risques	La DDTM propose de mentionner dans l'OAP Banon qui est concerné par le PPRi que les aménagements à réaliser devront se faire dans le respect de cette réglementation (page 5).	Favorable
281	20250313133117	2025-02-27	Avis PPA-PPC	DDTM	Marseille 04	Patrimoine urbain	Rue Pautrier : un changement de zonage est apporté sur du foncier SNCF afin de permettre la réalisation d'une opération de renouvellement urbain, la DDTM demande une vigilance concernant l'impact de la hauteur des constructions (page 7)	Favorable
282	20250313150124	2025-02-27	Avis PPA-PPC	DDTM	Marseille 04	OAP sectorielle	La DDTM demande d'augmenter le taux de LLS sur l'OAP BANON et de réaliser un diagnostic patrimonial et paysager. page 11	Favorable
283	20250318143314	2025-03-18	Avis PPA-PPC	Marseille	Marseille 04	OAP sectorielle	La ville demande que la partie écrite de l'OAP BANON qui prévoit la préservation d'un alignement de platanes soit intégrée à la planche graphique.	Favorable
284	0319E113	2025-03-19	Debs	Sylvie	Marseille 06	Autre	Demande d'avoir communication des projets dans son quartier	Généralités
285	0401@668	2025-04-01	VRIGNAUD	Dimitri	Marseille 06	Emplacements réservés	Demande de positionner un emplacement réservé de voirie pour permettre une continuité piétonne entre la rue Fenelon et la rue Paul Doumier ou le Boulevard Notre	A examiner avec attention

N°	Numdosier	Date de la demande	Nom de famille ou de l'organisme	Prénom	Commune ou arrondissement	Objet principal de la requête	Synthèse de la requête	Avis de la Commission d'enquête
						és	Dame.	
286	0411@1481	2025-04-11	maurel	françois	Marseille 06	Emplacements réservés	Demande de suppression de l'ER n°ep-023 (Bassin de rétention)	A examiner avec attention
287	20250313132937-01	2025-02-27	Avis PPA-PPC	DDT M	Marseille 06	Patrimoine urbain	-Rue des trois frères Barthélemy : la procédure d'acquisition ne doit pas engendrer un projet qui modifierait l'alignement urbain page 7	Favorable
288	20250318145541	2025-03-18	Avis PPA-PPC	Marseille	Marseille 06	Patrimoine urbain	La ville demande la modification de la fiche patrimoniale de la Cômérie afin de pouvoir autoriser des aménagements pour PMR.	Favorable
289	0312@12	2025-03-12	TOSI	Philippe	Marseille 07	Emplacements réservés	Demande de création d'un ER voirie pour la réalisation d'une aire de retournement	A examiner avec attention
290	0319E140	2025-03-19	GROSSI	Frédéric	Marseille 07	Règlement et OAP QAFU	Demande de modification des dispositions du règlement UP2b : hauteur et implantation des constructions et distance aux arbres	A examiner avec attention
291	0322@231	2025-03-22	ROVELLO	Florent	Marseille 07	Règlement et OAP QAFU	Demande de faire évoluer le règlement Quartiers en balcon pour permettre la pose de panneaux solaires	A examiner avec attention
292	0327R500 (MRS - E-1)	2025-03-27	MOREL	Julien	Marseille 07	Règlement et OAP QAFU	Demande de polygone constructible pour permettre un projet d'extension d'une habitation	Défavorable
293	0328@576	2025-03-28	GUILLENSCI UNIVERS	MARLEINE	Marseille 07	Règlement et OAP QAFU	Demande modification rédaction article 1.5 des DG concernant les 25% d'espaces végétalisés en pleine terre	Favorable
294	0403R767 (MRS - E-1)	2025-04-03	LEFEVRE	Christian	Marseille 07	Patrimoine urbain	Demande de modification de la fiche EH4 - Hôtel Peron	Favorable
295	0408@1034	2025-04-08	Vannelle Factory Réalisation	Vincent	Marseille 07	Règlement et OAP QAFU	Demande d'inscrire un gabarit avec une hauteur minimale et une hauteur maximale. La hauteur de façade devrait être comprise entre 15m et 19m avec 3m de plus pour la hauteur de faîtage	Défavorable
296	0410@1321	2025-04-10	FEDERATION CIO Marseille	Jean-Claude	Marseille 07	OAP sectorielle	Demande de création d'une OAP sectorielle	Défavorable
297	0411@1533	2025-04-11	SNC	IBAN EZ SELARL D'AVOATS IBAN EZ & ASSOCIÉS	Marseille 07	Règlement et OAP QAFU	demande de remettre les LLI dans la dérogation des places de stationnement dans les DG	A examiner avec attention

N°	Numdosier	Date de la demande	Nom de famille ou de l'organisme	Prénom	Commune ou arrondissement	Objet principal de la requête	Synthèse de la requête	Avis de la Commission d'enquête
298	0411@1586	2025-04-11	CIQ BOMPARD + COLLECTIF CIQ BOMPARD + COLLECTIF	CIQ BOMPARD + COLLECTIF	Marseille 07	OAP sectorielle	Demande création OAP sectorielle	Défavorable
299	20250311104232	2025-03-03	Avis PPA-PPC	Marseille	Marseille 07	Règlement et OAP QAFU	Article 4.4 des DG - secteurs de mixité sociale Demande de modulation de la mixité sociale dans les arrondissements déficitaires Page 27	Favorable
300	20250313095728	2025-02-27	Avis PPA-PPC	DDT M	Marseille 07	Autre	L'évaluation des incidences Natura 200 n'est pas suffisante et doit être complétée par: -" par une quantification et une localisation plus précises des enjeux écologiques, notamment s'agissant des habitats et espèces ayant permis la désignation des sites Natura 2000 ; - par des inventaires faune-flore aux périodes favorables quand ils n'ont pas été réalisés ; - par le détail des inventaires faune-flore lorsqu'ils ont été réalisés ; - par la description de la nature et la quantification des impacts sur l'ensemble des taxons, lorsque ce n'est pas présenté ; - une analyse spécifique des incidences sur les espèces et habitats ayant permis la désignation des sites Natura 2000 ; - par de nouvelles mesures d'évitement et de réduction pour les secteurs présentant des impacts résiduels négatifs sur la biodiversité (cf. 6- Analyse des OAP sectorielles)" (page 5)	A examiner avec attention
301	20250318145255	2025-03-18	Avis PPA-PPC	Marseille	Marseille 07	Patrimoine urbain	Suppression de la fiche EI-119 du tome N du règlement du PLUi du fait du péril lié à la construction en cause. Page 51	A examiner avec attention
302	0312@7	2025-03-12	SICHI ENGIE Solutions	Laurie	Marseille 08	Patrimoine urbain	Demande évolution de la réglementation pour permettre la pose de panneaux photovoltaïques et notamment sur la résidence la Cadenelle	A examiner avec attention
303	0312E14	2025-03-12	MICHEL	Hey	Marseille 08	Patrimoine urbain	Demande d'autoriser les panneaux photovoltaïques dans la Résidence la Cadenelle	A examiner avec attention
304	0312E15	2025-03-12	JULIEN	Nicolas et Albert	Marseille 08	Patrimoine urbain	Autoriser les panneaux photovoltaïques dans la résidence la Cadenelle	A examiner avec attention
305	0312E16	2025-03-12	JULIEN	Nicolas et Albert	Marseille 08	Patrimoine urbain	Autoriser les panneaux photovoltaïques dans la résidence la Cadenelle	A examiner avec attention

N°	Numdosier	Date de la demande	Nom de famille ou de l'organisme	Prénom	Commune ou arrondissement	Objet principal de la requête	Synthèse de la requête	Avis de la Commission d'enquête
306	0313E19	2025-03-13	MARGNAT	Jérôme	Marseille 08	Patrimoine urbain	Autoriser les panneaux photovoltaïques dans les quartiers en balcon (bénéficiant d'une protection patrimoniale)	A examiner avec attention
307	0314E34	2025-03-14	BECKER FAHR	Tilo	Marseille 08	Patrimoine urbain	Autoriser les panneaux photovoltaïques dans la résidence la Cadenelle	A examiner avec attention
308	0318@99	2025-03-18	LAGIER COPROPRIETAI RE A LA CADENELLE	JULIE N	Marseille 08	Patrimoine urbain	Autoriser les panneaux photovoltaïques dans la résidence la Cadenelle	A examiner avec attention
309	0319@116	2025-03-19	TAGLIAFERR O	Michel	Marseille 08	Patrimoine urbain	Autoriser les panneaux photovoltaïques dans la résidence la Cadenelle	A examiner avec attention
310	0319E115	2025-03-19	Tagliaferro - Sgetas	Michel	Marseille 08	Patrimoine urbain	Idem requête 0319E116	A examiner avec attention
311	0320@192	2025-03-20	HUMBERT	David	Marseille 08	EBC, EVP, TCP...	Demande de classer un pin présent dans son jardin Le risque d'abatage de cet arbre n'est pas avéré étant donné qu'il est sur une toute petite parcelle déjà construite	Défavorable
312	0320E193	2025-03-20	sovid	X	Marseille 08	EBC, EVP, TCP...	Doublon requête 0320@192	Défavorable
313	0322@233	2025-03-22	GARABEDIAN	DENIS	Marseille 08	Règlement et OAP QAFU	Opposé à la règle actuelle des stationnements qui n'impose qu'une place pour les logements sociaux -> Engendre une sous capacité par rapport aux besoins réels et donc des conflits d'usage et de stationnement sur les voies adjacentes	A examiner avec attention
314	0322@234	2025-03-22	Laouedj	Yvelise	Marseille 08	Autre	Trop de constructions autorisées dans le 8ème Arrdt. Ce qui engendre stationnement anarchique (+ incivisme, insécurité...)	Généralités
315	0324@257	2025-03-24	Malnou Ciq Samena	Pascal	Marseille 08	Emplacements réservés	idem requête 0324@259	A examiner avec attention
316	0324@259	2025-03-24	Courvoisier CIQ de Saména - Secrétaire	Jean-Marie	Marseille 08	Emplacements réservés	Opposé à l'ER pour permettre la circulation des bus dans le cadre du réaménagement du terminus de la ligne 19. Demande des pistes cyclables à la place	A examiner avec attention
317	0324@283	2025-03-24	Rouilleault	Florian	Marseille 08	Zonage	Demande de passer d'un zonage UC1 à UAp ce qui permettrait d'agrandir sa construction existante	Favorable
318	0324@304	2025-03-24	Anton Vice présidente CIQ Samena	Nathalie	Marseille 08	Emplacements réservés	idem requête 0324@259	A examiner avec attention
319	0324E292	2025-03-24	sovid	X	Marseille 08	EBC, EVP, TCP...	Doublon requête 0320@192	Défavorable
			Dusserre			Emplace		

N°	Numdosier	Date de la demande	Nom de famille ou de l'organisme	Prénom	Commune ou arrondissement	Objet principal de la requête	Synthèse de la requête	Avis de la Commission d'enquête
320	0325@318	2025-03-25	Pure français	Ludovic	Marseille 08	ments réservés	idem requête 0324@259	A examiner avec attention
321	0325E334	2025-03-25	Florian	Rouilleault	Marseille 08	Zonage	Doublon requête 0324@283	Favorable
322	0325E349	2025-03-25	Niederost	Patrick	Marseille 08	Autre	Demande de stopper l'urbanisation dans le secteur de la traverse Parangon au motif : - des risques d'inondation - engorgement de circulation - de la sécurité" vis à vis de la proximité du lycée Le projet auquel fait référence le requérant n'est ni décrit ni identifié ??	Généralités
323	0326@444	2025-03-26	ROGEON	Didier	Marseille 08	Zonage	Opposé au changement de zonage d l'hippodrome Borély (de UV1 à UV3). Souhaiterait un zonage UV2 pour seulement 200 m² de bâti permis (et non pas 250 m² comme indiqué par le requérant) au lieu de 1000 m² (et non pas 1200 m² comme indiqué par le requérant) en UV3.	Défavorable
324	0326@447	2025-03-26	FARBER SFPT Mante	Bruno	Marseille 08	Zonage	Suite à l'annulation du zonage par le TA, il est demandé par le propriétaire du foncier : - un zonage UBp sur les parcelles section 838 n° O88, correspondant à la partie déjà bâtie du site permettant de rattacher cette zone au village de la Madrague de Montredon un zonage UP2a sur les parcelles cadastrées section 838 n° O175 et O41, permettant de faire la transition avec le zonage UP2b mitoyen du site.	Favorable
325	0326@448	2025-03-26	RIBET SCCV	Guillaume	Marseille 08	Zonage	Idem requête 0326@447 -demandé par l'autre propriétaire du foncier)	Favorable
326	0328@557	2025-03-28	Khozian	Leo	Marseille 08	Emplacements réservés	Opposé à l'ER pour permettre la circulation des bus dans le cadre du réaménagement du terminus de la ligne 19. Demande des pistes cyclables à la place	A examiner avec attention
327	0328@558	2025-03-28	Khozian	Jean Luc	Marseille 08	Emplacements réservés	Opposé à l'ER pour permettre la circulation des bus dans le cadre du réaménagement du terminus de la ligne 19. Demande des pistes cyclables à la place	A examiner avec attention
328	0328E562	2025-03-28	Roche HOPITAL St JOSEPH	Didier	Marseille 08	Emplacements réservés	L'Hôpital St Joseph demande la suppression de l'ER M08-0410 (prolongement du Bd Latil) car il passe à côté du porche actuel, qui sert d'accès au sous-sol de l'hôpital et au droit de l'accès au bâtiment administratif. Par ailleurs cet emplacement réservé passe sur l'emprise de garages de la copropriété voisine.	A examiner avec attention
329	0329@586	2025-03-29	Wellems	William et Genev	Marseille 08	Emplacements réservés	Opposé à l'ER pour permettre la circulation des bus dans le cadre du réaménagement du terminus de la ligne 19. Demande des pistes cyclables à la place	A examiner avec attention

N°	Numdosier	Date de la demande	Nom de famille ou de l'organisme	Prénom	Commune ou arrondissement	Objet principal de la requête	Synthèse de la requête	Avis de la Commission d'enquête
				ievè				
330	0330@614	2025-03-30	NIEDEROEST	Patrick	Marseille 08	Autre	Opposé à un projet de construction au 62 Traverse Parangon (zonage UC2)	Défavorable
331	0331 R657 (MARS-F-1)	2025-03-31	engie	x	Marseille 08	Patrimoine urbain	Demande de lever l'interdiction des panneaux photovoltaïques dans les quartiers en balcon protégées du point de vue du patrimoine	A examiner avec attention
332	0402@718	2025-04-02	Gélard	Ludovic	Marseille 08	Autre	Opposé à un projet de construction au 62 Traverse Parangon (zonage UC2)	Défavorable
333	0402@719	2025-04-02	ETASSE	MICHELLE	Marseille 08	Autre	Opposé à un projet de construction au 62 Traverse Parangon (zonage UC2)	Défavorable
334	0402@735	2025-04-02	TELINGE	FLORANT	Marseille 08	Autre	Opposé à un projet de construction au 62 Traverse Parangon (zonage UC2)	Défavorable
335	0402@744	2025-04-02	PACI	MARTINE	Marseille 08	OAP sectorielle	En référence à l'OAP MRS14 Pointe-Rouge : Contre la création d'un nouvel accès au Parc Pastré par la Traverse Prat et le parc de stationnement de petite capacité au croisement de l'avenue du Corail et de la traverse Prat	Ne concerne pas modification n°4 PLUi
336	0403@780	2025-04-03	Bregliano particulier résident Les Laures de la Vieille Chapelle	Jean-Victor	Marseille 08	Autre	Opposé à un projet de construction au 62 Traverse Parangon (zonage UC2)	Défavorable
337	0403@783	2025-04-03	JULIEN	Thierry	Marseille 08	Autre	Opposé à un projet de construction au 62 Traverse Parangon (zonage UC2)	Défavorable
338	0404@828	2025-04-04	Robert	Michèle	Marseille 08	OAP sectorielle	Demande de ne plus faire référence au "Casino", qui est devenu "Intermarché" dans l'OAP Michelet	Favorable
339	0404@834-02	2025-04-04	RAOUST	jj	Marseille 08	Autre	S'oppose à la bétonisation de son quartier	Généralités
340	0404@834-02-04	2025-04-04	RAOUST	jj	Marseille 08	OAP sectorielle	Opposé à l'OAP n° MRS-14 qui prévoit un nouvel accès à la campagne Pastré et au PNC au niveau du carrefour Av du Corail/Traverse Prat avec création d'un mini parking.	A examiner avec attention
341	0404@834-03	2025-04-04	RAOUST	jj	Marseille 08	Autre	Se plaint que son quartier soit enclavé à cause de : - Suppression d'une voie de circulation sur la corniche, - Manifestations sportives ou opération "la voie est à nous" qui ferme cet axe de dégagement régulièrement le week-end - Non achèvement du BUS actuellement arrêté au Cabot face à un mur	Ne concerne pas modification n°4 PLUi
342	0405@	2025-04-	ARIASI	Franc	Mars	Autre	S'oppose à tout projet de construction dans son quartier (trav Parangon) car cela	Défavorable

N°	Numdosier	Date de la demande	Nom de famille ou de l'organisme	Prénom	Commune ou arrondissement	Objet principal de la requête	Synthèse de la requête	Avis de la Commission d'enquête
	867	05		kj	eille 08		engendrerait une dégradation inacceptable de la qualité de vie	
343	0405@871	2025-04-05	MOULIN	Michel	Marseille 08	Autre	s'oppose a de nouvelles construction et demande plus d'infrastructures	Généralités
344	0405@873	2025-04-05	BEGUIN	Héliant	Marseille 08	Autre	Opposé à un projet de construction au 62 Traverse Parangon (zonage UC2)	Défavorable
345	0407@929	2025-04-07	NALBONE	Gilles	Marseille 08	Zonage	Déplore l'urbanisation dans les quartiers Vieille Chapelle, Pointe-Rouge, Bonneveine. Et plus particulièrement traverse Parangon (un terrain en vente fera l'objet d'une construction prochainement).	Ne concerne pas modification n°4 PLUi
346	0407@970	2025-04-07	Touchaleau me Friche de l'Escalette	Elliot	Marseille 08	Zonage	Réparage de bâtiments pour permettre leur changement de destination. Des bâtiments auraient été oubliés dans la version soumise à EP (bt sur parcelles n° 39 et n° 72)	Favorable
347	0407E954	2025-04-07	bernon	philippe	Marseille 08	OAP sectorielle	Concerne l'OAP MRS 04 "Michelet Ste Anne" - l'OAP est-elle compatible avec le zonage pluvial et les risques inondation - Nombre de logements créés dans le périmètre de l'OAP - Indiquer que l'ave Guy de Maupassant est ouverte aux propriétaires et non aux riverains	Ne concerne pas modification n°4 PLUi
348	0408@1001	2025-04-08	Delpui	Clémentine	Marseille 08	EBC, EVP, TCP...	Demande de protéger les espaces verts au sein de la résidence Grand Saint-Giniez ainsi qu'au complexe sportif René Magnac	Ne concerne pas modification n°4 PLUi
349	0408@1056	2025-04-08	BUILLAS	ROLAND	Marseille 08	Zonage	Demande une maîtrise plus prononcée des constructions dans le 8ème et notamment le secteur de la Vieille- Chapelle.	Ne concerne pas modification n°4 PLUi
350	0409@1084	2025-04-09	mariauzouls CIQ de Saména	julien	Marseille 08	Autre	Se plaint de l'absence des planches Centre 60, 61 et 66 du dossier Réponse apportée par mail	A examiner avec attention
351	0409@1092	2025-04-09	mariauzouls CIQ de Saména	julien	Marseille 08	Zonage	Opposé au changement de destination du blockhaus	Ne concerne pas modification n°4 PLUi
352	0409@1104	2025-04-09	Landi	Marc	Marseille 08	Autre	Contre la densification du quartier	Généralités
353	0409@1126	2025-04-09		Florence	Marseille 08	Autre	Se plaint de trop de circulation traverse parangon ; de trop de zones bétonnées et des inondations fréquentes à cause de l'urbanisation	Généralités
354	0409@1133	2025-04-09	COLONNA D'ISTRIA VINCI IMMOBILIER	PATRICK	Marseille 08	Zonage	Demande ma modification du zonage UEb2, sur les parcelles 836C127p, 836C128p, 836C129p, 836C166, 836C167 et 836C246), en zonage UC2.	Favorable
355	0409@1141	2025-04-09	PROUVOST	ELISABETH	Marseille 08	Zonage	Contre un projet de construction d'immeubles prévu sur la parcelle cadastrée n°845 L0166	Défavorable
356	0409@1150	2025-04-09	CAPPELLETTI	JOEL	Marseille	Zonage	Contre la multiplication des projets de constructions dans le 8ème	Ne concerne pas modification n°4 PLUi

N°	Numdosier	Date de la demande	Nom de famille ou de l'organisme	Prénom	Commune ou arrondissement	Objet principal de la requête	Synthèse de la requête	Avis de la Commission d'enquête
					08			
357	0409@1206	2025-04-09	RANCUREL	Brigitte	Marseille 08	Autre	inquiétude concernant les conséquences du PLUi actuel dans les quartiers "Vieille Chapelle", " Bonneveine", "Pointe Rouge"	Ne concerne pas modification n°4 PLUi
358	0409E1135	2025-04-09	FEREOL	Antoine	Marseille 08	Règlement et OAP QAFU	la cadenelle: demande de permettre les panneaux photovoltaïques sur le toit	A examiner avec attention
359	0410@1243	2025-04-10	DERHILLE CIO Sainte Anne 388 av de Mazargues 13008 Marseille	Gérard	Marseille 08	OAP sectorielle	Préconise des mesures pour favoriser la circulation et le stationnement dans l'OAP Michelet Ste- Anne. Notamment : créer une zone réservée pour du stationnement du côté du bd Barral.	Défavorable
360	0410@1251-01	2025-04-10	ASLS	ASLS	Marseille 08	Zonage	Sur la zone AUH de Legré-Mante : demande de passer en : - AU5 sur la partie construite en bord de route - Ns à l'arrière (parties boisées)	Ne concerne pas modification n°4 PLUi
361	0410@1251-02	2025-04-10	ASLS	xx	Marseille 08	Zonage	Demande un zonage UBT2 sur le littoral au lieu de UEa1	Défavorable
362	0410@1251-02-02	2025-04-10	ASLS	xx	Marseille 08	Zonage	Demande de passer la zone UC1 en UBT1 ce qui garantirait une meilleure insertion des constructions avec le bâti existant	Ne concerne pas modification n°4 PLUi
363	0410@1320	2025-04-10	MURCIA Colliers International France	Nicolas	Marseille 08	Zonage	Demande de passer de UEb2 à UC2	Ne concerne pas modification n°4 PLUi
364	0410@1334	2025-04-10		OLIVIER	Marseille 08	Patrimoine urbain	Contre le projet de "centre d'art" avec restaurant, logements, ateliers d'artistes et espaces d'exposition dans la friche industrielle de l'Escalette, qui serait en contradiction avec les objectifs du Parc National des Calanques. Il ne s'agirait pas d'une simple réhabilitation patrimoniale, mais d'un projet touristique déguisé, qui va générer des flux, des nuisances, et des atteintes irréversibles à un territoire déjà fragilisé.	Défavorable
365	0410@1339	2025-04-10		Céline	Marseille 08	Zonage	Contre le projet de changement de destination dans la friche de l'Escalette	Défavorable
366	0410@1340	2025-04-10		Alexandre	Marseille 08	Zonage	Contre le projet culturel dans la friche de l'Escalette	Défavorable
367	0410@1350	2025-04-10	x	SYLVIE	Marseille 08	Zonage	Contre le projet culturel dans la friche de l'Escalette	Défavorable
368	0410@1355	2025-04-10		CORINE	Marseille 08	Zonage	Contre le projet culturel dans la friche de l'Escalette	Défavorable

N°	Numdosier	Date de la demande	Nom de famille ou de l'organisme	Prénom	Commune ou arrondissement	Objet principal de la requête	Synthèse de la requête	Avis de la Commission d'enquête
369	0410E1417	2025-04-10	OLIVA	Elisabeth	Marseille 08	Risques	Conteste le déplacement de l'axe d'écoulement intervenu lors de la modification n°3	Ne concerne pas modification n°4 PLUi
370	0411@1455	2025-04-11	ZHYROVA Cabinet d'architecture AIPROJECT	Katya	Marseille 08	Zonage	Rectification de tracé de la limite UQM1 / UC7 qui coupe actuellement le bâtiment du centre commercial : passer le bâtiment en entier en UC7	Favorable
371	0411@1669-01	2025-04-11	BOTTON Association Pointe Rouge Défense Littoral	David	Marseille 08	Zonage	Conteste le zonage UC1 sur les maisons en bande le long de l'impasse Mouillas (zonage qui ne correspond pas à la forme actuelle et qui empêcherait toute évolution des constructions existantes)	Favorable
372	0411@1669-02	2025-04-11	BOTTON Association Pointe Rouge Défense Littoral	xx	Marseille 08	Zonage	Estime qu'un zonage UEc1 serait plus pertinent que UEa1 compte tenu qu'il existe plusieurs commerces dans cette zone. Toutefois est favorable au maintien d'un zonage économique sur ce site	Ne concerne pas modification n°4 PLUi
373	0411@1680	2025-04-11	Castellani	Nino	Marseille 08	Zonage	Opposé à l'urbanisation du site Legré-Mante	Défavorable
374	0411@1683	2025-04-11	Delpiero	Rosa	Marseille 08	Zonage	Contre l'urbanisation du site Legré- Mante	Défavorable
375	0411@1684	2025-04-11	BOTTON Association Pointe Rouge Défense Littoral	David	Marseille 08	OAP sectorielle	Soulève le manque de cohérence de l'OAP MRS-14 Pointe Rouge qui parle de secteur sous pression foncière tout en donnant pour objectif de le dynamiser et de renforcer son attractivité	Ne concerne pas modification n°4 PLUi
376	0411@1688	2025-04-11	Rinaldi	Teo	Marseille 08	Zonage	Contre l'urbanisation du site Legré-MAnte	Défavorable
377	0411@1698	2025-04-11	CIQ Bonneveine	Vieille Chapelle	Marseille 08	Zonage	Demande le passage en UQM (au lieu de UC2 et UBt2) de la clinique Bonneveine, 67/89 Bd du Sablier pour permettre sa réorganisation afin d'offrir un meilleur service pour le quartier.	A examiner avec attention
378	0411E1588	2025-04-11	Autet	Nicolas	Marseille 08	Zonage	Demande à passer en UC3 pour réaliser une opération immobilière (4 petits bâtiments d'habitations et de bureaux) en lieu et place d'un ancien bâtiment technique EDF (actuellement zoné en UEb2)	A examiner avec attention
379	20250310122005	2025-03-10	Avis PPA-PPC	DDT M	Marseille 08	Zonage	Réserve formulée par la DDTM contre l'identification du blockhaus lui permettant un changement de destination (motif : dans la bande littorale des 100 m)	Défavorable
380	20250313132937-02	2025-02-27	Avis PPA-PPC	DDT M	Marseille 08	Règlement et OAP QAFU	Boulevard Edouard Herriot/rue Martiny : la modification telle que proposée viendrait, de par les retraits imposés, porter atteinte à la qualité urbaine et paysagère de la rue (page 7)	Défavorable
381	2025031815	2025-03-18	Avis PPA-PPC	Marseille	Marseille	Emplacements	La ville demande de prolonger l'emplacement réserve pour espace vert sur l'impasse de la colline Périer afin de pouvoir	A examiner avec attention

N°	Numdosier	Date de la demande	Nom de famille ou de l'organisme	Prénom	Commune ou arrondissement	Objet principal de la requête	Synthèse de la requête	Avis de la Commission d'enquête
	2347				08	réservés	rouvrir l'axe et permettre un accès au futur espace vert.	
382	20250318152533	2025-03-18	Avis PPA-PPC	Marsaille	Marsaille 08	Emplacements réservés	La ville souhaite supprimer l'emplacement réservé avenue Clot Bey qui grève le mur d'enceinte du parc Borély protégé au titre des monuments historiques ainsi que des bâtiments municipaux.	A examiner avec attention
383	0318E89	2025-03-18	MOUROUX	Jacqueline & Pierre	Marsaille 09	Emplacements réservés	Suppression de l'ER sur la propriété 63 ave du Cabot , suite à une renonciation d'acquérir sur mise en demeure d'acquérir	Favorable
384	0327@488	2025-03-27	BRIEUSSEL TEISSERENC	VALERIE	Marsaille 09	Emplacements réservés	demande la suppression de l'emplacement réservé pour voirie M009/007 entre l'Avenue Ludovic Legré et l'allée des Magnolias	A examiner avec attention
385	0327@526	2025-03-27	CLAVEAU avocat	cecile	Marsaille 09	OAP sectorielle	Demande la modification de l'OAP La Jarre pour être en cohérence avec le zonage UC2 qui s'applique à ce terrain. Selon le requérant, les phrases "limiter la minéralisation des sols" et "conserver des ouvertures pour voir le paysage" ne seraient pas cohérentes avec le zonage UC2.	Généralités
386	0327E529	2025-03-27	Claveau avocat	Cécile	Marsaille 09	OAP sectorielle	Doublon requête 0327@526	Défavorable
387	0328E561	2025-03-28	PARANQUE	Sandra	Marsaille 09	Emplacements réservés	S'oppose à la création d'un ER demandé par la vile pour rejoindre l'école Coin Joli, à travers la Résidence	A examiner avec attention
388	0328E570	2025-03-28	Moulin	Pascale	Marsaille 09	Emplacements réservés	Opposé à la destruction du mur qui permettrait une liaison entre la Cravache et Coin Joli	A examiner avec attention
389	0328E574	2025-03-28	Ligne .Orange	X	Marsaille 09	Emplacements réservés	Opposé à un passage entre le Parc Sévigné et la Cravache	A examiner avec attention
390	0329E585	2025-03-29	Mcsweeney	Rgine	Marsaille 09	Autre	Aucune demande	Ne concerne pas modification n°4 PLUi
391	0330E617	2025-03-30	lmleviolet		Marsaille 09	Emplacements réservés	Demande le maintien du mur reconstruit (suite aux dégradations et point de deal) au fond de la Cravache, contrairement à la Ville qui demande son ouverture pour faciliter l'accès à l'école Coin Joli. Selon le requérant, il existerait une servitude permettant le passage vers l'école et la rue Mignard -> Piste à creuser...	A examiner avec attention
392	0331R654 (MARS-F-	2025-03-31	BRIEUSSEUL	Valérie	Marsaille 09	Emplacements réservés	Idem requête 0327@488	A examiner avec attention

N°	Numdosier	Date de la demande	Nom de famille ou de l'organisme	Prénom	Commune ou arrondissement	Objet principal de la requête	Synthèse de la requête	Avis de la Commission d'enquête
	1)							
393	0401@673	2025-04-01	BARBEAU SCP CGCB & Associés	Maud	Marseille 09	Zonage	Doublon requête 0401E671	Défavorable
394	0401@689	2025-04-01	CCIAMP	CHABERT Lorenzo	Marseille 09	OAP sectorielle	Demande de préciser les règles applicables à ce terrain dans le cadre de l'OAP Vallon- Régný	A examiner avec attention
395	0401E671	2025-04-01	Secrariat CGCB & Associés	Marseille	Marseille 09	Zonage	Sollicite le reclassement de ses terrains en zone UC2 au lieu de UEb2, au motif qu'ils sont en grande partie occupés par des bts accueillant des activités de commerces et de service, lesquelles ne sont pas possibles en UEb2	A examiner avec attention
396	0403C761	2025-04-03	RIBERO	Alain, Jacques	Marseille 09	OAP sectorielle	Doublon requête 0327@526	Défavorable
397	0403R769 (MRS - E-1)	2025-04-03	COURBON Syndicat Nouveau Parc Sévigné	Jean Paul	Marseille 09	Emplacements réservés	S'oppose à la création d'un ER demandé par la ville pour rejoindre l'école Coin Joli, à travers la Résidence	A examiner avec attention
398	0404E821	2025-04-04	Pontier	Alexis	Marseille 09	EBC, EVP, TCP...	Demande la suppression de la totalité du classement en espace vert protégé catégorie 3 sur leur terrain (perte de valeur)	Ne concerne pas modification n°4 PLUi
399	0404E845	2025-04-04	Pontier	JM	Marseille 09	EBC, EVP, TCP...	Idem requête 0404E821	Ne concerne pas modification n°4 PLUi
400	0405E874	2025-04-05	DEGRE	Philippe	Marseille 09	Zonage	Idem requête 0408E1017	Défavorable
401	0406@886	2025-04-06	FERRARIS/CAN ICAVE CIQ du Redon	Geneviève	Marseille 09	Emplacements réservés	Instaurer un ER sur la partie des parcelles N° 225, 53, 51 et 238, côté Est du boulevard du Redon entre l'allée des Pins et le Rd Pt Robert Bouvier, pour permettre la circulation de bus	A examiner avec attention
402	0406@887	2025-04-06	FERRARIS/CAN ICAVE fédération des CIQ du 9ème arrondissement de Marseille	Geneviève	Marseille 09	OAP sectorielle	Demande que certaines recommandations de l'OAP Garlaban- Calanques, s'applique aussi sur la partie du 9ème jouxtant le Parc, car le 9ème Arrdt n'est pas mentionné dans cette OAP.	A examiner avec attention
403	0406E902	2025-04-06	meunier	christelle	Marseille 09	Zonage	Idem requête 0408E1017	Défavorable
404	0407@933	2025-04-07	x	regis	Marseille 09	Emplacements réservés	demande la suppression de l'ER M 09-49 à l'angle du Bd de Lattre de Tassigny et du Bd Magnan	A examiner avec attention

N°	Numdosier	Date de la demande	Nom de famille ou de l'organisme	Prénom	Commune ou arrondissement	Objet principal de la requête	Synthèse de la requête	Avis de la Commission d'enquête
405	0407@943-01	2025-04-07	Viallat CIQ Hauts de Mazargues la Cayolle	Jacques	Marseille 09	Zonage	Demande le classement en UC1 plutôt que UC2	A examiner avec attention
406	0407@943-02	2025-04-07	Viallat CIQ Hauts de Mazargues la Cayolle	Jacques	Marseille 09	Zonage	Demande le maintien du zonage UV 2 (zone sensible, assurant la liaison entre la maison de quartier et le PNC).	Favorable
407	0407@943-03	2025-04-07	Viallat CIQ Hauts de Mazargues la Cayolle	Jacques	Marseille 09	Zonage	Demande le maintien du zonage UC 2 sur les terrains compris en bordure de l'avenue Colgate.	A examiner avec attention
408	0407@943-04	2025-04-07	Viallat CIQ Hauts de Mazargues la Cayolle	Jacques	Marseille 09	Zonage	Demande le maintien de la zone UC 2 et de la hauteur de façade actuelle de 10 m au sud de l'avenue Colgate et à l'est du chemin de Sormiou.	Favorable
409	0408E1017	2025-04-08	tomjm13	x	Marseille 09	Zonage	S'oppose au zonage UC2 sur le garage à bateaux (demande UC1 ou Uct1 ou Uct2)	Ne concerne pas modification n°4 PLUi
410	0408E1052	2025-04-08	Polidori	Charles	Marseille 09	Zonage	Idem requête 0408E1017	Ne concerne pas modification n°4 PLUi
411	0408E1054	2025-04-08	Bely	Agnes	Marseille 09	Zonage	Idem requête 0408E1017	
412	0409@1157	2025-04-09	Viallat CIQ Hauts de Mazargues la Cayolle	Jacques	Marseille 09	Emplacements réservés	Demande : - que soit réservée la possibilité de modifier la limite du BUS avec les parcelles voisines (852C372, 852C200, déchetterie). - que soit instauré un périmètre d'attente sur ces parcelles (852C372 et 852C200) pour ne pas créer de situation irréversible.	A examiner avec attention
413	0409E1098	2025-04-09	Cadet	Sandrine	Marseille 09	Zonage	Idem requête 0408E1017	Ne concerne pas modification n°4 PLUi
414	0409E1103	2025-04-09	Cagnol	Frdric	Marseille 09	Zonage	Demande d'autoriser les changements de destination des bâtiments existants désaffectés, vers la destination « Habitation » / sous- destination « Logements », soit par application d'un zonage UP2a ou UP2b, ou une évolution du règlement applicable en zone UM	A examiner avec attention
415	0409R1127 (MRS-E-1)	2025-04-09	BRATZLAWSKY	x	Marseille 09	Zonage	Idem requête 0408E1017	Ne concerne pas modification n°4 PLUi
416	0410@1254	2025-04-10	Mazurelle ekinov Conseil (pour le compte du propriétaire foncier)	Clément	Marseille 09	Zonage	Demande à revenir au zonage UC2 tel qu'au PLUi d'origine au lieu de UP4 (zonage intervenu à la Modif 2) pour réaliser un programme de résidence sénior intergénérationnelle	A examiner avec attention
			M° KUJAWA				Conteste le classement en EBC du terrain alors qu'il est à proximité du terminus du	

N°	Numdosier	Date de la demande	Nom de famille ou de l'organisme	Prénom	Commune ou arrondissement	Objet principal de la requête	Synthèse de la requête	Avis de la Commission d'enquête
417	0410@1255	2025-04-10	AVOCAT	CYRIL	Marseille 09	EBC, EVP, TCP...	tram et qu'il pourrait en conséquence accueillir du logement bien desservi en TCSP	Ne concerne pas modification n°4 PLUi
418	0410@1296	2025-04-10	COLONNA D'ISTRIA VINCI IMMOBILIER	PATRICK	Marseille 09	Zonage	Demande de passer d'un zonage UEb2 (activités économiques) à UC3 (habitat)	Ne concerne pas modification n°4 PLUi
419	0410E1287	2025-04-10	Aubertin	Patricia	Marseille 09	Zonage	Demande que la hauteur soit limitée à 10 ou 13 m maxi sur ces parcelles au lieu des 16m prévus par le zonage UC2	Ne concerne pas modification n°4 PLUi
420	0411@1490	2025-04-11	thomas	michel	Marseille 09	Emplacements réservés	Demande de supprimer l'ER sur le tennis de la Rouvière	A examiner avec attention
421	0411@1497	2025-04-11	GARZINO	Jean Claude	Marseille 09	EBC, EVP, TCP...	Demande un réexamen de l'EVP 2 instauré sur les parcelles 91 et 92 (vers une atténuation de la protection)	Ne concerne pas modification n°4 PLUi
422	0411@1502	2025-04-11	CAMPAGNON URBANISME DEMAIN	AUDREY	Marseille 09	Zonage	Le terrain est classé en zone Ns ce qui serait une erreur matérielle, du fait qu'un PC a été accordé en 2013 (et validé suite au contentieux abouti en 2021). Demande de repasser le terrain en zone urbaine constructible et de supprimer les EVP sur les parcelles qui ont fait l'objet du permis de construire.	A examiner avec attention
423	0411@1545	2025-04-11	COURBON Président du Conseil Syndical	Jean-Paul	Marseille 09	Emplacements réservés	Opposition des copropriétaires du Nouveau Parc Sévigné contre le création d'un passage dans le mur mitoyen séparant leur copropriété de celle de La Cravache.	A examiner avec attention
424	0411@1609-01	2025-04-11	Gueguen	Arlette	Marseille 09	Zonage	La parcelle du 11 bd Ganay, est située entre un immeuble collectif de 5 étages et du pavillonnaire. En passant de UP4 à UC5, la hauteur constructible est trop importante au contact des pavillons. Demande un épannelage (hauteur intermédiaire transitoire entre les 2 formes urbaines) sur cette parcelle.	A examiner avec attention
425	0411@1609-02	2025-04-11	Gueguen	xx	Marseille 09	Patrimoine urbain	Demande une protection patrimoniale de la bastide du 11 Bd Ganay	A examiner avec attention
426	0411@1624	2025-04-11	Koblinsky CIQ de Samena	Heiette	Marseille 09	Emplacements réservés	Opposé à la prolongation du Boulevard Urbain Sud. Demande des TC à la place	A examiner avec attention
427	0411@1632	2025-04-11	MIAUX SOLEAM	Jean-Yves	Marseille 09	OAP sectorielle	Mise à jour de l'OAP Vallon-Régny pour intégrer les nouveaux projets	Ne concerne pas modification n°4 PLUi
428	0411E1482	2025-04-11	Dorat	Anthony	Marseille 09	Zonage	Demande que zone UC1 revienne à un classement avec hauteur de 10 mètres (au lieu de 13m) avec emprise au sol limitée à 30%.	Défavorable
						Emplacement	S'oppose au prolongement du Boulevard Urbain Sud qui engendrerait des problèmes de circulation routière sur le chemin du Roy d'Espagne. Et demande un PERIMETRE	

N°	Numdosier	Date de la demande	Nom de famille ou de l'organisme	Prénom	Commune ou arrondissement	Objet principal de la requête	Synthèse de la requête	Avis de la Commission d'enquête
429	0411E1504	2025-04-11	Dorat	Anthony	Marseille 09	ments réservés	D'ATTENTE à l'intersection avec le Chemin du Roy d'Espagne sur les parcelles : 852C372 ; 852C200 ; 852C199	A examiner avec attention
430	0411E1528	2025-04-11	BRUN	Charlotte	Marseille 09	Zonage	Opposé au zonage UC2 sur l'ancien garage à bateaux	Ne concerne pas modification n°4 PLUi
431	0411E1540	2025-04-11	BRATZLAWSKY	Marianne	Marseille 09	Zonage	Demande un périmètre d'attente sur les parcelles du garage à bateaux à l'intersection du Ch du Roy d'Espagne et du BUS. Ou, à défaut un zonage UC1 ou UCt qui ne permet que 10 ou 13 m de hauteur au lieu des 16 m de la zone UC2 actuelle.	Défavorable
432	0414C1733	2025-04-14	Mairie 9 - 10	x	Marseille 09	Zonage	Demande un périmètre d'attente sur les parcelles C372 et C200 en attendant les études de requalification du BUS en Boulevard urbain Vert et ainsi empêcher toute construction qui entraverait ce projet de mobilité/ déplacements	Défavorable
433	0414C1733-02	2025-04-14	Mairie 9 - 10	xx	Marseille 09	OAP sectorielle	Demande l'inscription de la bastide en patrimoine protégé	Ne concerne pas modification n°4 PLUi
434	0414C1733-02-02	2025-04-14	Mairie 9 - 10	xx	Marseille 09	Zonage	Demande sur cette parcelle passée ne UCS : - une limitation de la hauteur de façade à 13 avec un épannelage en R+3+1 en attique pour faire la transition entre l'immeuble voisin d'un côté et les pavillons de l'autre - de construire uniquement à l'arrière de la parcelle pour préserver la bastide (zone d'implantation à délimiter)	A examiner avec attention
435	0414C1733-03	2025-04-14	Mairie 9 - 10	x	Marseille 09	Zonage	Demande de ne pas augmenter les droits à construire sur les parcelles 139, 144, 145, 146, 147 En attendant l'étude des conséquences de l'ouverture de la ligne de tram (La Gaye) et de ses conséquences sur la circulation dans le quartier.	Défavorable
436	414C1739	2025-04-14	CCI Marseille Provence	x	Marseille 09	OAP Thématique	Demande d'instaurer des règles de constructibilité sur cette parcelle comprise dans l'OAP Vallon-Régny	Favorable
437	0415R1769 (MARS-F-1)	2025-04-15	PONTIER	Sylvie	Marseille 09	EBC, EVP, TCP...	Conteste l'EVP catégorie 3 sur son terrain qui, selon le requérant, a été mis en place pour geler son terrain	Ne concerne pas modification n°4 PLUi
438	0415R1770 (MARS-F-1)	2025-04-15	BAETEMAN	Isabelle	Marseille 09	Emplacements réservés	Demande la suppression de l'ER M09-007- sur sa parcelle	A examiner avec attention
439	0415R1771 (MARS-F-1)	2025-04-15	Résidents Parc de la Jarre	x	Marseille 09	Zonage	Pétition de 25 contribution contre le classement en UC2 de la parcelle "parc à bateau" Demande un zonage UC1 (10m de haut au lieu de 13 m) ou un périmètre d'attente pour geler ce terrain	Favorable

N°	Numdosier	Date de la demande	Nom de famille ou de l'organisme	Prénom	Commune ou arrondissement	Objet principal de la requête	Synthèse de la requête	Avis de la Commission d'enquête
440	0314@29	2025-03-14	Franchi	Christophe	Marseille 10	Patrimoine urbain	Idem requête 0314@30	Défavorable
441	0314@30	2025-03-14	Collectif Lanceur d'alerte pont-de-vivaux	Saint-Maurice	Marseille 10	Patrimoine urbain	Demande de protéger les bts de l'ancien paroisse St Maurice (y compris les anciens bts de la paroisse à l'angle du Bd Icard et du Bd Romain Roland)	A examiner avec attention
442	0316@57	2025-03-16	Lazaret Particulier	Frioul	Marseille 10	Patrimoine urbain	Idem requête 0314@30	Défavorable
443	0317@66	2025-03-17	SENEGATS	François	Marseille 10	Patrimoine urbain	Absence de localisation	Généralités
444	0321@212	2025-03-21	METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE - Vice Président MOUREN	ROLAND	Marseille 10	Zonage		Généralités
445	0322@228	2025-03-22	PROU-GAILLARD	GILLES	Marseille 10	Emplacements réservés	Demande que l'ancienne paroisse (désaffectée) soit transformée en espace culturel municipal	A examiner avec attention
446	0323@244	2025-03-23	REI	PATRICIA	Marseille 10	Patrimoine urbain	Idem requête 0314@30	Défavorable
447	0324@260	2025-03-24	FRANCHI	Gretty-Doina	Marseille 10	Patrimoine urbain	Idem requête 0314@30	Défavorable
448	0325@373	2025-03-25	Fages	Corinne	Marseille 10	Patrimoine urbain	Idem requête 0314@30	Défavorable
449	0328@552	2025-03-28	Houga Hélène Houga Architecte Urbaniste	Hélène	Marseille 10	Emplacements réservés	demande la suppression des ER de voirie M10-103 et M10-10- 102 (liaison rue Granier / Rue Laugier)	A examiner avec attention
450	0403@759-01	2025-04-03	de Marseille ministère des Armées	Etat-major de zone de défense	Marseille 10	Emplacements réservés	Demande - le retrait des ER voiries : M10-038 / M10-082 / M10-083 / M10-099-24m - le glissement de l'ER B-223 (bassin de rétention) sur l'ER M10-38 qui sera retiré;	A examiner avec attention
451	0403@759-02	2025-04-03	de Marseille ministère des Armées	xx	Marseille 10	Zonage	Demande l'harmonisation du règlement d'urbanisme avec celui de l'emprise militaire riveraine, en appliquant le zonage « UQG » (zone urbaine dédiée aux activités de la défense nationale).	Ne concerne pas modification n°4 PLUi
452	0404C800	2025-04-04	CADILHAC	Nicole	Marseille 10	Emplacements réservés	Demande de supprimer l'ER pour élargissement de voirie qui impacte son bâtiment	A examiner avec attention

N°	Numdosier	Date de la demande	Nom de famille ou de l'organisme	Prénom	Commune ou arrondissement	Objet principal de la requête	Synthèse de la requête	Avis de la Commission d'enquête
453	0407@917-01	2025-04-07	SIMON SCICAP EST LOISIRS	Cyril	Marseille 10	Règlement et OAP QAFU	Demande la correction d'une erreur matérielle sur le stationnement exigible pour l'hébergement en et hors ZBD	A examiner avec attention
454	0407@917-02	2025-04-07	SIMON SCICAP EST LOISIRS	x	Marseille 10	Règlement et OAP QAFU	Demande les mêmes règles de stationnement pour les hôtels et hébergements touristiques en sUAc que dans les autres sUA en ZBD	Favorable
455	0407@917-03	2025-04-07	SIMON SCICAP EST LOISIRS	x	Marseille 10	Zonage	Demande que leur terrain soit inclus dans la ZBD	A examiner avec attention
456	0407@917-04	2025-04-07	SIMON SCICAP EST LOISIRS	x	Marseille 10	Règlement et OAP QAFU	Demande que la disposition supprimée à la M4, qui déroge à la règle de 1 seul accès, soit maintenue car leur projet a plusieurs accès, compte tenu de la très grande taille du terrain. Leur PC est en cours d'instruction avec les dispo de laM3 plus favorables	A examiner avec attention
457	0408@1027	2025-04-08	DE WILLERMIN MECANIQUE AUTOMOBILE SA	HEI	Marseille 10	Emplacements réservés	Demande la suppression des ER M10-100 ; M10-101 ; M10-029 Suite à une renonciation d'acquérir sur Mise en demeure	A examiner avec attention
458	0409@1151	2025-04-09	REBOUL SCP BERENGER BLANC BURTEZ DOUCEDE ET ASSOCIES	COGEDIM	Marseille 10	Zonage	Demande le passage de zone UEb2 à UC3 pour réaliser un programme de logements (actuellement une concession automobile en zonage d'activités)	A examiner avec attention
459	0410@1245	2025-04-10	COLONNA D'ISTRIA VINCI IMMOBILIER	PATRIK	Marseille 10	Zonage	Demande de passer les parcelles cadastrées 860C135, 860C148, 860C153 et 860C194 à 860C196, d'un zonage UEb1m à UBt4. Argument du demandeur : "sur ces parcelles sont seulement présents, outre un vide-grenier, cinq enseignes commerciales : Andrey (génie climatique et électricité), Carrefour market, Point P, Fournitec (éclairage public) et Destockage alimentaire. Aucune de ces activités n'est cependant « productive » et certaines d'entre elles s'entremêlent autour de bâtiments à usage d'habitation (collectifs et individuels), empruntant parfois les mêmes voies d'accès privées".	A examiner avec attention
460	0410@1260	2025-04-10	IBANEZ SELARL D'AVOCATS IBANEZ & ASSOCIÉS	Patricie	Marseille 10	Patrimoine urbain	Demande la suppression de la fiche de protection patrimoniale EB101 au motif que la bastide serait en ruine. Cela permettrait un projet immobilier à la place	Défavorable
461	0411@1530-01	2025-04-11	Lombardo élément(s)	Cédric	Marseille 10	Zonage	Demande de changer le zonage actuel (UAe3) qui ne permettrait pas de surélever d'un étage, compte tenu que le bâtiment	Favorable

N°	Numdosier	Date de la demande	Nom de famille ou de l'organisme	Prénom	Commune ou arrondissement	Objet principal de la requête	Synthèse de la requête	Avis de la Commission d'enquête
							existant n'est pas aligné sur la voie	
462	0411@1530-02	2025-04-11	Lombardo	x	Marseille 10	Zonage	Demande de pouvoir surélever le bâtiment pour loger les travailleurs handicapés de l'association (passer de UEa1 à UBt4). Cela permettrait une hauteur comparable à celle des bâtiments dans l'alignement sur rue (R+5 / R+7).	Favorable
463	0411@1548	2025-04-11	GREGOIRE GA Smart Building	Patrick	Marseille 10	Emplacements réservés	Demande la suppression ou la redéfinition des ER de voirie impactant leur foncier pour permettre la réhabilitation du bâti	A examiner avec attention
464	0411@1691	2025-04-11	QUESADA Groupe MAURIN Automobiles	Geoffray	Marseille 10	Zonage	Demande un changement de zonage pour pouvoir implanter des concessions automobiles (le zonage UEb2 actuel ne le permet pas)	A examiner avec attention
465	0414C1741	2025-04-14	CIQ SAINT LOU	x	Marseille 10	OAP Thématique	Demande de sortir de l'OAP Garlaban-Calanques En raison de murs, et de parcelles construites et artificialisées qui ne permettraient pas la continuité écologique à ces endroits	A examiner avec attention
466	0414C1743	2025-04-14	SCI EFFEL		Marseille 10	Emplacements réservés	Demande la suppression de l'ER M10-099 qui grève sa propriété et obère les projets de l'entreprise occupant la parcelle	A examiner avec attention
467	0315@38	2025-03-15	Mathioudakis	Patrick	Marseille 11	Emplacements réservés	demande la suppression de l'ER de voirie demande le déclassement de l'emprise de voirie de la route des Camoins de la zone commerciale ,pour 2 raisons. La 1ere c'est qu'élargir la route ne diminuerait pas du tout les engorgement des véhicules car côté valentine et côté Allauch ce sont des blocages et la 2-ème c'est que cet élargissement amputerait les parking de la zone commerciale qui serait inutilisable, alors que c'est le poumon du quartier	A examiner avec attention
468	0315@40	2025-03-15	D'antonio COLLECTIF DU CHEMIN DE LA CEINTURE	Lucie	Marseille 11	Autre	demande l'arrêt des constructions dans le quartier car il y a trop de circulation et demande la non suppression des EBc sur le site de cure thermique	Généralités
469	0315@42	2025-03-15	Di miceli	Corinne	Marseille 11	OAP sectorielle	Je m'oppose au zonage AUH exclusivement affecté à de l'habitat sur ce terrain parcelle 8710122 Je m'oppose à l'OAP 32 Je demande de revoir le zonage en UQP (comme une école primaire et une crèche affreusement manquantes dans le quartier car celles existantes surchargées), car ce terrain est la propriété de la ville et devrait être affecté à des biens communs.	A examiner avec attention
470	0316@55	2025-03-16	DI MICELI	Christiane	Marseille 11	Zonage	Je voudrais que ce terrain reste agricole Et reste non constructible	Défavorable
471	0317E67	2025-03-17	ROMANO	SAUVEUR	Marseille 11	Emplacements réservés	demande la suppression de l'Er Z 002 pour un projet de mobilité peu claire. L'ER impact une copropriété bâtit	A examiner avec attention

N°	Numdosier	Date de la demande	Nom de famille ou de l'organisme	Prénom	Commune ou arrondissement	Objet principal de la requête	Synthèse de la requête	Avis de la Commission d'enquête
472	0318@101	2025-03-18	ROCHE	Gérald	Marseille 11	Zonage	Je demande le changement de mes parcelles de zone UM1 en UM2 Les parcelles mitoyennes sont déjà en UM2, il n'y a pas de différences entre toutes ces parcelles, accès, végétations, habitations, etc..	Défavorable
473	0318@93	2025-03-18	actis	jean claude	Marseille 11	Zonage	Je suis propriétaire d'un terrain situé; 99 chemin de Saint Menet aux Accates, quartier Les Camoins, 13011 Marseille et je souhaiterais que ce terrain soit affecté; à la zone UCt2. Je vous remercie de prendre connaissance du courrier ci-annexé.	Défavorable
474	0319@136	2025-03-19	GOMILA habitant de la Barasse à 300m du site SBM	Philippe	Marseille 11	OAP sectorielle	demande le complément de l'OAP de la valentine pour affirmer l'interdiction de la logistique sur le secteurs afin de ne garder que les petites activités productives	Ne concerne pas modification n°4 PLUi
475	0319E137	2025-03-19	Doumens	Jean-Victor	Marseille 11	Zonage	J'habite, en tant que propriétaire, le 81 traverse de la Penne 13011 et une de mes parcelles (La 868 N 91) est déclarée comme non constructible alors que TOUTES les parcelles l'entourant sont constructibles. Pouvez vous m'indiquer pour quelle raison; s'il s'agit d'une erreur de vos services, merci de rétablir cette parcelle constructible de la même manière que celles qui l'entoure.	Défavorable
476	0319R130 (ALH-A-5)	2025-03-19	AMATO	MR	Marseille 11	EBC, EVP, TCP...	demande la suppression de l'EVP2 pour erreur matériel	
477	0319R131 (ALH-A-6)	2025-03-19	ANTOINE	Marc	Marseille 11	Emplacements réservés	demande la suppression de l'ER voirie pour la RD4d	A examiner avec attention
478	0320@142	2025-03-20	boukri	marc	Marseille 11	Emplacements réservés	Réaction au courrier PPA de la ville de Marseille sur le vallon des Douces. demande la non mise en place d'un Er sur chemin de Pluence en raison de l'étroussure du reste de la voie plus en aval. Seule un accès sur la route d'Allauch est souhaitable	A examiner avec attention
479	0320@145	2025-03-20	Franchi	Pauline	Marseille 11	Emplacements réservés	demande la mise en place d'un ER pour permettre la création d'un issue de secours à l'école d'Eoures qui ne serait pas aux normes	A examiner avec attention
480	0320@163	2025-03-20	Patriti Pharmacie des accates	Laurent	Marseille 11	Emplacements réservés	Au niveau de la route des camoins agrandir la route n'est pas pertinent ca tuera tous les commerces . Un contournement semble plus pertinent	A examiner avec attention
481	0321@218	2025-03-21	SALDUCCI	Alain	Marseille 11	EBC, EVP, TCP...	demande la suppression des EVP	Ne concerne pas modification n°4 PLUi
482	0321@220	2025-03-21	GOMILA "Non au pôle logistique de la Valentine"	Mari-Laure	Marseille 11	Règlement et OAP QAFU	refus du pôle logistique en projet	Défavorable
							demande l'arrêt de la constructibilité et un	

N°	Numdosier	Date de la demande	Nom de famille ou de l'organisme	Prénom	Commune ou arrondissement	Objet principal de la requête	Synthèse de la requête	Avis de la Commission d'enquête
483	0325@360	2025-03-25	Di Leonardo	Joseph	Marseille 11	Autre	meilleur entretien des quartiers	Généralités
484	0325@390	2025-03-25	BARBEAU SCP CGCB & Associés	Maud	Marseille 11	Zonage	demande de passer d'une zone économique vers une zone d'habitat	Défavorable
485	0325@413	2025-03-25		Claire	Marseille 11		stop au béton. Prévoir des espaces verts	Généralités
486	0327C510	2025-03-27	SPADOLA	René	Marseille 11	Zonage	demande à passer en zone constructible	Défavorable
487	0331R642 (MRS - E-1)	2025-03-31	PROVITOLLO	Vincent	Marseille 11	Autre	prend acte que la zone UQP ne change pas et trouve la lecture du document complexe	Généralités
488	0402E723	2025-04-02	Olivier Burtetz	Avocats	Marseille 11	Emplacements réservés	demande la suppression de 2 emplacements réservés qui bloque l'urbanisation du site. Un projet de logistique est étudié par le propriétaire	A examiner avec attention
489	0403@772	2025-04-03	BARBAROUX	DENISE	Marseille 11	EBC, EVP, TCP...	demande de suppression d'EVP	A examiner avec attention
490	0403C763	2025-04-03	ICADE PROMOTION	x	Marseille 11	Zonage	Icade promotion demande de passer d'UEb1m vers UCT2 pour réaliser des logements	Favorable
491	0404@824	2025-04-04	BENSIMON - ALIMI	Céline	Marseille 11	Zonage	demande le passage dans un zonage constructible	Défavorable
492	0404@835	2025-04-04	DUPEYRE	ANTHONY	Marseille 11	Zonage	demande le passage de UM1 à UM2 pour pouvoir construire	Défavorable
493	0404@838	2025-04-04	CARLE Président CIQ La Parette et de la Fédération des CIQ du 11ème Arrdt	GUY	Marseille 11	Zonage	demande un zonage équipement public sur le foncier de l'école des marins pompiers pour éviter la réalisation de logement au départ de ceux ci	Défavorable
494	0404E836	2025-04-04	ARCHITECTE ANTHONY DUPEYRE	x	Marseille 11	Zonage	demande zonage constructible	Défavorable
495	0405@857	2025-04-05	SIMIEN	EMMANUEL	Marseille 11	Zonage	demande la réduction de la zone AU1 et une meilleure analyse de l'impact du futur projet des Caillols prévu en modification N°5	A examiner avec attention
496	0407@940	2025-04-07	MATVEEFF SCI CONTINO MATVEEFF	IVAN	Marseille 11	Zonage	demande plus de constructibilité sur leur parcelle avec un changement de zonage et la suppression des protection d'espaces verts	Défavorable
497	0407@946	2025-04-07	Ieseine Particulier	nicole	Marseille	Zonage	demande plus de droit à construire sur leur parcelle pour pouvoir faire une	A examiner avec attention

N°	Numdosier	Date de la demande	Nom de famille ou de l'organisme	Prénom	Commune ou arrondissement	Objet principal de la requête	Synthèse de la requête	Avis de la Commission d'enquête
					11		division	
498	0407E941	2025-04-07	MATVEEFF	IVAN	Marseille 11		doublon MATVEEFF	Défavorable
499	0408@1035	2025-04-08	Vannelle	Vincent	Marseille 11	Règlement et OAP QAFU	L'unité foncière support d'une maison d'habitation est coupée en 2 entre un zonage économique et un zonage habitat. Il est demandé le passage de la totalité en zonage habitat	Favorable
500	0409@1099	2025-04-09	Salvoldelli épouse Ferrat	Elise	Marseille 11	Zonage	demande que la totalité de sa parcelle soit dans le même zonage UP correspondant aux habitations présentes	Favorable
501	0409@1123	2025-04-09	COLONNA D'ISTRIA VINCI IMMOBILIER	PATRICK	Marseille 11	Zonage	demande la suppression de la zone d'équipement au profit d'une zone d'habitation	Défavorable
502	0409@1156	2025-04-09		pascale	Marseille 11	Zonage	suite à un jugement de mande le reclassement en zone urbaine et non en zone Nh	Favorable
503	0409@1166	2025-04-09	REBOUL SCP BERENGER BLANC BURTEZ DOUCEDE ET ASSOCIES	jean-Philippe	Marseille 11	Zonage	demande que son terrain soit urbanisable immédiatement sans attendre la ZAC des Caillols	Défavorable
504	0409@1181	2025-04-09	BEAUCOURT ASL le Castellet	pierrre	Marseille 11		contre l'urbanisation du secteur valentine camoins car pas de tc et de voies satisfaisante	A examiner avec attention
505	0409@1203	2025-04-09	HISPA	Jean-Louis	Marseille 11	Zonage	demande le déclassement de la zone A2 pour erreur	Défavorable
506	0409E1226	2025-04-09	Buz	Annie	Marseille 11	OAP sectorielle	s'oppose au projet moulin maurel	Défavorable
507	0410@1274	2025-04-10	EYGASIER	Mari-Christine	Marseille 11		contre le projet de zac des caillols prévue en modif 5	A examiner avec attention
508	0410@1286	2025-04-10	LAURI	NATHALIE	Marseille 11	Zonage	demande le passage en zone constructible	Défavorable
509	0410@1342	2025-04-10	CARLE Fédération des CIQ du 11	Guy	Marseille 11		manque d'informations et de concertation	Généralités
510	0410@1401	2025-04-10	Roche	Chanthal	Marseille 11	OAP sectorielle	refuse l'ouverture du bd netty sur la cité Airbel	A examiner avec attention
511	0410@	2025-04-	COLONNA D'ISTRIA	PATRI	Mars	Zonage	demande le passage de UP3 à UC2 pour faire	Défavorable

N°	Numdosier	Date de la demande	Nom de famille ou de l'organisme	Prénom	Commune ou arrondissement	Objet principal de la requête	Synthèse de la requête	Avis de la Commission d'enquête
	1413	10	VINCI IMMOBILIER	CK	Marseille 11		un programme immobilier	
512	0411@1598	2025-04-11	PROVITOLO	VINCENT	Marseille 11		regrette que la modification du PLU soit si compliqué à lire et l'enquête trop courte	Généralités
513	0411@1625	2025-04-11	SPADOLA	Rene	Marseille 11	EBC, EVP, TCP...	demande le retrait des EVP car leur parcelle est un lot constructible d'un lotissement de 2002	Favorable
514	0411@1676-02	2025-04-11	SOUVESTRE Mairie des 11ème et 12ème Arrondissements de Marseille	x	Marseille 11	OAP sectorielle	appui à oap air bel	A examiner avec attention
515	0411@1676-05	2025-04-11	SOUVESTRE Mairie des 11ème et 12ème Arrondissements de Marseille	x	Marseille 11	Zonage	demande que la jouvène reste en AU1 en attendant révision et étude plus poussée	A examiner avec attention
516	0411@1676-08	2025-04-11	SOUVESTRE Mairie des 11ème et 12ème Arrondissements de Marseille	x	Marseille 11	Emplacements réservés	demande d'un ER pour aménager la voie angle rue siam et blvd st marcel	A examiner avec attention
517	0411@1676-12	2025-04-11	SOUVESTRE Mairie des 11ème et 12ème Arrondissements de Marseille	x	Marseille 11	Zonage	demande une extension du zonage UEb2 au lieu de UEc2	Favorable
518	0411@1676-13	2025-04-11	SOUVESTRE Mairie des 11ème et 12ème Arrondissements de Marseille	x	Marseille 11	Zonage	demande de changer le zonage d'Uct1 vers UP2b ou UEb1m	Défavorable
519	0411@1676-14	2025-04-11	SOUVESTRE Mairie des 11ème et 12ème Arrondissements de Marseille	x	Marseille 11	Zonage	demande de basculer le 240 route des camoins de AU1 vers UP2b	Favorable
520	0411@1706	2025-04-11	OUACHANI	Radhouane	Marseille 11	OAP sectorielle	appui à l'oap air bel + demande un volet « valorisation du patrimoine Historique » et accession vers les jardins potagers individuels entre Air bel et la Mazenode	A examiner avec attention
521	0411E1575	2025-04-11	BOMPARD	Marlene	Marseille	Zonage	demande un déclassement de zonage de Nh à Up	Défavorable

N°	Numdosier	Date de la demande	Nom de famille ou de l'organisme	Prénom	Commune ou arrondissement	Objet principal de la requête	Synthèse de la requête	Avis de la Commission d'enquête
					11			
522	0411R1651 (MRS-E-1)	2025-04-11	LESCH	Robert	Marseille 11	Zonage	demande que son terrain reste inconstructible	Favorable
523	0414C1742	2025-04-14	CHAPEROT	Patrick	Marseille 11	Zonage	demande que ces parcelles passent en zone constructible + suppression EVP + modif PPRIF	A examiner avec attention
524	20250313082835	2025-03-13	Avis PPA-PPC	CCI	Marseille 11	OAP sectorielle	Demande a ce que le commerce ne soit pas autorisé en raison de la proximité du noyau villageois	Favorable
525	20250313153219	2025-02-27	Avis PPA-PPC	DDT M	Marseille 11	OAP sectorielle	Pour l'OAP JOUVENE et dans la perspective de l'élargissement de l'extrémité sud du chemin des accates, il conviendra de veiller en particulier au maintien de la continuité écologique nord/sud identifiée à l'ouest du site	Favorable
526	20250318133813-01	2025-03-18	Avis PPA-PPC	Marseille	Marseille 11	Emplacements réservés	demande la mise en place d'un pré ER pour élargie une voie privée communale afin de desservir la zone agricole pour l'agriculteur et le public	A examiner avec attention
527	20250318133813-02	2025-03-18	Avis PPA-PPC	Marseille	Marseille 11	Zonage	Demande le classement de la zone de UM2 vers A2 afin de faciliter un projet agricole	A examiner avec attention
528	20250318133813-03	2025-03-18	Avis PPA-PPC	Marseille	Marseille 11	Autre	demande la mise en place d'un outil juridique permettant d'identifier les constructions en zone agricole du vallon des Douces pouvant changer de destination	Généralités
530	0318@97	2025-03-18	DEDENON	Patrick	Marseille 12	Autre	s'oppose à la densification du quartier	Généralités
531	0318C90	2025-03-18	MARTY	Catherine et Paul-André	Marseille 12	Emplacements réservés	demande la suppression d'un ER de voirie suite à une mise en demeure d'acquérir	A examiner avec attention
532	0321@221	2025-03-21	ZHYROVA Cabinet d'architecture AIPROJECT	Katya	Marseille 12	Zonage	demande un changement de zonage pour favoriser un projet plus dense avec un alignement sur voie permettant de structurer le noyau villageois	Favorable
533	0321E199	2025-03-21	KISS	Olivier	Marseille 12	Emplacements réservés	mettre en place un ER pour permettre l'aménagement d'une piste cyclable dans la poursuite des travaux de réaménagement du pôle multimodale de la fourragère	A examiner avec attention
534	0325@365	2025-03-25		Donovan	Marseille 12	EBC, EVP, TCP...	souhaite la suppression d'un EBC	Ne concerne pas modification n°4 PLUi
535	0325@395	2025-03-25	PECCHI CIQ de Saint Julien	PAUL	Marseille	EBC, EVP, TCP...	le CIQ de Saint Julien demande la suppression de la contrainte "Espace d'accompagnement remarquable" pour la parcelle 877 z 8	Ne concerne pas modification n°4 PLUi

N°	Numdosier	Date de la demande	Nom de famille ou de l'organisme	Prénom	Commune ou arrondissement	Objet principal de la requête	Synthèse de la requête	Avis de la Commission d'enquête
					12			
536	0327@527	2025-03-27	Claveau avocat	cecile	Marseille 12	Zonage	demande la suppression d'une marge de recul pour faciliter la constructibilité d'un terrain	Défavorable
537	0327 R495 (MRS - E-1)	2025-03-27	BRIERE	Arnaud	Marseille 12	EBC, EVP, TCP...	signale une erreur matérielle dans l'instauration d'une protection de jardin patrimonial d'accompagnement à la modification N°3. sa parcelle n'a rien à voir avec le bâtiment protéger voisin	A examiner avec attention
538	0327 R512 (MRS - E-1)	2025-03-27	DORU	GILBERT	Marseille 12	EBC, EVP, TCP...	demande suppression EBC pour passe ren EVP et pouvoir construire	Défavorable
539	0328@559	2025-03-28	MINASSIAN	Karine	Marseille 12	Emplacements réservés	demande la suppression de l'emplacement réservé de voirie	A examiner avec attention
540	0328@572	2025-03-28	DI LIELLO	Laurent	Marseille 12	OAP Thématique	je m'interroge sur l'adéquation du PPRI et des OLD avec l'OAP Calanques Garlaban	A examiner avec attention
541	0402@720	2025-04-02	REBECA	Patricia	Marseille 12	Zonage	s'oppose au changement de zonage intervenue à la modification N°3, permettant de l'habitat collectif à 13 m de haut	Ne concerne pas modification n°4 PLUi
542	0402@742	2025-04-02	GIRAUD	ANDRE	Marseille 12	Zonage	ne souhaite pas que le terrain de son voisin devienne constructible	Défavorable
543	0403 R770 (MRS - E-1)	2025-04-03	VERDIER Les hautes Herbes du 11 et 12	Florence	Marseille 12		estime que le dossier n'est pas complet sur le projet des caillols	Ne concerne pas modification n°4 PLUi
544	0404@797	2025-04-04	Le Bougnec HEKO FARM	Hippolyte	Marseille 12	Zonage	demande un changement de zonage pour passer de Ueb à UV3 afin de pérenniser la ferme du talus et de recentrer sur cette parcelle des équipements présents sur la parcelle voisine qui va être récupéré par la SNCF. voir PJ	Favorable
545	0404@801	2025-04-04	PAGANI	Hugo	Marseille 12		demande la suppression pour erreur manifeste d'appréciation de la protection de jardin d'accompagnement de la bastide protégée sur la partie ouest de la propriété	A examiner avec attention
546	0404@803	2025-04-04	SEMIZIAN	Jacques	Marseille 12	Zonage	demande un passage de UCt en UC3 pour maximiser la constructibilité du terrain	Défavorable
547	0404E826	2025-04-04	TOSI	Philippe	Marseille 12	Zonage	demande une constructibilité immédiate du terrain en passant d'un zonage AU à un zonage UC	Ne concerne pas modification n°4 PLUi
548	0406@888	2025-04-06	Roux CIQ la fourragère	Anne	Marseille 12	Emplacements réservés	demande de suppression de la U 450	A examiner avec attention
549	0407@	2025-04-	BLANQUET ICF HABITAT	Simo	Mars	EBC, EVP,	demande la non mise en place des	Défavorable

N°	Numdosier	Date de la demande	Nom de famille ou de l'organisme	Prénom	Commune ou arrondissement	Objet principal de la requête	Synthèse de la requête	Avis de la Commission d'enquête
	936	07	Sud Est Méditerranéenne	n	eille 12	TCP...	prescriptions paysagères EVp1 et marge de recul pour optimiser leur foncier	
550	0407@939	2025-04-07	lagarde	claire	Mars eille 12		moins de construction sur Bois luzy	Généralités
551	0407@948	2025-04-07	MARSAN	Mari na	Mars eille 12		Rétablissement du zonage Uct2 pour qu'il y est un étage de moins au projet en cours	Défavorable
552	0407@977	2025-04-07	EYGUESIER	NICO LE	Mars eille 12	Zonage	Rétablissement du zonage Uct2 pour qu'il y est un étage de moins au projet en cours	Défavorable
553	0408@1016	2025-04-08	Marty	Paul andr e	Mars eille 12	Emplace ments réservés	demande la suppression d'un ER suite à une mise en demeure	A examiner avec attention
554	0408E1048	2025-04-08	MAURIZE	Fabri ce	Mars eille 12	Zonage	demande le passage d'une zone économique dans une zone d'habitat (UC3)	Défavorable
555	0409@1108	2025-04-09	PERRIN	Anna belle	Mars eille 12	Emplace ments réservés	demande la suppression d'un emplacement réservé de voirie car il n'est pas compatible avec la protection patrimonial du jardin et de la bastide que supporte la parcelle + pas nécessaire dans le quartier	A examiner avec attention
556	0409@1109	2025-04-09	Series	Benja min	Mars eille 12	Règleme nt et OAP QAFU	autoriser les constructions agricole en zone UEa pour sauvegarder la ferme du talus	A examiner avec attention
557	0409@1142	2025-04-09	Lachazette	Julie	Mars eille 12	EBC, EVP, TCP...	souhaite la protection des espaces verts	Généralités
558	0409@1160	2025-04-09	SARL DELIS société	Jean Claud e	Mars eille 12	EBC, EVP, TCP...	demande la suppression des EBC sur le terrain de tennis existant (terre batue)	A examiner avec attention
559	0409@1174	2025-04-09	TUILIER Lidl	Vince nt	Mars eille 12	Règleme nt et OAP QAFU	soutien la modification réglementaire sur la possibilité de faire plus de place de stationnement que le règlement pour s'adapter au besoin réel	Favorable
560	0409@1190	2025-04-09	Esteve	Guilla ume	Mars eille 12	Zonage	demande le passage de UC3 en Uct pour éviter de densifier	Défavorable
561	0409@1231	2025-04-09	Vignes Conseillère d'arrondisse me nts 11è et 12è Marseille	Cécil e	Mars eille 12	Zonage	demande un zonage Uct pour éviter une trop grande densification sur la parcelle 875 Z 0094	A examiner avec attention
562	0409E1113	2025-04-09	BELTRANDA	Pierr e	Mars eille 12	Règleme nt et OAP QAFU	demande de modification du règlement pour permettre des établissement de formation dans toutes les zones économiques	A examiner avec attention
563	0409E1165	2025-04-09	VERGEZ (CQI DES 3 LUCS)	annik	Mars eille	Zonage	demande la suppression des zones UM1 du quartier et vise un passage en zone	A examiner avec attention

N°	Numdosier	Date de la demande	Nom de famille ou de l'organisme	Prénom	Commune ou arrondissement	Objet principal de la requête	Synthèse de la requête	Avis de la Commission d'enquête
					12		constructible	
564	0409E1170	2025-04-09	DUBARRY	Alexa	Marseille 12	Emplacements réservés	demande la suppression d'un emplacement réservé suite à un mise en demeure d'acquérir	A examiner avec attention
565	0410@1236	2025-04-10	DONADIO Collectif Anti Nuisances Environnement	Bernard	Marseille 12	EBC, EVP, TCP...	demande la remise en place de 400 m² d'EBC supprimé à la révision en 2019	Défavorable
566	0410@1249	2025-04-10	bouchemal	Jassem	Marseille 12	Emplacements réservés	demande la suppression de l'Er pour bassin de rétention	A examiner avec attention
567	0410@1249-02	2025-04-10	bouchemal	x	Marseille 12	Emplacements réservés	demande la suppression de l'Er de voirie pas utile	A examiner avec attention
568	0410@1249-03	2025-04-10	bouchemal	x	Marseille 12	Zonage	demande le rattachement à la zone UC2 et non AU	A examiner avec attention
569	0410@1258	2025-04-10	SPORTICH SCI CIOTAT PARK	Thierry	Marseille 12	OAP sectorielle	porteur du projet de réhabilitation de la friche moulin maurel, il souhaite des compléments et des améliorations de l'OAP pour tenir compte des évolutions du projet: modifier les accès pour tenir compte de l'interdiction de la route des 3 lucs au camions, revoir le positionnement du parking, mieux définir la voie douce et permettre une hauteur à 12 m pour la halle	Favorable
570	0410@1258-02	2025-04-10	SPORTICH SCI CIOTAT PARK	x	Marseille 12	Règlement et OAP QAFU	demande la même rédaction du règlement que dans les autres zones pour ne pas imposer une rétention pluviale sur de la réhabilitation, en zone de gypse qui plus est	A examiner avec attention
571	0410@1267	2025-04-10	LAVIT retraité	Alain	Marseille 12		contre l'urbanisation dans le 12 ième	Généralités
572	0410@1319	2025-04-10		Pierre	Marseille 12	Zonage	demande de passer d'UC1 à UC2	A examiner avec attention
573	0410@1328	2025-04-10	LE STRAT	ELIANE	Marseille 12	EBC, EVP, TCP...	demande que les espaces verts de cette parcelle soient protégés car arbres centenaires	A examiner avec attention
574	0410@1338	2025-04-10	CIQ La Fourragère	Hubert	Marseille 12	Zonage	demande à passer les zonages UC et UC5 du quartier en UC2 + ramener la hauteur des bâtiments en zone UQP à 16 mètres de hauteur + Que la qualification en UV1 du terrain appartenant au Florence situé derrière Auchan soit rectifiée en inconstructible	Défavorable
575	0410@1368	2025-04-10	Martin CIQ Petit-Bosquet	dany	Marseille 12		faire une urbanisation de meilleure qualité et préserver les espaces verts	Généralités
							demande la correction d'une erreur	

N°	Numdosier	Date de la demande	Nom de famille ou de l'organisme	Prénom	Commune ou arrondissement	Objet principal de la requête	Synthèse de la requête	Avis de la Commission d'enquête
576	0411@1543	2025-04-11	BENCHALLAL	HACHEMI	Marseille 12	EBC, EVP, TCP...	matériel dans le positionnement d'EVP1 à la modification N°3	A examiner avec attention
577	0411@1565	2025-04-11	BEAUMONT-PLATEAU CIQ de Beaumont-Plateau	CIQ	Marseille 12		conteste le manque de concertation	Généralités
578	0411@1655	2025-04-11	MAGGIACO MO	Helene	Marseille 12	EBC, EVP, TCP...	demande le classement de sa parcelle en espace vert protégé	Favorable
579	0411@1668	2025-04-11	MARQUES Avocat	Raphaël	Marseille 12	Zonage	demande la suppression de la zone agricole pour de la zone économique conformément à un jugement obtenu sur un permis de construire	Favorable
580	0411@1676	2025-04-11	SOUVESTRE Mairie des 11ème et 12ème Arrondissements de Marseille	Sylvain	Marseille 12	Zonage	demande la maintien de la zone AU1 des caillols en attendant une zac	Favorable
581	0411@1676-03	2025-04-11	SOUVESTRE Mairie des 11ème et 12ème Arrondissements de Marseille	x	Marseille 12	OAP Thématique	demande que l'oap calanques-garlaban soit suspendue en attente d'une redéfinition	Ne concerne pas modification n°4 PLUi
582	0411@1676-04	2025-04-11	SOUVESTRE Mairie des 11ème et 12ème Arrondissements de Marseille	x	Marseille 12	OAP sectorielle	appui à l'oap moulin maurel mais souligne le risque effondrement sur la route des 3 lucs, à prendre en compte dans l'oap	A examiner avec attention
583	0411@1676-06	2025-04-11	SOUVESTRE Mairie des 11ème et 12ème Arrondissements de Marseille	x	Marseille 12	Emplacements réservés	demande ER pour élargir le rue du millepertuis	A examiner avec attention
584	0411@1676-07	2025-04-11	SOUVESTRE Mairie des 11ème et 12ème Arrondissements de Marseille	x	Marseille 12	Emplacements réservés	demande ER pour élargissement chemin des amaryllis	A examiner avec attention
585	0411@1676-09	2025-04-11	SOUVESTRE Mairie des 11ème et 12ème Arrondissements de Marseille	x	Marseille 12	Emplacements réservés	demande un ER équipement public et zonage UC1	A examiner avec attention

N°	Numdosier	Date de la demande	Nom de famille ou de l'organisme	Prénom	Commune ou arrondissement	Objet principal de la requête	Synthèse de la requête	Avis de la Commission d'enquête
586	0411@1676-10	2025-04-11	SOUVESTRE Mairie des 11ème et 12ème Arrondissements de Marseille	x	Marseille 12	Emplacements réservés	suppression de l'ER traverse st pons et réalisation d'une zone de rencontre	Favorable
587	0411@1676-11	2025-04-11	SOUVESTRE Mairie des 11ème et 12ème Arrondissements de Marseille	x	Marseille 12	Zonage	demande de basculer le zonage de UC1 à UP1	A examiner avec attention
588	0411@1676-15	2025-04-11	SOUVESTRE Mairie des 11ème et 12ème Arrondissements de Marseille	x	Marseille 12	Zonage	demande le maintien post enquête publique : - zonage UQp des camoins - zonage Uct2 au chemin des amaryllis	Favorable
589	0411@1706-03	2025-04-11	OUACHANI	x	Marseille 12	OAP sectorielle	Moulins Maurel: demande que le projet fasse plus de place à l'industrie	A examiner avec attention
590	0416C1794	2025-04-16	François	LEJEUNE	Marseille 12	Emplacements réservés	demande de supprimer l' ER M12-039	A examiner avec attention
591	20250313091956	2025-02-14	Avis PPA-PPC	SNCF	Marseille 12	Emplacements réservés	Elargir le périmètre de l'ERT 073	A examiner avec attention
592	20250313092502	2025-02-14	Avis PPA-PPC	SNCF	Marseille 12	Emplacements réservés	Maintien de l'accès depuis la rue Hrant DINK jusqu'à la plateforme ferroviaire.	A examiner avec attention
593	20250313095439	2025-02-14	Avis PPA-PPC	SNCF	Marseille 12	EBC, EVP, TCP...	Il est demandé le maintien de la classification actuelle, à savoir "EVP catégorie 3", en accord avec les services de la ville de Marseille	Favorable
594	20250313095655	2025-02-14	Avis PPA-PPC	SNCF	Marseille 12	Règlement et OAP QAFU	Il est demandé la réduction de la servitude de recul de 10m à 4m	Défavorable
595	20250313102028	2025-03-13	Avis PPA-PPC	CMAR	Marseille 12	OAP sectorielle	La CMAR considère que la réhabilitation de l'ancienne usine moulin Maurel doit rester sur le champ de l'activité productive. Elle demande l'interdiction du commerce et la limitation du tertiaire	A examiner avec attention
596	20250313153554	2025-02-27	Avis PPA-PPC	DDTM	Marseille 12	OAP sectorielle	L'OAP MOULINS MAUREL prévoyant l'accueil d'activités économique, la DDTM propose que le choix de ces activités soit étudié en lien avec le PTZC sur la zone de la Valentine (page 13)	Défavorable
597	0313E17	2025-03-13	LE BELLER	Pierre	Marseille	Zonage	demande l'ouverture à l'urbanisation d'une zone AU	Ne concerne pas modification n°4 PLUi

N°	Numdosier	Date de la demande	Nom de famille ou de l'organisme	Prénom	Commune ou arrondissement	Objet principal de la requête	Synthèse de la requête	Avis de la Commission d'enquête
					13			
598	0314@31	2025-03-14	musarella association poumon vert saint mitre	philippe	Marseille 13	Emplacements réservés	demande la suppression de l'ER pour voie nouvelle "ex linéa"	A examiner avec attention
599	0318@79	2025-03-18	vayron	nicole	Marseille 13	EBC, EVP, TCP...	Je m'oppose à ce que les parcelles 72 et 73 section 880 B , situé 13013 Marseille, qui étaient constructibles soit passées en EVP2 suite à la modification numéro 4 . Je demande à ce que les parcelles redeviennent constructibles car il n'y a pas d'espaces verts sur ces terrains.	A examiner avec attention
600	0319@126	2025-03-19	REBOUL SCP BERENGER BLANC BURTEZ DOUCEDE ET ASSOCIES	jean-Philippe	Marseille 13	Zonage	ZAc de chateaugombert: demande le changement de zonage de zone économique vers zone d'habitat au motif qu'il n'y aurait pas de preneur pour ce type d'activité	Ne concerne pas modification n°4 PLUi
601	0321@214	2025-03-21	Hachem Avocat	Benjamin	Marseille 13	EBC, EVP, TCP...	demande de levée d'EBC pour passer en EVP + changement de zonage	Ne concerne pas modification n°4 PLUi
602	0322@229	2025-03-22	Bosqui	BOSQUI	Marseille 13	EBC, EVP, TCP...	demande suppression evp créée à la M4 car pas d'espace vert	Ne concerne pas modification n°4 PLUi
603	0324@261	2025-03-24	musarella association poumon vert saint mitre	philippe	Marseille 13	Zonage	demande de basculer le zone AU3 de chateau gombert en zone A / N	Ne concerne pas modification n°4 PLUi
604	0324@263	2025-03-24	JEAN	Hélène Marie	Marseille 13	Emplacements réservés	demande suppression ER (ex linea) sur la maison + redimensionner l'er entier	A examiner avec attention
605	0324@269	2025-03-24	CORONA	Isabelle	Marseille 13	OAP sectorielle	demande de supprimer l'OAP extension chateau gombert : car pas de linéa, préservation des continuités paysagères/hydrau... et besoin de développer des activité support de nature et de loisirs pour les habitants du quartier	Ne concerne pas modification n°4 PLUi
606	0326@432	2025-03-26	FABRE	Jean-Paul	Marseille 13	Zonage	demande d'ouverture de la zone AU3	A examiner avec attention
607	0327C494	2025-03-27	JEAN	Hélène-Marie	Marseille 13	Emplacements réservés	demande ajustement ER EX LINEA pour sortir sa maison + revoir ER globalement	A examiner avec attention
608	0327R498 (MRS - E-1)	2025-03-27	FABRE	Thierry	Marseille 13	Zonage	demande d'ouverture zone Au pour construire	Ne concerne pas modification n°4 PLUi
609	0327R499 (MRS)	2025-03-27	BUSQUI	Marc	Marseille 13	EBC, EVP, TCP...	demande suppression EVP	Ne concerne pas modification n°4 PLUi

N°	Numdosier	Date de la demande	Nom de famille ou de l'organisme	Prénom	Commune ou arrondissement	Objet principal de la requête	Synthèse de la requête	Avis de la Commission d'enquête
	- E-1)							
610	0331C658	2025-03-31	burtez doucede	avocats	Marseille 13	Règlement et OAP QAFU	demande de revoir la dg 3.6 relative aux regles de stationnement pour annuler la modification	Défavorable
611	0331R637 (SLV H-1)	2025-03-31	FABRE		Marseille 13	Zonage	demande ouverture zone AU3 pour bâtir	Ne concerne pas modification n°4 PLUi
612	0331R641 (MRS - E-1)	2025-03-31	FORESTIER	Bernard et Française	Marseille 13	Emplacements réservés	demande d'infos sur la réalisation des ER voiries	A examiner avec attention
613	0401E688	2025-04-01	Besson	Florent	Marseille 13	Zonage	demande de changement de zonage pour construire	Ne concerne pas modification n°4 PLUi
614	0402@724	2025-04-02	MARCHAS LPO PACA	Anaël	Marseille 13	Zonage	demande de basculer en A les terrains du mail central dans l'oap extension chateau gombert pour proteger la chouette cheveche d'athena et son habitat	Défavorable
615	0402@725	2025-04-02	GIBOULOT	MICHELE	Marseille 13	EBC, EVP, TCP...	demande la suppression des EVP instauré en modification 3	Ne concerne pas modification n°4 PLUi
616	0403C757	2025-04-03	BENJAMIN IMMOBILIER	x	Marseille 13	Zonage	demande de passer de sUEcgb en UC2 pour faire de l'habitat à la place de l'éco	A examiner avec attention
617	0403R764 (MRS - E-1)	2025-04-03	CONSTANT	Gerard	Marseille 13	EBC, EVP, TCP...	demande que son terrain soit constructible pour batir	Ne concerne pas modification n°4 PLUi
618	0404@829	2025-04-04	x	christophe	Marseille 13	Règlement et OAP QAFU	mettre en cohérence art11 et art1 sur les affouillements/exhaussements concernant les garages	Favorable
619	0404@831	2025-04-04	x	ange	Marseille 13	Règlement et OAP QAFU	demande d'éclaircissements sur la classification des aérations sur toit naturelles	Favorable
620	0406@894	2025-04-06	SAUREL	Michel	Marseille 13	Règlement et OAP QAFU	permettre bonus de hauteur pour les accès au stationnement vélo, au niveau des rampes d'accès	Favorable
621	0407@928	2025-04-07	SAPIN OASIS GROUPE	EMMANUEL	Marseille 13	EBC, EVP, TCP...	demande suppression evp existant	Défavorable
622	0407@928-02	2025-04-07	SAPIN OASIS GROUPE	x	Marseille 13	Autre	demande une bonne desserte en transport en commun	Généralités
623	0407@928-03	2025-04-07	SAPIN OASIS GROUPE	x	Marseille 13	Règlement et OAP	demande d'assouplir du règlement en UC2 : stationnement, hauteur supplémentaire, emprise plus importante	Défavorable

N°	Numdosier	Date de la demande	Nom de famille ou de l'organisme	Prénom	Commune ou arrondissement	Objet principal de la requête	Synthèse de la requête	Avis de la Commission d'enquête
						QAFU		
624	0407@942	2025-04-07	x	Michelle	Marseille 13	OAP Thématique	harmoniser les termes % EV et % PT car varient suivant les oap	Favorable
625	0407@944	2025-04-07	FUSTE CIQ de la Bastide Longue 13013 Marseille	Pierre	Marseille 13	Annexes	inondation de rue: 1. demande de bassin de retention etanche enterre 2. avis defavorable au pc si pas d'infiltration possible et sans réseau pluvial/caniveau 3. obligation étude hydrogeo pour PC	A examiner avec attention
626	0407@956	2025-04-07	MULLARD Association Collectif "Laisse Béton"	Eric	Marseille 13	Zonage	demande de basculer le domaine de la claire en A contre AU aujourd'hui pour préserver sa vocation agricole + maintien TVB + demande trames brunes et noires + zone AU3 de chateau gombert en A au lieu de AU	A examiner avec attention
627	0407E963	2025-04-07	MULLARD	laisse béton	Marseille 13	EBC, EVP, TCP...	demande la sauvegarde des terres agricoles en transformant en zone agricole les zones AU de la Claire et Chateau-gombert	Ne concerne pas modification n°4 PLUi
628	0408@1003	2025-04-08	Aravecchia	Thierry	Marseille 13	Zonage	demande de passer d'UP1 à Uct1	A examiner avec attention
629	0408E1046	2025-04-08	Mathieu Anselmino	avocats	Marseille 13	Zonage	demande de bascuer d'UP1 à Uct2 voir Uct1	Ne concerne pas modification n°4 PLUi
630	0409@1095	2025-04-09	JOULIN SAS AFIM MEDITERRANEE	MICHEL	Marseille 13	Zonage	demande de passer de A vers zone constructible	Ne concerne pas modification n°4 PLUi
631	0409@1177	2025-04-09	TUILIER Lidl	Vincent	Marseille 13	Règlement et OAP QAFU	demande de polarité commerciale pour pouvoir faire + 1250m² de sdp	A examiner avec attention
632	0410@1353	2025-04-10	HARDOUIN France Nature Environnement Bouches-du- Rhône	Richard	Marseille 13	Zonage	demande que la zone AU3 de chateau gombert passe en zone agricole	Ne concerne pas modification n°4 PLUi
633	0410@1381	2025-04-10	Magro Particulier	Didier	Marseille 13	Zonage	opposition au changement de zonage de AU vers A2, veule du UP2b	A examiner avec attention
634	0410@1389	2025-04-10	GIRARD PARTICULIER	MARCEL	Marseille 13	Zonage	opposition au passage de AU vers A2, veule UP2b comme les voisins	A examiner avec attention
635	0410@1444	2025-04-10	x	Famille DEGUERRY-DUSSERT	Marseille 13	Zonage	demande de passer leur foncier en A2 au lieu de A1 et UP2b + demande suppression alignement (ajouté à la M4)	Favorable
			Louis					

N°	Numdosier	Date de la demande	Nom de famille ou de l'organisme	Prénom	Commune ou arrondissement	Objet principal de la requête	Synthèse de la requête	Avis de la Commission d'enquête
636	0410E1314	2025-04-10	ROUBIN - SAPHIE	c	Marseille 13	EBC, EVP, TCP...	demande de retour d'EVP 1	A examiner avec attention
637	0410E1384	2025-04-10	MARCEL	x	Marseille 13	Zonage	demande de basculer en zonage UP3 au lieu d'agricole	A examiner avec attention
638	0411@1479-04	2025-04-11	Bercet Colinéo	x	Marseille 13	EBC, EVP, TCP...	demande de mettre un TCP sur la zone AU à l'ouest du couvent de la betheline	Ne concerne pas modification n°4 PLUi
639	0411@1479-07	2025-04-11	Bercet Colinéo	x	Marseille 13	Zonage	demande que la zone AU3 de chateau gombert bascule en zone agricole	Ne concerne pas modification n°4 PLUi
640	0411@1479-10	2025-04-11	ASSOCIATION Colinéo	Bercet	Marseille 13	Zonage	demande de basculer la zone Ne à cote de la carrière de palama en zone Ns	A examiner avec attention
641	0411@1509	2025-04-11	PINATEL CIQ de Château-Gombert	Frederic	Marseille 13	Zonage	appui à la zone agricole de palama	Favorable
642	0411@1510	2025-04-11	PINATEL CIQ de Château-Gombert	Frederic	Marseille 13	EBC, EVP, TCP...	appui au changement de zonage sur la betheline est + demande de protection boisement sur la partie ouest	Ne concerne pas modification n°4 PLUi
643	0411@1514	2025-04-11	CIQ de Château-Gombert	Frederic PINATEL	Marseille 13	Zonage	demande de basculer la zone AU1 des paranques en zone agricole A1	Ne concerne pas modification n°4 PLUi
644	0411@1517	2025-04-11	PINATEL CIQ de Château-Gombert	Frederic	Marseille 13	Autre	demande une réflexion sur l'ex linea pour créer une déviation routière du coeur du village de château Gombert + demande de réflexion de voie douce + TC sur la traverse de la rose	Ne concerne pas modification n°4 PLUi
645	0411@1539	2025-04-11	Cortial	Martine	Marseille 13	Autre	protéger les collines, arrêter de bâtir ...	Généralités
646	0411@1561	2025-04-11	DUDIEUZERE CD13	Cédric	Marseille 13	OAP sectorielle	demande que dans l'oap st Jerome nord, le % de logt social soit abaissé à 20 ou 25% car déjà bcp de logts sociaux dans cet arrondissement	A examiner avec attention
647	0411@1561-02	2025-04-11	DUDIEUZERE CD13	x	Marseille 13	Emplacements réservés	demande que l'ex ER LINEA soit allongé vers l'ouest pour se clipser sur le rond point du pebre d'ail	A examiner avec attention
648	0411@1567	2025-04-11	PINATEL CIQ de Château-Gombert	Frederic	Marseille 13	Emplacements réservés	demande de réaliser l'er M13-134 avant d'ouvrir le groupe scolaire de la grave	A examiner avec attention
649	0411@1567-02	2025-04-11	PINATEL CIQ de Château-Gombert	x	Marseille 13	Règlement et OAP	demande de ne pas diminuer les obligations de stationnement mais plutot d'améliorer les transports en commun	A examiner avec attention

N°	Numdosier	Date de la demande	Nom de famille ou de l'organisme	Prénom	Commune ou arrondissement	Objet principal de la requête	Synthèse de la requête	Avis de la Commission d'enquête
						QAFU		
650	0411@1567-03	2025-04-11	PINATEL CIQ de Château-Gombert	x	Marseille 13	EBC, EVP, TCP...	demande de basculer cette parcelle en zone A afin de faire du maraichage pour une association	A examiner avec attention
651	0411@1567-04	2025-04-11	PINATEL CIQ de Château-Gombert	x	Marseille 13	Emplacements réservés	demande de mettre un ER pour équipement public pour parking et agrandissement centre animation	A examiner avec attention
652	0411@1567-05	2025-04-11	PINATEL CIQ de Château-Gombert	x	Marseille 13	Emplacements réservés	demande que la métropole achete la voirie réalisée	A examiner avec attention
653	0411@1567-06	2025-04-11	PINATEL CIQ de Château-Gombert	x	Marseille 13	Patrimoine urbain	demande que le noyau villageois de chateau gombert et ses caractéristiques (toiture, couleur façade...) soit préservé	Généralités
654	0411@1569	2025-04-11	BOSQUI	Marc	Marseille 13	EBC, EVP, TCP...	demande de supprimer les EVP pour pouvoir construire	A examiner avec attention
655	0411@1591	2025-04-11	SEDE WIM Group	Guillaume	Marseille 13	Zonage	demande de basculer de Uct1 à UC1 du 89 au 131 bld bara	A examiner avec attention
656	0411@1623	2025-04-11	Besson	Guy	Marseille 13	Zonage	demande de pouvoir construire	A examiner avec attention
657	0411@1630	2025-04-11	ARMAND Syndicat des Architectes des Bouches-du-Rhône	OLIVIER	Marseille 13	Règlement et OAP QAFU	proposition d'évolutions du règlement	Ne concerne pas modification n°4 PLUi
658	0411@1660	2025-04-11	IBANEZ & ASSOCIES SELARL D'AVOCATS	BARRY WHITE	Marseille 13	Zonage	demande de lever la SAP car ont un permis pour collectif, vu et autorisé par la ville	A examiner avec attention
659	0411C1613	2025-04-11	Benjamin Hachem avocats	Alida Doru	Marseille 13	EBC, EVP, TCP...	demande suppression ebc pour bâtir	Défavorable
660	0416C1796	2025-04-16	SOGIMA BURTEZ AVOCAT	x	Marseille 13	Règlement et OAP QAFU	demande d'enlever le paragraphe 11a) de l'article 11 en UA	A examiner avec attention
661	20250313104922	2013-03-20	Avis PPA-PPC	Chambre d'agriculture	Marseille 13	Zonage	La Chambre d'agriculture demande le classement du secteur PALAMA classé en A1 en zone agricole A2 plus approprié pour développer d'autres productions que celles actuellement réalisées sur le site. L'exploitant peut avoir besoin d'implanter des installations (Serres, station d'irrigation etc...) De même les bâtis sur les parcelles A0 445, 443 et 188 sont classés en UP2b. Ce classement ne garantit pas la pérennité de cet usage agricole, d'où la demande d'un classement en zone A2 également du siège agricole.	Favorable

N°	Numdosier	Date de la demande	Nom de famille ou de l'organisme	Prénom	Commune ou arrondissement	Objet principal de la requête	Synthèse de la requête	Avis de la Commission d'enquête
662	20250313110058	2013-03-20	Avis PPA-PPC	Chambre d'agriculture	Marseille 13	EBC, EVP, TCP...	La chambre d'agriculture demande la suppression des alignements inscrit dans le secteur de PALAMA, notamment - Les alignements d'oliviers qui longent le chemin de Palama, - L'alignement séparant la parcelle AO 445 et 447, - L'alignement longeant les parcelles AO 451, 450 le long e la zone UP1 - les alignements représentés sur la parcelle AO 446	Favorable
663	20250313132514	2013-03-20	Avis PPA-PPC	Chambre d'Agriculture	Marseille 13	Zonage	La chambre d'agriculture demande le classement des parcelles A0188, AO444 et AO446 en zone agricole A2 en attendant suppression EBC à la révision	Ne concerne pas modification n°4 PLUi
664	20250313133302	2013-03-20	Avis PPA-PPC	Chambre d'Agriculture	Marseille 13	Zonage	La zone AU1 de Sainte- Marthe à été classée en plusieurs zones et notamment Nh. La chambre d'agriculture demande le classement de ces parcelles en zone A2 nécessaire à l'exploitation agricole et permettant d'envisager des constructions et installations liées à l'exploitation..	A examiner avec attention
665	20250318133746	2025-03-18	Avis PPA-PPC	Marseille	Marseille 13	Emplacements réservés	La commune demande la suppression de l'emplacement réservé qui gêne la commune pour la rénovation du stade Hei Bernus après mise en demeure de la Métropole qui a répondu par un courrier de renoncement.	A examiner avec attention
666	0312@9	2025-03-12	GOUIRAND SAS 4 G	Gilbert	Marseille 14	Zonage	demande un changement de zonage afin d'autoriser d'autres destinations que les activités artisanales et tertiaires pour faciliter la vente ou la location de leur bâtiment	A examiner avec attention
667	0317@60	2025-03-17	CORNEILLE HABITAT MARSEILLE PROVENCE AMPM	Catherine	Marseille 14	Emplacements réservés	levée de l'emplacement réservé "B-021, bassin de rétention, Métropole- Commune, Centre-21". En effet, cet emplacement réservé grève la constructibilité de la parcelle référencée 895 C N°72	A examiner avec attention
668	0325@406	2025-03-25	RIGO Particulier membre du CIQ St Barthélemy	Marc	Marseille 14	Risques	pourquoi le plui class en zone rouge - inconstructible- cette parcelle pour cause de mouvement de terrain ? alors qu'aucun mouvement constaté	A examiner avec attention
669	0327C519	2025-03-27	LAURENT	Arlette	Marseille 14	Zonage	demande d'ouvrir la zone AU1 pour permettre la construction de 2 maisons	A examiner avec attention
670	0327R504 (MRS - E-1)	2025-03-27	POLI	Patrick et Marie-Pierre	Marseille 14	Zonage	demande de revoir le zonage vers du UCT1 car le projet ne peut être réalisé en UQp	Favorable
671	0401@672	2025-04-01	Le Dizès	Stéphane	Marseille 14	Autre	demande des voies de circulation douce sur l'ex linea par ex pour rejoindre la massif de l'étoile	Ne concerne pas modification n°4 PLUi
672	0401@	2025-04-	Le Dizès	Stéph	Mars	Zonage	impossible à localiser	A examiner avec attention

N°	Numdosier	Date de la demande	Nom de famille ou de l'organisme	Prénom	Commune ou arrondissement	Objet principal de la requête	Synthèse de la requête	Avis de la Commission d'enquête
	675	01		ane	eille 14			
673	0401@676	2025-04-01	DISDIER ASSOCIATION DIOCESAINE DE MARSEILLE	Véronique	Marseille 14	Emplacements réservés	demande suppression ER pour extension cimetièrre : ville de marseille delivré permis en 2024, mise en demeure en 2020: pas de reponse	A examiner avec attention
674	0406@893	2025-04-06	Berchiche	Mohamed	Marseille 14	Emplacements réservés	demande la realisation de voirie nord/sud et est/ouest dans le secteur global de Ste marthe. Dommage que l'ex linéa est été abandonné comme ça, sans véritable reflexion pour en faire autre chose.	A examiner avec attention
675	0406@910	2025-04-06	Bekka La Cité de l'agriculture	Alina	Marseille 14	Règlement et OAP QAFU	demande de permettre le changement de destination pour campagne charlotte	A examiner avec attention
676	0407@926	2025-04-07	Bonnin	Patrick	Marseille 14	Emplacements réservés	demande elargissement trottoir car il mesure 50cm et bcp de flux y compris collegien	A examiner avec attention
677	0407@960	2025-04-07	Duchesne	Corinne	Marseille 14	Patrimoine urbain	appui au projet de permettre le changement de destination de campagne charlotte	A examiner avec attention
678	0407@974	2025-04-07	POLI EHPAD RESIDENCE MAGDALA MAGDALA	PATRICK	Marseille 14	Zonage	demande de basculer en Uct1 sa propriété foncière	A examiner avec attention
679	0408@1050-02	2025-04-08	RAPHAEL	nicole	Marseille 14	Autre	opposition panneau photovoltaïque au vallon dol	Défavorable
680	0408@1072	2025-04-08	Piccioloni	Laurence	Marseille 14	Zonage	appui au projet magdala	Favorable
681	0408@1073	2025-04-08	piccioloni	carla	Marseille 14	Zonage	appui au projet magdala	Favorable
682	0409@1107	2025-04-09	Paul	Olivier	Marseille 14	Zonage	appui au projet magdala	Favorable
683	0409@1125	2025-04-09	NEY	Hei	Marseille 14	Zonage	appui a magdala	Favorable
684	0409@1219	2025-04-09	LEFERT CIQ SAINTE MARTHE	Valérie	Marseille 14	Emplacements réservés	demande de revoir le tracé de la U236	A examiner avec attention
685	0409@1219-02	2025-04-09	LEFERT CIQ SAINTE MARTHE	x	Marseille 14	Zonage	revoir la zonage du parc montgolffier : passer de A1 en A2	A examiner avec attention
686	0409@1219-	2025-04-	LEFERT CIQ SAINTE	x	Mars	Emplacements	demande de maintenir cimetièrre et	A examiner avec attention

N°	Numdosier	Date de la demande	Nom de famille ou de l'organisme	Prénom	Commune ou arrondissement	Objet principal de la requête	Synthèse de la requête	Avis de la Commission d'enquête
	03	09	MARTHE		eille 14	réservés	annulation d'un pc	
687	0409@1219-04	2025-04-09	LEFERT CIQ SAINTE MARTHE	x	Mars eille 14	Mixité sociale	demande de baisser le % de logement social sur oap besson giraudy et st jerome nord	Défavorable
688	0410@1323	2025-04-10	MIAUX SOLEAM	Jean- Yves	Mars eille 14	Emplace ments réservés	demande suppression ER, BV-009	A examiner avec attention
689	0410@1352	2025-04-10	HARDOUIN France Nature Environneme nt Bouches- du- Rhône	Richa rd	Mars eille 14	Zonage	opposition a la zone AU St jerôme Nord, demande maintien en zone agricole	A examiner avec attention
690	0410@1437	2025-04-10	Nicolet	J.	Mars eille 14	Zonage	demande un changement de zonage vers ??	Défavorable
691	0410E1364	2025-04-10	Claire TURCHINI	SOLE AM	Mars eille 14	Emplace ments réservés	demande de redessiner l'ER BV-09 pour préserver la maison et la zone agricole A1	A examiner avec attention
692	0411@1456	2025-04-11	ADRL Association de défense des riverains de Linéa	ADRL	Mars eille 14	Emplace ments réservés	demande la suppression de la linéa	A examiner avec attention
693	0411@1479-05	2025-04-11	Bercet Colinéo	x	Mars eille 14	OAP sectoriell e	demande que le secteur st jerome nord soit préservé en zone agricole	A examiner avec attention
694	0411@1479-06	2025-04-11	Bercet Colinéo	x	Mars eille 14	OAP sectoriell e	demande de limiter l'imperméabilisation de ce secteur et d'utiliser des matériaux renouvelables + bonne insertion paysagère	Favorable
695	0411@1556	2025-04-11	x	gérar d	Mars eille 14	Règleme nt et OAP QAFU	demande de revoir les règles des axes urbains et des éléments remarquables dans la reglement patrimonial car identique	Favorable
696	0411@1658	2025-04-11	x	muri el	Mars eille 14	Règleme nt et OAP QAFU	demande d'éclaircissement du règlement en zone UP en ce qui concerne les bonus de 10% pour 'artisanat et/ou commerce de detail. aujourd'hui bonus 10% d'emprise si cette destination mais valable pour bâtiment eco seul ? ou valable si logement au dessus ?	A examiner avec attention
697	0411E1484	2025-04-11	Rubino	Yanni ck	Mars eille 14	Emplace ments réservés	Theodora (MRS 14 005 pour voirie) : demande de suppression de l'ER	A examiner avec attention
698	0411E1720	2025-04-11	Conseil Citoyen15em e	x	Mars eille 14			Généralités
699	0411 R150 5 (MRS	2025-04-11	ARNAUD	Alber t	Mars eille 14	Zonage	le propriétaire fait par de son opposition au zonage AU de son terrain et souhaite être en zone agricole	A examiner avec attention

N°	Numdosier	Date de la demande	Nom de famille ou de l'organisme	Prénom	Commune ou arrondissement	Objet principal de la requête	Synthèse de la requête	Avis de la Commission d'enquête
	- E-1)							
700	20250313094020	2025-02-27	Avis PPA-PPC	DDTM	Marseille 14	Risques	Sur les Hauts de Sainte Marthe, la partie de la zone AU1 qui bascule en UP3 se situe en zone rouge du PPRi qui interdit les créations d'habitation (page 3)	Favorable
701	20250313095201	2025-02-27	Avis PPA-PPC	DDTM	Marseille 14	Risques	La DDTM demande de mentionner le PPRIF dans l'OAP Bessons Giraudy (page 5).	Favorable
702	20250313150515	2025-02-27	Avis PPA-PPC	DDTM	Marseille 14	OAP sectorielle	La DDTM demande que l'OAP BESSONS GIRAUDY explicite davantage comment le château du Faguest pourra être préservé (page 12)	Favorable
703	20250318133600	2025-01-06	Avis PPA-PPC	EUROMED	Marseille 14	Emplacements réservés	Regroupement des plusieurs pré-ER en un seul ER afin de simplifier le règlement graphique/ Recalage précis des ER en fonction des relevés géométriques	Favorable
704	20250318134721	2025-01-06	Avis PPA-PPC	EUROMED	Marseille 14	OAP sectorielle	Demande d'ajout de précisions, la conservation des bâtiments ne traduisant que partiellement les possibilités de maintien / réutilisation du patrimoine	Favorable
705	0314@27	2025-03-14	DEUKMEDJIAN Promotion Pichet	Guillaume	Marseille 15	Zonage	Demande de modification de zonage de UEa2 à UC3	Défavorable - Hors sujet Conformément à l'article L153-31 du Code de l'Urbanisme, la modification de zonage relève d'une REVISION du PLUi, Il y aura donc lieu de renouveler cette demande de changement à l'occasion d'une éventuelle révision du PLUi,
706	0318@96	2025-03-18		John	Marseille 15	Emplacements réservés	Demande d'aménager l'ER en y créant un espace piéton et cycliste	Favorable
707	0319@110	2025-03-19	Del Trento Pirone	Georges	Marseille 15	Zonage	Demande de changement de zonage de UM à UP2B	Défavorable - Hors sujet Conformément à l'article L153-31 du Code de l'Urbanisme, la modification de zonage relève d'une REVISION du PLUi, Il y aura donc lieu de renouveler cette demande de changement à l'occasion d'une éventuelle révision du PLUi
708	0329E591	2025-03-29	sferjani	X	Marseille 15	Zonage	Souhait de modifier le zonage de SuCr à Up	Défavorable - Hors sujet Conformément à l'article L153-31 du Code de l'Urbanisme, la modification de zonage relève d'une REVISION du PLUi, Il y aura donc lieu de renouveler cette demande de changement à l'occasion d'une éventuelle révision du PLUi
709	0404@818	2025-04-04	VERCKEN Cabinet Adrien VERCKEN Avocats	Adrien	Marseille 15		Autoriser les constructions nouvelles de bureaux sans condition de liaison avec des constructions relevant d'autres sous destinations citées dans la zone UEa (cf. courrier pour mieux comprendre)	Défavorable - Hors sujet Conformément à l'article L153-31 du Code de l'Urbanisme, la modification de zonage relève d'une REVISION du PLUi, Il y aura donc lieu de renouveler cette demande de changement à l'occasion d'une éventuelle révision du PLUi
710	0407@922	2025-04-07	GENDRON	Michel	Marseille	OAP sectorielle	OAP Madrague : prévoir plus de stationnements	Favorable

N°	Numdosier	Date de la demande	Nom de famille ou de l'organisme	Prénom	Commune ou arrondissement	Objet principal de la requête	Synthèse de la requête	Avis de la Commission d'enquête
					15			
711	0407@937	2025-04-07	x	françois	Marseille 15	Emplacements réservés	demande de reduire l'er M15-064	Favorable
712	0407@966	2025-04-07	MARAGA SNC LIDL	Chris	Marseille 15	Règlement et OAP QAFU	Projet de déplacement Lidl : demande d'augmenter les places de stationnement dans la zone	Favorable
713	0408@1033	2025-04-08	NINOT et MACCARI	Alain, Joelle et Roberte	Marseille 15	Emplacements réservés	Demande de supprimer l'ER VO-005	Hors sujet - Conformément à l'article L153-31 du Code de l'Urbanisme, la modification d'un emplacement réservé relève d'une REVISION du PLUi. Il y aura donc lieu de reniueler cette demande de changement à l'occasion d'une éventuelle révision du PLUi,
714	0408@1033-02	2025-04-08	NINOT et MACCARI	NINOT et MACCARI	Marseille 15	EBC, EVP, TCP...	Demande de supprimer l'EVP3 sur la parcelle 906-I- n°60	Favorable
715	0409@1081	2025-04-09	Rabiet agence Lafarge Granulats Sud	christophe	Marseille 15	Zonage	Maintien du zonage NE sur les Installations de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) de la société Lafarge à l'Estaque	Favorable
716	0409@1137	2025-04-09	ZEROUALI	AHMED	Marseille 15	Zonage	Changer le zonage UEb2 pour permettre activités sportives privées	Favorable
717	0409@1169-01	2025-04-09	Dumolard	Jean-Marie	Marseille 15	Autre	Modifier le statut du terrain qui devait héberger le projets Ametis situé au 58 Bd Jean Labro, 13016 Marseille en zone arborée ouverte au publique, voire y implanter une crèche et/ou une maison du bel âge, et un parking	Défavorable
718	0409@1169-04	2025-04-09	Dumolard	Dumolard	Marseille 15	Zonage	Abaisser la limite de hauteur de construction à 16 mètres (18 mètres actuellement), voire la conserver à cette hauteur, et surtout interdire les dérogations	Défavorable - Ne concerne pas la modification N° 4
719	0409@1169-05	2025-04-09	Dumolard	Dumolard	Marseille 15	Zonage	Déménager les activités industrielles du GPMM sur Fos	Ne concerne pas la modification n°4 du PLUi
720	0409@1205	2025-04-09	METRAS (SARL BOYAUDERIE - TRIPERIE MEDITERRANEE)	PIERRE	Marseille 15	Zonage	Souhait de supprimer la SAP	Défavorable - Hors sujet Conformément à l'article L153-31 du Code de l'Urbanisme, la modification de zonage relève d'une REVISION du PLUi, Il y aura donc lieu de renouveler cette demande de changement à l'occasion d'une éventuelle révision du PLUi
721	0410@1262	2025-04-10	Supprer	Michelle	Marseille 15	Emplacements réservés	Suppression de l'ER M15033	Favorable
722	0410@	2025-04-	Piguem RCR	Carm	Mars	Zonage	Provence Studio : - demande de hauteur à	Favorable

N°	Numdosier	Date de la demande	Nom de famille ou de l'organisme	Prénom	Commune ou arrondissement	Objet principal de la requête	Synthèse de la requête	Avis de la Commission d'enquête
	1310	10	ARQUITECTES	e	eille 15		35m (au lieu de 30m) sur rue de Lyon - demande de hauteur à 100m à l'entrée du site	
723	0410@1371	2025-04-10	Seddiki	Fatma	Marseille 15	Zonage	Quartier des Puces : hauteur trop importante (p.27/28 du courrier) Avoir plus de stationnement	Favorable
724	0410@1433	2025-04-10	BONY BROWNFIELDS	Guillaume	Marseille 15	Emplacements réservés	Suppression ER tram au sud de la parcelle	Hors sujet - Conformément à l'article L153-31 du Code de l'Urbanisme, la modification d'un emplacement réservé relève d'une REVISION du PLUi. Il y aura donc lieu de reniueler cette demande de changement à l'occasion d'une éventuelle révision du PLUi,
725	0410@1433-02	2025-04-10	BONY BROWNFIELDS	BONY BROWNFIELDS	Marseille 15	Règlement et OAP QAFU	Modification du zonage UEa2 du PLUi Marseille-Provence, en autorisant la sous destination bureaux	Défavorable - Hors sujet Conformément à l'article L153-31 du Code de l'Urbanisme, la modification de zonage relève d'une REVISION du PLUi, Il y aura donc lieu de renouveler cette demande de changement à l'occasion d'une éventuelle révision du PLUi
726	0410@1433-03	2025-04-10	BONY BROWNFIELDS	BONY BROWNFIELDS	Marseille 15	OAP sectorielle	Demande de pôle de vie supplémentaire dans l'Orientaion d'Aménagement et de Programmation MRS-17	Favorable
727	0410@1434	2025-04-10	KAMMERLOCHER JARDINOT	Georges	Marseille 15	OAP sectorielle	OAP Euromed : Favoriser l'installation d'équipements de rayonnement local et métropolitain Participer à l'effort de renaturation du ruisseau Libérer le ruisseau et favoriser sa renaturation	Favorable
728	0411@1465	2025-04-11	Pelliccio CIQST ANDRÉ	Elisabeth	Marseille 15	Zonage	Opposition du CIQ à la demande du GPMM sur les Bassin Est pour qu'ils puissent bénéficier du même règlement que la zone portuaire de La Ciotat dédiée à l'activité du chantier naval.	Favorable
729	0411@1513	2025-04-11	DEFECHEREUX DEFECHEREUX TERAN ARCHITECTURE	SEBASTIEN	Marseille 15	Zonage	Demande de passer de zone Ub en zone UBt	Défavorable - Hors sujet Conformément à l'article L153-31 du Code de l'Urbanisme, la modification de zonage relève d'une REVISION du PLUi, Il y aura donc lieu de renouveler cette demande de changement à l'occasion d'une éventuelle révision du PLUi
730	0411@1524	2025-04-11	CIQ LUCCHESI	CIQ de Beaumont - Plateau	Marseille 15	Zonage	Site du GPMM : contre la demande de hauteur du GPMM	Favorable
731	0411@1537	2025-04-11	PETIT	FRANCINE	Marseille 15	Zonage	Demande de zonage de UP2b à UP1 avec une emprise limitée à 10%	Défavorable - Hors sujet Conformément à l'article L153-31 du Code de l'Urbanisme, la modification de zonage relève d'une REVISION du PLUi, Il y aura donc lieu de renouveler cette demande de changement à l'occasion d'une éventuelle révision du PLUi
732	0411@1562	2025-04-11	IBANEZ SELARL D'AVOCATS	Patrice	Marseille	Emplacements	Demande de suppression de l'ER H-0003	Hors sujet - Conformément à l'article L153-31 du Code de l'Urbanisme, la modification d'un emplacement réservé relève d'une REVISION du PLUi. Il y aura donc lieu de

N°	Numdosier	Date de la demande	Nom de famille ou de l'organisme	Prénom	Commune ou arrondissement	Objet principal de la requête	Synthèse de la requête	Avis de la Commission d'enquête
			IBANEZ & ASSOCIÉS		15	réservés		reniuever cette demande de changement à l'occasion d'une éventuelle révision du PLUi,
733	0411@1570	2025-04-11	Haouas	Yamina	Marseille 15	Zonage	Secteur des puces : hauteur trop importante	Favorable
734	0411@1615	2025-04-11	DEBELFORT CIQ LITTORAL CHANTE DE VENT	ALEX AND RA	Marseille 15		opposition OAP Madrague plan	Favorable
735	0411@1621	2025-04-11	BADON Cogedim Provence	Mari on	Marseille 15	OAP sectorielle	Mise à jour de la profondeur sur les schémas au sein de l'OAP MRS-26 La Provence -> Augmenter à 15m la profondeur (cf.étude capacitaire)	Favorable
736	0411@1621-02	2025-04-11	BADON Cogedim Provence	Man on	Marseille 15	Règleme nt et OAP QAFU	Modification de la règle de stationnement pour les bureaux : Il est sollicité la modification de l'article 11-e des zones sUeE3, sUeE3-1, sUeE3-2, sUeE3-3 et sUeE3-4 du règlement des zones spécifiques --> Abaissement du seuil à 75 m² au lieu des 100m²	Favorable
737	0411@1665	2025-04-11	HEQUET Avocat	Nicol as	Marseille 15	OAP sectorielle	Demande l'annulation de la demande la Ville de Marseille de supprimer l'OAP Madrague Plan	Favorable
738	0411@1675	2025-04-11	PETIT	LAUR ENCE	Marseille 15	OAP sectorielle	Contre le data center sur Provence Studios et Actisud	Hors sujet
739	0411@1701	2025-04-11	Mancini	Giulia	Marseille 15	OAP sectorielle	Contre data center sur Theodora Contre l'ER à destination d'Unitel	Hors sujet - Conformément à l'article L153-31 du Code de l'Urbanisme, la modification d'un emplacement réservé relève d'une REVISION du PLUi. Il y aura donc lieu de reniuever cette demande de changement à l'occasion d'une éventuelle révision du PLUi,
740	0411@1708	2025-04-11	Ville de Marseille Ville de Marseille	Vil le de M ars eill e	Marseille 15	OAP sectorielle	Demande d'annulation de l'annulation	Favorable
741	0414C1749	2025-04-14	Maccari	Robe rte	Marseille 15	EBC, EVP, TCP...	Demande la suppression de l'EVP3 pour permettre la réalisation d'un immeuble de logements (64) LLS et LLI.	Favorable
742	0415 R176 8 (MAR S- F- 1)	2025-04-11	EIFFAGE	x	Marseille 15	Autre	Dans le cadre de l'opération Smartseille Odysée - demande d'ajustement de la prescription des 22m pour éviter une mauvaise interprétation. C'est à la limite de deux prescriptions de hauteur (16m et 22m).	Favorable
743	20250	2025-03-18	Avis PPA-PPC	Mars eille	Mars eille 15	OAP sectorielle	-Suppression de l'OAP MADRAGUE PLAN compte tenu du contentieux en cours -Modification de zonage du foncier du "parc à poteaux" en UC2 (parcelle cadastrale	Favorable

N°	Numdosier	Date de la demande	Nom de famille ou de l'organisme	Prénom	Commune ou arrondissement	Objet principal de la requête	Synthèse de la requête	Avis de la Commission d'enquête
	318132646						899A 0015 dans le cadre de la construction du groupe scolaire Bernabo prévu dans le Plan École	
744	20250318134009	2025-03-18	Avis PPA-PPC	Marseille	Marseille 15	Emplacements réservés	L'emplacement réservé pour élargissement de voirie grève l'école primaire de la Calade qui doit être rénovée, même si un élargissement de la voirie à terme semble pertinent. La commune demande une suppression de l'emplacement réservé sur le groupe scolaire.	Favorable
745	20250318134324	2025-03-18	Avis PPA-PPC	Marseille	Marseille 15	Emplacements réservés	La commune demande la suppression de cet emplacement réservé pour bassin de rétention après avis de la Métropole afin de développer un projet économique sur ce foncier.	Favorable
746	20250318134524	2025-03-18	Avis PPA-PPC	Marseille	Marseille 15	Emplacements réservés	La commune demande la suppression de l'emplacement réservé pour permettre la réalisation des travaux de sécurisation de la voie suite à l'effondrement d'un mur de soutènement.	Favorable
747	20250318135017	2025-03-18	Avis PPA-PPC	Marseille	Marseille 15	Zonage	La commune demanda la création d'un emplacement réservé à destination d'espace vert au bénéfice de la Ville. Justification en PJ	Favorable
748	20250318135434-01	2025-02-03	Avis PPA-PPC	EURO MED	Marseille 15	Règlement et OAP QAFU	zonages sUeE1-2-3 : revoir le règlement art 5, 6 10	Favorable
749	20250318135434-02	2025-02-03	Avis PPA-PPC	EURO MED	Marseille 15	Règlement et OAP QAFU	Permettre de ne pas appliquer l'obligation de pleine terre pour des parcelles avec des constructions existantes en réhabilitation/transformation qui font l'objet d'une surélévation afin de ne pas mettre en péril le maintien total ou partiel de ces dernières	Favorable
750	20250318135434-03	2025-02-03	Avis PPA-PPC	EURO MED	Marseille 15	Règlement et OAP QAFU	Supprimer l'obligation de contiguïté foncière pour appliquer le foisonnement à l'échelle d'une opération d'aménagement	Favorable
751	20250318135434-04	2025-02-03	Avis PPA-PPC	EURO MED	Marseille 15	Règlement et OAP QAFU	Assurer une continuité bâtie avec les alignements des bâtiments mitoyens tout en permettant, ponctuellement, des retraits permettant une adaptation par rapport au contexte	Favorable
752	20250318135434-05	2025-02-03	Avis PPA-PPC	EURO MED	Marseille 15	Règlement et OAP QAFU	Créer des césures en limite séparatives latérales de façon à permettre l'aération des îlots (suite étude surchauffe urbaine) Limiter les vis-à-vis par rapport aux mitoyens Renforcer le bioclimatisme des îlot	Favorable
753	20250318135434-06	2025-02-03	Avis PPA-PPC	EURO MED	Marseille 15	Règlement et OAP QAFU	zonage sUeE1 article 8.a : clarification de l'article	Favorable
754	20250318135434-07	2025-02-03	Avis PPA-PPC	EURO MED	Marseille 15	Règlement et OAP QAFU	Imposer un minimum de pleine terre dans une secteur non réglementé, sans trop contraindre la faisabilité des projets sur des lots de petite surface	Favorable
755	202503181354	2025-02-	Avis PPA-PPC	EURO	Mars	Règlement et	Nécessité de considérer les parking-silo comme d'intérêt	Défavorable

N°	Numdosier	Date de la demande	Nom de famille ou de l'organisme	Prénom	Commune ou arrondissement	Objet principal de la requête	Synthèse de la requête	Avis de la Commission d'enquête
	34-09	03		MED	eille 15	OAP QAFU	collectif	
756	20250318135434-10	2025-02-03	Avis PPA-PPC	EURO MED	Mars eille 15	Règlement et OAP QAFU	Permettre ponctuellement des reculs inférieurs à 4 mètres	Défavorable
757	20250318135434-11	2025-02-03	Avis PPA-PPC	EURO MED	Mars eille 15	Règlement et OAP QAFU	Faciliter l'usage des toitures terrasse en introduisant une permission de dérogation ponctuelle de prospect dans le cas de la réalisation de toitures accessibles	Favorable
758	20250318145005	2025-03-18	Avis PPA-PPC	Mars eille	Mars eille 15	Patrimoine urbain	La ville demande la suppression des fiches EI-111, EI-110 et EI-17 suite à la prescription de mesures de sécurité préfectorale sur Saint Louis Sucre.	Favorable
759	20250319150222	2025-02-03	Avis PPA-PPC	EURO MED	Mars eille 15	OAP sectorielle	Modifications dans l'OAP La Provence	Favorable
760	0317@74	2025-03-17	CHIAPPE	Susanna	Mars eille 16	Emplacements réservés	Demande la création d'un parking relais au niveau de l'échangeur du Rove sur l'autoroute A55	Favorable
761	0318@84	2025-03-18	BEJA	CATHERINE	Mars eille 16	Règlement et OAP QAFU	Modifier le PLUI relatif aux quartiers en balcon remarquable en faveur du photovoltaïque	Demande à renouveler dans le cadre d'une prochaine modification ou révision du PLUi
762	0321@223	2025-03-21	Carlin	Florence	Mars eille 16		Demande d'un parking relais	Favorable
763	0321@224	2025-03-21	carlin	florence	Mars eille 16		Demande de parking relais	Favorable
764	0327C497	2025-03-27	ROBERT	Patrick	Mars eille 16		Faire un parking relais+photovoltaïque+halte ferroviaire	Favorable
765	0403@796	2025-04-03	Zussy	Dominique	Mars eille 16	Emplacements réservés	Demande d'un ER parking relais	Favorable
766	0406@882	2025-04-06	Louis de Canoncille	Cyprien	Mars eille 16	EBC, EVP, TCP...	Demande de création du parc Miramar	Favorable
767	0406@884	2025-04-06	x	Picmo	Mars eille 16	Zonage	Contre le projet de ferme solaire	Nécessite une large contribution avec les habitants
768	0407@955	2025-04-07	DONJON CIO Estaque Riaux	Jean-Marc	Mars eille 16	Mixité sociale	demande de supprimer l'ER M16-039 dans sa totalité	Hors sujet - Conformément à l'article L153-31 du Code de l'Urbanisme, la modification d'un emplacement réservé relève d'une REVISION du PLUi. Il y aura donc lieu de reniueler cette demande de changement à l'occasion d'une éventuelle révision du PLUi,
769	0407@975	2025-04-07	bouزيد	Florent	Mars eille		Carrière de l'aiguillon : Demande d'un projet global	Favorable

N°	Numdosier	Date de la demande	Nom de famille ou de l'organisme	Prénom	Commune ou arrondissement	Objet principal de la requête	Synthèse de la requête	Avis de la Commission d'enquête
					16			
770	0407@976	2025-04-07	PIERSANTI	LISE	Marseille 16		Carrière du Vallon : demande d'un projet global	Favorable
771	0407@981	2025-04-07	PIERSANTI	REGINE	Marseille 16		Carrière du Vallon : demande d'un projet global	Favorable
772	0408@1005	2025-04-08	ABBOU	KEDIJA	Marseille 16		Carrière du vallon : avoir un projet global	Favorable
773	0408@1007	2025-04-08	BEAHAL	SALIMA	Marseille 16		Carrière du VALLON : avoir un projet global	Favorable
774	0408@1008	2025-04-08	BEAHAL	VINCENT	Marseille 16		Carrière de l'aiguillon : demande de tertiaire et de coworking	Favorable
775	0408@1015	2025-04-08	HARARI	FARID	Marseille 16		Carrière du Vallon : prévoir un projet global	Favorable
776	0408@1022	2025-04-08	bura	cyril	Marseille 16		Demande d'un projet global sur les carrières du vallon	Favorable
777	0408@1039	2025-04-08	roux	christine	Marseille 16		Pas de logistique / Prévoir des parkings sécurisés	Favorable
778	0408@1051	2025-04-08	ROUX	CHRISTINE	Marseille 16		Carrières du Vallon : avoir un projet global	Favorable
779	0408@1055	2025-04-08	CHAPUIS	SANDRINE	Marseille 16		Carrière du vallon : avoir un projet global	Favorable
780	0409@1082	2025-04-09	Rabiet agence Lafarge Granulats Sud	christophe	Marseille 16	Zonage	Modification de zonage	Favorable
781	0409@1120	2025-04-09	cochet	jean-marc	Marseille 16		Créer une zone tampon de qualité entre la manutention portuaire et un secteur d'habitat dense (cf. lire la requête en entier pour comprendre)	Favorable
782	0409@1201	2025-04-09	CIQ SAINT-HEI	MICHELE TEULE	Marseille 16	Zonage	demande de changement de zonage de UE vers UQp	Favorable
783	0409@1209	2025-04-09	FEDERATION DES CIS DU SEIZIEME ARRONDISSEMENT DE MARSEILLE	MICHEL EULE	Marseille 16	Emplacements réservés	demande de création d'un parc "miramar" et demande ER pour achat des parcelles des containers pour faire un grand parc	Favorable

N°	Numdosier	Date de la demande	Nom de famille ou de l'organisme	Prénom	Commune ou arrondissement	Objet principal de la requête	Synthèse de la requête	Avis de la Commission d'enquête
784	0409@1209-02	2025-04-09	FEDERATION DES CIS DU SEIZIEME ARRONDISSEMENT DE MARSEILLE	x	Marseille 16	Emplacements réservés	demande élargissement du chemin de bizet pour trottoirs, vélo et demande de navette TC	Favorable
785	0409@1213	2025-04-09	Pelliccio (CIQ St André)	Elisabeth	Marseille 16	Zonage	Changer la zone UEa2 pour permettre un équipement	Favorable
786	0409@1215	2025-04-09	Pelliccio (CIQ St André)	Elisabeth	Marseille 16	Patrimoine urbain	Classement de la bastide des « Tonnelles »	Favorable
787	0410@1298	2025-04-10	CIQ ESTAQUE GARE	Arlette VIDAL	Marseille 16	Zonage	demande changement de zonage du parc à container	Favorable
788	0410@1349	2025-04-10	RIOUT Directeur des Opérations Lafarge Ciment	christophe	Marseille 16	Zonage	demande le maintien de la zone AU3 sur les terrains desservis par la voie publique pour permettre l'éventuelle implantation de points d'eau pour sécurier le tunnel de l'estaque et voire un équipement public	Favorable
789	0410@1357	2025-04-10	TEULE COPROPRIETE LA MONJARDE	Monica	Marseille 16	Zonage	demande la création d'un parc "miramar"	Favorable
790	0410@1359	2025-04-10	JEANNIN	frederic	Marseille 16	Autre	non au classement de la partie sud ouest en zone économique oui a un classement en zone UQI	Défavorable
791	0410@1361	2025-04-10	Zussy Personnelle ment	Dominique	Marseille 16	Zonage	Contre projet GPMM - Maintien du zonage actuel	Favorable
792	0410@1380	2025-04-10	Desmarests (SANOFI)	Nathalie	Marseille 16	Zonage	demande d'ouverture de la zone AU3 pour faire de l'habitat	Défavorable - Hors sujet Conformément à l'article L153-31 du Code de l'Urbanisme, la modification de zonage relève d'une REVISION du PLUi, Il y aura donc lieu de renouveler cette demande de changement à l'occasion d'une éventuelle révision du PLUi
793	0410@1418	2025-04-10	Cochet	Jeanmarc	Marseille 16	Zonage	Chgt de zone UEa2 (à vocation logistique et industrielle) en zone UC ou UP	Défavorable - Hors sujet Conformément à l'article L153-31 du Code de l'Urbanisme, la modification de zonage relève d'une REVISION du PLUi, Il y aura donc lieu de renouveler cette demande de changement à l'occasion d'une éventuelle révision du PLUi
794	0410@1451	2025-04-10	CAMACHO	Jacqueline	Marseille 16	Zonage	Terrain Actisud : zone UEa2 (logistique et industrie) doit passer en zone UC ou UP.	Favorable
795	0411@1454	2025-04-11	jordan	nathalie	Marseille 16	Zonage	Faire une zone tampon avec zonage UEb2	Favorable
796	0411@1461	2025-04-11	VIDAL CIQ ESTAQUE GARE	Arlette	Marseille		Opposition du CIQ à la demande du GPMM sur les Bassin Est pour qu'ils puissent bénéficier du même règlement que la zone portuaire de La Ciotat dédiée à l'activité du	Favorable

N°	Numdosier	Date de la demande	Nom de famille ou de l'organisme	Prénom	Commune ou arrondissement	Objet principal de la requête	Synthèse de la requête	Avis de la Commission d'enquête
					16		chantier naval.	
797	0411@1488	2025-04-11	aperce Association de protection de la nature et de l'environnement	christian	Marseille 16		appui au déclassement de la zone AU3 vers Ns	Favorable
798	0411@1489-01	2025-04-11	Cap au Nord	Association	Marseille 16	Zonage	Demande le passage des parcelles 910D 0056 à 0158 de UEa2 à UC ou UP	Favorable
799	0411@1489-02	2025-04-11	Cap au Nord	Association	Marseille 16	OAP Thématique	Demande que les encarts de l'OAP Nature en Ville soient inscrits dans toutes les OAP du 15 et 16 ème.	Favorable
800	0411@1492	2025-04-11	LAPEBIE	JEAN-PIERRE	Marseille 16	Règlement et OAP QAFU	Demande la possibilité d'installer des panneaux photovoltaïques dans les "quartier en balcon remarquable" notamment pour le plateau mourepiane à saint heil	Hors sujet - Demande à renouveler lors d'une prochaine modification ou révision du PLUi
801	0411@1518	2025-04-11	BARBIER	Paule	Marseille 16	OAP Thématique	Demande de création d'un OAP Nature en ville multithématique comme celle au Ruissatel	Hors sujet - Demande à renouveler lors d'une prochaine modification ou révision du PLUi
802	0411@1518-02	2025-04-11	BARBIER	BARBIER	Marseille 16	Zonage	Autorisation l'installations de panneaux photovoltaïques sur les toitures du balcon remarquable "Plateau de Mourepiane"	Hors sujet - Demande à renouveler lors d'une prochaine modification ou révision du PLUi
803	0411@1541	2025-04-11	Vallet	Jean-Marc	Marseille 16		- création d'un parking relais - aménagement urbain qui permette, de façon sécurisée, la circulation des vélos et des piétons, en particulier pour aller aux plages de Corbières et aussi pour aller vers le centre-ville par le littoral - développer des espaces naturels et permettre leur végétalisation - donner un vrai accès à la mer à l'Estaque - permettre l'installation de panneaux photovoltaïques	Favorable
804	0411@1555	2025-04-11	JACQUIN	CATHERINE	Marseille 16	Zonage	Changer de zone de UEa2 à UC1	Favorable
805	0411@1557	2025-04-11	TEULE COPROPRIETÉ D'HABITATION LA MONJARDE	MICHEL	Marseille 16	Zonage	Passer de UEa2 à UP2B	Favorable
806	0411@1559	2025-04-11	Piersanti CiQ	Lise	Marseille 16	Zonage	909 D 177 et voisines Supprimer les mesures obsolètes : « frappé d'alignement » sur les parcelles voisines.	Favorable
807	0411@1574	2025-04-11	SANTIAGO	MARCEL	Marseille 16	Zonage	Carrières du Vallon : contre photovoltaïque	Hors sujet
			TEULE CIQ de Saint-Heil /				zone UEa2 (à vocation logistique et	

N°	Numdosier	Date de la demande	Nom de famille ou de l'organisme	Prénom	Commune ou arrondissement	Objet principal de la requête	Synthèse de la requête	Avis de la Commission d'enquête
808	0411@1577	2025-04-11	Fédération des CIQ du 16	Michel	Marseille 16	Zonage	industrielle), soient requalifiées en zone UC ou UP	Favorable
809	0411@1589	2025-04-11	Apercé	Mari e	Marseille 16	Zonage	Carrière du Vallon partie Nord : demande de classement en Ns	Favorable
810	0411@1622	2025-04-11	Rossi Les Carrières du Vallon	Patric e	Marseille 16	Zonage	demande que la zone Ne soit classée en UEa2 pour permettre leur projet en accord avec la VDM	Défavorable - Demande à renouveler lors d'une prochaine modification ou révision du PLUi
811	0411@1622-02	2025-04-11	Rossi Les Carrières du Vallon	x	Marseille 16	Zonage	demande de passer la partie basse en UEb et non UEa pour permettre projet de bureaux et tertiaire, en lien avec la partie nord (autre demande vers UEa2)	Défavorable - Demande à renouveler lors d'une prochaine modification ou révision du PLUi
812	0411@1633	2025-04-11	Mattei	Mari e José	Marseille 16	Zonage	Chemin de la Nerthe : demande de classement en UM1+Ns Suppression ER (? lequel ?)	Défavorable - Hors sujet Conformément à l'article L153-31 du Code de l'Urbanisme, la modification de zonage relève d'une REVISION du PLUi, Il y aura donc lieu de renouveler cette demande de changement à l'occasion d'une éventuelle révision du PLUi
813	0411@1638	2025-04-11	SCALBERT COPROPRIET E LA MONJARDE 13016 Marseille	MICH ELE	Marseille 16	Autre	Miramar : demande de création de parc	Favorable
814	0411@1643	2025-04-11	Moulinier	Mich el	Marseille 16	Zonage	avis favorable passage de AU3 vers Ns et UM1	Favorable
815	0411@1732	2025-04-11	fatma	fatm a	Marseille 16	EBC, EVP, TCP...	Voir un projet de végétalisation sur la parcelle 0107 et 0108	Hors sujet - Ne concerne pas la Modification N° 4
816	20250318133111	2025-03-18	Avis PPA-PPC	Mars eille	Mars eille 16	Zonage	La partie du site (encadrée en rouge) doit être rendue constructible en vue de favoriser l'émergence d'un projet économique à vocation numérique pour permettre une constructibilité de bureaux dédiés à l'IA qui pourrait fonctionner avec une source d'énergie renouvelable présente sur le site.	Défavorable
817	20250320095207	2025-02-03	Avis PPA-PPC	GPM M	Mars eille 16	Règleme nt et OAP QAFU	Permettre le projet Monaco Marine en passant du zonage UEsp1en UEsc2 sans limiter la hauteur	Défavorable
818	0312@4	2025-03-12	MACCHI COMMUNE DE PLAN-DE-CUQUES	NOEL LE	Plan-de-Cuques	Emplace ments réservés	Les Plaines Ouest (UQP) suppression ER Z45 EQUIPEMENT PUBLIC / REGIE AGRICOLE COMMUNALE et comme bénéficiaire Commune La Commune de Plan-de-Cuques souhaite supprimer l'Emplacement Réserve n° PDC-Z045 ayant pour objet la création de la régie agricole, grévant le terrain cadastré AN0086 et AN0087 sis lieu-dit les Plaines	La Commune de Plan-de-Cuques souhaite supprimer l'ER PDC Z 045 ayant pour objet la création de la régie agricole, grévant les parcelles AN0086 et AN0087. Le terrain a été acquis par l'EPF PACA pour une future cession à la Commune il n'y a donc plus de

N°	Numdosier	Date de la demande	Nom de famille ou de l'organisme	Prénom	Commune ou arrondissement	Objet principal de la requête	Synthèse de la requête	Avis de la Commission d'enquête
							Ouest. Plus de nécessité de l'ER car le terrain a été acquis par l'EPF PACA pour une future cession à la Commune	nécessité de cet ER. Avis favorable.
819	0312@5	2025-03-12	MACCHI COMMUNE DE PLAN- DE- CUQUES	NOEL LE	Plan- de- Cuques	Zonage	Cimetière AC0148 Demande changement zonage UQP vers UP3 La commune de Plan-de- Cuques souhaite la modification du zonage UQp vers UP3 sur le terrain cadastré AC148 sis 19 avenue de la République. Il n'y a aucune justification à conserver le zonage UQP sur une partie de la propriété privée de Mr SARTE. En effet pas de projet d'initiative publique sur ce terrain.	Modification de zonage à voir par la Métropole
820	0405@850	2025-04-05	Gazelle	Martine	Plan- de- Cuques	Zonage	Zone A2 des Pères Blancs - demande une zone constructible	Article L 153-31 du code de l'urbanisme ceci relève d'une révision du PLUi.
821	0407@973	2025-04-07	LAROSE SYLLA	VANESSA	Plan- de- Cuques	Emplacements réservés	ER PDC-004/16 VOIE À CRÉER - AV DES VIDARES au bénéfice de Métropole Aix-Marseille Provence Habitant en bordure des parcelles AD 272 / AD 273 / AD 275 / AD 3 sur la commune de Plan de cuques je m'oppose au projet de construction d'une route sur les parcelles précédemment citées. En effet, ce projet participe fortement à l'apparition de nuisances sonores et à la moins value de nos propriétés.	S'oppose à l'ER PDC 004 (voirie au profit de la Métropole) car ce projet participe fortement à l'apparition de nuisances sonores et à la moins value de nos propriétés (parcelles AD 0272, 0273, 0275ET AD 0003. Cet ER est nécessaire pour desservir l'ER ELPV-001 (Scolaire/Loisir/Espaces verts/Parking) au profit de la commune.
822	0410@1238	2025-04-10	DECOME	Christine	Plan- de- Cuques	Emplacements réservés	Ex LINEA ER PDC001 Demande annulation ER sur sa parcelle Un emplacement réservé grève actuellement ma propriété située au 23, Résidence des Madets à Plan de Cuques 13380. Ce dernier ER est relatif au projet LINEA qui a été définitivement abandonné en 2019. Je demande donc l'annulation de cet emplacement réservé (environ35m2).	Demande la suppression, de l'ER PDC 001 qui grève sa propriété. Le projet LINEA ayant été abandonné en 2019, à voir par la Métropole.
823	0415C1763	2025-04-15	MARCHI	Kelly	Plan- de- Cuques	Zonage	276 rue du Vert Coteau AR0224 terrasse en Zone Ns Demande de sortir de la zone Ns la terrasse de la maison individuelle pour un classement en zone UP3 afin de régulariser sa situation.	Article L 153-31 du code de l'urbanisme ceci relève d'une révision du PLUi.
824	0415C1763-02	2025-04-15	MARCHI	Kelly	Plan- de- Cuques	EBC, EVP, TCP...	276 rue du Vert Coteau AR0224 EBC sur la piscine construite en zone Ns Demande une fenêtre dans les EBC qui couvrent la piscine	Article L 153-31 du code de l'urbanisme ceci relève d'une révision du PLUi.
825	0312@1	2025-03-12	Levassor	Virginie	Roquefort-la-Bédoule	Zonage	Opposition à l'ouverture l'urbanisation de la Cardeline (nuisances, risques...)	voir contribution 0324@302
826	0312@	2025-03-	MI	Pa	Roq	Autre	Demande de pouvoir consulter la planche 11	Consulter le dossier sur le registre

N°	Numdosier	Date de la demande	Nom de famille ou de l'organisme	Prénom	Commune ou arrondissement	Objet principal de la requête	Synthèse de la requête	Avis de la Commission d'enquête
	3	12			Roquefort-la-Bédoule		Est du PLUi	numérique de la modification n° 4 du PLUi Marseille Provence
827	0312@6	2025-03-12	RECAGNO	Myriam	Roquefort-la-Bédoule	Zonage	Demande de passer de zone agricole à urbaine pour pouvoir construire	Hors sujet : Conformément à l'article L153-31 du Code de l'Urbanisme, la modification de changement d'usage d'une parcelle relève d'une REVISION du PLUi. Il y aura donc lieu de renouveler cette demande de changement à l'occasion d'une éventuelle révision du PLUi.
828	0313@20	2025-03-13	MI	Pa	Roquefort-la-Bédoule	Zonage	Opposé à l'ouverture à l'urbanisation de la Cardeline pour réseaux (eau, assainissement, internet, voirie) insuffisants	voir contribution 0324@302
829	0313@21	2025-03-13	MI	Pa	Roquefort-la-Bédoule	Zonage	Opposition à l'ouverture l'urbanisation de la Cardeline (augmentation des déplacements non corrélée à des moyens de transport en commun...)	voir contribution 0324@302
830	0314@25-01	2025-03-14	MI	Pa	Roquefort-la-Bédoule	OAP sectorielle	Opposé à l'OAP de la Cardeline, au motif que la concertation préalable n'a pas été prise en compte sur Roquefort	voir contribution 0324@302
831	0314@25-02	2025-03-14	MI	xx	Roquefort-la-Bédoule	OAP sectorielle	Opposé à l'OAP de la Plaine du Caire, au motif que la concertation préalable n'a pas été prise en compte sur Roquefort	voir contribution 0324@302
832	0314@28	2025-03-14	MI	Pa	Roquefort-la-Bédoule	OAP sectorielle	Opposé à l'OAP de la Cardeline, au motif que cela engendrera un surcroît de déplacements	voir contribution 0324@302

N°	Numdosier	Date de la demande	Nom de famille ou de l'organisme	Prénom	Commune ou arrondissement	Objet principal de la requête	Synthèse de la requête	Avis de la Commission d'enquête
833	0314@28-02	2025-03-14	MI	xx	Roquefort-la-Bédoule	OAP sectorielle	Opposé à l'OAP de la Plaine du Caire, au motif que cela engendrera un surcroît de déplacements	voir contribution 0328@549
834	0314@32	2025-03-14	KAO résident permanent	Robert	Roquefort-la-Bédoule	Zonage	Opposé à l'ouverture à l'urbanisation de la Cardeline au motif d'un accès non adapté	voir contribution 0324@302
835	0314@33	2025-03-14	CIAI	Martine	Roquefort-la-Bédoule	Zonage	Demande des précisions ou compléments d'étude pour le projet de la Cardeline	voir contribution 0324@302
836	0314@35	2025-03-14	DEMETS	Jacques	Roquefort-la-Bédoule	Zonage	Opposé à l'ouverture à l'urbanisation de la Cardeline (accès, risques, environnement, réhabiter l'ancien à la place de ce projet)	voir contribution 0324@302
837	0315@47	2025-03-15	MI	Pa	Roquefort-la-Bédoule	Zonage	Opposé à l'ouverture à l'urbanisation de la Cardeline	voir contribution 0324@302
838	0315@50-01	2025-03-15	MI	Pa	Roquefort-la-Bédoule	Zonage	Opposé à l'ouverture à l'urbanisation de la Cardeline car augmentation du bruit	voir contribution 0324@302
839	0315@50-02	2025-03-15	MI	XX	Roquefort-la-Bédoule	Zonage	Opposé à l'ouverture à l'urbanisation de la Plaine du Caire car augmentation du bruit	voir contribution 0324@302
840	0315@	2025-03-	MI	Pa	Roq	Zonage	Opposé à l'ouverture à l'urbanisation de la	voir contribution 0324@302

N°	Numdosier	Date de la demande	Nom de famille ou de l'organisme	Prénom	Commune ou arrondissement	Objet principal de la requête	Synthèse de la requête	Avis de la Commission d'enquête
	51	15			ue for t-la-Bédo ule		Cardeline (contre l'étalement urbain et l'artificialisation des sols)	
841	0315@52	2025-03-15	MI	Pa	Roque for t-la-Bédo ule	Zonage	Opposé à l'ouverture à l'urbanisation de la Cardeline. Demande la création d'un GR à la place allant de la Plaine du Caire à Cassis	voir contribution 0324@302
842	0317@61-01	2025-03-17	MI	Pa	Roque for t-la-Bédo ule	Zonage	Opposé à l'ouverture à l'urbanisation de la Cardeline au motif que la commune n'a pas formulé d'avis	voir contribution 0324@302
843	0317@61-02	2025-03-17	MI	Pa	Roque for t-la-Bédo ule	Zonage	Opposé à l'ouverture à l'urbanisation de la Plaine du Caire au motif que la commune n'a pas formulé d'avis	Défavorable avec recommandations. Le projet présenté d'ouverture à l'urbanisation industrielle de la Zone AU2 de la Plaine du Caire concerne un besoin de développement économique pour cette zone. Cependant, il devra respecter les contraintes environnementales, en particulier en ce qui concerne la zone boisée environnante. La configuration de ce site reste limitée du fait de sa forte inclinaison et ne permet donc pas d'envisager d'autres objectifs de création ou d'implantation de structures diverses.
844	0317@64	2025-03-17	MI	Pa	Roque for t-la-Bédo ule	Autre	Opposé à l'ouverture à l'urbanisation de la Cardeline et de la Plaine du Caire au motif d'une concertation publique insuffisante	L'enquête publique s'est déroulée conformément aux textes législatifs en vigueur en matière d'urbanisme
845	0317@65	2025-03-17	MI	Pa	Roque for t-la-Bédo ule	Autre	Idem requêtes 0319@133-01 et 0319@133-02	voir contribution 0324@302
846	0317@68	2025-03-17	Rey	Eric	Roque for t-la-Bédo ule	Zonage	Opposition à l'ouverture l'urbanisation de la Cardeline	voir contribution 0324@302

N°	Numdosier	Date de la demande	Nom de famille ou de l'organisme	Prénom	Commune ou arrondissement	Objet principal de la requête	Synthèse de la requête	Avis de la Commission d'enquête
847	0317@70	2025-03-17	torre	natacha	Roquefort-la-Bédoule	Zonage	Opposition à l'ouverture l'urbanisation de la Cardeline	voir contribution 0324@302
848	0317@71	2025-03-17	torre	karine	Roquefort-la-Bédoule	Zonage	Opposé à l'ouverture à l'urbanisation de la Cardeline car augmentation du bruit	voir contribution 0324@302
849	0317@72	2025-03-17	MI	Pa	Roquefort-la-Bédoule	Zonage	Opposé à l'ouverture à l'urbanisation de la Cardeline au motif que l'étude de densité et de potentialité de construction dans le tissu urbain; ainsi que le pourcentage de logements vacants permettrait de réaliser le même nombre de logements ailleurs	voir contribution 0324@302
850	0318@92	2025-03-18	MI	Pa	Roquefort-la-Bédoule	OAP sectorielle	Demande d'étudier la réalisation d'une connexion routière les deux projets (Cardeline et Plaine du Caire) pour désengorger l'ave Romain Rolland.	Avis favorable avec observations. Cette contribution est à retenir. Cependant, l'ouverture proposée d'une voie de circulation suppose une REVISION du PLUi (Article L 153-31 du Code de l'Urbanisme car celle-ci traverserait alors un espace boisé classé E.B.C.
851	0319@112	2025-03-19	Levassor	Virginie	Roquefort-la-Bédoule	Zonage	Opposé à l'ouverture à l'urbanisation de la Cardeline	voir contribution 0324@302
852	0319@114	2025-03-19		Jérôme	Roquefort-la-Bédoule	OAP sectorielle	Contre le projet d'extension de la Cardeline et l'OAP (jugée peu contraignante vis à vis des mesures environnementales)	voir contribution 0324@302
853	0319@117	2025-03-19		Antoine	Roquefort-la-Bédoule	Zonage	Opposé à l'ouverture à l'urbanisation de la Cardeline	voir contribution 0324@302

N°	Numdosier	Date de la demande	Nom de famille ou de l'organisme	Prénom	Commune ou arrondissement	Objet principal de la requête	Synthèse de la requête	Avis de la Commission d'enquête
					do ule			
854	0319@118	2025-03-19		Robert	Roquefort-la-Bédoule	Zonage	Opposé à l'ouverture à l'urbanisation de la Cardeline : disparition du poumon vert entre la Bédoule, Casis et Carnoux	voir contribution 0324@302
855	0319@132	2025-03-19	D**	Marc	Roquefort-la-Bédoule	Zonage	Opposé à l'ouverture à l'urbanisation de la Cardeline (bétonnage)	voir contribution 0324@302
856	0319@133-01	2025-03-19	MI	Pa	Roquefort-la-Bédoule	Zonage	Opposé à l'ouverture à l'urbanisation de la Cardeline en se basant sur l'avis de la MRAE	voir contribution 0324@302
857	0319@133-02	2025-03-19	MI	Pa	Roquefort-la-Bédoule	Zonage	Opposé à l'ouverture à l'urbanisation de la Plaine du Caire en se basant sur l'avis de la MRAE	voir contribution 0324@302
858	0319@134	2025-03-19	MI	Pa	Roquefort-la-Bédoule	Zonage	Opposé à l'ouverture à l'urbanisation de la Cardeline en se basant sur l'avis de la MRAE	voir contribution 0324@302
859	0321@205	2025-03-21	Levassor	Virginie	Roquefort-la-Bédoule	Zonage	Opposé au projet de la Cardeline jugé trop dense au regard de la voie d'accès	voir contribution 0324@302
860	0321@207	2025-03-21	Levassor CIO LES 3C	Virginie	Roquefort-la-Bédoule	Zonage	Pétition contre l'ouverture à l'urbanisation de la Cardeline	voir contribution 0324@302

N°	Numdosier	Date de la demande	Nom de famille ou de l'organisme	Prénom	Commune ou arrondissement	Objet principal de la requête	Synthèse de la requête	Avis de la Commission d'enquête
861	0321@215	2025-03-21	MI	Pa	Roquefort-la-Bédoule	Autre	Absence d'étude socio- économique d'où interrogation sur l'utilité de l'extension de la Plaine du Caire et de la population (Cardeline)	voir contribution 0324@302
862	0322@230	2025-03-22	RABER	Michel	Roquefort-la-Bédoule	Zonage	Contre l'ouverture à l'urbanisation de la Cardelline	voir contribution 0324@302
863	0322@232	2025-03-22	MI	Pa	Roquefort-la-Bédoule	Autre	Toujours le même auteur de la requête (Mi Pa)	voir contribution 0324@302
864	0323@241	2025-03-23	MI	Pa	Roquefort-la-Bédoule	Autre	Toujours le même auteur de la requête (Mi Pa)	voir contribution 0324@302
865	0323@243	2025-03-23	MI	Pa	Roquefort-la-Bédoule	Autre	Toujours le même auteur de la requête (Mi Pa)	voir contribution 0324@302
866	0323@249	2025-03-23	Map	Br	Roquefort-la-Bédoule	Autre	Demande s'il sera t'il possible de faire des investissements locatifs pour du meublé saisonnier	N'appelle pas de réponse
867	0324@258	2025-03-24	Anonyme	Anonyme	Roquefort-la-Bédoule	Autre	Demande si un cabinet médical sera prévu dans le programme de la Cardeline ? Des commerces ? Des parkings ?	voir contribution 0324@302

N°	Numdosier	Date de la demande	Nom de famille ou de l'organisme	Prénom	Commune ou arrondissement	Objet principal de la requête	Synthèse de la requête	Avis de la Commission d'enquête
868	0324@265	2025-03-24	QUET	CLAUDE	Roquefort-la-Bédoule	Zonage	Demande de passer d'un zonage agricole à constructible (urbain)	Hors sujet : Conformément à l'article L153-31 du Code de l'Urbanisme, la modification de changement d'usage d'une parcelle relève d'une REVISION du PLUi. Il y aura donc lieu de renouveler cette demande de changement à l'occasion d'une éventuelle révision du PLUi.
869	0324@276-01	2025-03-24		Serge	Roquefort-la-Bédoule	Mixité sociale	Sur le projet de la Cardeline, souhaite : - limiter l'urbanisation pour ne pas faire perdre son identité à la commune - qu'il ne soit pas fait plus de 20% de logements sociaux (au lieu de 30 % prévus) - des logements intermédiaires pour classes moyennes plutôt que des LLS	voir contribution 0324@302
870	0324@276-02	2025-03-24		Serge	Roquefort-la-Bédoule	OAP sectorielle	Favorable à l'extension de la Plaine du Caire mais avec des garde-fous sur l'intégration paysagère	voir contribution 0324@549
871	0324@298	2025-03-24	Biollet	Marién	Roquefort-la-Bédoule	Zonage	Contre le projet de la Cardeline	voir contribution 0324@302
872	0324@302	2025-03-24	Levassor	Virginie	Roquefort-la-Bédoule	Zonage	Contre le projet d'urbanisation de la Cardeline (environnement, sécurité, capacité de la station d'épuration...)	Avis défavorable avec recommandations La commune de Roquefort la Bédoule est soumise à l'application de l'article 55 de la Loi (SRU) et de ce fait doit comporter 25 % de logements sociaux minimum. Vu son taux actuel de 11 %, elle est contrainte d'appliquer un taux de 30 % lors de ses futures constructions. Le projet de 45 logements individuels groupés sur un étage correspond en partie à cette obligation. Nous formulons des recommandations : - Limitation à ce chiffre des futures constructions sur ce secteur géographique - Complémentarité des moyens de protection des risques incendie, - Prise en compte de la qualité environnementale, - Etude de désenclavement de la zone (ouverture éventuelle vers la Plaine du Caire (Réserve : E.B.C. à modifier), - adaptation des services structurels (écoles, assainissement, etc...)

N°	Numdosier	Date de la demande	Nom de famille ou de l'organisme	Prénom	Commune ou arrondissement	Objet principal de la requête	Synthèse de la requête	Avis de la Commission d'enquête
873	0325@347	2025-03-25	Levassor	Virginie	Roquefort-la-Bédoule	Zonage	S'interroge sur les conséquences de l'opération de la Cardeline pour l'écoulement des eaux de pluie sur l'ave Roman Rolland	voir contribution 0324@302
874	0325@400	2025-03-25	Vi	Le	Roquefort-la-Bédoule	Zonage	Contre le projet de la Cardeline	voir contribution 0324@302
875	0326@441	2025-03-26	LEVASSOR	Virginie	Roquefort-la-Bédoule	Zonage	Contre le projet de la Cardeline	voir contribution 0324@302
876	0327@505	2025-03-27	COSTIOU	pascale	Roquefort-la-Bédoule	Zonage	Opposé à l'urbanisation de la Cardeline	voir contribution 0324@302
877	0327@506	2025-03-27	COSTIOU	pascale	Roquefort-la-Bédoule	Zonage	Doublon requête 0327@505	voir contribution 0324@302
878	0327@507	2025-03-27	COSTIOU	pascale	Roquefort-la-Bédoule	Zonage	Opposé à l'urbanisation de la Cardeline	voir contribution 0324@302
879	0327@508	2025-03-27	COSTIOU	pascale	Roquefort-la-Bédoule	Zonage	Doublon requête 0327@508	voir contribution 0324@302
880	0327@509	2025-03-27	COSTIOU	Pascale	Roquefort-la-Bédoule	Zonage	Doublon requête 0327@509	voir contribution 0324@302

N°	Numdosier	Date de la demande	Nom de famille ou de l'organisme	Prénom	Commune ou arrondissement	Objet principal de la requête	Synthèse de la requête	Avis de la Commission d'enquête
					Roquefort-la-Bédoule			
881	0327@534	2025-03-27	MI	Pa	Roquefort-la-Bédoule	Zonage	Contre le projet de la Cardeline	voir contribution 0324@302
882	0328@548-01	2025-03-28	ANONYME	Anonyme	Roquefort-la-Bédoule	Zonage	Contre le projet de la Cardeline	voir contribution 0324@302
883	0328@548-02	2025-03-28	ROQUEFORT LA BEDOULE	Anonyme	Roquefort-la-Bédoule	Zonage	Contre le projet de la Plaine du Caire	Avis défavorable : Le déplacement éventuel du site industriel "LEA-COMPOSITE" implanté sur la Commune de Roquefort-la-Bédoule ne figure pas au projet actuel de modification n°4 du PLUi. Cette demande ne peut par conséquent être prise en compte dans cette présente modification. En ce qui concerne la future implantation de 45 logements, il y a lieu de se référer aux avis formulés sous le N° 0324@302 des contributions déposées dans le cadre de l'enquête en cours.
884	0328@549	2025-03-28	David	Alain	Roquefort-la-Bédoule	Zonage	Opposé à l'extension de la Plaine du Caire	Avis défavorable avec recommandations Le projet présenté d'ouverture à l'urbanisation industrielle de la Zone AU2 de la Plaine du Caire concerne un besoin de développement économique pour cette zone. Cependant, il devra respecter les contraintes environnementales, en particulier en ce qui concerne la zone boisée environnante. La configuration de ce site reste limitée du fait de sa forte inclinaison et ne permet donc pas d'envisager d'autres objectifs de création ou d'implantation de structures diverses.
885	0328@550	2025-03-28	MI	Pa	Roquefort-la-Bédoule	Zonage	Opposé à l'urbanisation de la Cardeline	voir contribution 0324@302
886	0328@	2025-03-	MI	Pa	Roquefort-la-Bédoule	Zonage	Evoque les impacts négatifs (nuisances) de	voir contribution 0324@302

N°	Numdosier	Date de la demande	Nom de famille ou de l'organisme	Prénom	Commune ou arrondissement	Objet principal de la requête	Synthèse de la requête	Avis de la Commission d'enquête
	551	28					l'urbanisation de la Plaine du Caire	
887	0328@563	2025-03-28	Ma	JO	Roquefort-la-Bédoule	OAP sectorielle	Opposé à l'installation de l'usine Léa Composite sur le site de la Plaine du Caire	voir contribution 0324@549
888	0328@567	2025-03-28	LEVASSOR	Virginie	Roquefort-la-Bédoule	Zonage		voir contribution 0324@302
889	0328@568	2025-03-28	LEVASSOR	Virginie	Roquefort-la-Bédoule	Zonage	Demande de pouvoir déplacer les tennis municipaux sur le site de la Plaine du Caire. Et ainsi les terrains libérés par les tennis actuels pourraient recevoir la construction de logements à la place de la Cardeline	voir contribution 0324@302
890	0328@569	2025-03-28		Jacq	Roquefort-la-Bédoule	Zonage	Opposition à l'ouverture l'urbanisation de la Cardeline	voir contribution 0324@302
891	0328@575	2025-03-28	MI	Pa	Roquefort-la-Bédoule	OAP sectorielle	Demande confirmation que la partie de la zone AU nos constructible passera bien en zone Ns	voir contribution 0324@302
892	0329@581	2025-03-29	Anonymat	Anonyme	Roquefort-la-Bédoule	Zonage	Opposition à l'ouverture l'urbanisation de la Cardeline	voir contribution 0324@302

N°	Numdosier	Date de la demande	Nom de famille ou de l'organisme	Prénom	Commune ou arrondissement	Objet principal de la requête	Synthèse de la requête	Avis de la Commission d'enquête
893	0329@590	2025-03-29	MI	Pa	Roquefort-la-Bédoule	Zonage		Avis défavorable avec recommandations La Commune de Roquefort la Bédoule est soumise à l'application de l'article 55 de la Loi (SRU) et de ce fait doit comporter 25 % de logements sociaux minimum. Vu son taux actuel de 20 % elle est contrainte d'appliquer un taux de 30 % lors de ses futures constructions, Le projet de 45 logements individuels groupés sur un étage correspond en partie à cette obligation,
894	0330@615	2025-03-30	walter	Delhine	Roquefort-la-Bédoule	Zonage	Opposition à l'ouverture l'urbanisation de la Cardeline	Avis défavorable avec recommandations Voir réponse à la contribution 893
895	0330@619	2025-03-30	Quéroy	Jacques	Roquefort-la-Bédoule	Zonage	Opposition à l'ouverture l'urbanisation de la Cardeline	Avis défavorable avec recommandations Voir réponse à la contribution 893
896	0331@629	2025-03-31	D	Marc	Roquefort-la-Bédoule	Zonage	Opposition à l'ouverture l'urbanisation de la Cardeline à cause du risque feu	Avis défavorable avec recommandations Voir réponse à la contribution 893
897	0331@652	2025-03-31	MI	Pa	Roquefort-la-Bédoule	Autre	Demande un bassin de rétention pluvial paysager et non étanche	Favorable avec Réserves
898	0331@653	2025-03-31	Le	Da	Roquefort-la-Bédoule	Zonage	Contre l'urbanisation de la Cardeline	Avis défavorable avec recommandations Voir réponse à la contribution 893
899	0401@683	2025-04-01	Levassor	Virginie	Roquefort-la-Bédoule	Zonage	Pétition contre l'ouverture l'urbanisation de la Cardeline	Avis défavorable avec recommandations Voir réponse à la contribution 893

N°	Numdosier	Date de la demande	Nom de famille ou de l'organisme	Prénom	Commune ou arrondissement	Objet principal de la requête	Synthèse de la requête	Avis de la Commission d'enquête
					ule			
900	0401@684	2025-04-01	Levassor	Virginie	Roquefort-la-Bédoule	Zonage	Pétition contre l'ouverture l'urbanisation de la Cardeline	Avis défavorable avec recommandations Voir réponse à la contribution 893
901	0401@685	2025-04-01	DEX	MAX	Roquefort-la-Bédoule	Zonage	Opposé à l'urbanisation de la Cardeline, pour des questions d'accroissement de la circulation automobile	Avis défavorable avec recommandations Voir réponse à la contribution 893
902	0401@686	2025-04-01	ANO	NYMÉ	Roquefort-la-Bédoule	Zonage	Opposé à l'extension de la Plaine du Caire pour des raisons de bruit, de sécurité et d'émanations	Avis Défavorable avec recommandations - Le projet présenté d'ouverture à l'urbanisation industrielle de la Zone AU2 de la Plaine du Caire concerne un besoin de développement économique pour cette zone. Cependant, il devra respecter les contraintes environnementales, en particulier en ce qui concerne la zone boisée environnante. La configuration de ce site reste limitée du fait de sa forte inclinaison et ne permet donc pas d'envisager d'autres objectifs de création ou d'implantation de structures diverses.
903	0401@712	2025-04-01	ASL DES CANIERS	PROPRIETAIRES DES CANIERS (ASL)	Roquefort-la-Bédoule	Zonage	Opposé à l'urbanisation de la Cardeline	Avis défavorable avec recommandations Voir réponse à la contribution 893
904	0401@713	2025-04-01	ASL des Caniers	PROPRIETAIRES DES CANIERS (ASL)	Roquefort-la-Bédoule	Zonage	Opposé à l'urbanisation de la Cardeline	Avis défavorable avec recommandations Voir réponse à la contribution 893
905	0401@714	2025-04-01	ASL LES CANIERS	PROPRIETAIRES DES CANIERS (ASL)	Roquefort-la-Bédoule	Zonage	Opposé à l'urbanisation de la Cardeline	Avis défavorable avec recommandations Voir réponse à la contribution 893

N°	Numdosier	Date de la demande	Nom de famille ou de l'organisme	Prénom	Commune ou arrondissement	Objet principal de la requête	Synthèse de la requête	Avis de la Commission d'enquête
906	0403 R777 (RLB-G-1)	2025-04-03	Collectif des 3 C	x	Roquefort-la-Bédoule	Zonage	Opposé à l'urbanisation de la Plaine du Caire et de la Cardeline	Avis défavorable avec recommandations Voir réponse à la contribution 893
907	0403 R778 (RLB-G-1)	2025-04-03	MICHELUTTI	Jean Pierre	Roquefort-la-Bédoule	Zonage	S'interroge sur la sécurité de l'opération de la Cardeline en cas d'évacuation (une seule voie)	Avis défavorable avec recommandations Voir réponse à la contribution 893
908	0403 R781 (RLB-G-1)	2025-04-03	QUEROY	Jacques	Roquefort-la-Bédoule	OAP sectorielle	Opposé à l'urbanisation de la Cardeline	Avis défavorable avec recommandations Voir réponse à la contribution 893
909	0404@819	2025-04-04	MI	Pa	Roquefort-la-Bédoule	OAP sectorielle	Contre l'extension de la Plaine du Caire.	Avis défavorable. Hors sujet : Conformément à l'article L153- 31 du Code de l'Urbanisme, la modification de zonage relève d'une REVISION du PLUi. Il y aura donc lieu de renouveler cette demande de changement à l'occasion d'une éventuelle révision du PLUi.e avec recommandations Voir réponse à la contribution 902
910	0404@833	2025-04-04	Combes	Florent	Roquefort-la-Bédoule	OAP sectorielle	Demande des améliorations à l'OAP de la Cardeline (vues, cheminements piétons, moins de densité)	Avis défavorable avec recommandations Voir réponse à la contribution 893
911	0406@879	2025-04-06	x	Odette	Roquefort-la-Bédoule	Zonage	Contre le projet d'extension de la Cardeline	Avis défavorable avec recommandations Voir réponse à la contribution 893
912	0406@896	2025-04-06	Mansion	Fred	Roquefort-la-Bédoule	Zonage	Opposé à l'urbanisation de la Cardeline	Avis défavorable avec recommandations Voir réponse à la contribution 893

N°	Numdosier	Date de la demande	Nom de famille ou de l'organisme	Prénom	Commune ou arrondissement	Objet principal de la requête	Synthèse de la requête	Avis de la Commission d'enquête
913	0406@908	2025-04-06	Lev	Vir	Roquefort-la-Bédoule	Zonage	Opposé à l'urbanisation de la Cardeline. Demande de reclasser la zone en naturelle	Hors sujet : Conformément à l'article L153-31 du Code de l'Urbanisme, la modification de zonage relève d'une REVISION du PLUi. Il y aura donc lieu de renouveler cette demande de changement à l'occasion d'une éventuelle révision du PLUi.
914	0407@919	2025-04-07	Laburte	Pierre	Roquefort-la-Bédoule	Zonage	Opposé à l'urbanisation de la Cardeline	Avis défavorable avec recommandations Voir réponse à la contribution 893
915	0407@965	2025-04-07	rimond	Jean-Loup et Beatrijs	Roquefort-la-Bédoule	Emplacements réservés	Demande une voie secondaire depuis l'ave Romain Rolland pouvant se raccrocher aux voies principales du village et ainsi supprimer la voie unique en bouclage	Avis défavorable avec recommandations Voir réponse à la contribution 893
916	0409@1100	2025-04-09	Manfucci	René	Roquefort-la-Bédoule	Zonage	Demande de passer de AU1 à AUH (pour ouverture à l'urbanisation) Dans le cadre du projet de la Cardeline, il est prévu de ne pas inclure cette parcelle et de la déclasser de AU1 à Ns	Défavorable
917	0409@1147	2025-04-09	MI	Pa	Roquefort-la-Bédoule	Zonage	Opposé à l'extension de la zone d'activités de la Plaine du Caire, au motif que les mesures de sécurité vis à vis des entreprises déjà implantées ne seraient pas suffisantes	Hors sujet : Conformément à l'article L153-31 du Code de l'Urbanisme, la modification de zonage relève d'une REVISION du PLUi. Il y aura donc lieu de renouveler cette demande de changement à l'occasion d'une éventuelle révision du PLUi.
918	0409@1182	2025-04-09	REBOUL SCP BERENGER BLANC BURTEZ DOUCEDE ET ASSOCIES	Jean-Philippe	Roquefort-la-Bédoule	Zonage	Demande l'ouverture à l'urbanisation de son terrain classé en AU fermée (passer de AU2 à AUM)	Hors sujet : Conformément à l'article L153-31 du Code de l'Urbanisme, la modification de zonage relève d'une REVISION du PLUi. Il y aura donc lieu de renouveler cette demande de changement à l'occasion d'une éventuelle révision du PLUi.
919	0409@1188	2025-04-09	REBOUL SCP BERENGER BLANC BURTEZ DOUCEDE ET	Jean-Philippe	Roquefort-la-	Zonage	Demande l'ouverture à l'urbanisation en zone AUH sur la parcelle AB 006 ainsi qu'éventuellement la partie ouest de la parcelle AB 0070	Défavorable

N°	Numdosier	Date de la demande	Nom de famille ou de l'organisme	Prénom	Commune ou arrondissement	Objet principal de la requête	Synthèse de la requête	Avis de la Commission d'enquête
			ASSOCIES		Bédo ule			
920	0411@1571	2025-04-11	Marie	Philippe	Roquefort-la-Bédoule	Règlement et OAP QAFU	Demande de libérer un peu d'emprise au sol du PLUi en vue d'augmenter la constructibilité et créer ainsi un logement afin d'accueillir un parent ou une personne en situation précaire,	Hors sujet : Conformément à l'article L153-31 du Code de l'Urbanisme, la modification de zonage relève d'une REVISION du PLUi. Il y aura donc lieu de renouveler cette demande de changement à l'occasion d'une éventuelle révision du PLUi.
921	0411C1642	2025-04-11	LUCI	jeanine	Roquefort-la-Bédoule	Risques	Ne comprend pas pourquoi son terrain est classé en zone inondable	Défavorable
922	0415 R177 3 (RLB-G-1)	2025-04-15	KAO	Robert	Roquefort-la-Bédoule	Zonage	Demande un 2ème accès pour desservir l'extension de la Cardeline, pour améliorer la circulation et la sécurité	Avis défavorable avec recommandations Voir réponse à la contribution 893
923	0415 R177 4 (RLB-G-1)	2025-04-15	RECAGNO	Myriam	Roquefort-la-Bédoule	Zonage	Demande que la parcelle AT 212 passe d'un zonage agricole à urbain UP1 Idem requête 0312@6	Hors sujet : Conformément à l'article L153-31 du Code de l'Urbanisme, la modification de zonage relève d'une REVISION du PLUi. Il y aura donc lieu de renouveler cette demande de changement à l'occasion d'une éventuelle révision du PLUi.
924	0415 R177 5 (RLB-G-1)	2025-04-15	RIMOND	x	Roquefort-la-Bédoule	Zonage	Contre le projet d'extension de la Cardeline	Avis défavorable avec recommandations Voir réponse à la contribution 893
925	0415 R177 6 (RLB-G-1)	2025-04-15	MICHEL	Patrice	Roquefort-la-Bédoule	Zonage	Contre le projet d'extension de la Cardeline	Avis défavorable avec recommandations Voir réponse à la contribution 893
926	0415 R177 7 (RLB-G-1)	2025-04-15	QUET	claudie	Roquefort-la-	Zonage	Demande à passer en zone constructible Le terrain est en zone agricole et non pas en AUHc comme l'indique le requérant	Hors sujet : Conformément à l'article L153-31 du Code de l'Urbanisme, la modification de zonage relève d'une REVISION du PLUi. Il y aura donc lieu de renouveler cette demande de changement à l'occasion

N°	Numdosier	Date de la demande	Nom de famille ou de l'organisme	Prénom	Commune ou arrondissement	Objet principal de la requête	Synthèse de la requête	Avis de la Commission d'enquête
					Bédo ule			d'une éventuelle révision du PLUi.
927	0415 R177 8 (RLB-G-1)	2025-04-15	Pétition cardeline	x	Roquefort-la-Bédoule	Zonage	Pétition contre le projet de la Cardeline (45 logements)	Avis défavorable avec recommandations Voir réponse à la contribution 893
928	20250313092834	2025-02-27	Avis PPA-PPC	DDTM	Roquefort-la-Bédoule	Mixité sociale	La DDTM demande de revoir à la hausse le taux de 30% de LLS affiché dans l'OAP de la Cardeline pour répondre aux objectifs de production de LLS de la commune (page 2).	Avis de la commission
929	20250314090515-01	2025-02-27	Avis PPA-PPC	DDTM	Roquefort-la-Bédoule	OAP sectorielle	Pour l'OAP PLAINE DU CAIRE : - 2 bassins de rétention sont prévus dans l'OAP sur un site correspondant à un EBC, cependant aucun emplacement réservé n'est affiché pour ces projets et le schéma de l'OAP doit afficher les EBC	Cette demande relève d'une révision du PLUi conformément à l'article L153-31 du Code de l'Urbanisme
930	20250314090515-02	2025-02-27	Avis PPA-PPC	DDTM	Roquefort-la-Bédoule	OAP sectorielle	Pour l'OAP PLAINE DU CAIRE : concernant le risque feux, la DDTM préconise de compléter les prescriptions de l'OAP en incluant au projet la mise en place de point d'eau d'incendie normalisé (page 14)	Favorable
931	0315@39	2025-03-15	CIAI	Martine	Roquefort-la-Bédoule	Zonage	Opposé à l'ouverture à l'urbanisation de la Cardeline	Avis défavorable avec recommandations Voir réponse à la contribution 893
932	0324@255	2025-03-24	Da	Al	Roquefort-la-Bédoule	Autre	Pose diverses questions sur le futur fonctionnement de la Cardeline (portail d'accès? gestion du débroussaillage)	Avis défavorable avec recommandations Voir réponse à la contribution 893
933	0410@1317	2025-04-10	CGCB AVOCATS ET ASSOCIES	Bureau de	Saint-Victoret	Zonage	Bd FERRISSE AD0059 Zone Nh + risque inondation zone rouge inconstructible Demande le classement de la parcelle en zone constructible U	Conformément à l'article L 153-31 du code de l'urbanisme la modification d'une zone naturelle relève d'une révision du PLUi. La réduction d'un risque inondation ne rentre pas dans le champ d'application d'une procédure de modification. Ceci relève de

N°	Numdosier	Date de la demande	Nom de famille ou de l'organisme	Prénom	Commune ou arrondissement	Objet principal de la requête	Synthèse de la requête	Avis de la Commission d'enquête
				Marseille				la compétence de l'État.
934	0411@1462	2025-04-11	PETRUCCI Builders Immobilier	Florent	Saint-Victoret	Zonage	La Glacière UEb1 AD0231, 232 Demande zonage UEc fin d'admettre également la destination « commerce et activités de service », sous destination « Artisanat et commerce de détail, Restauration et Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle Ce changement, permettrait la réhabilitation d'un site actuellement à usages de quelques locaux d'activités (Usine de produit de beauté, crèche, agence courtage) en un site d'activités commerciales de proximité et de services multiples: Bureaux, cabinets médicaux, restauration (sous forme de Halles) , sport, , sans contrarier le maintien de l'attractivité du centre- ville. Il s'agit d'un secteur très dense et d'une polarité de la ville.».	La procédure pour ce type de modification est d'adresser la demande au Maire. Si celle-ci est acceptée, elle pourra faire l'objet d'une inscription à la prochaine modification. Il faut souligner que ces parcelles sont grevées d'un risque inondation (zone à prescriptions simples).
935	0411@1653	2025-04-11	PICCIRILLO MAIRIE DE SAINT-VICTORET	Claude	Saint-Victoret	Zonage	Empallières AI 32, 33,36,79 UEb1 (hors ZAC) Bd Paul Raphael La commune demande un changement de zonage des parcelles AI 32, 33,36,79 classées UEb1 pour accueillir le futur collège Jacques Prévert; le collège situé avenue Jacques Prévert, construit il y a 50 ans, ne répond plus aux normes et doit être relocalisé sur le territoire communal. Il est proposé un zonage UQP pour accueillir cet équipement public.	La commune demande un changement de zonage des parcelles AI 0032, 0033, 0036 et 0079 classées UEb1 pour accueillir le futur collège Jacques Prévert. Il est proposé un zonage UQP pour accueillir cet équipement public. A voir par la Métropole. Il faut souligner que ces parcelles sont grevées d'un risque inondation (zone à prescriptions simples).
936	20250310140212	2025-02-27	Avis PPA-PPC	Saint-Victoret	Saint-Victoret	Zonage	LE PETIT LODI supprimer UEt1 au profit zone UQP besoin de foncier pour le stockage des hangars municipaux situés sur la parcelle mitoyenne.	Favorable
937	0315@41	2025-03-15	santamaria	Guy	Sausset-Les Pins		Il espère que la procédure de modification ne portera pas atteinte aux habitants de Sausset	Aucune modification n'est prévue dans ce secteur.
938	0320@143	2025-03-20	santamaria	Guy	Sausset-Les Pins	Autre	Idem requête 315@41 Hors sujet	Doublon 0321@201.
939	0321@201	2025-03-21	SANTAMARIA	GUY	Sausset-Les Pins	Mixité sociale	Demande la suppression des ER inscrit au droit de la zone AU1 de l'Espéron et s'oppose à la construction de logements sociaux	Le requérant remet en cause ces deux emplacements réservés. Dans le cadre des PPA-PPC, la mairie de Sausset-les-Pins n'a pas saisi la Métropole d'une demande quelconque concernant ces deux emplacements réservés. Elle ne s'oppose donc pas à la création de ceux-ci.
					Sept	Emplace	Même demande que 0312@11 et 0325E348 Demande la suppression ER SLV-008 6m liaison à créer entre les Castors et le chemin du Pigeonnier - Zone UP1 "Des villas ont été construites sur ces différentes parcelles et la non	Demande la suppression de L'ER SLV 008 (voirie) entre la zone résidentielle des Castors et le chemin du Pigeonnier. A voir par la Métropole.

N°	Numdosier	Date de la demande	Nom de famille ou de l'organisme	Prénom	Commune ou arrondissement	Objet principal de la requête	Synthèse de la requête	Avis de la Commission d'enquête
940	0312@10	2025-03-12	RICHARD	Antony	Septèmes-les-Vallois	Emplacements réservés	suppression de cet emplacement a compromis des constructions sur ces zones dans le passé, et compromet aujourd'hui régulièrement les transactions immobilières sur les terrains concernés." "Créé il y a des décennies, cet emplacement n'a pas vocation a être utilisé, une route ici n'ayant aucun intérêt pour la circulation. Pouvez- vous faire en sorte que cet emplacement réservé soit définitivement retiré du PLU?"	
941	0312@11	2025-03-12	JAUFFRET propriétaire	Raphael	Septèmes-Vallois	Emplacements réservés	Même demande que 0312@10 et 0325E348 Demande la suppression ER SLV-008 6m liaison à créer entre les Castors et le chemin du Pigeonnier - Zone UP1 "Des villas ont été construites sur ces différentes parcelles et la non suppression de cet emplacement a compromis des constructions sur ces zones dans le passé, et compromet aujourd'hui régulièrement les transactions immobilières sur les terrains concernés." "Créé il y a des décennies, cet emplacement n'a pas vocation a être utilisé, une route ici n'ayant aucun intérêt pour la circulation. Pouvez- vous faire en sorte que cet emplacement réservé soit définitivement retiré du PLU?"	Doublon 0312@10.
942	0325E348	2025-03-25	BOUTIN	Gérard	Septèmes-Vallois	Emplacements réservés	Idem requêtes 0312@10 et 11 ER SLV008 Création d'une voie chemin de Pigeonnier	Doublon 0312@10.
943	0331R638 (SLV H-1)	2025-03-31	JAUFFRET-BOUTIN-RICHARD		Septèmes-Vallois	Emplacements réservés	Chemin du Pigeonnier AD 113, 117, 150 ER SLV-008 CREATION D'UNE VOIE CASTORS /CH DU PIGEONNIER Demande suppression ER	Doublon 0312@10.
944	0331R640 (SLV H-1)	2025-03-31	DONIK	Daniel et Geneviève	Septèmes-Vallois	Autre	Haute Bédoule AUE et UP4 Demande d'implantation de panneaux photovoltaïques sur le secteur de la Haute Bédoule qui va accueillir une zone d'activités économiques (INDUSTRIE, ARTISANAT, ENTREPÔT) sur la zone AUE et du logement sur la zone UP4 (parcelle AB0003).	L'OAP SLV-03 Haute-Bédoule est créée lors de la modification n° 4. Demande l'implantation de panneaux photovoltaïques. A voir par la Métropole.

N°	Numdosier	Date de la demande	Nom de famille ou de l'organisme	Prénom	Commune ou arrondissement	Objet principal de la requête	Synthèse de la requête	Avis de la Commission d'enquête
945	0404@830	2025-04-04	Association AESE (Action Environnement Septèmes et Environs) membre de FNE13	X	Septèmes-les-Vallons	OAP sectorielle	Zone AUE + OAP Haute Bédoule - projet économique opposé au projet d'extension de la zone d'activité de la Haute- Bédoule compte tenu des implications environnementales et sanitaires significatives certaines de ce projet (dans un environnement déjà très contraint / urbanisé / anthropisé) pour des bénéfices sur le plan économique qui nécessitent d'être relativisés et restent dans tous les cas à justifier par des démonstrations sérieuses (via des études de marché et d'opportunités). Cf. dans l'évaluation environnementale un impact global très élevé. propose d'envisager à la place soit la sanctuarisation de ce secteur en zone naturelle soit la réalisation d'un projet de production d'énergie solaire photovoltaïque au service des habitants du secteur (autoconsommation collective notamment pour les Castors Isabella) qui réussisse à conserver un paysage semi-naturel agréable et une vocation de promenade / activités de plein air, en s'inspirant des méthodes et techniques de l'agrivoltaïsme.	L'OAP SLV-03 Haute-Bédoule est créée lors de la modification n° 4.L'association Environnement Septèmes et Environs s'oppose au projet économique en extension de la ZA de la Haute-Bédoule. A voir par la Métropole.
946	0404@830-02	2025-04-04	ASSOCIATION AESE (Action Environnement Septèmes et Environs) membre de FNE13	X	Septèmes-les-Vallons	OAP sectorielle	AUH + OAP Centre-ville gare Avis favorable au projet de réhabilitation des friches industrielles de la zone Centre-ville gare (notamment friche Duclos), tout en ayant des réserves sur le caractère réalisable d'une dépollution du site	L'OAP SLV-01 Centre Ville-Gare est modifiée lors de la modification n° 4. L'association est favorable au projet tout en ayant des réserves sur le caractère réalisable d'une dépollution du site. A voir par la Métropole.
947	0404@830-03	2025-04-04	Association AESE (Action Environnement Septèmes et Environs) membre de FNE13	X	Septèmes-les-Vallons	OAP sectorielle	OAP Centre-ville gare - projet groupe scolaire sur parcelle AP006 à côté de la médiathèque (artificialisation de la parcelle, ruisseau de la Caravelle, circulation sur l'avenue du 8 mai malgré l'aménagement prévu du mail. Pour ces raisons, donne un avis défavorable à la zone prévue pour l'implantation de l'école primaire; propose son implantation dans la friche Duclos après dépollution. Souhaite quelques nouveaux commerces de proximité de qualité à forte attractivité sera bénéfique pour tous les commerçants existants dans la friche Duclos réhabilitée.	L'OAP SLV-01 Centre Ville-Gare est modifiée lors de la modification n° 4. L'association émet un avis défavorable à la zone prévue pour l'implantation de l'école primaire et demande quelques nouveaux commerces de proximité. A voir par la Métropole.
948	0404@830-05	2025-04-04	Association AESE (Action Environnement Septèmes et Environs) membre de FNE13	X	Septèmes-les-Vallons	OAP sectorielle	OAP SLV-04 Nature en ville Donne un avis très favorable pour le SLV-04 développement de la Nature en ville, espace publics et mobilités avec le développement des mobilités douces chaque fois que cela est possible, en rajoutant la renaturation des cours d'eau, le respect des trames vertes et bleues avec des opérations de désimpermeabilisation.	L'OAP SLV-04 Nature en Ville - Espaces Publics et Mobilités est créée lors de la modification n° 4. L'association est favorable à cette OAP sectorielle et demande un certain nombre d'aménagements. A voir par la Métropole.

N°	Numdosier	Date de la demande	Nom de famille ou de l'organisme	Prénom	Commune ou arrondissement	Objet principal de la requête	Synthèse de la requête	Avis de la Commission d'enquête
					S			
949	0404@832	2025-04-04	AVOCATS SNC Cogedim Provence et la Société Nation Data Center	JJ GUI DICE LLI et E.SA CKSI CK	Septèm-es-les-Vallois	Autre	Projet d'un DATA Center sur BH072 chemin de la Bédoule Demande de suppression de la servitude de marge d'entrée de ville bordant la limite Est de la parcelle BH n° 72 sise 18 chemin de la Bédoule	Demande de suppression de la servitude de marge d'entrée de ville bordant la limite Est de la parcelle BH 0072. A voir par la Métropole.
950	0405@858	2025-04-05	ROUDIL Comité de quartier Notre Dame Limite	Eric	Septèm-es-les-Vallois	OAP sectorielle	Très favorable pour l'OAP SLV-04 développement de la Nature en ville, espace publics et mobilités avec le développement des mobilités douces chaque fois que cela est possible, en rajoutant la renaturation des cours d'eau, le respect des trames vertes et bleues avec des opérations de désimperméabilisations. Proposer des parcours alternatifs à l'utilisation de la voiture en développant des itinéraires piétons et cyclables structurants, continus, confortables et attractifs le long de la route d'Aix et de la route d'Apt.	L'OAP SLV-04 Nature en Ville - Espaces Publics et Mobilités est créée lors de la modification n° 4. Le CIQ demande un certain nombre d'aménagements. A voir par la Métropole.
951	0410@1234	2025-04-10	Association Septémoise pour la Réduction des Nuisances de l'Autoroute	Pierre GALLOUIN	Septèm-es-les-Vallois	Autre	Projet DATA CENTER BH 0072 L'association septémoise pour la réduction des nuisances de l'autoroute s'oppose à cette demande. D'une part, elle est sur la forme contestable car elle modifierait le PLUi sans la publicité nécessaire. Sur le fond, elle est contestable également car les data center produisent du bruit. Ils augmentent le bruit ambiant de 3 Db, ce qui équivaut à un doublement. Pour masquer cette nuisance, ils viennent se loger dans des zones déjà bruyantes. Il est possible de déroger à la règle si un aménagement spécifique protège les riverains. L'association sera vigilante sur ce projet et votre réponse.	Doublon 0404@832.
952	0410@1347	2025-04-10	HARDOUIN France Nature Environnement Bouches-du- Rhône	Richard	Septèm-es-les-Vallois	OAP sectorielle	OAP Haute-Bédoule projet économique en extension de la ZA du même nom L'Association Environnement Septèmes et Environs (membre FNE13), FNE13 se prononce défavorablement sur cette extension.	Doublon 0404@830
953	0411@1478	2025-04-11	Association Septémoise pour la réduction des	Pi	Septèm-es-les-	OAP sectorielle	SLV-01 OAP CENTRE-VILLE GARE remarques générales branchement véhicules électriques, local vélo électrique, pistes cycles, cheminements piétons, aménagement RD, groupe scolaire.	L'OAP SLV-01 Centre Ville-Gare est modifiée lors de la modification n° 4. L'association demande un certain nombre d'aménagements. A voir par la Métropole.

N°	Numdos sier	Date de la demande	Nom de famille ou de l'organisme	Préno m	Com mun e ou arron disse ment	Objet principa l de la requête	Synthèse de la requête	Avis de la Commission d'enquête
			nuisances de l'autoroute	err e GA LL OU IN	Val lon s			
954	0411@ 1494	2025-04- 11	Association Septémoise pour la réduction des nuisances de l'autoroute	pi err e GA LL OU IN	Sept èm es- les - Val lon s	OAP sectoriell e	SLV-03 OAP HAUTE BEDOULE remarques générales - écran phonique - marge de recul de 100 m - voies, pistes cycles - local à vélo - qualité architecturale	L'OAP SLV-03 Haute-Bédoule est créée lors de la modification n° 4. L'association demande un certain nombre d'aménagements. A voir par la Métropole.
955	0411@ 1522	2025-04- 11	Association Septémoise pour la réduction des nuisances de l'autoroute	pi err e GA LL OU IN	Sept èm es- les - Val lon s	OAP Thématique	OAP SLV-04 Nature en ville, espaces publics et mobilité	L'OAP SLV-04 Nature en Ville - Espaces Publics et Mobilités est créée lors de la modification n° 4. L'association demande un certain nombre d'aménagements. A voir par la Métropole.
956	0411@ 1534	2025-04- 11	Dalila collectif SAFI	Ladjal	Sept èm es- les - Val lon s	OAP sectoriell e	OAP SLV 01 Centre-ville gare Donne un avis favorable au projet de réhabilitation des friches industrielles de la zone Centre-ville gare (notamment friche Duclos), tout en ayant des réserves sur le caractère réalisable d'une dépollution du site, cf. avis VMRAe et remarques d'Atmosud au Coderst. Il alerte également sur la nécessité de mettre en cohérence la renaturation du Parc des Aygaldes et les efforts de la commune en tête de bassin versant tout du long du ruisseau en ce qui concerne les divers projets immobiliers et urbains susceptibles d'impacter le ruisseau.	L'OAP SLV-01 Centre Ville-Gare est modifiée lors de la modification n° 4. Idem 0404@830-02
957	0411@ 1534- 02	2025-04- 11	collectif SAFI	Dalila	Sept èm es- les - Val lon s	OAP sectoriell e	Leur avis très favorable pour le SLV-04 développement de la Nature en ville, espace publics et mobilités avec le développement des mobilités douces chaque fois que cela est possible, en rajoutant la renaturation des cours d'eau, le respect des trames vertes et bleues avec des opérations de désimperméabilisation.	L'OAP SLV-04 Nature en Ville - Espaces Publics et Mobilités est créée lors de la modification n° 4. Le Collectif SAFI est favorable à cette OAP sectorielle et demande un certain nombre d'aménagements. A voir par la Métropole.
958	20250 31013 5555	2025-02- 13	Avis PPA-PPC	Sept èm es- Les -	Sept èm es- les -	OAP sectoriell e	OAP CENTRE VILLE GARE: compléter OAP par 2 encarts 1- Rappel historique du site 2- Prescrire la traduction opérationnelle de la mémoire du site	Favorable

N°	Numdosier	Date de la demande	Nom de famille ou de l'organisme	Prénom	Commune ou arrondissement	Objet principal de la requête	Synthèse de la requête	Avis de la Commission d'enquête
				Vallons	Vallois			
959	20250313090604	2025-03-13	Avis PPA-PPC	CCI	Septèmes-les-Vallois	OAP sectorielle	OAP Haute Bédoule: le droit à construire de 40% n'est pas assez ambitieux au vu de la nécessité de sobriété foncière. Mettre 65 % d'emprise au sol	Favorable
960	20250313094518	2025-02-27	Avis PPA-PPC	DDTM	Septèmes-les-Vallois	OAP sectorielle	La DDTM propose de mentionner dans l'OAP centre ville gare qui est concernée par le PPRI que les aménagements à réaliser devront se faire dans le respect de cette réglementation (page 5).	A traiter par la Métropole
961	20250313095349	2025-02-27	Avis PPA-PPC	DDTM	Septèmes-les-Vallois	OAP sectorielle	RAPPORT PRESENTATION Sud Centre-Ville: la DDTM demande la correction d'une erreur matérielle à la page 270 du RP qui mentionne que le risque incendie est supprimé du fait du reclassement en zone N. car ce n'est pas le cas: Page 270 RP: La zone AU1 Sud centre-ville est supprimée au profit d'un zonage Ns. Cette modification de zonage implique de facto la suppression du risque feux ainsi que la Trame Vert et Bleue qui ne sont plus à prendre en compte ; En effet, le projet d'ouvrir cette zone à l'urbanisation est abandonné car dans le cadre de ses travaux liés à la Nature en ville, la commune fait le choix de préserver les boisements existants situés dans un corridor écologique.	Favorable
962	20250314085401	2025-02-27	Avis PPA-PPC	DDTM	Septèmes-les-Vallois	OAP sectorielle	OAP CENTRE VILLE GARE AVIS DDTM PAGE 13: demande que l'OAP qui s'inscrit dans le périmètre des abords de la cheminée-colonne de mieux prendre en compte les caractéristiques paysagères, patrimoniales ou historiques fortes du site	A traiter par la Métropole
963	20250314085937	2025-02-27	Avis PPA-PPC	DDTM	Septèmes-les-Vallois	OAP sectorielle	La DDTM demande que l'OAP HAUTE BEDOULE : - concernant les risques, nécessite une attention particulière au regard du risque feux de forêts (améliorer la défendabilité avec points d'eau incendie normalisés, portails accessibles aux services d'incendie, matériaux...) - concernant la biodiversité, renforcer les mesures d'évitement et de réduction (voir page 14)	Favorable

